

Sous la direction
de Jean-Pierre Corbeil,
Richard Marcoux
et Victor Piché

Le français en déclin ?

Repenser
la francophonie
québécoise

LE FRANÇAIS EN DÉCLIN ?

Repenser la francophonie québécoise

Sous la direction de
Jean-Pierre Corbeil,
Richard Marcoux
et Victor Piché

Le français en déclin ?

Repenser
la francophonie
québécoise



Certaines autrices et certains auteurs ont décidé d'utiliser des règles du langage inclusif. D'autres ont opté pour le genre masculin, dans l'unique but d'alléger les textes sans discrimination de genre. Nous avons respecté leurs choix.

Del Busso éditeur
delbussoediteur.ca

Distribution : Socadis
Diffusion : Gallimard Canada

© Del Busso éditeur, 2023

Dépôt légal : 4^e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Imprimé au Canada

ISBN : 978-2-925079-58-3
ISBN ePub : 978-2-925079-60-6

Avant-propos

Ce livre est né d'un besoin. Un besoin de réflexion, de discussions, de débats, d'ouverture et de dialogues sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Devant les transformations rapides et profondes que connaît la société québécoise, nous nous devons de recadrer et de nuancer le discours dominant actuel et d'y réfléchir autrement.

Cet ouvrage reflète un désir de s'inscrire en faux contre le pessimisme et le défaitisme ambiants en proposant une perspective pluridisciplinaire sur ce qu'il est convenu d'appeler la doxa sur le déclin du français et de la francophonie québécoise. Il comprend les contributions de chercheuses et de chercheurs ainsi que les témoignages d'observatrices et d'observateurs clés de la situation linguistique québécoise provenant de différents milieux (journalisme, droit, littérature) qui ont à cœur l'avenir de la langue française, son rayonnement et sa vitalité. Il propose une vision d'espoir et des pistes d'action constructives, plutôt que la vision monolithique, sombre et désespérée d'une société québécoise francophone « fantasmée », pour le dire à la manière de Brian Myles dans le *Devoir* du 7 mai 2023 au sujet du nécessaire débat sur l'immigration.

Dans le contexte actuel, l'un des grands défis qui se présentent à nous consiste à instaurer une réflexion sérieuse, approfondie et avisée sur l'évolution de l'usage et de la présence du français dans la société québécoise. Ce faisant, il nous semble indispensable de fuir les procès d'intention et les étiquettes stigmatisantes d'usage courant (jovialistes, réalistes, déclinistes, insoucians, etc.) qui ne mènent nulle part. Nous préférons un débat éclairé sur l'avenir de la langue française et sur les moyens à mettre en œuvre pour valoriser et promouvoir l'usage et la présence du français comme langue publique commune.

Recadrer et nuancer le discours actuel dominant sur le déclin de la langue française au Québec et à Montréal en particulier requiert des points de vue diversifiés ancrés dans les réalités et les complexités des dynamiques, des identités et des comportements linguistiques actuels. De même, les mesures et les pistes d'action développées et mises en œuvre, qu'il s'agisse de lois, de politiques ou de programmes, doivent impérativement découler d'une lecture attentive, non idéologique ou partisane des faits et des indicateurs scientifiques à notre disposition.

Dans le cadre du régime linguistique actuel¹, c'est précisément le fait de vouloir arrimer les pistes d'action préconisées à des diagnostics incomplets et insuffisants qui pose un problème. En effet, en s'appuyant sur une lecture réductrice ou simpliste des dynamiques linguistiques, il ne peut qu'en résulter un constat lacunaire. Les pistes d'action qui en découlent nous semblent au mieux vouées à l'insuccès, au pire susceptibles d'engendrer l'exclusion, l'incompréhension et les divisions.

De quoi avons-nous besoin pour que les solutions proposées portent leurs fruits et se traduisent en succès pour la vitalité de la francophonie québécoise ?

Un premier pas incontournable est d'avoir le courage de débattre sainement et sereinement d'un sujet aussi sensible, délicat et complexe que celui de l'avenir de la langue française dans la seule société en Amérique du Nord qui s'est donné comme projet de faire du français sa langue officielle et publique commune. Ce débat exige toutefois de reconnaître la diversité des contributions à la francophonie des collectivités et des

1. Pour une réflexion sur la notion de régime linguistique et l'arrimage entre l'intervention étatique sur les enjeux linguistiques et les pratiques linguistiques sur le terrain, voir Cardinal, Linda et Selma Sonntag (2015) « Traditions étatiques et régimes linguistiques : comment et pourquoi s'opèrent les choix de politiques linguistiques ? », *Revue internationale de politique comparée* 2015/1 (Vol. 22), pages 115 à 131.

individus dont le français n'est pas la langue première ou la langue usuelle. Il s'agit ensuite de concevoir et de prendre acte du fait que la francophonie québécoise est en mouvance constante, qu'elle se renouvelle et se complexifie sans cesse. Illustrer et comprendre cette nouvelle francophonie en émergence pour identifier des pistes d'action efficaces, voilà l'objectif premier de ce livre.

Jean-Pierre Corbeil

Richard Marcoux

Victor Piché

Un Québec au diapason de la nouvelle francophonie

Jean-Pierre Corbeil, Richard Marcoux
et Victor Piché

Comme pour la vaste majorité des Québécois et des Québécoises, la situation de la langue française nous tient fortement à cœur. La langue française demeure fragile et requiert une vigilance continue, non seulement dans le contexte canadien et nord-américain, mais aussi dans un contexte international où l'anglais — ou plus souvent le *globish* — semble s'imposer de plus en plus. La promotion du français demeurera toujours un objectif central pour l'ensemble de la société québécoise. Nous croyons toutefois que des gains appréciables ont pu être réalisés au cours des dernières décennies et que les discours catastrophistes sont contre-productifs (voir encadré 1).

La question principale est la suivante : comment penser l'avenir en tentant d'identifier les chantiers d'action qui ont le plus de chance de favoriser la promotion et le rayonnement de la langue française au Québec ? C'est notre plus grand souci. L'objectif principal de ce livre est de proposer une vision qui nous permette de sortir de la morosité ambiante quant à l'état de notre langue publique commune, de prendre acte des acquis et d'entrevoir l'avenir.

Le débat actuel sur le déclin du français au Québec s'articule essentiellement autour de deux axes principaux : 1) les indicateurs de langue maternelle et de langue parlée le plus souvent à la maison — une piste selon nous en contradiction avec les objectifs explicites de la politique linguistique (voir encadré 5); et 2) les changements entre les recensements de 2016 et 2021 — qui conduit selon nous à faire l'impasse sur les gains réels

du français au Québec au cours des dernières décennies et qui donne l'impression que les changements récents témoignent d'une tendance, alors qu'il s'agit d'effets conjoncturels en lien direct avec les nouvelles tendances migratoires (réversibles en arrimant les politiques de francisation avec la politique d'immigration).

La langue publique commune : l'espace privilégié de la politique québécoise

Rappelons que le projet de loi 96 (qui est devenu la loi 14), adopté en février 2022, vise à modifier la Charte de la langue française afin de mettre en place des mesures correctives afin de renverser les tendances actuelles au « recul » du statut, de la présence et de l'usage du français au Québec et à Montréal en particulier.

L'un des mandats conférés à l'Office québécois de la langue française (OQLF) est de « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et en faire rapport au moins tous les cinq ans au ministre [responsable de la langue française], notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques ». À cet égard, l'article 160 de la nouvelle mouture de la Charte de la langue française prévoit que :

« L'Office détermine les indicateurs de l'usage du français dans la sphère publique par la population québécoise et les autres indicateurs de suivi utilisés pour produire ce rapport, à l'exception de ceux visés au deuxième alinéa, de concert avec le commissaire à la langue française. »

Un premier constat : cet article de la Charte nous situe de plain-pied dans l'espace public (travail, services publics, commerces, enseignement).

Mesurer autrement

En considérant le mandat confié à l'OQLF à l'article 160 de la Charte, quelles dimensions, quelles réalités et quels paramètres devrait-on prendre en compte pour faire le suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec? De façon plus spécifique, quels indicateurs seraient à privilégier? Et à quelles fins? Quelle est leur pertinence en tenant compte des objectifs visés? Quels outils et perspectives favoriseraient une meilleure prise en compte de la diversité et de la complexité croissantes des pratiques linguistiques au Québec?

Bref, y a-t-il des indicateurs dont on tient peu compte actuellement qui seraient mieux à même de refléter la contribution à l'espace francophone des personnes dont le français n'est pas la langue première ou celle qui domine dans la sphère privée? Quels sont les indicateurs dont le suivi de l'évolution permettrait de mieux rendre compte de la complexité du processus d'intégration linguistique des nouveaux arrivants, ce qui inclut l'influence des pratiques et des attitudes d'inclusion ou d'exclusion des membres de la société d'accueil sur les choix et les orientations linguistiques de ces immigrants?

Puisque la législation linguistique québécoise vise les communications qui se tiennent dans l'espace public et non dans la sphère privée, ne devrait-on pas revoir les divers indicateurs afin de brosser un portrait plus complet et plus juste de l'évolution de la présence et de l'usage du français au Québec ainsi que les facteurs qui influencent cette évolution?

Ne faut-il pas revoir également la pratique traditionnelle de segmentation de la population québécoise entre les groupes francophone, anglophone et allophone qui prévaut depuis près de 50 ans et qui induit des conclusions très discutables sur l'évolution du rapport réel au français? Que signifie en fait la francophonie au Québec? Que signifie être francophone? Ne s'agit-il pas de concepts fluides et mouvants aux multiples

contours ? Peut-on être francophone dans certains contextes et être allophone ou anglophone dans d'autres ?

En d'autres termes, peut-on réfléchir autrement aux critères d'évaluation de l'évolution du statut, de la présence et de l'usage du français au Québec ?

Pourquoi la sphère privée échappe à la politique linguistique

Dans les recensements, trois indicateurs mesurent les caractéristiques ou les comportements linguistiques dans la sphère privée définie par la famille, la maison, le foyer : les deux premiers traitent des langues maternelles et celles parlées à la maison et le troisième s'intéresse aux transferts ou substitutions linguistiques — soit le fait d'adopter (ou d'avoir adopté) une autre langue que sa langue maternelle le plus souvent à la maison. Depuis plusieurs années, les débats linguistiques ont fait largement écho aux tendances à la baisse des indicateurs des parts relatives de la langue maternelle française et du français parlé le plus souvent à la maison. Soulignons que, sur ce plan, et hormis la dernière période intercensitaire, les indicateurs sont également à la baisse en ce qui concerne la langue maternelle anglaise et stable pour ce qui est de l'anglais parlé le plus souvent à la maison. Ce sont essentiellement les choix démographiques qui sont à l'œuvre ici (voir encadré 2A).

L'une des dimensions essentielles de toute politique publique est de pouvoir infléchir des tendances sociales jugées indésirables mais *réversibles*. Dans le contexte actuel, les tendances liées à l'évolution du poids démographique de la population de langue maternelle française sont non seulement irréversibles, mais elles sont le fruit de choix de société. Jusqu'à tout récemment, la langue française était essentiellement portée par le groupe d'origine française ou d'ascendance canadienne-française qui, grâce à une forte natalité, maintenait son poids démographique. Cette histoire a été maintes fois racontée par

les démographes. Avec un indice synthétique de fécondité inférieur au seuil de remplacement des générations depuis la fin des années 1960, il est clair que ce groupe ne réussit plus à lui seul à maintenir son poids relatif au sein de la population québécoise, et cela se trouve confirmé par l'indicateur fondé sur la langue maternelle. Ce constat démographique affecte aussi, dans une moindre mesure, la population de langue maternelle anglaise (voir la figure 1 dans le chapitre 1).

Cette « nouvelle » réalité démographique inéluctable a des répercussions directes sur le deuxième indicateur linguistique, celui de la langue parlée (le plus souvent) à la maison. Cet indicateur est essentiellement nourri par les personnes de langue maternelle française. En effet, environ 94 % des personnes qui parlent principalement le français à la maison sont de langue maternelle française. Une diminution de la proportion de la population de langue maternelle française entraîne donc automatiquement une baisse de celle des personnes parlant le français le plus souvent à la maison.

Contrairement à la langue maternelle, l'indicateur de la langue parlée le plus souvent à la maison est réversible, mais à très long terme, et la politique linguistique n'a pas d'emprise directe sur les comportements langagiers à la maison. On constate, certes, que l'indicateur de la langue parlée à la maison chez les immigrants montre une réelle évolution en faveur du français (voir figure 4 dans le chapitre 1), mais il faut reconnaître qu'il peut s'agir d'un long processus, parfois sur plusieurs générations, comme le montre Calvin Veltman au chapitre 4.

Compte tenu du fait que la très forte proportion de la population capable de parler le français s'est maintenue depuis des décennies au Québec¹, il nous semble clair que la mesure de

1. Soulignons que, hormis un recul de 0,8 point de pourcentage entre 2016 et 2021, la proportion de la population capable de soutenir une conversation en français s'est maintenue autour de 94 % depuis 1991. Cette proportion était de 88,5 % en 1971, avant l'adoption de la loi 101.

l'évolution du fait français dans la province doit donc passer par d'autres voies, plus inclusives. L'une des voies les plus prometteuses est celle qui consiste à prendre acte du potentiel important de l'apport de plusieurs groupes à la francophonie québécoise. On pense bien sûr aux collectivités immigrantes, mais il faut aussi inclure d'autres groupes qui vivent et travaillent totalement ou partiellement en français, par exemple, les populations autochtones et anglophones. C'est précisément cet apport qui est reconnu lorsque nous proposons de tenir compte du plurilinguisme, qui inclut chez une même personne l'usage du français avec celui d'autres langues tant dans la sphère privée que dans la sphère publique². Notre approche intègre ainsi cette nouvelle francophonie, ce qui conduit nécessairement à revoir tous les indicateurs en y incorporant le plurilinguisme comme un apport significatif à l'édification d'un Québec français.

L'exemple le plus édifiant pour nous est l'utilisation très restrictive que l'on a faite de l'indicateur de la langue parlée le plus souvent à la maison. Pour bien marquer le déclin du français au Québec, de nombreux observateurs et acteurs de premier plan ont énoncé à plusieurs reprises la proportion de 48 % de la population parlant le français à la maison à Montréal³. Mais d'où vient ce nombre ? De fait, il réfère uniquement à la part de la population qui parle uniquement le français le plus

2. Rappelons que l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration s'intitulait « Au Québec pour bâtir ensemble ». Cet énoncé fait appel aux Québécois de toutes origines à participer au développement de la société québécoise dans tous les domaines, y compris dans le domaine linguistique.

3. Lors du 18^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Djerba, en Tunisie, le premier ministre François Legault mentionnait « qu'à 48 % de francophones sur l'île de Montréal, la situation est inquiétante ». Il faisait ainsi référence à la proportion de la population parlant (uniquement) le français (le plus souvent) à la maison dans l'île de Montréal, proportion qui serait passée de 54 % à 48 % en 20 ans. Ses propos ont été repris plusieurs fois par son ministre responsable de la langue française, Jean-François Roberge.

souvent à la maison sur l'île de Montréal, ce qui maintient dans l'angle mort l'usage du français à la maison en combinaison à d'autres langues par près de 332 000 Montréalais⁴.

Les rapports diversifiés à la langue française et la pénétration progressive de cette langue à la maison, notamment chez ceux dont ce n'est pas la langue première, requièrent une approche inclusive qui tienne compte de l'ensemble des locuteurs de cette langue à la maison. Cela permet ainsi de redéfinir ce que signifie être francophone dans la sphère familiale.

Il faut préciser que, même en tenant compte du plurilinguisme à la maison, nous sous-estimons encore beaucoup l'apport francophone de plusieurs personnes qui ne sont pas de langue maternelle française, mais qui vivent et travaillent en français tout en ne parlant pas le français à la maison. Bref, même avec une approche élargie qui reconnaît le plurilinguisme dans la sphère privée de la famille, l'indicateur de la langue à la maison ne couvre qu'une partie de la réalité francophone du Québec. Nous y reviendrons plus loin en parlant de la présence du français au Québec.

Ce détour sur la langue parlée à la maison a surtout visé à démontrer l'intérêt, voire la nécessité, de tenir compte du plurilinguisme pratiqué dans de nombreuses familles québécoises. Si cette approche montre d'ores et déjà une extension non négligeable de l'espace francophone, elle demeure partielle et donne une image tronquée de la francophonie qui se construit dans la sphère publique.

Un des arguments utilisés pour justifier l'utilisation de l'indicateur de la langue parlée le plus souvent à la maison comme indicateur de suivi de l'évolution du français est que c'est la langue que les personnes utilisent dans la sphère publique. On fait ici l'hypothèse que la langue parlée à la maison déterminerait par exemple la langue de travail. Or, de nombreuses

4. Voir à ce sujet notre rapport sur les langues parlées à la maison suite au recensement de 2021 (ODSEF, 2023).

données tendent à montrer que c'est souvent le contraire qui se passe ou, à tout le moins, qu'il s'agit d'un processus bidirectionnel.

Un mot sur le troisième indicateur linguistique de la sphère privée, la substitution linguistique⁵. On peut contester l'attention accordée à ce phénomène pour jauger la force d'attraction du français auprès de la population n'ayant pas le français comme langue maternelle. Dans leur chapitre, Caron-Malenfant, Corbeil et Bastien montrent que la lente évolution de ce phénomène ainsi que son influence assez marginale sur l'évolution des parts relatives des populations parlant soit le français soit l'anglais le plus souvent à la maison affectent très peu l'évolution de la situation linguistique en regard de l'influence beaucoup plus importante des phénomènes comme la migration internationale ou la fécondité⁶.

Bref, ce détour par des considérations associées à la sphère privée ne doit pas nous faire dévier de l'objectif premier de la politique linguistique du Québec, qui vise essentiellement la sphère publique où doit rayonner le français comme langue commune.

Tenir compte des acquis du passé

Penser l'avenir, c'est aussi tenir compte du passé et de la nouvelle réalité démographique québécoise. Sans trop nous y attarder, il est difficile de comprendre pourquoi les réussites du passé ont été si facilement évacuées dans le débat actuel. Obnubilés par les résultats du recensement de 2021, on a ainsi éliminé du discours près de quarante ans de progrès notables

5. Les substitutions linguistiques constituent le 7^e indicateur mentionné à l'article 160 de la Charte qui doit être pris en compte pour la surveillance de l'évolution de la situation linguistique au Québec. On peut s'en étonner dans une loi qui vise pourtant la promotion du français comme langue publique commune.

6 Voir chapitre 6.

dans l'évolution de la présence et de l'usage du français comme langue publique commune.

Selon nous, la première étape du chantier linguistique devrait consister à faire le bilan des réussites en ce domaine. Plusieurs indicateurs illustrent d'ailleurs un certain nombre d'aspects positifs dans l'évolution de la situation linguistique au Québec. Sans remonter jusqu'aux années 1970, avant l'adoption de la Charte de la langue française, quand la situation de la langue française était déplorable, voici quelques exemples d'indicateurs encourageants qui résultent de plusieurs actions gouvernementales qui ont porté leurs fruits.

Premièrement, il est intéressant de considérer deux indicateurs qui mesurent l'évolution du français au niveau global. Le premier concerne la connaissance du français mesurée par la capacité autodéclarée de tenir une conversation en français. Depuis 1971, on note une montée importante de la connaissance du français chez les immigrants, passant de 53 % à 81 % en 2021⁷. Cet indicateur est souvent critiqué étant donné son caractère subjectif et le fait que connaître une langue ne signifie pas nécessairement qu'on en fait usage ou qu'on la parle. L'encadré 3 montre pourquoi l'on doit rejeter cette hypothèse.

Dans la population immigrante, le français comme première langue officielle parlée (entre le français et l'anglais) est également un indicateur global qui, lui aussi, montre une augmentation de l'utilisation du français : de 35 % en 1971 à 63 % en 2021. Pour l'ensemble du Québec, cette proportion passe de 86 % en 1971 à 89 % en 2021⁸.

Au-delà de ces deux indicateurs globaux, on peut se demander ce qui se passe dans les espaces publics spécifiques. Si l'on

7. Les chiffres présentés ici proviennent du chapitre 1.

8. Au Québec, l'indicateur de la première langue officielle parlée (PLOP) est fortement corrélé à celui de la langue dans laquelle on se sent le plus à l'aise pour communiquer.

considère la période 2006 à 2016⁹, les indicateurs sont à la hausse parmi la population immigrante. Par exemple, le français comme langue le plus souvent utilisée au travail était de 50 % en 2006 et de 53 % en 2016. Si l'on prend en compte les personnes qui utilisent le français à égalité avec l'anglais au travail, on obtient 63 % en 2006 et 72 % en 2016¹⁰. Il est vrai que pour l'ensemble de la population non immigrante, on note une légère diminution de la catégorie « le français le plus souvent utilisé » (85 % contre 83 %), mais cette diminution s'explique essentiellement par l'augmentation de l'utilisation du français et de l'anglais à égalité. Lorsqu'on combine les deux catégories, on note plutôt une stabilité autour de 89 %. Il s'agit d'un phénomène dont il a été question dans les débats récents et qui fait référence au processus de « bilinguisation » du marché du travail. Comme le souligne l'encadré 2A, le bilinguisme est notamment le résultat de choix politiques centrés sur un modèle de croissance économique.

Avec le travail, l'éducation constitue un deuxième espace public crucial. Les données sur le français comme langue de scolarisation, résumées par Jean-Pierre Corbeil au chapitre 1, montrent clairement une évolution positive à tous les niveaux : primaire, secondaire, collégial et universitaire.

Enfin, il est important de souligner les résultats des nombreuses études produites par l'OQLF concernant l'utilisation du français dans plusieurs domaines de l'espace public. Les résultats de ces études présentent des indicateurs très positifs, que ce soit pour les langues parlées à l'extérieur de la maison, les langues de communication (commerce de quartier, centre commercial, service de santé, banque, service municipal), ou

9. Nous reviendrons sur la période 2016-2021 dans la prochaine section.

10. Le chapitre 1 révèle également qu'entre 2001 et 2016 on a observé une baisse de l'utilisation exclusive de l'anglais au travail tant chez les travailleurs de langue maternelle tierce que de langue anglaise au profit d'une hausse de la réponse « utilisation de cette langue à égalité avec le français ».

encore la langue des services sur l'île de Montréal. Plusieurs de ces études n'indiquent en effet aucun recul depuis les années 2010, voire depuis 2007. Mentionnons aussi que l'enquête de 2021 sur les comportements linguistiques des jeunes de 18 à 34 ans en matière de consommation montre un usage considérable du français dans plusieurs domaines. Même sur la langue de l'affichage des entreprises de l'île de Montréal, l'étude de l'OQLF avait observé une augmentation du taux de conformité de l'affichage public entre 2010 et 2017.

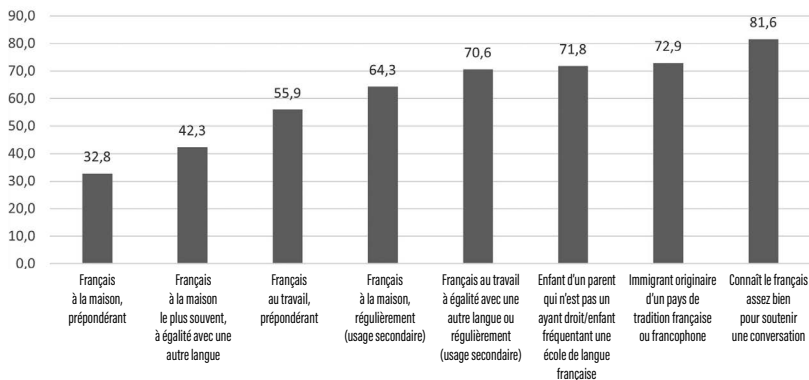
Cela dit, deux dimensions linguistiques demeurent problématiques : 1) l'OQLF note un recul important de la prédominance du français entre 2010 et 2017 en ce qui concerne la langue d'accueil¹¹ et 2) s'inquiète d'un soi-disant désintérêt généralisé des jeunes pour la culture populaire québécoise. Soulignons que dans les hypothèses explicatives avancées par l'OQLF, l'immigration n'est pas retenue comme facteur explicatif.

Pour une nouvelle approche : la présence du français au Québec

L'usage d'une langue est multidimensionnel, c'est-à-dire qu'il existe de multiples façons d'utiliser, ou non, le français. Par exemple, on peut très bien ne pas parler le français le plus souvent à la maison, mais travailler, vivre et étudier en français. Une façon de tenir compte des usages multiples du français est de les mesurer de façon cumulative, ce qui permet de donner un aperçu de la présence ou de l'usage diversifié du français ou du rapport à cette langue. Le graphique qui suit propose une telle mesure (voir encadré 2B).

11. Voir chapitre 1.

Figure 1. Usage ou présence cumulé du français chez les immigrants dans la RMR de Montréal, 2021



Source : Statistique Canada, recensement de la population de 2021, avec la collaboration de René Houle.

Note : La présence ou l'usage cumulé du français représente ici la contribution « marginale » de chacun des éléments d'usage ou de présence du français au total. En d'autres termes, chaque situation d'usage ou de présence du français sur cette échelle est mutuellement exclusive. Par exemple, les personnes qui utilisent ici le français de façon prépondérante au travail ne parlent pas le français de façon prépondérante ou à égalité avec une autre langue à la maison, et ainsi de suite.

Nous avons choisi la région de Montréal, puisque c'est dans cette région que se concentre la majorité de la population immigrante et qu'on la cite souvent — à tort selon nous — pour montrer le recul du français. Pourtant, en 2021, si l'on tient compte des situations multiples de l'usage du français parmi la population immigrante, le français est utilisé ou présent dans 82 % des cas¹². On est loin du 33 % où le français est prépondérant à la maison. Cette approche cumulative permet par exemple de constater que 14 % des immigrants du Grand Montréal travaillent surtout en français même s'ils ne parlent pas le français de façon prépondérante ou à égalité avec une autre langue à la maison. Avec les indicateurs traditionnels, ces personnes sont exclues de la francophonie québécoise. De plus, même si aucun des critères d'utilisation du français que permet

12. Soulignons qu'une part de la population capable de soutenir une conversation en français peut en faire une utilisation dans d'autres domaines de l'espace public que celui du travail. Cette part n'est cependant pas mesurable à partir des données du recensement de la population.

le recensement de la population ne s'applique, il reste un 10 % de cette population qui peut tenir une conversation en français et qui l'utilise ou est susceptible de l'utiliser dans d'autres domaines de l'espace public.

Mais alors, où est la menace à la langue française ?

Cette idée de menace est liée à quatre approches différentes permettant d'examiner les tendances linguistiques. La première approche a consisté à privilégier les trois indicateurs de la sphère privée, soit la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et les substitutions linguistiques. Ce point a déjà été abordé plus haut. Outre que ces trois indicateurs ne peuvent d'aucune façon répondre aux objectifs de la politique linguistique qui vise l'espace public, nous rejetons l'idée que la langue parlée le plus souvent à la maison est un déterminant de la langue parlée ou utilisée dans la sphère publique. Comme nous l'avons mentionné à de multiples reprises, c'est souvent l'inverse qui se produit parmi la population de langue maternelle autre que française, en particulier la population immigrante, qui répond à la demande du marché pour le français, demande qui est en croissance depuis plusieurs années¹³. C'est ainsi que le français pénètre graduellement l'espace familial comme suite de son usage quotidien au travail, à l'école et aux études ainsi que dans divers domaines de l'espace public.

Mentionnons également que la lente diminution du français comme langue maternelle et langue parlée le plus souvent à la maison ne devrait pas nous surprendre. Comme nous l'avons mentionné plus haut, c'est là le résultat de choix démographiques vieux maintenant de cinquante ans (voir encadré 2A).

13. Voir l'étude de François Vaillancourt, « Analyse économique des politiques linguistiques au Québec : 40 ans de Loi 101, *CiRANO*, 2018 (2108S-16, Cahier scientifique).

La deuxième approche de l'argumentation sur la menace vient de la dévalorisation du plurilinguisme, voire du rejet du plurilinguisme comme apport significatif à l'espace francophone. Ce faisant et en lien avec le premier point, on insiste sur le recul du français souvent sous prétexte que, dans une logique de jeu à somme nulle, toute présence de l'anglais ou d'une langue tierce signifierait automatiquement une absence ou un recul de celle du français.

Une troisième approche qui alimente l'idée de menace est liée à la focalisation répétée sur les dynamiques linguistiques sur l'île de Montréal, ignorant ainsi les échanges linguistiques importants entre les banlieues et l'île (voir encadré 7).

Enfin, la quatrième approche a trait aux réactions face aux données du dernier recensement de la population (2021), qui conduit à analyser les tendances globales uniquement à partir de l'examen des évolutions sur ces cinq années. Il est vrai que la période 2016-2021 se caractérise par une diminution de l'utilisation et de la présence du français tant dans la sphère privée que dans le domaine du travail. Mais, comme on le verra au chapitre 1, cette évolution est principalement attribuable à des facteurs migratoires (internationaux et interprovinciaux) qui découlent directement de l'évolution récente des politiques canadiennes et québécoises en matière de migration internationale. Compte tenu des changements importants survenus pendant une aussi courte période, il est difficile de déterminer dans quelle mesure ceux-ci ne sont que conjoncturels et seraient réversibles¹⁴. Cela dit, la rareté de la main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité et le grand nombre de postes à pourvoir devraient se poursuivre et expliquent en grande partie la forte poussée de l'immigration temporaire actuelle et récente, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada.

14. Ajoutons également que les faibles soldes de la migration interprovinciale pourraient en partie être attribuables au contexte pandémique qu'a connu le pays.

Deux facteurs notables expliquent en effet les différences observées entre 2016 et 2021 : (1) l'impact de la croissance des résidents non permanents et (2) l'impact de la composition des nouvelles vagues d'immigration. Comment interpréter ces chiffres ? D'abord, en langage statistique, un point sur une courbe ne constitue pas une tendance. Pour nous, l'explication principale pour ces modifications, interprétées comme des « reculs », est à mettre en lien direct avec des politiques d'immigration et linguistiques qui sont peu ou mal arrimées à ces nouvelles réalités migratoires¹⁵. En d'autres termes, les enjeux migratoires actuels doivent interpeller les politiques gouvernementales et les décideurs quant aux stratégies de francisation, de valorisation et de promotion du français à mettre en place.

Afin d'illustrer ces changements migratoires récents, mentionnons d'une part que le nombre d'immigrants temporaires (résidents non permanents) est passé de 86 000 à 206 000 entre 2016 et 2021¹⁶. D'autre part, les nouvelles vagues migratoires comprennent davantage de personnes qui proviennent de pays où l'on est susceptible de connaître l'anglais mais non le français (par exemple, l'Inde, la Chine, les Philippines, l'Iran, le Nigéria et la Syrie). En 2021, près de 26 % des immigrants récents avaient l'anglais comme première langue officielle parlée, comparativement à 18,4 % en 2016. De plus, bien que la proportion des résidents non permanents pouvant soutenir une conversation en anglais mais non en français (68,4 %) soit demeurée semblable à celle en 2016, la forte croissance de cette

15. Voir notamment Anne Michèle Meggs, *L'immigration au Québec : comment on peut faire mieux*, Éditions du Renouveau québécois, 2023

16. Cette tendance semble vouloir se poursuivre. Ainsi, selon Statistique Canada, le nombre de résidents non permanents sur le territoire québécois au 1^{er} juillet 2023 est estimé à 471 000 personnes. Il s'agit d'une augmentation de 148 000 personnes depuis le 1^{er} juillet 2022. Cette augmentation de 46 % est principalement attribuable à la hausse des demandeurs d'asile ainsi que des titulaires de permis de travail et membres de leur famille.

population contribue à la croissance de l'unilinguisme anglais au sein de la société québécoise.

Il faut également souligner que lors du recensement de 2021, 54 % des immigrants récents faisaient partie de la catégorie d'admission des immigrants économiques – une catégorie sur laquelle le Québec exerce un contrôle en vertu de l'Accord Canada-Québec de 1991. En 2016, cette proportion était de près de 62 %. En contrepartie, les réfugiés représentaient 18 % de l'immigration récente, contre un peu plus de 12 % en 2016¹⁷.

En 2022, selon les données diffusées par l'Institut de la statistique du Québec, la moitié des résidents non permanents étaient des travailleurs temporaires (programmes de travailleurs étrangers temporaires et de mobilité internationale). Une part importante de ces résidents non permanents a fini ou finit par obtenir la résidence permanente en vertu d'une voie rapide d'immigration permanente par le biais du programme de l'expérience québécoise (PEQ). La majorité de ces immigrants du PEQ sont soit des travailleurs temporaires, soit de récents diplômés internationaux du Québec¹⁸.

Du point de vue linguistique, il faut souligner deux choses : (1) ces catégories d'immigrants temporaires ne sont pas assujetties aux critères linguistiques que doivent satisfaire les

17. Soulignons à cet égard qu'en 2016, les réfugiés en provenance d'Haïti représentaient 10 % de l'ensemble de réfugiés, contre 4,4 % en 2021, et que ceux en provenance de l'Asie de l'ouest et centrale ainsi que du Moyen-Orient (dont la Syrie) représentaient près de 52 % de l'ensemble en 2021, comparativement à un peu plus de 35 % en 2016.

18. Afin d'être sélectionnés pour le volet Travailleurs temporaires dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise, les candidats doivent notamment avoir une connaissance du français oral qui équivaut au niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes (niveau 4 pour le conjoint ou la conjointe qui accompagne le [la] candidat[e]). La même exigence s'applique pour le volet Diplômés du Québec.

résidents permanents de la catégorie des immigrants économiques et (2) jusqu'à tout récemment (juillet 2019), elles n'avaient pas accès aux cours de francisation. Des études commencent d'ailleurs à être diffusées sur les nombreux obstacles à la francisation pour cette catégorie d'immigration temporaire (voir encadré 8 et le chapitre de Stéphanie Arsenault et collègues).

En terminant, un dernier élément nécessite d'être mentionné en matière de comparaison des données de 2021 avec celles de 2016 ou de cycles antérieurs du recensement. En août 2022, Statistique Canada a diffusé une note aux utilisateurs de données concernant la prudence à exercer à cet égard, compte tenu surtout des changements dans le libellé et de l'inversion des questions sur les langues parlées à la maison et utilisées au travail. Cette mise en garde touche particulièrement les mentions d'usage régulier du français comme langue secondaire à la maison et au travail. Cela dit, bien qu'il soit difficile à l'heure actuelle de quantifier avec précision l'influence de ces modifications sur la situation linguistique observée en 2021, tout porte à croire qu'elle serait marginale en regard des composantes démographiques de la migration et de l'accroissement naturel.

L'interdisciplinarité : ouvrir les débats

Jusqu'ici, nous avons concentré la discussion sur les indicateurs linguistiques dans une optique unidimensionnelle, largement héritée des débats usuels à partir des données de recensement et de quelques enquêtes effectuées par l'OQLF. Dans cette deuxième partie, nous privilégions des approches différentes, réunissant plusieurs perspectives disciplinaires et méthodologiques qui abordent des thèmes souvent absents des débats linguistiques.

Quel(s) indicateurs pour quel(s) objectif(s) ?

Il s'agit d'abord de répondre à la question « quel indicateur pour quel objectif¹⁹ ? ». Une première façon d'y répondre est de rappeler le contexte historique à la base de la production des indicateurs ethniques et linguistiques spécifiques au Québec et surtout d'examiner l'évolution de la demande sociale et politique pour de nouveaux indicateurs. C'est ce que propose **Victor Piché** dans un survol de l'évolution historique des catégories ethniques et linguistiques au Québec et au Canada à travers quatre périodes, qui constituent autant de moments clés où l'utilisation des catégories ethniques et linguistiques a subi des changements importants. Il montre, à travers l'histoire des rapports ethniques et linguistiques dans le contexte canadien, le rôle politique et idéologique qu'ont joué les statistiques ethniques et linguistiques dans les rapports de pouvoir et dans les débats sur le diagnostic quant à la santé de la langue française au Québec.

L'éventail d'indicateurs disponibles pour effectuer un tel suivi de la situation linguistique requiert qu'on statue sur l'importance relative de chacun de ces indicateurs, sur leurs forces et leurs faiblesses respectives. À partir d'une perspective démolinguistique, **Marc Termote** examine un grand nombre d'indicateurs disponibles lorsqu'il est question d'aborder les outils à notre disposition pour comprendre l'évolution des dynamiques linguistiques. Les enjeux et les défis que pose chacun de ces indicateurs sont à la fois de nature épistémologique et méthodologique.

Alors que **Marc Termote** présente notamment des arguments en faveur du critère de la langue parlée le plus souvent à la maison, le texte de **Calvin Veltman** intègre l'indicateur de

19. Cette question n'est pas nouvelle : voir Victor Piché, 2004, « Immigration et intégration linguistique : vers un indicateur de réceptivité sociale », *Diversité urbaine*, 4, 1, printemps : 7-22.

l'usage secondaire d'autres langues au foyer, en plus de la langue principale, ce qui ouvre la voie à une analyse plus riche qui permet de mettre en lumière non seulement les pratiques plurilingues au foyer, mais également leur relation avec l'usage des langues dans l'espace public, qui est le principal indicateur visé par la politique linguistique québécoise.

Tout comme Calvin Veltman, **Nicolas Auclair** met l'accent sur les tendances en matière de plurilinguisme dans la sphère familiale. En examinant tour à tour divers indicateurs, selon la combinaison des variables disponibles, il présente et examine l'évolution des groupes linguistiques à partir de variables mesurant un usage moins limitatif des langues française et anglaise à la maison. De plus, considérant l'importante disparité des populations linguistiques, il analyse plus spécifiquement la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, où se concentrent les populations de langue anglaise et de langues tierces.

Éric Caron-Malenfant, Jean-Pierre Corbeil et Nicolas Bastien examinent l'ampleur du phénomène des transferts linguistiques au Québec, soit le fait d'adopter une autre langue que sa langue maternelle le plus souvent à la maison. Compte tenu du fait que ce concept est régulièrement discuté et proposé par plusieurs observateurs comme un indicateur clé pour suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec, les auteurs montrent l'influence toute relative de ce phénomène sur l'évolution de la situation linguistique québécoise en regard des autres composantes de l'évolution démographique ou démilinguistique. Contrairement à une idée reçue, le phénomène des transferts linguistiques exerce très peu d'influence sur l'évolution de la part relative du français dans la sphère privée au Québec.

Le chapitre de **Michel Pagé** propose d'abord une réflexion critique sur la nature des informations recueillies dans le cadre d'enquêtes sur l'usage des langues française et anglaise en public au Québec puis d'en déterminer la portée et les limites.

Cette réflexion est rendue nécessaire notamment en raison de la complexité croissante de la situation linguistique québécoise, de l'évolution de la composition démographique de la population et des fréquents contacts interlinguistiques, à Montréal tout particulièrement. Les dynamiques de contact des langues ont ainsi occasionné un accroissement du bilinguisme et de pratiques bilingues, voire plurilingues qui exercent une influence importante sur la présence et l'usage du français dans divers domaines de l'espace public québécois.

Enfin, Jean-Benoît Nadeau pose la question : « Qui est francophone ? » En s'appuyant sur sa trajectoire de vie, son texte montre bien à quel point le discours actuel de sens commun et les catégorisations de groupes linguistiques dans le discours scientifique et politique dominant au Québec tranchent avec la réalité des pratiques plurilingues et des identités multiples. Cette conception courante du terme *francophone*, tout comme celles des vocables *anglophones* et *allophones*, n'a pas d'ancrage solide dans les pratiques quotidiennes d'une part croissante de la population du Québec. Le texte de Jean-Benoît Nadeau invite donc à une réflexion sur la définition de *francophone*, à la diversité des définitions de cette notion, laquelle s'avère cruciale dans la mesure où elle influence et module le regard que l'on porte sur l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Langue de scolarisation : une situation complexe

Patricia Lamarre adopte une approche qui permet d'offrir un portrait plus complexe des pratiques langagières et qui permet selon elle de mettre en lumière les limites de certaines analyses des données censitaires sur la situation linguistique, lesquelles sont souvent guidées par une théorisation qui permet difficilement de bien cerner et d'expliquer les changements en cours. S'appuyant sur cette démarche qu'elle a privilégiée dans son parcours professionnel, elle montre que cette approche ethnographique permet d'élaborer de meilleurs outils d'enquête

et une interprétation plus nuancée des données générées par les outils traditionnels actuels, contrant ainsi les scénarios alarmistes sur l'avenir du français au Québec.

Corina Borri-Anadon, Josée Charette et Danial Nabizadeh traitent des enjeux pouvant découler des résistances de la part des personnels scolaires et de la société en général face aux craintes vis-à-vis du recours à d'autres langues que le français par les élèves dans l'enceinte scolaire. Les auteurs appuient l'idée selon laquelle le fait de se doter de pratiques reconnaissant le plurilinguisme et la diversité linguistique en milieu scolaire ne nuit pas au français. Elles proposent ainsi une réflexion sur l'incidence des politiques d'aménagement linguistique sur la mise en place de pratiques inclusives.

Diane Gérin-Lajoie rend compte pour sa part de la complexité du rapport aux langues française et anglaise chez des jeunes fréquentant des écoles de langue anglaise du Québec. Elle explore la façon dont ce rapport complexe aux langues s'inscrit dans l'imaginaire collectif de ces jeunes et comment il est vécu. Le fait de vivre dans deux mondes linguistiques à la fois ne signifie nullement un rejet du français chez ces jeunes Québécois. Bien au contraire, ces élèves sont conscients de l'importance du français, même si l'anglais fait partie de leur vie. Traverser les frontières linguistiques est perçu comme étant une situation normale à laquelle ils et elles se plient facilement, peu importe l'endroit où ils et elles se trouvent.

La liberté d'accès à l'enseignement postsecondaire en anglais, surtout au niveau collégial, génère depuis des décennies un débat sociopolitique important au Québec. **Karine Vieux-Fort** pose la question de ce que deviennent ces étudiantes et étudiants francophones qui fréquentent le cégep anglophone, à savoir quelles sont les conséquences de cette scolarisation sur la suite de leur parcours de vie. Son analyse révèle à quel point ces parcours de vie sont variés, riches et complexes sur le plan des usages et des pratiques linguistiques. Elle montre également que les jeunes ne s'anglicisent pas for-

cément au terme de leurs études collégiales en anglais. La majorité s'inscrit plutôt dans un parcours de navigation entre le français et l'anglais au gré des occasions et des contraintes, s'ouvrant ainsi à un univers de possibilités, tant sur le plan scolaire, professionnel et personnel.

Contextes économique et linguistique

Les choix linguistiques sont déterminés, entre autres, par les contextes spécifiques, que ce soit les demandes du marché du travail ou l'environnement linguistique.

En examinant les tendances des quinze dernières années en matière d'usage du français et de l'anglais au travail, **Louis Cornelissen** cherche à évaluer l'impact de l'évolution de la composition industrielle du marché du travail sur les tendances relatives à l'utilisation des langues au travail dans la région de Montréal. L'examen révèle que la simple évolution de la composition industrielle implique certains changements, relativement modestes, dans les taux d'utilisation des langues. Mais si elles ne s'expliquent pas par des changements liés à la composition industrielle, on peut déduire que les tendances relatives aux langues de travail s'expliquent plutôt par des changements qui se manifestent au sein même des secteurs d'industrie.

Étienne Lemyre examine les fréquences d'utilisation du français au travail par les diplômés des cégeps et des universités de langue anglaise de l'île de Montréal. Il montre notamment que la grande majorité de ces diplômés utilisent le français dans l'espace public au moins sur une base régulière, et ce, dans chaque secteur de l'île de Montréal. L'auteur aborde également un ensemble de facteurs susceptibles d'exercer une influence sur l'usage du français ou de l'anglais au travail par ces diplômés, notamment leur trajectoire linguistique et de vie.

Le texte de **Mario Polèse** aborde quelques-uns des enjeux et des défis qui caractérisent ce qu'il appelle les dilemmes

linguistiques québécois et canadiens. Son analyse s'appuie entre autres sur son expérience personnelle en tant que résident du quartier Notre-Dame-de-Grâce à Montréal, un quartier où l'anglais est dominant, mais où le français et l'anglais coexistent pacifiquement comme langues communes de la vie publique. Il est difficile selon lui d'affirmer que le français est la langue commune normale dans cette partie de l'île de Montréal, sans même parler des quartiers encore plus à l'ouest. Doit-on alors s'étonner, s'interroge-t-il, qu'anglophones et allophones trouvent parfaitement normal de s'adresser spontanément à d'autres citoyens d'abord en anglais ? Selon lui, le français n'est pas dans les faits ni la seule langue officielle du Québec ni la langue commune. Comme dans le reste du Canada, le français et l'anglais y ont, *de facto* et *de jure*, droit de cité.

La réceptivité sociale

L'intégration relève d'un processus de réciprocité entre la société d'accueil et la population immigrante. Au cœur de la réciprocité se trouve la notion clé de réceptivité sociale. Les chapitres qui suivent explorent l'une ou l'autre facette de la réceptivité sociale.

En étudiant les rôles que peut jouer la langue française dans l'intégration politique des personnes immigrantes au Québec, **Jean-Philippe Gauvin** et **Antoine Bilodeau** distinguent l'influence relative de trois indicateurs linguistiques : la connaissance du français, le français comme langue parlée à la maison (sphère familiale) et le français comme langue d'usage dans les activités quotidiennes hors du domicile (sphère publique). Leurs analyses révèlent que les personnes immigrantes peuvent parler une autre langue à la maison et s'intégrer pleinement à la communauté politique. Fait intéressant, lorsque le français est la langue la plus utilisée dans la sphère publique, les immigrants ayant une langue maternelle autre que le français affichent un degré d'attachement au Québec plus élevé

que celui des immigrants de langue maternelle française. On en retient que la connaissance linguistique procure à la fois des avantages fonctionnels et relationnels aux personnes immigrantes. Ainsi, plus on connaît le français, plus on est porté à voter aux élections québécoises. De la même façon, la connaissance du français amène un sentiment d'appartenance au Québec plus fort.

Stéphanie Arsenault, Alessandra Bonci et Samantha Giroux s'intéressent aux personnes résidentes temporaires en emploi dans la région de Québec afin de mieux comprendre leur vécu lié à l'usage et à l'apprentissage de la langue française. Elles montrent que celles-ci ressentent un réel besoin d'apprendre le français ou d'en améliorer leur connaissance afin de bien réaliser leur travail, de progresser professionnellement, de se sentir compétentes dans les activités de la vie quotidienne, de jouer leurs rôles parentaux adéquatement, de développer leurs liens sociaux et d'accéder à la résidence permanente. Afin de pallier les nombreux obstacles auxquels sont confrontés les immigrants temporaires pour accéder à la francisation en emploi, les autrices formulent un certain nombre de recommandations qui touchent les gouvernements ainsi que les institutions d'enseignement.

La réflexion de **Malika Danican** a pour but de questionner et de recadrer le débat actuel sur la langue française de la perspective personnelle d'une immigrante de langue française. Elle présente ainsi un regard critique sur l'utilisation qui est faite de certains indicateurs de l'usage et de la présence du français au Québec pour statuer sur le succès ou l'échec des politiques linguistiques visant la pérennité du fait français. S'appuyant sur des expériences personnellement vécues, elle défend l'idée selon laquelle l'immigration, francophone ou allophone, par les enjeux et défis qu'elle suppose, ne peut porter le fardeau de la survie du français au Québec. Au-delà des idées reçues, l'intégration ne relève pas de la seule volonté des immigrants : elle est à la fois la responsabilité de celui qui immigré et de celui qui accueille.

Michel Seymour propose ensuite une réflexion sur les moyens à prendre pour retenir les étudiants francophones et allophones dans les établissements collégiaux de langue française, sans nuire aux droits collectifs de la minorité anglophone et des peuples autochtones. Selon lui, les règles gouvernementales annoncées dans la loi 14, combinées à une modification des règles d'admission au SRAM et à la modification par le gouvernement fédéral des attributions de visas aux étudiants étrangers désireux de faire des études postsecondaires au Québec constituent un ensemble de mesures suffisantes susceptibles de modifier la situation du français dans les cégeps.

Julius Grey procède à une critique sévère de la loi 14, qui repose selon lui sur une fausse prémisse selon laquelle le français serait en danger de disparition au Québec face à l'hégémonie de l'anglais. Il conteste fermement l'idée selon laquelle le bilinguisme mènerait inéluctablement à l'anglicisation et livre un plaidoyer en faveur d'une meilleure communication entre les communautés de langue anglaise et française. Tous les Québécois sont selon lui d'accord que le français mérite d'être protégé et que le maintien d'un Québec fondamentalement francophone est un but légitime pour légiférer. Cependant, il souligne l'importance de considérer l'anglais comme partie intégrante et bénéfique de la culture québécoise et de permettre à tous les citoyens de se sentir chez eux sans égard à leurs origines.

Le chapitre de **Richard Bourhis** et de **Réal Allard** porte sur les enjeux du vivre-ensemble dans la zone bilingue du Canada du point de vue d'étudiants universitaires franco-ontariens, acadiens et québécois francophones de Montréal. Leur étude compare les préférences et les perceptions des étudiants francophones de ces trois provinces envers des migrants s'établissant dans leurs provinces respectives, et compare ces préférences à celles pour des immigrants internationaux d'origine africaine francophone ou anglophones des États-Unis. Il ressort de cela que malgré leur citoyenneté commune en tant que

Canadiens, plus les trois groupes d'étudiants francophones se sentaient menacés par la présence de Canadiens anglais, plus ils les rejetaient comme migrants dans leurs provinces respectives. Ce sentiment de menace et de rejet était accentué par la perception que les migrants Canadiens anglais contribuaient davantage à la vitalité des communautés anglophones qu'à celles des francophones.

Nous terminons avec ce témoignage tout personnel de **Marco Micone** qui retrace, à travers sa trajectoire de vie et celle de sa famille, ce qu'a signifié pour un immigrant ne parlant ni le français ni l'anglais d'être confronté aux enjeux et aux obstacles d'une société tiraillée par des polarisations de religion, de langue et d'ethnicité. Il met en garde contre la hiérarchie créée entre le français de langue maternelle et le français de langue seconde, qui ne doit pas être prise à la légère. Elle crée selon lui des catégories de citoyens qui n'ont pas la même valeur dans la société, une situation propice au racisme et à l'exclusion.

Encadré 1

L'expression « déclin du français » dans les médias au Québec de 2017 à 2022

Steven Therrien et Richard Marcoux

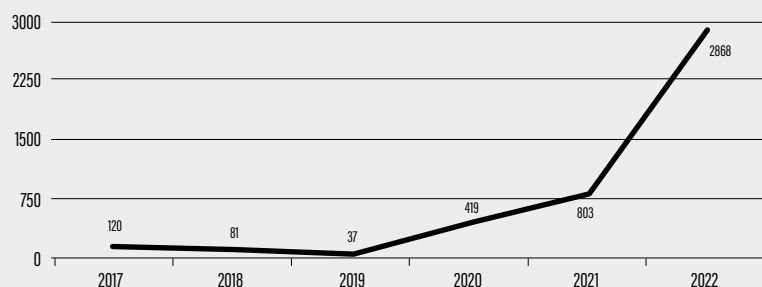
La persistance du débat sur l'avenir de la langue française au Québec et les transformations que ce dernier a subies au fil des décennies commandent un effort renouvelé de déconstruction qui vise à mettre en relief « l'ordre du discours » qui domine à l'intérieur des sphères médiatiques et politiques actuelles. Et ce, d'autant plus qu'au cours des dernières années — et plus particulièrement depuis la dernière campagne électorale provinciale —, le terme « déclin du français » semble s'être imposé dans les discours que l'on retrouve dans l'espace médiatique. Est-ce une illusion d'optique ?

La couverture médiatique entourant la langue française au Québec possède une grande richesse sociologique qui, selon nous, requiert davantage l'attention des chercheurs. Notre objectif ici est tout simplement d'examiner la production médiatique entourant cette fameuse expression « déclin du français au Québec » au cours des années récentes. Pour ce faire, nous avons d'abord circonscrit l'ensemble des 7,5 millions d'articles produits par les médias québécois entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2022 de la base de données Eureka afin de produire deux corpus d'articles distincts où l'expression « déclin du français » ou « déclin de la langue française » se retrouvait au moins une fois. Un premier corpus se compose de 3975 articles où l'expression apparaît quelque part dans le texte, alors que le second corpus contient 1051 articles où cette expression se retrouvait spécifiquement dans le titre ou dans l'amorce ou dès l'introduction de l'article sur ce thème. Les deux corpus possèdent donc une utilité distincte : le premier permet d'analyser la totalité de la couverture médiatique entourant l'utilisation du terme « déclin du français », tandis que le second regroupe un ensemble de sources qui mettent en exergue ce terme, offrant ainsi un portrait plus propice à une analyse qualitative approfondie.

Les figures 1 et 2 présentent les tendances issues de chacun de ces deux corpus et permettent d'illustrer l'augmentation significative de la couverture médiatique traitant de la langue avec l'expression « déclin du français » au cours des trois dernières années étudiées : le nombre d'articles recensés demeure stable de 2017 à 2019, voire régresse, pour ensuite montrer une hausse majeure à partir de 2020. Les articles « déclinistes » produits durant les trois dernières années concentrent respectivement 94 % (figure 1) et 90 % (figure 2) de la couverture médiatique globale, ce qui montre indéniablement un point de bascule qui s'est amorcé en 2020, pour ensuite atteindre des sommets en 2022.

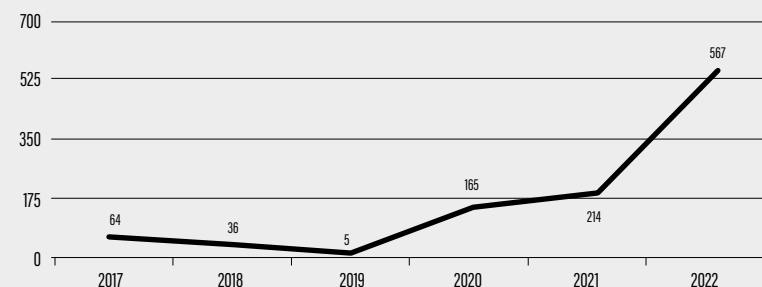
L'analyse sommaire du contenu de ce second corpus fait émerger d'abord une surreprésentation des articles des médias mont-réalais et de la capitale québécoise (*Le Journal de Montréal*, *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Québec*), alors que la plupart des journaux dits des régions présentent une production médiatique

Figure 1. Nombre d'articles parus chaque année avec l'expression « déclin du français »



Source : Eureka, traitement par les auteurs

Figure 2. Nombre d'articles parus par année avec l'expression « déclin du français » (titre ou amorce)



Source : Eureka, traitement par les auteurs

relativement moins importante sur le thème du déclin de la langue (*Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *La Voix de l'est*, *La Tribune*, *le Quotidien*). Ces écarts semblent traduire des réalités distinctes entre les différentes régions quant au traitement de la langue, ce qui est d'ailleurs soutenu par une importante part du discours analysé, qui attribue le déclin du français à la région métropolitaine de Montréal en particulier. En d'autres termes, cela nous permet de relativiser et surtout de « situer » la couverture médiatique entourant le déclin de langue, qui n'est pas exclusivement ancrée dans les régions métropolitaines, mais qui y demeure plus présente.

On constate surtout qu'il semble s'être construit ces dernières années un discours alarmiste sur la langue au Québec qui s'est exprimé à travers l'expression « déclin du français ». Selon la

majorité des sources analysées de notre corpus, le déclin de la langue française est décrit comme un « danger » (67 occurrences), un « risque » (91 occurrences), une « menace » (107 occurrences) de « disparaître » (37 occurrences), d'être « assimilé » (52 occurrences), et tout ça, par les « immigrants » (808 occurrences) ou simplement en raison d'une « immigration » (1159 occurrences) jugée incontrôlable.

Les discours promouvant cette vision alarmiste du déclin du français, qui regroupent trois quarts (74,3 %) des articles constituant notre corpus, appuient par ailleurs leurs propos sur des indicateurs démolinguistiques spécifiques, indicateurs qui traduisent une vision de ce qui constitue une ou un francophone au Québec : c'est une personne qui a le français comme langue maternelle et qui n'utilise que cette seule langue à la maison. Par conséquent, en mobilisant l'étiquette « francophone » de façon aussi restrictive, cette approche conduit du coup à ignorer le plurilinguisme pratiqué dans plusieurs familles québécoises, notamment celles provenant des pays de la Francophonie, et conduit ainsi à exclure un nombre important de francophones, à nouveau essentiellement ceux qui sont issus de l'immigration.

En somme, les discours qui émergent des articles qui abordent, sous l'angle du déclin, le caractère fragile de la situation de la langue française au Québec, participent à la construction d'une figure de l'Autre dans l'espace médiatique québécois faisant de l'immigrant le principal bouc émissaire de ce déclin, la menace, le danger.

Les visions alarmistes qui sont associées à ces discours peuvent assurément nuire aux efforts de promotion de la langue française auprès de ces francophones qui appuient l'idée que le français est la langue commune au Québec et qui, pour différentes raisons, s'inscrivent également dans d'autres espaces linguistiques. Ces populations francophones plurilingues sont nombreuses et le seront de plus en plus, non seulement à l'échelle internationale, mais également au Québec et au Canada. Dans un contexte où la croissance démographique du Québec des dernières années s'explique à plus de 95 % par l'immigration internationale, ne serait-il pas contre-indiqué de s'aliéner ces locuteurs de la langue française sur le territoire du Québec ?

Langue et choix de société

Victor Piché

Chaque recensement relance les débats linguistiques au Québec. Chaque fois, on est inondé d'indicateurs trop souvent sortis de leur contexte historique, tant démographique, économique que politique. Il s'agit en fait d'un débat qui ignore les choix fondamentaux de la société québécoise des 50 dernières années. Un petit rappel.

Le premier choix qu'a fait la société québécoise a été de nature démographique. On parle d'une véritable révolution : les familles québécoises ont choisi de faire moins d'enfants, en bas du seuil de renouvellement. Rappelons qu'un groupe, pour se reproduire, doit avoir un taux de fécondité de 2,1 enfants. Or ce seuil est en deçà de ce taux depuis 1970.

Ce premier choix historique fondamental explique essentiellement pourquoi le français, défini par l'indicateur de langue maternelle, diminue régulièrement d'un recensement à l'autre et va continuer à diminuer. Il s'agit d'une tendance irréversible. D'ailleurs, les scénarios de projections de la population adoptent des indices de fécondité nettement en bas du seuil de remplacement²⁰. Ce choix démographique implique que le français parlé le plus souvent à la maison va également diminuer, puisque c'est le groupe de langue maternelle française qui l'alimente à plus de 90 %.

Ici, la politique publique n'y peut rien. Certes, les politiques familiales demeurent essentielles pour le bien-être des couples et des enfants, mais elles ne permettent pas de revenir au seuil de remplacement d'antan. Et il n'existe pas de prévisions quant à une remontée éventuelle de la natalité au Québec.

Le deuxième choix de nature également démographique concerne la mobilité résidentielle, surtout à Montréal. Encore ici, depuis longtemps, le groupe de langue maternelle française

20. Avec un indice de fécondité de 2,1, le pourcentage des personnes de langue maternelle française au Québec serait demeuré constant de 2011 à 2036. (Ce scénario non publié de Statistique Canada nous a été fourni par Jean-Dominique Morency, que nous remercions).

quitte l'île de Montréal pour la banlieue. En même temps, l'île constitue le point de chute pour plusieurs groupes immigrants, dont une bonne partie n'est pas de langue maternelle française. L'effet net est que le groupe de langue maternelle française diminue sur l'île de Montréal. Contrairement à la fécondité, on ne peut pas qualifier ces choix d'irréversibles, puisque l'exode des groupes de langue maternelle française pourrait cesser, voire même s'inverser. Mais cela n'est pas prévisible pour le moment.

Le troisième choix relève plutôt du domaine économique. Le Québec a opté pour un système économique axé sur la croissance. Aucun parti politique ne remet en question ce modèle de croissance et les promesses électorales tournent presque toutes autour des stratégies de croissance. Or, il s'agit d'un modèle fortement dépendant de la disponibilité de la main-d'œuvre. Compte tenu des choix démographiques de la société québécoise, et compte tenu aussi que personne n'ose remettre en question la prémisse de la croissance économique, l'immigration devient de plus en plus centrale pour « combler », ne serait-ce que partiellement, de façon permanente ou temporaire, la demande « croissante » de main-d'œuvre. C'est un choix !

Le quatrième choix fondamental fait par la société québécoise, lié au modèle économique dominant, est de stipuler que la croissance économique passe par des stratégies pour rendre le Québec plus compétitif sur le plan international, stratégies qui encouragent l'exportation de « nos » biens et services et qui visent à attirer des entreprises étrangères sur le sol québécois. N'est-ce pas là une des stratégies au cœur du discours économique du gouvernement actuel ? Mais, alors, il faut bien reconnaître l'impact de ce type de stratégies sur la langue de travail. L'internationalisation souhaitée augmente les pressions à l'utilisation de l'anglais et à l'augmentation du bilinguisme sur le marché du travail, surtout à Montréal. On aura beau avoir une immigration 100 % francophone, cela ne changera pas la demande de travailleurs bilingues. C'est ainsi que ces immigrants « francophones » devront apprendre l'anglais s'ils veulent être compétitifs sur le marché d'emploi. Ironie du sort !

La politique linguistique doit prendre acte de ces choix de société qui, pour le moment, semblent irréversibles et bien ancrés dans les valeurs et comportements de la population québécoise.

Comment ? D'abord, en lien avec la politique linguistique, en insistant sur l'importance du français comme langue publique commune, ce qui revient à mettre au centre de la politique des programmes accrus et plus efficaces de francisation — ce dont on a peu parlé dans les débats linguistiques. Ensuite, en considérant que le bilinguisme ne constitue pas automatiquement une menace à la langue française. Au contraire, il pourrait même représenter un indicateur de « réussite » de la stratégie d'internationalisation tant prisée par les partis politiques. Enfin, en reconnaissant la nécessité de redéfinir la francophonie de façon à inclure toutes les personnes qui vivent en français au Québec, indépendamment de leur langue maternelle ou de celle parlée à la maison. Comme le disait Boucar Diouf dans les pages de *La Presse* (4 juin 2022), les immigrants et, de façon plus large, les personnes issues de l'immigration, sont des alliées et non des ennemies du « peuple » québécois d'origine française.

Une lecture plus nuancée de l'état de la situation linguistique au Québec en 2023

Jean-Pierre Corbeil

Peut-on réellement parler d'un déclin de la langue française au Québec, sans nuance ni perspective, comme s'il s'agissait d'un simple truisme qui exclut tout débat ? Cette question, qui peut sembler provocatrice et en porte-à-faux avec le réel, ne devrait pourtant pas être rejetée du revers de la main. Pour y répondre, elle requiert une posture beaucoup plus nuancée et un examen plus attentif des faits et des postulats sur lesquels s'appuie la panique morale à propos de ce déclin du français que l'on tient apparemment pour acquis et que l'on ne remet pas en question.

Dans son édition du 2 décembre 2022, le quotidien *Le Devoir* présentait un article ayant pour titre « Le déclin du français en 4 graphiques », constat fondé sur les données du recensement de 2021 sur la langue maternelle, la principale langue parlée à la maison, la connaissance du français et la principale langue de travail. Ces statistiques récentes témoigneraient du fait, selon plusieurs observateurs, que « tous les indicateurs sont au rouge ».

Devant la kyrielle d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la situation du français et des dynamiques linguistiques au Québec, comment s'y retrouver ? Comment distinguer les idées reçues qui tiennent souvent lieu de vérités incontestables sur le sujet d'une part, des faits et des résultats qui mettent en lumière les nuances et la complexité des dynamiques et des perspectives en présence d'autre part ?

Sans pour autant nier la baisse de la part relative du français à la lumière de ces quelques indicateurs présentés par les médias, il faut d'abord s'interroger d'une part sur les facteurs qui sous-tendent ou expliquent une telle évolution, et d'autre part sur l'importance à leur accorder en regard d'autres indicateurs qui témoignent plutôt d'une évolution positive de la place et de l'usage du français au Québec. Cela nous permet de nous éloigner d'une lecture par trop catastrophiste des dynamiques linguistiques au Québec en identifiant les éléments factuels qui témoignent des enjeux et des reculs en ce domaine et ceux qui montrent des progrès, voire une stabilité de la situation.

Afin de prendre la mesure de l'évolution des caractéristiques et des comportements linguistiques des Québécois ainsi que des rapports diversifiés à la langue française, il faut donc d'abord s'interroger sur l'ensemble des indicateurs qui devraient être considérés ou privilégiés en premier lieu, et en fonction de quels principes ou cadre de référence. C'est pourquoi nous prendrons pour hypothèse que la gestion politique du vivre-ensemble linguistique au Québec et l'implantation de mesures appropriées et efficaces pour valoriser et promouvoir l'usage du français dans l'espace public dépendent de données et d'analyses probantes sur des caractéristiques, des comportements et des représentations sur la langue qui tombent sous le champ d'application du régime linguistique québécois.

L'objectif de ce chapitre est de présenter un portrait d'ensemble de l'évolution de la situation linguistique au Québec qui s'appuie sur deux grands principes, lesquels orientent et guident nos choix méthodologiques pour prendre la mesure de la complexité des dynamiques linguistiques en présence.

Le premier de ces principes, émane du préambule de la Charte de la langue française selon lequel «[l'] Assemblée nationale est résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et

des affaires ». Soulignons du reste que nulle part dans la Charte on ne trouve mention d'une résolution à faire du français la principale langue d'usage des Québécois dans la sphère familiale, c'est-à-dire à la maison, avec les membres de la famille ou avec les amis.

Le second principe sur lequel s'appuie notre réflexion est la mise en valeur d'une approche intégrationniste plutôt qu'assimilationniste relativement au fait français au Québec. Ainsi, comme l'exprimait jadis l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du gouvernement québécois intitulé *Au Québec pour bâtir ensemble*, l'objectif est de faire du Québec une société dont le français est la langue commune de la vie publique (1990, p. 16). L'accent mis sur la vie publique est particulièrement important dans la mesure où

«[c]ette valorisation du français comme langue officielle et langue de la vie publique n'implique toutefois pas qu'on doive confondre maîtrise d'une langue commune et assimilation linguistique. En effet, le Québec, en tant que société démocratique, respecte le droit des individus d'adopter la langue de leur choix dans les communications à caractère privé. » (*ibid.*, p.17)

Ces deux principes nous amènent à considérer les divers indicateurs de l'évolution de la situation linguistique selon leur utilisation et leur pertinence en regard de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise. À cet égard, nous conviendrons que si la langue maternelle et la principale langue d'usage au foyer sont des indicateurs utiles et instructifs, ils ne suffisent toutefois pas à brosser un portrait d'ensemble pertinent et adéquat de l'évolution de la situation du français et des dynamiques linguistiques en présence au Québec, et à Montréal en particulier.

Dans ce chapitre, nous mettrons en lumière un certain nombre d'indicateurs qui gagneraient à être plus largement utilisés et examinés en raison de leur pertinence pour effectuer le suivi de l'évolution de l'usage et de la présence du français. Ceux-ci témoignent en effet de l'existence de

rapports multiples et différenciés à la langue française ainsi que des contributions plurielles de la diversité ethnoculturelle et linguistique à l'espace public francophone québécois. À ce titre, nous adoptons comme postulat que le français et l'anglais coexistent de facto depuis longtemps dans l'espace public, montréalais tout particulièrement, et que l'accroissement de la présence ou de l'usage de l'anglais ne signifie pas nécessairement et automatiquement un recul de ceux du français. Qui plus est, l'examen des divers indicateurs de l'évolution de la situation linguistique au Québec devrait permettre le suivi de la politique linguistique, de sa mise en œuvre et de sa capacité à atteindre ses objectifs.

Expliquer l'évolution des indicateurs traditionnels dans la sphère privée : pas de catastrophe en vue

Les données sur la langue apprise en premier lieu à la maison dans l'enfance et encore comprise (langue maternelle) et celles sur la ou les langues parlées le plus souvent à la maison ont longtemps été les principaux indicateurs pour juger de l'évolution de la situation linguistique au Québec. Le fait de disposer d'une information à peu près comparable depuis au moins un demi-siècle pour ces indicateurs permet de suivre leur évolution au fil du temps.

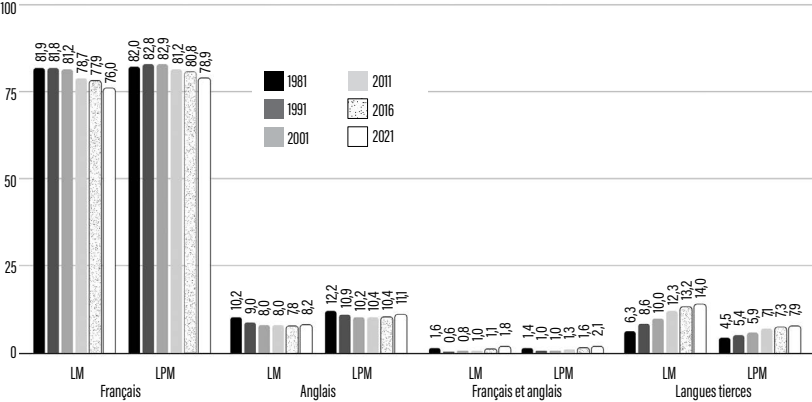
À la lumière de ces données, on observe que la population dont le français est la langue maternelle et celle parlant le français le plus souvent à la maison ont vu leur nombre s'accroître depuis une quarantaine d'années, mais leur poids démographique diminuer. Comme en témoigne la figure 1, alors qu'en 1981, trois ans après l'adoption de la Charte de la langue française, 82 % de la population était de langue maternelle française et une proportion similaire parlait le français le plus souvent à la maison (à peine plus de 1 % y déclaraient le français et l'anglais à égalité), en 2021 ces proportions étaient respectivement de 76 % et de près de 79 %, les deux langues à égalité ayant été

mentionnées chez 2 % de la population. Au cours de la même période, les parts relatives du groupe de langue maternelle anglaise et de celui parlant l'anglais le plus souvent à la maison sont demeurées relativement stables, après avoir connu une diminution un peu plus importante entre 1981 et 1991.

Les facteurs qui expliquent cette tendance sont clairs et ne devraient pas nous étonner. La baisse de la part relative du français comme langue maternelle et comme principale langue d'usage à la maison découle principalement de la faible fécondité du groupe de langue française d'une part et de la croissance importante de la part relative des langues tierces (autres que le français ou l'anglais) attribuable à l'immigration internationale d'autre part. Leur part est en effet passée de 6,3 % à 14 % pour ce qui est de la langue maternelle et de 4,5 % à 7,9 % pour ce qui est de la langue parlée le plus souvent à la maison. Cette croissance et son influence sur la baisse de la part relative du groupe de langue maternelle française ou parlant le français le plus souvent à la maison découle donc directement de la composition linguistique de la population immigrante. Rappelons que le nombre d'immigrants au Québec est passé de 522 000 en 1981 à 1,2 million en 2021 et qu'au cours de cette période c'est près de 7 immigrants sur 10 qui avaient une langue tierce comme langue maternelle.

Entre 2016 et 2021, une bonne part de l'explication de l'évolution de ces indicateurs tient à des facteurs migratoires – international et interprovincial – et aux caractéristiques spécifiques de ces migrants. Pour l'essentiel, cela résulte de la très forte croissance de l'immigration temporaire (+ 206 000 depuis 2016 comparativement à + 86 000 au cours du lustre précédent) et d'une immigration récente caractérisée par une part plus importante d'immigrants qui ne connaissent que l'anglais, qui ont une langue maternelle autre que le français et qui parlent une autre langue que le français le plus souvent à la maison. À cela s'ajoute un très faible solde migratoire avec les autres provinces et territoires. Lors des périodes intercensitaires pré-

Figure 1. Évolution de la part relative des langues française, anglaise et tierces comme langues maternelles (LM) et langues parlées le plus souvent à la maison (LPM), Québec, 1981 à 2021



Sources : recensements de la population de 1981 à 2021
 Note : Les réponses multiples ont été regroupées de la façon suivante : « français-langue tierce » avec « français », « anglais-langue tierce » avec « anglais » et « français-anglais-langue tierce » avec « français-anglais ». La catégorie « langue tierce » exclut donc le français et l'anglais.

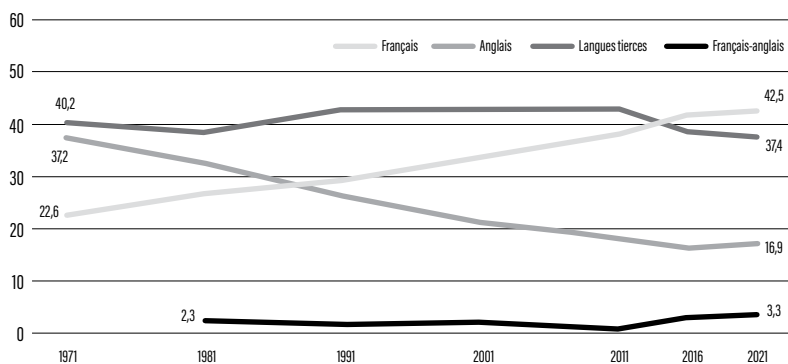
cédentes, les soldes interprovinciaux négatifs observés étaient principalement attribuables aux migrants plus susceptibles de ne pas avoir le français comme langue maternelle, comme principale langue d’usage au foyer ou comme langue connue¹.

Parler le français le plus souvent à la maison est essentiellement un phénomène que l’on observe parmi la population de langue maternelle française. Ainsi, en 1981, 97% de la population québécoise qui parlait le français le plus souvent à la maison était de langue maternelle française. Quarante ans plus tard, cette proportion avait à peine régressé, pour s’établir à 94 %. En d’autres termes, si la population de langue maternelle française a vu sa part relative décroître, il en est allé autant de la part relative de celle parlant le français le plus souvent à la maison.

1. Par exemple, les soldes migratoires négatifs entre le Québec et les autres provinces et territoires entre 2011 et 2016 étaient de -9 940, -11 000 et -16 000 personnes pour les groupes de langue maternelle française, anglaise et tierces, respectivement. Entre 2016 et 2021, ces soldes migratoires étaient de -335, + 2 290 et -8 400, respectivement.

En ne s'appuyant que sur les tendances présentées à la figure 1, on serait porté à conclure à un recul de la présence et de l'usage du français depuis l'adoption de la Charte. Or, la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison ne fournissent qu'une partie de l'évolution des caractéristiques et des comportements linguistiques de la population. En outre, puisque la croissance des langues tierces découle essentiellement de l'immigration internationale et que leur usage demeure très marginal dans l'espace public, on aurait tort de croire que le français n'a pas évolué de façon positive parmi cette population. Même dans la sphère familiale, on peut constater à la figure 2 qu'entre 1971 et 2021 la proportion de la population immigrante parlant une langue tierce le plus souvent à la maison s'est à peu près maintenue autour de 40 %, alors que la hausse soutenue de la part du français au cours de la période s'est produite corollairement à la baisse de celle de l'anglais.

Figure 2. Proportion de la population immigrante selon la langue parlée le plus souvent à la maison, Québec, 1971 à 2021



Sources : recensements de la population de 1971 à 2021

Puisque l'objectif principal de la Charte est de faire du français la *langue publique commune*, nous montrerons plus loin que la présence du français dans divers domaines de l'espace public est généralement plus importante que sa part comme

principale langue d'usage à la maison ou comme langue maternelle. Cette situation s'explique au premier chef par l'évolution importante de l'un des prérequis pour pouvoir utiliser le français dans la sphère privée ou publique : la capacité de soutenir une conversation dans cette langue.

**Des indicateurs sous-estimés et peu utilisés
qui témoignent pourtant du net progrès du français :
la capacité de parler le français et le français
comme première langue officielle parlée**

Il faut d'abord savoir qu'en 1981 la proportion des populations de langue maternelle tierce et de langue anglaise qui pouvaient soutenir une conversation en français était de 62 % et de plus de 51 %, respectivement. Quarante ans plus tard, ces proportions étaient de 75 % et 67 %. Chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans en 2021, elles étaient de 88 % et 82 %, respectivement. Quant à la capacité de soutenir une conversation en français dans l'ensemble de la population, la proportion était de 92,4 % en 1981 et de 93,7 % en 2021.

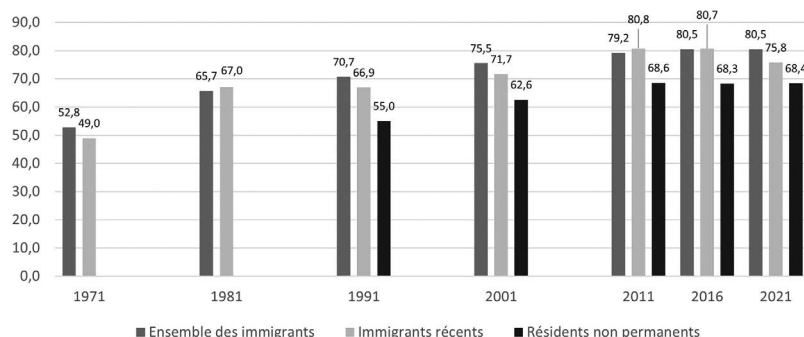
D'aucuns s'opposeront à l'utilisation ou à la prise en compte de cet indicateur sous prétexte que son utilité est limitée puisqu'il émane d'une auto-évaluation et que l'on ne sait pas ce que signifie pouvoir soutenir une conversation en français. Pourtant, la capacité de soutenir une conversation en français est corrélée avec son usage dans l'espace public (voir encadré 3). Par exemple, les données du recensement de 2021 révèlent que 96 % des travailleurs québécois qui déclarent pouvoir soutenir une conversation en français utilisent cette langue au moins de façon régulière au travail (comme langue principale, à égalité avec une autre langue ou régulièrement comme deuxième langue). Parmi l'ensemble des travailleurs immigrants, cette proportion se situe à 93 %.

L'évolution de la part des immigrants déclarant pouvoir soutenir une conversation en français au cours des cinquante

dernières années est éloquent. Comme l'illustre la figure 3, avant l'adoption de la Charte et la mise en place d'accords bilatéraux entre le Québec et le gouvernement fédéral en matière de gestion et de contrôle de l'immigration, la proportion d'immigrants pouvant parler le français n'était que de 53 % en 1971. Elle se situait à près de 81 % en 2021. La baisse observée chez les immigrants récents – ceux arrivés au cours des cinq années précédant le recensement – entre 2016 et 2021 est principalement attribuable à la croissance de la population immigrante en provenance de pays où l'anglais est beaucoup plus susceptible d'être une langue seconde ou connue que le français.

Ainsi, la croissance d'environ 73 000 personnes ne pouvant parler que l'anglais, mais non le français, depuis 2016 – comparativement à une hausse de 8 600 entre 2011 et 2016 –, est l'une des sources du recul de la proportion de la population québécoise pouvant parler le français (de 94,5 % en 2016 à 93,7 % en 2021) et découle en bonne partie des facteurs migratoires mentionnés plus haut².

Figure 3. Capacité autodéclarée de soutenir une conversation en français chez les immigrants, les immigrants récents et les résidents non permanents (immigrants temporaires), Québec, 1971 à 2021



Sources : recensements de la population de 1971 à 2021

Note : Les données sur les résidents non permanents ne sont recueillies dans le recensement que depuis 1991.

2. Et ce, en dépit d'une hausse de 260 205 personnes pouvant parler le français. Entre 2011 et 2016, notons que le taux de croissance de l'effectif de la population pouvant parler le français (3,3 %) avait été le même que le taux

Le français et la langue dans laquelle on est à l'aise pour communiquer

L'indicateur de la capacité de soutenir une conversation en français fournit non seulement une information utile sur la population susceptible d'utiliser cette langue dans l'espace public, mais il s'avère utile pour estimer la langue vers laquelle on tend à s'orienter davantage ou avec laquelle on est le plus à l'aise pour communiquer, parmi les deux langues officielles du pays, tout particulièrement pour la population de langue tierce³. La première langue officielle parlée, dérivée, successivement, des réponses aux questions sur la connaissance du français et de l'anglais, sur la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison, permet, en effet, malgré ses limites, de fournir un indicateur plus inclusif de la propension à utiliser le français ou l'anglais dans l'espace public.

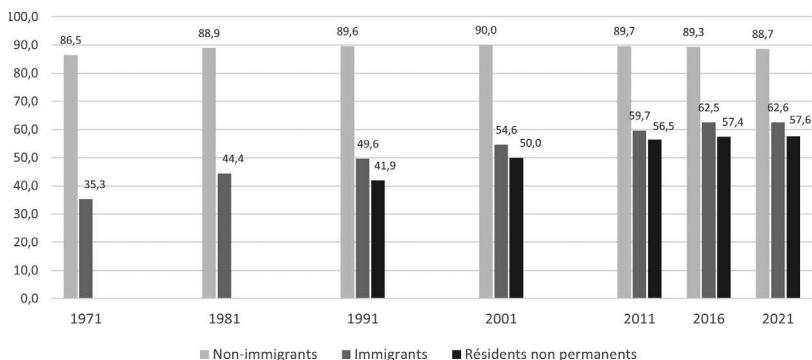
La figure 4 rend compte de l'évolution de la part du français parmi la population immigrante qui s'est établie au Québec au

de croissance de la population québécoise (3,2%). Entre 2016 et 2021, la croissance du nombre de locuteurs du français (3,4%) a été inférieure à celle de la population de la province (4,2%). Présenté autrement, entre 2016 et 2021, la croissance de l'effectif des unilingues anglais au Québec a été de 19,6% alors qu'elle avait été de 2,4% entre 2011 et 2016.

3. Lors de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle au Canada (EVMLO), menée par Statistique Canada à la suite du recensement de 2006, on a demandé aux répondants d'indiquer leur langue principale, c'est-à-dire celle, entre le français et l'anglais, dans laquelle ils étaient le plus à l'aise de communiquer. Les statistiques tirées de cette enquête ont révélé que, parmi la population de langue maternelle tierce résidant au Québec, 96% des personnes ayant l'anglais comme première langue officielle parlée (PLOP) avaient déclaré avoir l'anglais comme langue principale et 95% de celles ayant le français comme PLOP avaient déclaré avoir le français comme langue principale. Parmi les personnes s'étant vu attribuer à la fois le français et l'anglais comme PLOP, 41% déclaraient être plus à l'aise en anglais et 46% déclaraient être plus à l'aise en français, alors qu'un peu moins de 14% déclaraient être à l'aise autant en français qu'en anglais.

fil du temps. On y constate qu'entre 1971 et 2021 la population immigrante ayant le français comme première langue parlée, parmi le français et l'anglais, est passée de 35,3 % à 62,6 %, alors que chez les résidents non permanents, cette proportion passait de 41,9 % en 1991 à 57,6 % en 2021. Quant aux non-immigrants, la proportion de ceux dont le français est la première langue parlée est demeurée relativement stable, oscillant autour de 90 % pour s'établir à près de 89 % en 2021. Finalement, en raison de la part grandissante des immigrants permanents et temporaires au sein de la population québécoise, et malgré la progression importante du français au sein de ces collectivités, la part du français au sein de l'ensemble de la population, qui avait crû de 1971 (82,5 %) à 2001 (86,3 %), se situait désormais à 84,1 % en 2021.

Figure 4. Proportion de la population ayant le français comme première langue officielle parlée, selon le statut d'immigrant, Québec, 1971 à 2021



Sources : recensements de la population de 1971 à 2021

Note : Les données sur les résidents non permanents ne sont recueillies dans le recensement que depuis 1991. La catégorie de PLOP multiple « français et anglais » a été redistribuée en parts égales entre la catégorie « français » et la catégorie « anglais ». La croissance plus importante observée chez les non-immigrants entre 1971 et 1981 s'explique en partie par les nombreux départs des personnes de langue anglaise vers l'extérieur du Québec au cours de la période.

S'éloigner de l'usage et de l'interprétation abusive de l'indicateur des « transferts » linguistiques

De nombreux observateurs prônent l'utilisation du concept de transfert linguistique — le fait de parler le plus souvent une autre langue que sa langue maternelle le plus souvent à la maison — au titre d'indicateur clé de l'évolution de la présence et de l'usage du français dans la société québécoise. Or ce concept, qui se fonde uniquement sur l'usage prédominant d'une seule langue à la maison, tend à sous-estimer grandement l'usage du français tant dans la sphère privée que dans la sphère publique.

Avec plus de 250 langues différentes déclarées à la maison lors du recensement de la population⁴, une telle situation témoigne de la transformation des pratiques et des dynamiques linguistiques au fil du temps, de sorte que le plurilinguisme dans les foyers québécois, montréalais tout particulièrement, poursuit sa croissance et qu'environ un immigrant montréalais de langue maternelle tierce sur deux déclare pouvoir soutenir une conversation dans au moins trois langues (44 % chez l'ensemble des immigrants). De plus, en 2021, 53 % de la population de langue maternelle tierce déclarait parler au moins deux langues à la maison. Dans un tel contexte, un indicateur qui vise à estimer l'abandon de leur langue maternelle par les individus plutôt que l'utilisation de la langue officielle de leur province de résidence pose un problème et nous semble difficilement justifiable.

Nombreux sont ceux qui n'ont pourtant pas manqué de mentionner que le recul du français parlé *le plus souvent* dans la sphère familiale est tributaire de la stagnation voire de la part relative trop faible des transferts linguistiques, principalement

4. Ce nombre ne comprend que les langues pour lesquelles le nombre de locuteurs est suffisamment important pour que leur effectif puisse être diffusé; en réalité le nombre de langues déclarées est encore plus élevé.

de la population de langue tierce, qui s'effectuent vers le français en comparaison du poids démographique de la population de langue française au Québec. Pour cristalliser l'importance de cet enjeu, on souligne régulièrement le fait que la langue parlée le plus souvent à la maison par les parents est capitale en raison du fait qu'elle est transmise aux enfants comme langue maternelle et qu'elle est un vecteur important de transmission de la culture québécoise⁵. De plus, plusieurs établissent généralement un lien unidirectionnel entre la principale langue d'usage à la maison et la langue utilisée dans la sphère publique, alors que, dans les faits, c'est souvent l'inverse qui est observé ou il s'agit du moins d'un processus bidirectionnel⁶.

Cette approche classique de la mesure des transferts linguistiques qui s'intéresse uniquement aux personnes qui parlent le français ou l'anglais le plus souvent à la maison ne porte en réalité que sur un peu plus du tiers (36,5 %) de l'ensemble des 1,2 million de personnes de langue maternelle tierce résidant au Québec en 2021⁷, ou encore 34,5 % des 792 000 immigrants de cette collectivité. Par conséquent, tout le débat entourant le fait que seulement 55 % des transferts

5. Soulignons que cette référence à la culture québécoise tend souvent à la présenter comme unidimensionnelle, emblématique d'une identité unique, principalement d'ascendance canadienne-française et exclusive, plutôt qu'inclusive des divers groupes qui contribuent et ont contribué à faire du Québec ce qu'il est aujourd'hui, peu importe leur langue maternelle ou leur culture d'origine.

6. Dans la mouvance du dépôt et de l'adoption du projet de loi 96, certains partis politiques et analystes de la situation linguistique ont fait la promotion de l'établissement de cibles en matière de transferts linguistiques, allant jusqu'à proposer que 90 % de ces transferts se fassent vers le français parmi la population de langue maternelle tierce.

7. De plus, cette proportion inclut non seulement les non-immigrants ainsi que les résidents non permanents, mais également tous les immigrants qui sont arrivés avant l'adoption de la CLF et qui, pour des raisons bien connues, ont surtout adopté l'anglais plutôt que le français comme principale langue d'usage à la maison.

linguistiques de la population de langue maternelle tierce s'orientent vers le français ne vise donc qu'un faible sous-ensemble de cette population. Il maintient de ce fait dans l'angle mort l'usage du français ou de l'anglais à égalité avec une langue tierce à la maison ou leur usage régulier comme langue secondaire en plus d'une langue tierce parlée le plus souvent⁸.

Ces situations témoignent pourtant non seulement de l'importance du plurilinguisme au foyer parmi cette population, mais également du fait que l'usage du français ou de l'anglais dans divers domaines de l'espace public exerce une influence sur leur pénétration dans l'espace familial. Par exemple, des données des recensements récents ont en effet montré qu'environ 80 % des travailleurs de langue maternelle tierce qui parlent une langue tierce le plus souvent à la maison et qui y parlent également le français régulièrement comme langue secondaire utilisent principalement le français au travail, soit précisément la même proportion que ceux qui parlent le français le plus souvent à la maison. Bien qu'elle ne se limite qu'à la population active, c'est là une information importante à prendre en compte lorsqu'il s'agit de faire état de l'orientation de cette population vers le français ou l'anglais au quotidien plutôt que de rejeter un tel phénomène du revers de la main.

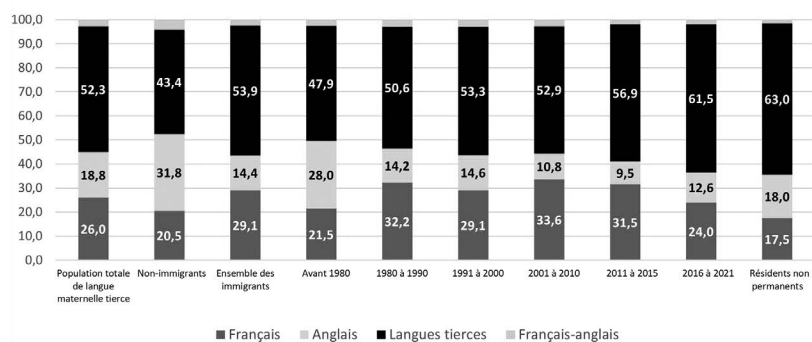
Une approche qui met l'accent sur l'usage prédominant du français ou de l'anglais à la maison donne à penser que ni le français ni l'anglais ne sont parlés par près des deux tiers de la population de langue maternelle tierce. Nous montrerons plus loin que ce n'est évidemment pas le cas et que le français est non seulement plus présent au foyer que ce que révèle une telle lecture des comportements linguistiques (de la même manière que pour l'anglais), mais que son usage à la maison découle en bonne partie des interactions en français qui ont cours dans la sphère publique. Surtout, il nous faut reconnaître qu'en dépit du fait que le français ou l'anglais sont pratiquement les seules

8. Voir Marcoux, Corbeil et Piché (2023) à ce sujet.

langues utilisées dans l'espace public québécois, la présence importante des langues tierces dans les foyers des collectivités de langues maternelles tierces est là pour demeurer.

La figure 5 révèle en effet que même chez les immigrants de langue maternelle tierce résidant au pays depuis plus de vingt ans, environ un sur deux ne parle toujours qu'une langue tierce le plus souvent à la maison, ce qui témoigne de l'importance de ces langues dans la sphère privée comme marqueur identitaire, alors que leur présence est somme toute très limitée dans l'espace public. Et même lorsqu'on ajoute à l'ensemble de la population parlant principalement le français ou l'anglais à la maison ceux qui les parlent à égalité avec une langue tierce le plus souvent, on compte toujours moins de la moitié (48 %) de l'ensemble des personnes de langue maternelle tierce qui avaient adopté le français ou l'anglais le plus souvent à la maison en 2021 – avant ou après leur arrivée au pays.

Figure 5. Proportion de la population de langue maternelle tierce* selon la langue parlée le plus souvent à la maison**, le statut d'immigrant et la période d'immigration, Québec, 2021



Source : Recensement de la population de 2021

* Sans mention du français ou de l'anglais

** Les réponses multiples ont été regroupées de la façon suivante : « français-langue tierce » avec « français », « anglais-langue tierce » avec « anglais » et « français-anglais-langue tierce » avec « français et anglais ».

À ce titre, il y a donc lieu de s'interroger sur l'influence qu'exerce réellement le phénomène des transferts linguistiques sur l'évolution de la situation du français au Québec, car comme

on peut le constater au chapitre 6 l'influence des transferts linguistiques sur l'évolution des dynamiques linguistiques est faible en comparaison des facteurs de l'accroissement naturel et des facteurs de migrations internationale et interprovinciale⁹.

Bien que le critère de la ou des langues d'usage à la maison soit utile, mais non suffisant, lorsqu'on s'intéresse à l'orientation de la population de langue tierce issue de l'immigration vers le français ou l'anglais, voire à l'évolution de l'usage et de la présence du français dans la société québécoise, la prise en compte de toutes les mentions d'usage d'une langue à la maison plutôt que son seul usage prédominant procure une lecture différente des dynamiques linguistiques en présence. C'est ce qu'illustre la figure 6A.

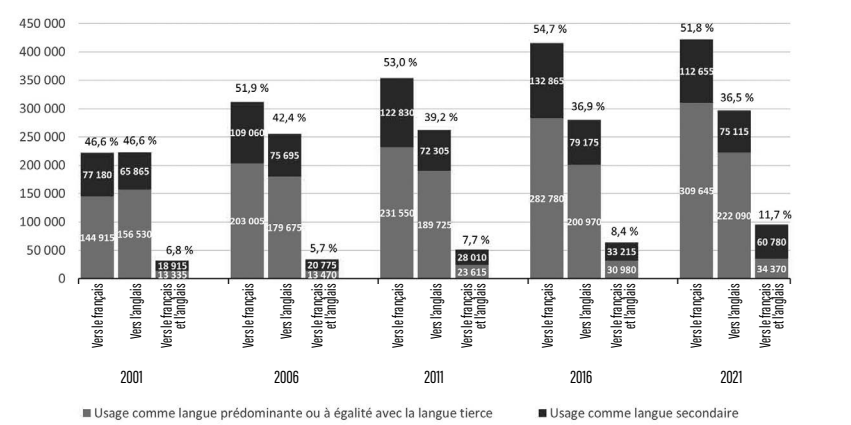
Lors du recensement de 2001, l'effectif de la population de langue maternelle tierce qui s'orientait vers le français à la maison (soit comme langue prédominante, à égalité avec une langue tierce ou régulièrement comme langue secondaire) était au coude-à-coude avec celui de la population qui s'orientait vers l'anglais. Jusqu'en 2016, l'écart entre l'orientation vers le français et celle vers l'anglais parmi cette population parlant le français ou l'anglais à la maison s'est accru de sorte que la part du français passait de 46,6 % à 54,7 % au cours de la période, alors que celle de l'anglais passait de 46,6 % à 36,9 % et celle de l'usage du français et de l'anglais à égalité gagnait 1,6 point de pourcentage.

En raison des facteurs démographiques susmentionnés, l'écart s'est légèrement rétréci entre 2016 et 2021, puisque

9. Notons par ailleurs que 72 % des quelque 74 000 immigrants récents de langue maternelle tierce qui parlaient une langue tierce le plus souvent à la maison en 2021 étaient âgés de 25 ans ou plus, comparativement à 56 % de l'ensemble de la population québécoise. Plusieurs études ont déjà montré qu'en raison de leur âge plus avancé à l'arrivée au pays, la probabilité d'effectuer un transfert linguistique vers le français ou l'anglais est non seulement faible, mais diminue considérablement au fur et à mesure de la durée de séjour au pays.

l'effectif de cette population s'orientant vers le français s'est accru de seulement 6 655 personnes contre 17 060 pour celle s'orientant vers l'anglais, de sorte que la part du français se situait désormais à 51,8 % (- 2,9 points), alors que celle de l'anglais n'avait diminué que très légèrement, pour se situer à 36,5 %. C'est surtout la part de l'orientation vers le français et l'anglais à égalité qui a vu son effectif augmenter de façon plus importante (+ 3,3 points), pour se situer à 11,7 %.

Figure 6A. Transfert ou orientation vers le français ou l'anglais parlé à la maison parmi la population* n'ayant qu'une langue tierce** comme langue maternelle, Québec, 2001 à 2021



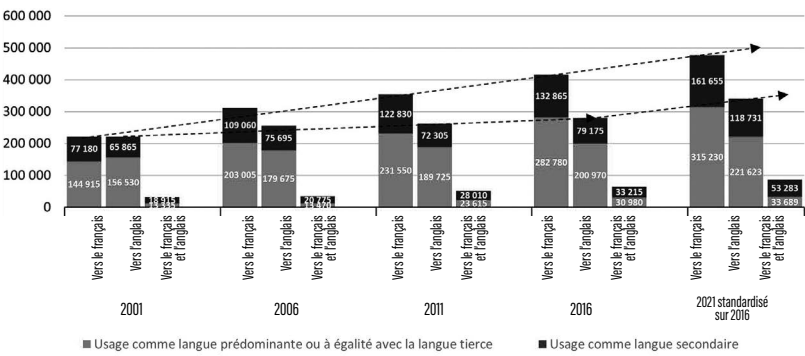
Sources : Recensements de la population de 2001 à 2021

* Bien que Statistique Canada ne recommande pas de comparer les données de 2021 portant sur les autres langues parlées régulièrement (usage secondaire) avec celles des recensements précédents, l'objectif ici est plutôt de prendre en compte toutes les mentions du français ou de l'anglais à la maison.

** Sans mention du français ou de l'anglais.

Qu'aurions-nous observé en 2021 si la répartition de la part des langues parlées à la maison (entre le français, l'anglais et les langues tierces) avait été la même chez les immigrants récents (arrivés depuis 2016) et les immigrants temporaires (résidents non permanents) que celle observée lors du recensement de 2016 ? C'est ce qu'illustre la figure 6B qui présente les statistiques standardisées en 2021 sur la répartition observée en 2016. L'écart observé entre 2011 et 2016 se serait ainsi

Figure 6B. Transfert ou orientation vers le français ou l'anglais parlé à la maison parmi la population n'ayant qu'une langue tierce comme langue maternelle, Québec, 2001 à 2021



Sources : données des recensements de 2001 à 2021

Note : Données standardisées sur la distribution des langues parlées à la maison au recensement de 2016 chez les immigrants récents et les résidents non permanents

maintenu en 2021, puisque le français et l'anglais auraient fait des gains similaires et la croissance de l'usage du français et de l'anglais à égalité aurait été un peu moins importante. Un tel résultat renforce donc notre compréhension de l'influence significative des phénomènes migratoires récents sur l'évolution des dynamiques linguistiques dans la sphère privée.

Une meilleure appréciation de l'usage des langues dans la sphère publique

La ou les langues utilisées au travail : des comportements linguistiques qui ne dépendent pas que de choix individuels

Puisque le champ d'application de la politique linguistique québécoise est celui de l'espace public, l'examen de l'évolution de la ou des langues utilisées au travail revêt donc une grande importance, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une activité quotidienne à laquelle une majorité de Québécois consacrent une bonne partie de leur journée. Qui plus est, l'intérêt d'examiner l'évolution de la présence et de l'usage du français et de l'anglais au travail tient au fait que, contrairement à ce qu'on

observe dans la sphère familiale, l'usage des langues tierces est un phénomène très marginal en milieu de travail. Ainsi, en 2021, moins de 1 % des travailleurs utilisaient principalement une langue tierce au travail, alors que près de 8 % de la population québécoise parlait une langue tierce le plus souvent à la maison. C'est donc dire que la quasi-totalité des travailleurs de langue maternelle tierce utilise soit le français soit l'anglais au travail. Dans une moindre mesure, c'est également le cas de l'usage du français par une part non négligeable des travailleurs de langue anglaise.

L'intérêt d'examiner l'évolution des comportements linguistiques en milieu de travail tient également au fait que bien que le préambule de la Charte souligne que l'Assemblée nationale est « résolue à faire du français [...] la langue normale et habituelle du travail [...] », les dynamiques linguistiques en milieu de travail – dans certains secteurs d'activité en particulier – sont influencées ou régies par un ensemble complexe et interrelié de facteurs sur lesquels la législation n'a habituellement que peu d'emprise. Par exemple, la hausse observée de l'usage de l'anglais en milieu de travail, que ce soit comme langue principale ou à égalité avec le français, pourrait découler tant de la hausse de la part relative de travailleurs dont l'anglais est la principale langue d'usage qui ne connaissent que l'anglais et travaillent dans un commerce de proximité que de l'évolution de la demande pour des emplois qui requièrent la connaissance de l'anglais, que ce soit dans les commerces de proximité ou dans un secteur d'activité précis dont les principaux partenaires commerciaux sont situés à l'extérieur du Québec ou du Canada.

L'internationalisation de l'emploi ou de plusieurs secteurs d'activité doit également être prise en compte. Selon l'édition 2022 de l'aide-mémoire *Le Calepin*, qui porte sur le commerce extérieur du Québec et qui est diffusé par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, au cours des dix dernières années, soit de 2012 à 2021, et en dépit de la crise sanitaire

mondiale, la croissance des exportations vers l'étranger a été de près de 52 %, alors que celle vers les autres provinces et territoires a atteint plus de 30 %¹⁰.

Finalement, il importe de souligner que, contrairement à la question sur la ou les langues parlées à la maison, la question sur la langue de travail dans le recensement met l'accent sur la ou les langues *utilisées*, et non seulement sur la ou les langues *parlées*. C'est donc dire que certains secteurs d'activité font surtout appel à la langue *parlée*, alors que d'autres secteurs (multimédia, jeux vidéo, informatique, intelligence artificielle, etc.) peuvent faire davantage appel à l'utilisation de l'anglais écrit, le français demeurant cependant la langue de communication avec les collègues de travail immédiats.

L'évolution entre 2006 et 2016

Alors que l'usage prédominant du français au travail était demeuré stable, voire s'était légèrement accru, entre les recensements de 2001 et de 2006, il passait de 82,0 % à 79,7 % au cours de la décennie suivante. Ce recul de l'usage prédominant s'est fait essentiellement au profit de l'usage du français et de l'anglais à égalité en milieu de travail, cette proportion passant de 4,7 % à 7,4 % des travailleurs entre 2006 et 2016, alors qu'elle était de 5,3 % en 2001. Rappelons également que si l'on prend en considération tous les usages du français au travail – ce qui inclut son usage régulier comme langue secondaire de travail –, le français était utilisé de façon régulière par 94,4 % des travailleurs québécois en 2016, une proportion inchangée depuis 2006. Dans la grande région de Montréal, cette proportion se situait à 92 %, l'usage prédominant du français au travail

10. Notons que les exportations québécoises vers l'étranger et l'extérieur du Québec représentaient 45,2 % du PIB du Québec en 2016. Les exportations de biens et de services au Canada à l'extérieur du Québec atteignaient près de 90 milliards de dollars en 2021 (estimation de l'ISQ), alors que les exportations vers l'étranger représentaient près de 139 milliards de dollars.

étant passé de 72,7 % à 69,6 % au cours de la période, alors que son usage à égalité avec l'anglais avait plutôt crû de 7,1 % à 11,4 %.

Plusieurs facteurs ont évidemment contribué à une telle évolution, bien qu'il ne soit pas simple d'établir dans quelle mesure les comportements de réponse peuvent aussi avoir évolué. On sait en effet que d'un recensement à l'autre les réponses multiples tendent à être instables chez un même répondant et qu'une langue peut être déclarée à égalité avec une autre lors d'un recensement et être déclarée comme langue secondaire au recensement suivant, et vice-versa. Quoi qu'il en soit, le recul de l'utilisation prédominante du français au travail au cours de la période de 2006 à 2016 s'expliquait principalement par la combinaison de deux facteurs : la baisse de l'utilisation prédominante du français par les travailleurs de langue maternelle française (de 93 % à 91,4 %) au profit d'une hausse de l'usage du français et de l'anglais à égalité, et la baisse de leur poids démographique (qui est passé de 80,1 % à 77,2 % de l'ensemble des travailleurs québécois¹¹).

La hausse de l'utilisation prédominante du français au travail parmi la population de langue maternelle anglaise ou tierce n'a pu compenser l'effet combiné de ces deux facteurs. Cela dit, il faut souligner qu'entre 2006 et 2016, la part des travailleurs de langue maternelle anglaise qui utilisaient principalement le français au travail s'était légèrement accrue (de 23,3 % à 24,7 %) et que la part utilisant principalement l'anglais passait de 68,2 % à 62,9 %, ce dernier recul de plus de 5 points de pourcentage se faisant au profit de l'usage du français et de l'anglais à égalité, de 8,3 % à 12,2 %. De même, parmi les travailleurs de langue maternelle tierce, l'usage prédominant du français s'était accru d'un point et demi de pourcentage (de 46,6 % à 48,1 %), alors que celui de l'anglais reculait de 33,4 % à 27,0 %

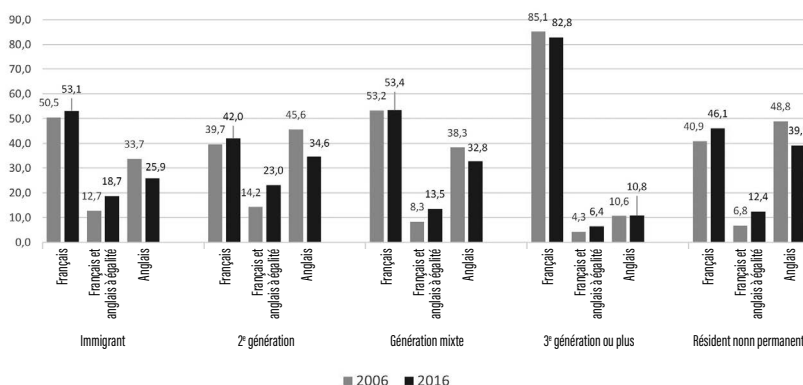
11. Voir à ce propos le document *Les langues de travail au Canada*, Statistique Canada (2017).

au cours de la période, au profit d'une hausse de 12,9 % à 18,6 % de l'usage du français et de l'anglais à égalité.

La croissance de l'usage du français et la baisse corollaire de l'usage exclusif de l'anglais au travail entre 2006 et 2016 sont éloquentes dans la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, principale zone de contacts interlinguistiques au Québec. Comme le révèle la figure 7, la baisse de l'utilisation exclusive de l'anglais au profit du français touche tant les travailleurs immigrants, ceux de deuxième génération que les immigrants temporaires (résidents non permanents).

En d'autres termes, malgré le fait que l'usage prédominant de l'anglais avait reculé au cours de cette décennie, c'est essentiellement la hausse du bilinguisme français-anglais au travail qui a retenu l'attention, poussant nombre d'observateurs à dénoncer la « bilinguisation » du marché de l'emploi. En vertu de cette logique de jeu à somme nulle qui prévaut, la hausse de l'usage des deux langues à égalité signifiait nécessairement pour nombre d'observateurs le recul du français.

Figure 7. Distribution des travailleurs selon la langue utilisée le plus souvent au travail, par statut d'immigrant et de génération, Région métropolitaine de recensement de Montréal (lieu de travail), 2006 et 2016



Sources : recensements de la population de 2006 et de 2016

Note : Les travailleurs de deuxième génération désignent ceux nés au Canada dont les deux parents sont nés à l'étranger. Les travailleurs de génération mixte désignent ceux nés au Canada et dont l'un des deux parents est né à l'étranger.

Le marché du travail étant très diversifié, il est important de souligner que selon une analyse plus approfondie de l'évolution des statistiques entre 2006 et 2016¹², certains secteurs d'activité avaient vu leur part d'usage principal de l'anglais s'accroître de façon plus importante, tout comme celle de l'usage des deux langues à égalité. C'était notamment le cas dans les secteurs de compétence fédérale ainsi que dans les secteurs privés de pointe et de l'économie du savoir, par exemple la conception de systèmes informatiques, l'édition de logiciels, etc. De plus, parmi les différents groupes professionnels, l'usage de l'anglais était beaucoup plus important, notamment parmi ceux de la gestion, les professionnels, l'administration et le soutien administratif. De même, l'usage du français et de l'anglais à égalité était un phénomène plus répandu parmi les groupes de la gestion, des ventes, des services personnels et d'information à la clientèle.

Que s'est-il passé entre 2016 et 2021 ?

Les mêmes facteurs migratoires clés qui ont influé sur l'évolution des caractéristiques linguistiques de la population québécoise en matière de langues maternelles, de langue(s) parlée(s) à la maison et de connaissance du français et de l'anglais (plus forte croissance de l'unilinguisme anglais au sein de la population québécoise) ont également joué en ce qui a trait aux comportements linguistiques en milieu de travail.

En plus des changements visant à améliorer la compréhension des questions sur la langue de travail – qui auraient contribué à réduire la part des travailleurs déclarant faire usage du français et de l'anglais à égalité, voire régulièrement

12. Voir notamment *Utilisation du français et de l'anglais au Québec, 2016 : portrait d'ensemble des facteurs sociodémographiques, des secteurs d'emploi et des professions*, René Houle et Jean-Pierre Corbeil, Office québécois de la langue française, 2019.

comme langue secondaire¹³ –, les facteurs susmentionnés ont contribué au fait que la part de l'utilisation principale du français est demeurée assez stable depuis 2016, alors que celle de l'usage de l'anglais s'est accrue de deux points de pourcentage dans l'ensemble du Québec (à 14,1 %) et de trois points dans la région de Montréal (à 21 %). Quant à la part des travailleurs déclarant utiliser le français de façon au moins régulière au travail dans l'ensemble du Québec, celle-ci était passée de 94 % à près de 92 %.

Parmi les principaux constats à mettre en lumière, on note que :

a) En 2021, le Québec comptait près de 160 000 travailleurs de plus qu'en 2016 dont le français est la principale langue de travail contre environ 127 000 travailleurs de plus qui travaillaient principalement en anglais. Compte tenu du fait qu'environ 84 % de tous les travailleurs québécois ont le français comme première langue parlée (PLOP¹⁴), parmi le français et l'anglais, une telle croissance est particulièrement frappante.

b) Outre cette croissance de l'anglais comme première langue officielle parlée et comme principale langue de travail, il faut également noter une croissance de quelque 60 000 travailleurs unilingues anglais depuis 2016, alors que la hausse observée entre 2011 et 2016 avait été de moins de 5000. Près de la moitié de ces travailleurs qui ne connaissaient que l'anglais étaient des travailleurs immigrants temporaires et 40 % étaient des immigrants (18 % des immigrants récents). Seulement 12 % étaient des non-immigrants.

c) Bien que le bilinguisme français-anglais au sein de la population ayant le français comme PLOP se soit accru de

13. Voir à ce sujet l'encadré 4 dans ce volume.

14. On réfère ici au concept de première langue officielle (du Canada) parlée, dérivée, successivement, des réponses aux questions sur la connaissance du français et de l'anglais, de la langue maternelle et de la langue parlée le plus souvent à la maison.

41,5 % à 43,7 % entre 2016 et 2021, l'usage principal du français au travail parmi les travailleurs de langue française est demeuré plutôt stable chez les non-immigrants (à 92 %), mais a plutôt augmenté de 5 à 6 points chez l'ensemble des immigrants de ce groupe linguistique (à 85 %) et de 7 points chez les immigrants récents (à 88 %).

d) Chez les travailleurs ayant l'anglais comme PLOP, la croissance de l'usage principal de cette langue au travail a été d'un peu moins de 2 points chez les non-immigrants (à 60 %), mais de cinq points et demi de pourcentage chez l'ensemble des immigrants permanents de ce groupe linguistique (à 74 %) et de 4,5 points chez les immigrants temporaires (à 88 %).

Toutes ces statistiques confirment non seulement que l'évolution de l'usage des langues dans ce domaine clé de la sphère publique dépend d'un grand nombre de facteurs de nature démographique, économique et structurelle – certains secteurs d'activité où la présence de l'anglais était déjà plus importante ont vu cette tendance se poursuivre –, mais que la croissance de l'unilinguisme anglais dans la région de Montréal, principalement en raison des dynamiques et des tendances migratoires, y joue un rôle très important.

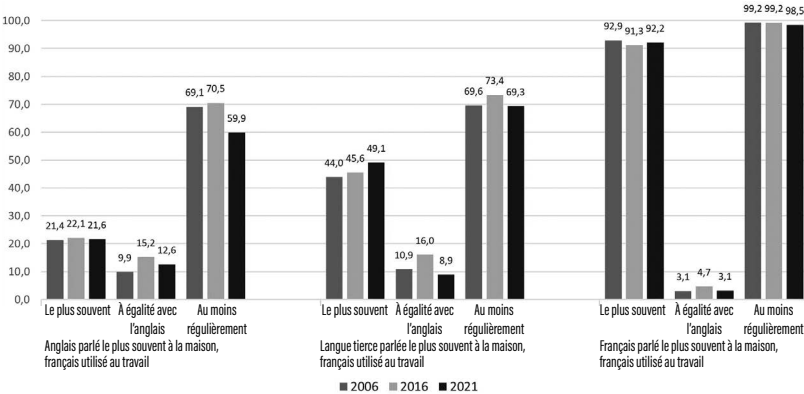
Qu'en est-il des travailleurs de langue tierce ?

Nous avons mentionné plus tôt que l'indicateur de la langue parlée le plus souvent à la maison, bien qu'utile, n'était pas suffisant pour faire état de l'usage des langues dans la sphère publique, notamment parce que l'usage des langues tierces y est généralement très marginal. La figure 8 rend compte de l'usage du français au travail en fonction de la langue parlée le plus souvent à la maison. On peut ainsi constater que si l'usage du français au travail parmi la population parlant l'anglais le plus souvent à la maison s'était accru entre 2006 et 2016, tant comme langue principale qu'à égalité avec l'anglais, voire de façon régulière au travail, on a plutôt assisté à une baisse entre

2016 et 2021, tout particulièrement comme langue utilisée au moins de façon régulière¹⁵.

Chez les travailleurs parlant une langue tierce le plus souvent à la maison, on a plutôt assisté à la poursuite de la hausse de l'usage du français comme principale langue de travail (+ 3,5 points depuis 2016). Celle-ci s'est produite essentiellement au détriment de son usage à égalité avec l'anglais. Cela dit, l'usage au moins régulier du français au travail parmi la population parlant principalement une langue tierce à la maison a diminué, pour se situer à peu près au même niveau que celui observé en 2006 (69 %). Notons finalement que l'usage principal du français au travail parmi la population parlant le français le plus souvent à la maison, qui avait diminué entre 2006 et 2016 au profit de son usage à égalité avec l'anglais, s'est accru lors du dernier lustre.

Figure 8. Gradients d'utilisation du français au travail en pourcentage, selon la langue parlée le plus souvent à la maison, Québec, 2006, 2016 et 2021



Compte tenu de la concentration dans la RMR de Montréal de la population ne pouvant parler que l'anglais, parmi le français et l'anglais, les tendances récentes en matière de mobilité

15. Désigne l'usage du français le plus souvent au travail, à égalité avec l'anglais, ou régulièrement en plus de la langue utilisée le plus souvent (usage secondaire).

interprovinciale et intraprovinciale doivent être soulignées. Ainsi, alors qu'entre 2011 et 2016, 31 000 personnes de langue maternelle française de plus avaient quitté la RMR de Montréal que de personnes venues s'y établir, cinq ans plus tard ce solde migratoire était de -74 000 personnes. Parmi la population de langue maternelle anglaise, les valeurs correspondantes étaient de -855 et de -4 800, respectivement, alors que parmi la population de langue tierce elles étaient de -1150 et -3245 respectivement. C'est donc dire que même si l'effectif de la population de langue maternelle française de Montréal était en 2021 cinq fois plus important que celui de la population de langue anglaise, son solde migratoire négatif y était quinze fois plus important. Pour la population de langue maternelle tierce, ces nombres étaient de 2,6 et de 23 respectivement. Une telle dynamique ne peut vraisemblablement faire autrement qu'influencer les dynamiques linguistiques à Montréal.

Au-delà des recensements : les enquêtes de l'OQLF

L'usage des langues dans les autres domaines de la sphère publique au Québec : de nombreux indicateurs clés qui sont sous-utilisés en dépit de leur grande pertinence

Outre les statistiques tirées du recensement sur la ou les langues utilisées au travail, il existe de nombreuses données sur la situation du français dans la sphère publique, laquelle est directement visée par la Charte.

En 2019, l'OQLF diffusait un rapport intitulé *Langue publique au Québec en 2016*. Celui-ci révélait que, à la question « Quelle(s) langue(s) utilisez-vous le plus souvent à l'extérieur de la maison, c'est-à-dire avec des personnes autres que vos parents ou amis (par exemple, dans les commerces, dans des établissements de santé, au travail) ? », 88,2 % des Québécois ont répondu le français, dont 9,8 % à égalité avec l'anglais. Le rapport précise que « [s] i l'on compare les résultats généraux de 2016 à ceux de

2007, aucun changement significatif n'est observé». Faut-il rappeler que lors du recensement de la population de 2016, près de 78 % de la population québécoise avait le français comme langue maternelle et un peu moins de 81 % des Québécois le parlaient le plus souvent à la maison ?

De plus, en posant une série de questions sur l'usage principal des langues dans diverses situations de communication (commerces de quartier, centre commercial, service de santé, banque, service municipal, etc.), l'usage principal du français dans ces diverses situations se situait entre 85 % et 91 %. C'est donc dire qu'en examinant les résultats de cette enquête menée par l'OQLF en 2016 sur les langues utilisées le plus souvent dans diverses situations de communication, la proportion de ceux y utilisant principalement le français était même beaucoup plus élevée (de 5 à 10 points de pourcentage) que celle utilisée le plus souvent au travail (75,3 %). Une telle réalité découle principalement du fait que les comportements linguistiques dans l'espace public hors du travail ne sont pas contraints par les mêmes dynamiques et les mêmes paramètres d'influence que ceux en emploi.

Bien entendu, l'utilisation principale du français dans l'espace public était moins importante dans l'île de Montréal en 2016, notamment parce que la population d'expression anglaise (selon le critère de la première langue parlée, parmi le français et l'anglais) y constituait 28,4 % de la population (30,6 % en 2021) et que celle-ci y utilise davantage sa langue, notamment dans les services de proximité ou dans les milieux où le poids démographique de cette population y est plus important.

Cela dit, dans l'enquête de l'OQLF de 2016, près de 76 % des résidents de l'île de Montréal déclaraient utiliser le français dans l'espace public, dont 58,4 % uniquement et 17,2 % conjointement avec l'anglais. Rappelons qu'en 2016, 50 % des résidents de l'île déclaraient le français comme langue maternelle (48,4 % uniquement et 1,9 % conjointement avec l'anglais) et 57 % déclaraient parler le français le plus souvent (53,8 %) ou à égalité avec

l'anglais (3,1 %) à la maison¹⁶. Cet écart de 20 points de pourcentage en faveur de l'usage du français dans l'espace public comparativement à son usage comme principale langue d'usage à la maison a été généralement passé sous silence. Pourquoi ? Sans compter, une fois de plus, que l'usage du français comme principale langue de travail dans cette enquête (53 %¹⁷) était de près de 10 à 17 points de pourcentage inférieurs aux proportions d'usage principal de cette langue dans diverses situations de communication examinées¹⁸. Le même constat vaut aussi pour la RMR de Montréal en 2016, avec des pourcentages d'environ 10 points supérieurs à ceux de son usage en milieu de travail.

Les quelques questions qui s'imposent sont les suivantes. Pourquoi les principaux résultats d'une telle enquête sur l'usage des langues dans divers domaines de l'espace public demeurent dans l'angle mort et semblent susciter si peu d'intérêt en regard de ceux portant sur la sphère familiale ? Pourquoi ne mener une telle enquête qu'aux 9 ans ? Pourquoi ne percevoir dans l'usage concomitant du français et de l'anglais chez un certain nombre de Québécois qu'un exemple de recul du français en vertu d'un certain principe de jeu à somme nulle suivant lequel toute présence de l'anglais signifie nécessairement une absence du français ?

16. S'y ajoute 8 % de la population qui a déclaré parler le français régulièrement à la maison en plus de la langue parlée le plus souvent.

17. Mentionnons qu'au recensement de 2016, moins de 57 % des travailleurs de l'île de Montréal déclaraient utiliser principalement le français au travail. L'intervalle de confiance à 95 % du 53 % de l'enquête de l'OQLF comprend la valeur statistique du recensement de 2016.

18. Par exemple, 76,5 % des résidents de l'île ont déclaré faire usage du français pour l'obtention de services de santé, dont 68,6 % le plus souvent et 7,9 % conjointement avec l'anglais. De même, 79 % déclaraient utiliser le français dans les commerces de quartier (68 % le plus souvent et 11 % conjointement avec l'anglais).

*Une forte présence du français en 2021 dans les usages
et les comportements linguistiques des jeunes de 18 à 34 ans
en matière de consommation*

Lors d'une enquête menée par l'Office québécois de la langue française en 2021 auprès des jeunes de 18 à 34 ans, il a été possible d'examiner leur capacité à faire usage du français pour recevoir un service, leurs usages et comportements linguistiques dans les commerces de proximité (près de leur domicile) ainsi que la ou les langues dans lesquelles ils préféreraient être servis dans un commerce ou avec lesquelles ils effectuaient leurs achats en ligne. Dans l'ensemble du Québec, on apprendait que :

- pour effectuer des achats courants ou faire des transactions simples, plus de 97 % des 18 à 34 ans ont déclaré être en mesure de le faire en français, dont 20 % en français seulement et 77,2 % en français et en anglais ;
- 94 % des jeunes affirmaient être en mesure d'effectuer une transaction importante en français ;
- au regard de ces transactions importantes, plus de 85 % des jeunes parlant principalement une langue tierce à la maison étaient en mesure de les faire en français (42,7 % uniquement en français et 42,5 % dans les deux langues). Plus de 84 % de l'ensemble des jeunes de 18 à 34 ans ont déclaré être en mesure d'expliquer à un ou une médecin un problème de santé en français ;
- 87 % des jeunes ont déclaré utiliser le français le plus souvent dans les commerces de proximité (75 % sur l'île de Montréal¹⁹) ;

19. Les jeunes parlant l'anglais le plus souvent à la maison sur l'île de Montréal utilisaient le français dans une proportion de 30 %, contre 46 % l'anglais et 23 % le français et l'anglais. Parmi les jeunes parlant une langue tierce à la maison sur l'île de Montréal, ces proportions étaient de 57 %, 21 % et 11,5 %, respectivement. On comprend ainsi que les langues utilisées dans les commerces de proximité sont fortement corrélées avec le poids démographique

- l'usage des langues en 2021 dans ces commerces était similaire à ce qui avait été mesuré dans une étude de l'OQLF portant sur les langues utilisées dans l'espace public en 2016;
- près de 70 % des jeunes ont déclaré préférer recevoir un service en français dans un commerce de proximité, contre 7 % en anglais et 4 % dans les deux langues. Près de 20 % d'entre eux ont indiqué n'avoir aucune préférence quant à la langue de service. Pour expliquer cette absence de préférence, 73,5 % d'entre eux ont précisé qu'ils avaient une bonne connaissance du français et de l'anglais;
- les jeunes parlant principalement le français à la maison et qui considéraient avoir un très bon ou un excellent niveau de compétences en anglais oral étaient proportionnellement plus nombreux à n'avoir aucune préférence quant à la langue de service (23,7 %);
- dans un commerce, la majorité des jeunes en mesure d'échanger en anglais ont dit le faire seulement s'il était évident que la personne y travaillant faisait des efforts pour parler en français, mais ne maîtrisait pas suffisamment cette langue, ou encore si leur besoin était urgent;
- plus les jeunes qui parlaient l'anglais le plus souvent à la maison avaient une bonne connaissance du français, plus ils se montraient indifférents quant à la langue de service ou disaient même, dans certains cas, préférer recevoir un service en français;
- peu importe le groupe linguistique, le fait de pouvoir recevoir un service en français au Québec était important pour les jeunes qui ont participé aux groupes de discussion. Certains jeunes soulignaient l'importance d'obtenir un service dans un français de qualité, tout en faisant preuve de tolé-

de la population y faisant principalement usage du français, de l'anglais ou des deux.

rance envers les personnes qui ne maîtrisent pas le français, surtout si elles démontrent une volonté d'offrir un service dans cette langue.

Dans l'ensemble, bien que certains résultats témoignent des défis qu'il nous faut continuer à relever dans ce domaine, du besoin de vigilance et de valorisation de l'usage du français dans les pratiques de consommation des jeunes, force est de constater que l'évolution de la connaissance du français au fil des décennies parmi les jeunes dont la langue première n'est pas le français a nul doute influé sur le fait que près de 9 jeunes de 18 à 34 ans sur dix déclaraient utiliser le français le plus souvent dans les commerces de proximité en 2021.

Il est également très révélateur que 75 % des jeunes de 18 à 34 ans résidant sur l'île de Montréal ont déclaré y utiliser principalement le français dans ces commerces de proximité et un autre 6 % déclarait y utiliser autant le français que l'anglais. Rappelons que lors du recensement de 2021, près de 87 % des jeunes âgés de 15 à 34 ans résidant sur l'île de Montréal déclaraient pouvoir soutenir une conversation en français.

En guise de comparaison, lors du même recensement, seulement 57 % des jeunes de 15 à 34 ans sur l'île de Montréal avaient le français comme première langue parlée, parmi le français et l'anglais. De même, seulement 47 % des jeunes de ce groupe d'âge avaient le français comme langue maternelle (51 % lorsqu'on inclut ceux déclarant à la fois le français et l'anglais) et seulement 50,5 % parlaient le français le plus souvent à la maison (55,6 % lorsqu'on inclut ceux qui déclarent y parler le français et l'anglais à égalité).

Une fois de plus, ces statistiques rendent compte de l'écart important entre l'usage du français par ces jeunes dans la sphère publique en comparaison de sa présence et de son usage prédominant dans la sphère familiale. Il s'agit d'une autre démonstration assez éloquente du fait qu'il faille se garder de mettre un accent indu sur l'usage des langues dans la sphère

familiale pour juger de l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Très forte présence du français comme langue de service dans l'île de Montréal, mais recul de l'accueil exclusif en français au profit du bilinguisme français-anglais.

En 2019, l'OQLF diffusait un rapport intitulé *Langue d'accueil et langue de service dans les commerces de l'île de Montréal en 2017*. S'appuyant sur des observations directes dans 3097 commerces de l'île de Montréal, dont 2282 commerces ayant pignon sur rue et 816 commerces dans un centre commercial, l'étude fait état d'un écart important entre l'accueil en français et la présence du français comme langue de service. Ce rapport de l'OQLF souligne qu'entre 2010 et 2017 l'usage du français comme langue de service est demeuré identique dans l'île à 96 % pour ce qui est des commerces ayant pignon sur rue et à 97 % pour les commerces situés dans un centre commercial. Cette stabilité a été observée à la grandeur de l'île, peu importe la zone géographique (centre, ouest, nord et est). En conclusion de son rapport d'enquête, l'OQLF mentionne que « [l]es constatations de la présente étude sur le point de vue des observatrices et des observateurs ont permis de nuancer une interprétation courante selon laquelle l'accueil bilingue, l'accueil en anglais et le service en anglais sont en très nette progression sur l'île de Montréal ».

Cela dit, c'est du côté de la langue d'accueil que la prédominance du français a connu un recul important entre 2010 et 2017. Ainsi, pour ce qui est des commerces situés dans un centre commercial, l'accueil exclusivement en français est passé de 84 % à 66 % alors que celui de l'accueil unilingue en anglais passait de 9 % à près de 18 % et l'accueil bilingue français-anglais passait de moins de 7 % à près de 17 %. Quant aux commerces ayant pignon sur rue, l'accueil exclusivement en français passait de 84 % à 76 %, celui unilingue en anglais de 13 % à 17 % et l'accueil bilingue français-anglais passait de moins de 3 % à 8 %.

En matière de langue d'accueil, le rapport de l'OQLF souligne que c'est dans la zone ouest²⁰ de l'île que l'accueil exclusivement en français a connu le recul le plus important, passant de 73 % à moins de 41 %, et que l'accueil exclusivement en anglais s'est accru le plus, de moins de 15 % à 33 %. Dans la zone nord de l'île, la baisse de l'accueil exclusivement en français a été d'un peu moins de 24 points de pourcentage, alors que l'accueil exclusivement en anglais s'est accru de près de 14 points de pourcentage. Pour inacceptables ou malheureux que puissent être ces derniers résultats, il apparaît néanmoins important de se pencher sur un certain nombre de facteurs plausibles d'explication de l'évolution de la langue d'accueil sur l'île de Montréal, et dans certaines zones en particulier. C'est ce que propose du reste le rapport de l'OQLF. Toujours dans la conclusion du rapport, on peut lire que

« si la langue de service, qui est encadrée par la Charte de la langue française, semble bien plus imperméable aux fluctuations et aux facteurs externes, la langue d'accueil, elle, semble plus susceptible d'être influencée par des facteurs exogènes plus ou moins forts. Parmi ces derniers, la mobilité de la main-d'œuvre dans certains secteurs comme la restauration, des tendances liées au milieu commercial, des effets de mode ou certaines stratégies de marketing et de communication pourraient expliquer partiellement les fluctuations historiques relatives à la langue d'accueil (p. 53). »

En dépit du grand nombre de facteurs pouvant avoir influencé la langue d'accueil dans les commerces entre 2010 et 2017 dans l'île de Montréal, quelques-uns sont néanmoins présentés en conclusion du rapport. On note ainsi :

- Les transformations majeures du commerce de détail, dont la multiplication des centres commerciaux dans la couronne

20. C'est-à-dire la zone située à l'ouest de l'avenue Atwater, entre la rue Sherbrooke et le fleuve Saint-Laurent, et au nord de la rue Sherbrooke, délimitée approximativement par une frontière constituée de plusieurs régions de tri d'acheminement comprises entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le boulevard Marcel-Laurin.

de Montréal et l'essor du commerce en ligne, lesquels ont entraîné une diminution de la fréquentation de certains centres commerciaux de l'île de Montréal. Une telle baisse de l'achalandage est susceptible d'avoir transformé les interactions sociolinguistiques entre les commerçants et leur clientèle.

- Les commerces ayant pignon sur rue attireraient davantage les résidents et résidentes des quartiers et refléteraient davantage la composition de la population locale. C'est d'ailleurs dans les commerces de proximité (épiceries, dépanneurs, pharmacies, etc.) que l'accueil exclusivement en anglais est le plus important.
- Les interactions spécifiques au centre-ville de Montréal peuvent expliquer en partie la hausse de l'accueil bilingue. Le centre-ville est en effet un point de rencontres et d'interactions entre les populations francophone et anglophone ainsi qu'une zone touristique et d'affaires majeure. La croissance importante du tourisme et de la clientèle d'affaires dans la métropole a ainsi pu modifier de manière importante les habitudes du personnel dans les commerces de ces aires géographiques. Les zones centre et ouest comptent plusieurs lieux fréquentés par une clientèle du milieu des affaires ou par une clientèle touristique.
- Le personnel des commerces est composé de jeunes bilingues les soirs et les fins de semaine, qui ont une plus grande capacité à offrir des services en français, mais qui choisiraient un type d'accueil qui refléterait davantage leurs compétences linguistiques personnelles.

Quoi qu'il en soit, il est clair d'après les résultats de ce rapport de l'OQLF que s'il y a lieu de tenter de favoriser et de promouvoir l'usage du français comme principale langue d'accueil dans les commerces situés sur l'île de Montréal, encore faut-il bien comprendre les facteurs qui influent sur les dynamiques linguistiques d'accueil dans ces commerces. Il serait

donc intéressant et très pertinent qu'une étude soit menée afin d'identifier les principales raisons qui sous-tendent la hausse de l'accueil bilingue ou exclusivement en anglais.

Toute intervention étatique en matière d'aménagement linguistique dans ce domaine devrait reposer sur une bonne compréhension des dynamiques, des pratiques et des éléments de contexte structurels qui concourent à la réalité observée sur le terrain. Mais surtout, il importe de mieux cerner l'écart entre, d'une part, l'accueil bilingue et l'accueil exclusivement en anglais et, d'autre part, le fait que la capacité d'être servi en français demeure fortement présente dans les commerces de l'île de Montréal —, en 2017, le taux de service en anglais exclusivement atteignait seulement 3,6 % dans les commerces de l'île de Montréal.

Il est pour le moins regrettable que ces résultats obtenus auprès d'un si vaste échantillon de commerces sur l'île de Montréal aient eu moins d'échos, moins de couverture et moins de réactions nuancées que ceux d'enquêtes maison menées par certains médias montréalais. Par exemple, dans son édition du 14 novembre 2020, le *Journal de Montréal* présentait les résultats d'une enquête menée auprès de 31 établissements visités au centre-ville de Montréal (surtout dans le secteur de la rue Sainte-Catherine Ouest). Seize de ces établissements ont accueilli la journaliste du quotidien uniquement en anglais, et dans six cas l'employé a été incapable de s'exprimer en français lorsqu'une demande en ce sens a été faite. Pour désolants que soient ces résultats, ils relèvent néanmoins de l'anecdotique comparativement aux résultats obtenus par la vaste enquête de 2017 de l'OQLF²¹.

21. Dans un communiqué de presse du 1^{er} mai 2019, la firme Québecor mentionnait que *Le Journal de Montréal*, via ses différentes plateformes, comptait 2,8 millions de lecteurs.

Langue de l'affichage des entreprises de l'île de Montréal : des progrès marqués

En 2017, dernière année pour laquelle des statistiques sur le sujet sont disponibles, l'OQLF menait aussi une enquête et une analyse de l'affichage d'un échantillon de 3612 entreprises de l'île de Montréal (2963 entreprises ayant pignon sur rue et 649 entreprises situées dans un centre commercial). Bien que près de 23 % des entreprises dans l'ensemble de l'île aient été jugées non conformes en regard de l'affichage général en 2017, l'OQLF a néanmoins observé une augmentation du taux de conformité de l'affichage public entre 2010 et 2017.

Pour ce qui est des noms d'entreprise affichés, ce taux passait de 83 % à 88 %. Quant au taux de conformité de l'affichage général des entreprises, il passait de 72 % à 78 %. On y a également noté une hausse quasi généralisée du taux de conformité en matière d'affichage général (nom et messages) des entreprises à la CLF, en particulier dans les centres commerciaux et les plus fortes progressions de ces taux de conformité ont été observées dans les zones Ouest et Centre de l'île.

Dans les centres commerciaux de l'île de Montréal, le rapport de l'OQLF indique que le taux de conformité de l'affichage général est passé de 64 % à 78 % entre 2010 et 2017, et que cette augmentation a été particulièrement importante dans les zones ouest (de 54 % à 75 %) et centre (de 61 % à 81 %). Finalement, parmi les nombreuses statistiques rendues publiques dans ce rapport, soulignons que le taux de conformité des marques de commerce enregistrées faisant également office de nom dans l'affichage pour les entreprises situées dans un centre commercial a bondi considérablement entre 2010 et 2017, passant de 51 % à 86 % dans la zone centre, de 42 % à 93 % dans la zone Nord, et de 58 % à 85 % dans la zone Ouest. Quoique moins importante, on a également observé une hausse importante à cet égard pour ce qui est des entreprises ayant pignon sur rue, le taux passant de 75 % à 87 %.

En d'autres termes, tous ces résultats témoignent du fait que malgré le travail qu'il reste encore à faire pour améliorer la situation en matière d'affichage des entreprises conformément aux exigences de la CLF, la situation s'est nettement améliorée. Il semble assez clair que, contrairement au discours de sens commun, une autre étude venait jeter un éclairage beaucoup plus nuancé sur l'évolution de la présence du français, à Montréal tout particulièrement, constats nuancés dont on a pourtant assez peu parlé au cours des dernières années, semble-t-il.

*Évolution des tendances en matière de langue de scolarisation : des statistiques clés qui révèlent un portrait plutôt positif et nuancé de l'évolution des tendances*²²

a) Fréquentation scolaire aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire

Il faut d'abord reconnaître d'emblée l'influence considérable qu'a eue l'adoption de la Charte de la langue française en 1977 sur la profonde transformation de l'orientation linguistique des enfants d'immigrants en matière d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire au Québec. Ainsi, en 1971, alors que 98 % des enfants de langue maternelle française avaient cette langue comme principale langue d'enseignement, ce n'était le cas que de 14,6 % des enfants de langue maternelle tierce et de 9,5 % des enfants de langue maternelle anglaise. Cinquante ans plus tard, soit lors de l'année scolaire 2021-2022 cette proportion était identique pour ce qui est des élèves de langue maternelle française, mais de 91 % de ceux de langue maternelle tierce et de près de 32 % de ceux de langue maternelle anglaise²³.

22. Les statistiques présentées dans cette section sont tirées notamment des publications de l'Office québécois de la langue française de 2017 sur le sujet dans le cadre du suivi de la situation linguistique 2013-2018. Elles sont également tirées des demandes personnalisées auprès du ministère de l'Éducation du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur.

23. Source : ministère de l'Éducation du Québec, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2023-02-21.

Du reste, on a constaté que la proportion de jeunes de langue maternelle française au sein d'écoles de langue anglaise est passée de 11 % à 19,5 % au cours de cette période alors que celle des élèves de langue maternelle tierce passait de 22 % à 15 %. Cette croissance de la part des élèves de langue maternelle française au sein des écoles de langue anglaise est en partie attribuable à la hausse du nombre d'enfants issus d'un couple linguistiquement mixte français-anglais. En 2021, notons que 44 % des enfants de moins de 5 ans vivant dans une famille où l'un des parents est de langue maternelle anglaise vivaient au sein d'une famille exogame français-anglais.

Puisque le choix de la langue d'enseignement au postsecondaire n'est pas contraint par l'application de la Charte de la langue française, il est particulièrement intéressant d'examiner l'évolution des tendances à cet égard et ce qu'elles révèlent sur les dynamiques en présence.

b) Fréquentation au collégial

Les statistiques portant sur les inscriptions à l'enseignement collégial (en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales) selon la langue maternelle des étudiants révèlent qu'entre l'année 1985-1986 et l'année 2021-2022, la proportion des nouveaux inscrits à l'enseignement collégial en français a évolué comme suit :

- De 80,5 % à 81,4 % pour l'ensemble des étudiants ;
- De 95,6 % à 93,7 % chez les étudiants de langue maternelle française ;
- De 25 % à 66 % chez les étudiants de langue maternelle tierce ;
- De 6 % à 13 % chez les étudiants de langue maternelle anglaise.

En examinant la trajectoire scolaire des jeunes ayant étudié en français au secondaire qui ont poursuivi leurs études au niveau collégial, un certain nombre de constats sont dignes de

mention. Ainsi, en 2015, 10 % des nouveaux inscrits au collégial ayant étudié en français au secondaire, peu importe leur langue maternelle, ont opté pour des études collégiales en anglais, comparativement à 5 % vingt ans plus tôt. Dans l'île de Montréal, cette proportion était de 23 % en 2015 comparativement à 18 % dix ans plus tôt.

La croissance du nombre d'étudiants de langue maternelle tierce fréquentant un cégep de langue française dans le réseau collégial public québécois s'est également poursuivie, de sorte qu'en 2010-2011, 58,2 % d'entre eux fréquentaient un cégep de langue française alors qu'en 2021-2022, cette proportion se situait à 68 %, soit une hausse de près de 10 points de pourcentage en 10 ans.

Quant aux étudiants de langue maternelle française, 6,3 % fréquentaient un cégep de langue anglaise au cours de l'année 2021-2022 contre 4,8 % 10 ans plus tôt. Durant la même période, la proportion d'étudiants de langue maternelle anglaise fréquentant un cégep de langue française passait de 8 % à 11,8 %.

Finalement, les données récentes relatives à la région administrative de Montréal révèlent que 13 % des étudiants de langue maternelle française étaient inscrits à un cégep de langue anglaise lors de l'année 2021-2022, ce qui représente une hausse de 1,5 point depuis 5 ans. Quant aux étudiants de langue maternelle tierce à Montréal, près de 57 % d'entre eux fréquentaient un cégep de langue française, une statistique en hausse de 3,5 points de pourcentage depuis l'année 2015-2016.

c) Fréquentation du réseau universitaire

La fréquentation des réseaux universitaires de langue française et de langue anglaise est également l'un des sujets de grand intérêt en raison notamment du fait que Montréal compte deux universités de langue française et deux de langue anglaise, et qu'un nombre croissant d'étudiants internationaux fréquentent

les universités montréalaises, de langue anglaise tout particulièrement²⁴.

Les données recueillies par le Québec sur la fréquentation des universités selon la langue d'enseignement et la langue maternelle sont assez révélatrices de l'évolution de la situation au cours des 35 dernières années. Ainsi, durant l'année 2020-2021, 93 % des étudiants de langue maternelle française fréquentaient une université de langue française au Québec, comparativement à 94 % lors de l'année universitaire 1986-1987. Cette stabilité contraste quelque peu avec le fait que 75 % de tous les étudiants universitaires québécois fréquentaient une université de langue française en 2020-2021, comparativement à 78 % 35 ans plus tôt.

Exemple typique du paradoxe de Simpson, cela s'est produit en dépit du fait qu'entre l'année 1986-1987 et l'année 2020-2021 la proportion des étudiants universitaires de langue maternelle tierce fréquentant l'une des universités de langue française soit passée de moins de 42 % à 59 % et que celle des étudiants de langue maternelle anglaise soit passée de 8,2 % à 9,6 %. La baisse du poids démographique de la population de langue maternelle française au cours de cette période explique en bonne partie cette situation²⁵. Elle résulte également du fait que la part des étudiants de langue française — définis tant par la langue maternelle que par la première langue officielle parlée — au sein de l'ensemble du corps étudiant universitaire est

24. En 2021, le Québec comptait près de 91 000 étudiants internationaux contre environ 35 000 dix ans plus tôt. De plus, alors que la part des inscriptions dans les universités de langue anglaise (Concordia, McGill et Bishop) représentait plus du quart des inscriptions dans l'ensemble du réseau universitaire québécois au cours de l'année universitaire 2020-2021, les universités de langue anglaise comptaient en leur rang près d'un étudiant international sur deux inscrits dans une université québécoise.

25. Entre le recensement de 1986 et celui de 2021, la part de la population de langue maternelle française âgée de 15 ans ou plus au sein de l'ensemble de la population québécoise de ce groupe d'âge est passée de 81,1 % à 75,7 %.

inférieure à son poids démographique au sein de la société québécoise.

On sait déjà que la population de langue française est en effet moins susceptible de fréquenter une université ou de détenir un diplôme ou un grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur à ce dernier que celle de langue anglaise. Par exemple, lors du recensement de 2021, 27 % des jeunes de langue française (PLOP) âgés de 20 à 34 ans détenaient un tel diplôme ou grade, comparativement à près de 39 % des jeunes de langue anglaise du même groupe d'âge.

Le recensement de la population de 2021 fournit de l'information sur les personnes qui ont fréquenté une institution d'enseignement depuis le mois de septembre 2020. À la lumière de ces données, on constate que les jeunes de langue anglaise et ceux de langue française représentaient respectivement 18,6 % et 81 % de l'ensemble de la population québécoise âgée de 20 à 34 ans, alors que parmi ceux ayant fréquenté une université au cours des huit mois précédant le recensement, ces proportions étaient de 22 % et de 78,3 %, respectivement. Notons que dans la RMR de Montréal, les jeunes de langue anglaise constituaient 27,9 % de l'ensemble de la population de ce groupe d'âge contre 71,7 % chez ceux de langue française, alors que 30,6 % des premiers et 69,8 % des seconds avaient fréquenté une université au cours de la période²⁶.

26. Soulignons que, dans la région administrative de Montréal, 13,7 % des 101 000 étudiants de langue maternelle française inscrits à l'université fréquentaient l'Université McGill ou l'Université Concordia au cours de l'année 2020-2021. Ces proportions étaient de 93,8 % et de 52,5 % des 40 000 étudiants de langue maternelle anglaise et des 45 000 étudiants de langue tierce, respectivement.

*Le lien entre la langue d'enseignement de l'institution
postsecondaire fréquentée et la principale langue de travail :
une corrélation, mais pas nécessairement une relation de cause à effet*

Dans la mouvance du dépôt puis de l'adoption du projet de loi 96, une part non négligeable des revendications et des discussions ont porté sur l'application ou non de la Charte de la langue française au cégep. Ces revendications s'appuyaient notamment sur le fait qu'il existe un lien entre la langue dans laquelle se font les études collégiales et la langue que l'on est susceptible d'utiliser dans la sphère publique, en particulier sur le marché du travail. La fréquentation d'une institution postsecondaire en anglais mènerait ainsi à l'anglicisation voire à l'adoption de l'anglais dans la sphère familiale et avec les amis parmi la population dont l'anglais n'est pas la langue maternelle.

Que révèlent les dernières données disponibles sur le sujet et quelles sont quelques-unes des conclusions que l'on peut tirer sur l'influence de la langue de scolarisation lors des études postsecondaires et l'usage des langues en milieu de travail ?

Au printemps 2022, Statistique Canada rendait publique une étude fondée sur l'intégration des données du recensement de la population de 2016 et celles du système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) (Lemyre, 2022)²⁷. Cette étude révèle qu'il existe bel et bien un lien au Québec entre la langue d'enseignement de l'établissement postsecondaire fréquenté et la langue de travail. De plus, lorsqu'on isole l'influence d'autres facteurs en lien avec les études et le travail, on constate que la langue d'enseignement de l'établissement postsecondaire où a été obtenu le dernier diplôme s'avère être le principal facteur associé à l'utilisation prédominante de l'anglais en milieu de travail au Québec, notamment chez les diplômés de langue maternelle tierce.

27. En raison du taux d'intégration plus faible des données du recensement de 2016 et de celles du SIEP pour les étudiants internationaux, ces derniers sont exclus de la population cible de cette étude.

Alors que certains observateurs ont vu dans cette étude une preuve qui confirme l'importance d'appliquer la Charte de la langue française au secteur collégial, encore faut-il mettre en lumière les éléments de cette étude qui relativisent l'importance de la relation entre langue de travail et langue de la scolarisation, laquelle n'est pas nécessairement causale, mais possiblement bidirectionnelle. De plus, comme le souligne Lemyre (2022, p. 3), il faut également « garder à l'esprit que le lien entre la langue de travail et la langue d'enseignement [...] peut résulter de préférences linguistiques antérieures aux études postsecondaires ». En d'autres termes, ce n'est pas nécessairement parce qu'on a choisi d'étudier en anglais et que l'on travaille principalement dans cette langue, que c'est la langue de scolarisation en soi qui détermine la langue principale de travail. Par exemple, lors du recensement de 2021, un peu plus de 18 % des jeunes de langue maternelle tierce âgés de moins de 15 ans avaient l'anglais comme première langue parlée, parmi le français et l'anglais, et 26 % avaient à la fois le français et l'anglais comme première langue parlée. Puisque la majorité de ces jeunes doivent ou devront fréquenter l'école primaire et secondaire de langue française en vertu des obligations de la CLF, il est fort probable que l'orientation préalable vers l'anglais ou vers les deux langues exerce une influence sur leur choix linguistique au niveau collégial. De plus, des opportunités d'emploi et de développement professionnel dans certains secteurs d'activités spécifiques peuvent également dicter le choix de la langue d'enseignement durant les études postsecondaires.

L'étude de Statistique Canada révèle que parmi les diplômés postsecondaires de langue maternelle française, 93 % avaient obtenu leur dernier diplôme d'un établissement de langue française, environ 3 % d'un établissement bilingue et environ 5 % d'un établissement de langue anglaise. Les données correspondantes chez les étudiants de langue maternelle tierce étaient de 61 %, 5 % et 33 %, respectivement, ce qui reflète assez bien les statistiques présentées aux sections précédentes.

Or, si l'étude nous apprend qu'environ le quart (23 %) des diplômés de langue maternelle française utilisaient principalement l'anglais au travail lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme d'un établissement de langue anglaise – comparativement à seulement 4 % d'un établissement de langue française –, il faut d'emblée reconnaître que ce 23 % représente globalement un phénomène très marginal à l'échelle de la province. Ainsi, sachant que 5 % des diplômés postsecondaires de langue maternelle française ont obtenu leur diplôme d'un établissement de langue anglaise, cela signifie que le phénomène observé touche tout au plus 1 % de l'ensemble des étudiants (23 % de 5 %). De plus, sachant que près des trois quarts (72 %) des diplômés de langue maternelle française utilisant principalement l'anglais au travail avaient obtenu leur dernier diplôme d'un établissement de langue française, contre 23 % qui l'avaient obtenu d'un établissement de langue anglaise, on comprend d'ores et déjà que ce n'est pas parce qu'on travaille principalement en anglais qu'on a été scolarisé dans cette langue.

La situation est toutefois différente en ce qui a trait aux étudiants de langue maternelle tierce. On y apprend notamment que 46 % de ceux qui ont obtenu leur diplôme d'un établissement de langue anglaise travaillent principalement en anglais comparativement à 7 % seulement de ceux ayant obtenu leur dernier diplôme d'un établissement de langue française. En d'autres termes, puisque 33 % de l'ensemble des diplômés postsecondaires de langue maternelle tierce ont obtenu leur dernier diplôme d'un établissement de langue anglaise, cela signifie que 15 % de tous les diplômés de langue maternelle tierce travaillent principalement en anglais (46 % de 33 %)²⁸.

28. Il faut spécifier ici qu'il existe une différence entre les résultats portant sur les diplômés du secteur collégial comparativement à ceux du secteur universitaire. Ainsi, 24 % des diplômés universitaires de langue maternelle française ayant obtenu leur dernier diplôme d'un établissement de langue

Il faut souligner ici une fois de plus le fait que chez les étudiants de langue maternelle tierce en particulier, la langue dans laquelle on est le plus à l'aise pour communiquer (au Québec, habituellement le critère de première langue parlée, parmi le français et l'anglais) peut exercer une influence non négligeable sur la langue principale utilisée au travail, et ce peu importe la langue d'enseignement au niveau collégial ou universitaire. À ce titre, d'autres études du genre sont requises pour mieux comprendre l'importance de la relation entre la langue de scolarisation et les langues utilisées au travail.

L'usage du français dans la pratique des activités culturelles au Québec : les inquiétudes concernant un certain « désintérêt généralisé des jeunes pour la culture populaire québécoise » sont-elles fondées ?

Notons d'emblée qu'il est pour le moins surprenant que la dernière étude sur la langue et les activités culturelles au Québec date de 2014. En matière d'accès et de choix linguistiques dans ce domaine, une aussi longue période représente presque une éternité, notamment en raison du fait que la multiplication des réseaux sociaux et des plateformes numériques a profondément influencé ces comportements et ces choix au cours des dix dernières années. C'est pourquoi nous mettons ici un accent particulier sur une préoccupation grandissante à l'égard des pratiques des jeunes en matière de culture.

Faisant état des résultats d'une récente étude menée auprès de quelque 640 jeunes fréquentant le programme de l'École supérieure en Art et technologie des médias (ATM) du Cégep de Jonquière par les enseignantes et chercheuses Caroline Savard et Audrey Perron, le quotidien *La Presse* s'inquiétait

anglaise travaillaient principalement en anglais, comparativement à 14 % de ceux des diplômés du collégial anglais. Les pourcentages correspondant pour les diplômés de langue maternelle tierce sont de 50 % et 37 %, respectivement.

dans l'édition du 24 septembre 2022 du « lien de plus en plus tenu qu'entretient le jeune public avec la culture populaire québécoise ». La chronique, intitulée *Véro qui ?*, fait notamment allusion au fait que les jeunes sembleraient ne pas ou peu connaître l'animatrice Véronique Cloutier. De plus, d'après l'étude en question, moins du quart des cégépiens de ce programme sondés s'intéressaient chaque semaine à une série québécoise de fiction et délaisseraient la télévision québécoise au profit de contenus qu'ils retrouvent sur Netflix (85 % fréquentaient cette plateforme) ou YouTube (87 %). Du reste, près de la moitié de ces cégépiens ne regarderaient des séries ou des films qu'en anglais — 75 % des jeunes identifiant une série américaine comme étant leur série préférée — et rares sont les jeunes qui fréquentent les plateformes de diffusion de contenu principalement québécois.

Par suite de cette chronique, l'une des étudiantes de ce programme a vivement réagi deux jours plus tard en publiant un billet sur la plateforme Facebook. Pour l'essentiel, le contenu de sa publication pose notamment la question de savoir « pourquoi les étudiants n'écoutent pas la télévision québécoise » et que si les pourcentages de l'étude sont vrais, ils ne reflètent pas pour autant la consommation réelle du contenu québécois de ces jeunes. Selon cette étudiante, qui accordait une entrevue au média *24 heures*, la consommation de contenu québécois des jeunes est réelle, mais différente de celle des générations précédentes. Ils ne s'intéressent pas spécifiquement ou très peu aux émissions ou séries télévisées, mais consomment surtout de la culture québécoise en écoutant de la musique, des balados, des pièces de théâtre, des films et en lisant des livres. De plus, les jeunes souhaiteraient consulter du contenu qui met en lumière des personnes qui leur ressemblent et sont à la recherche de nouveautés, de représentations équitables des minorités. Finalement, il y a un souhait chez plusieurs jeunes qu'une plateforme regroupant une multitude de contenus québécois voie le jour, ou encore que davantage de productions

québécoises soient disponibles sur Netflix, une plateforme à laquelle beaucoup d'entre eux ont accès.

En d'autres termes, il s'agit là d'un exemple parmi d'autres, maintes fois rapportés par divers observateurs, concernant le lien entre une soi-disant anglicisation des jeunes et leur consommation de contenus culturels autres que québécois. Si certains résultats peuvent au premier abord sembler préoccupants, encore faut-il pousser davantage l'étude et l'analyse de ces choix des plus jeunes générations en matière de consommation de produits culturels et comprendre ce qu'ils traduisent.

Plutôt que de constamment adopter une posture ou une perspective réductrice de jeu à somme nulle selon laquelle l'usage de l'anglais se traduit nécessairement par une aliénation de la culture québécoise de langue française, il semble clair que des analyses approfondies sont nécessaires non seulement pour prendre en compte la complexité du rapport à la langue ou aux langues, mais également sur ce que signifie la consommation d'une culture québécoise et de produits culturels québécois, une culture elle-même en constante évolution.

Comme le soulignaient Oakes et Peled (2022, p. 68),

« les affirmations selon lesquelles les jeunes Québécois manquent de sensibilité et d'engagement politiques et linguistiques ne reflètent pas nécessairement leurs réalités ni leurs perceptions du français et de l'anglais. [...] [L]es francophones accordent un sens différent à leurs divers répertoires linguistiques en constante évolution [...]. Les Québécois francophones semblent aujourd'hui exprimer un ensemble plus complexe de préférences linguistiques qui correspondent à des notions plus complexes d'identité linguistique. Ils veulent et attendent différentes choses de chacune des langues qu'ils parlent, sans perdre de vue ni les fonctions identitaires ni communicatives de ces langues. » (notre traduction)

* * *

Loin d'avoir couvert l'entièreté des indicateurs disponibles pour suivre l'évolution de la situation de la langue française et des dynamiques linguistiques en présence au Québec, le présent chapitre a tout de même permis de brosser un portrait d'ensemble des nombreux éléments d'information dont nous disposons pour éclairer ne serait-ce qu'une partie du débat sur la présence et l'usage du français au sein de la population québécoise.

Au-delà de la panique morale entourant les énoncés et les discours sans cesse répétés sur le déclin du français au Québec, nous avons voulu ici mettre en lumière le fait que s'il reste de nombreux défis à relever afin de valoriser et promouvoir l'usage de la langue publique commune, force est d'admettre que le discours catastrophiste ne tient pas la route. Les propos concernant la catastrophe appréhendée, voire celle qui serait en train de se produire sous nos yeux, requièrent une prise de distance qui prend en compte la complexité et la diversité des comportements et des dynamiques linguistiques en présence.

Au cours des dernières années, et en particulier depuis la diffusion des données du recensement de 2021 sur la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la langue utilisée le plus souvent au travail, nous avons entendu à de nombreuses reprises que « tous les indicateurs sont au rouge ». Or, comme nous l'avons vu, une telle affirmation repose d'abord sur la baisse au fil du temps de la part relative de la population ayant le français comme langue maternelle ou comme langue principale à la maison, mais également sur les résultats du recensement de 2021, qui ne sont pourtant pas représentatifs des périodes antérieures. Elle n'intègre nullement les nuances qui s'imposent afin de brosser un portrait plus juste de l'évolution de la situation et des comportements linguistiques, nuances qui prennent en compte la croissance du plurilinguisme au sein de la population ainsi que les dynamiques découlant des composantes migratoires de l'accroissement démographique.

Certes, entre 2016 et 2021, ces composantes migratoires ont joué un rôle important dans la croissance de l'unilinguisme anglais et, conséquemment, dans l'usage accru de l'anglais dans l'espace public, tout particulièrement à Montréal. Il faudra évidemment s'attaquer à cet enjeu en se fondant sur une bonne compréhension des phénomènes et des dynamiques en présence, ce qui fait généralement défaut dans l'analyse souvent sommaire des données disponibles. Cela dit, on comprend également que l'évolution des comportements linguistiques en milieu de travail ne dépend pas ni n'est influencée que par des facteurs associés aux politiques et à la législation linguistiques. La place grandissante de l'expertise québécoise dans une foule de secteurs d'activités dans le monde induit une place grandissante de l'usage du français et de l'anglais en milieu de travail. Il reste pourtant à distinguer ce qui découle de cette ouverture grandissante du Québec sur la scène internationale des facteurs associés à l'évolution de la composition linguistique et démographique de la population.

Les nombreux indicateurs présentés dans le cadre de ce chapitre ont montré que beaucoup de progrès ont été réalisés en faveur du français depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977. Que ce soit en matière de scolarisation, de capacité de soutenir une conversation en français, d'usage du français au travail, particulièrement par la population de langue anglaise et de langue tierce, d'usage des langues dans l'espace public, etc. Ils montrent surtout qu'une synthèse générale s'impose, qu'on ne peut se limiter à quelques indicateurs traditionnels et que ceux qu'il reste à développer doivent pouvoir prendre en compte la grande diversité de points de vue sur une réalité de plus en plus complexe.

Références

- Gouvernement du Québec, 1990. *Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration du Québec.
- La Presse, 2022. « Véro qui ? », Marc Cassivi, édition du 24 septembre 2022.
- Le Calepin du commerce extérieur du Québec, 2022. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, gouvernement du Québec.
- Le Devoir, 2022. « Le déclin du français en quatre graphiques », Dave Noël et Laurianne Croteau, édition du 2 décembre 2022.
- Lemyre, Étienne, 2022. « La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires de langue française, de langue anglaise ou bilingues », *Regard sur la société canadienne*, Statistique Canada, N° 75-006-X au catalogue.
- Marcoux, Richard, Corbeil, Jean-Pierre et Victor Piché, 2023. *À propos du plurilinguisme et quelques indicateurs sur la langue française au Québec à la suite du recensement de 2021, Les langues maternelles et parlées à la maison*. Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, Note de recherche de l'ODSEF, 19 p.
- Oakes, Leigh et Yael Peled, 2018. *Normative Language Policy: Ethics, Politics, Principles*, Cambridge University Press, Cambridge, 190 p.
- Office québécois de la langue française, 2022. *Langue française au Québec : Usages et comportements des 18 à 34 ans en 2021. Fascicule 1 Langue de la consommation*, gouvernement du Québec, 44 p.
- Office québécois de la langue française, 2019. *Langue publique au Québec en 2016*, gouvernement du Québec, 54 p.
- Office québécois de la langue française, 2019. *Langue d'accueil et langue de service dans les commerces de l'île de Montréal en 2017. Point de vue des observatrices et des observateurs*, gouvernement du Québec, 57 p.
- Office québécois de la langue française, 2018. *Langue de l'affichage public des entreprises de l'île de Montréal de février à mai 2017*, gouvernement du Québec, 43 p.

Doit-on suivre l'évolution des groupes linguistiques ou celle de la présence et des usages du français ?

Jean-Pierre Corbeil

Le paradigme assimilationniste encore largement répandu, tant chez des chercheurs et analystes des statistiques linguistiques que chez divers observateurs et commentateurs de la situation linguistique québécoise, consiste à associer un locuteur à une langue prédominante ou à une seule langue d'usage, tout particulièrement dans la sphère privée. De cette association découle un processus de catégorisation et de segmentation de la population québécoise en trois grands groupes aux frontières putatives hermétiques et immuables : les francophones, les anglophones et les allophones (locuteurs de toute autre langue que le français ou l'anglais), lesquels sont soit définis d'après le critère de la langue maternelle ou de la langue parlée le plus souvent à la maison. Une telle catégorisation permet de s'assurer que la somme de tous les Québécois et Québécoises que l'on assigne à l'une ou l'autre de ces trois catégories totalise 100 % de la population.

Lors du dernier recensement de la population québécoise, près de 310 000 personnes ont déclaré posséder plus d'une langue maternelle et près de 360 000 ont déclaré parler au moins deux langues à égalité le plus souvent à la maison. Suivant cette approche, cela implique nécessairement qu'on ne peut comptabiliser ces personnes qu'une seule fois en les assignant à l'un ou l'autre groupe ou en répartissant, de façon arbitraire, les réponses multiples entre les groupes. Il existe bien entendu plusieurs façons de tenir compte de ces réponses multiples, l'une d'entre elles, de plus en plus courante, consistant à associer les personnes qui déclarent une langue tierce à égalité avec le français comme faisant partie du groupe français, celles déclarant une langue tierce à égalité avec l'anglais comme faisant partie du groupe anglais, et celles déclarant le français et l'anglais à égalité avec ou sans une langue tierce comme formant une seule et même catégorie.

Mais devant la diversité des approches possibles, la question importante qui se pose est la suivante : a-t-on pour objectif de

créer des catégories de locuteurs que l'on associe à une seule langue, voire à une seule prétendue identité linguistique ou devrions-nous plutôt nous intéresser à l'évolution de la présence et des usages du français dans la société québécoise ? Puisque le niveau et la fréquence d'usage du français parmi les Québécois et les Québécoises peuvent grandement varier en fonction de diverses caractéristiques (culturelles, ethniques, linguistiques, socioéconomiques ; durée de séjour au pays, etc.), est-il acceptable, scientifiquement parlant, de ne pas considérer celles et ceux qui font divers usages du français au quotidien sans que cette langue soit celle qui domine dans la sphère privée ? Les catégorisations linguistiques rigides que l'on tend à imposer pour analyser l'évolution de la situation linguistique au Québec masquent trop souvent le fait que ces catégories n'ont pas forcément d'ancrage dans les pratiques quotidiennes des Québécoises et des Québécois.

Loin de simplement comptabiliser les déclarations du français dans la sphère privée ou la sphère publique comme de simples «sommes d'occurrences» qui ont toutes la même valeur²⁹, la prise en compte de toutes les mentions du français dans le suivi de la situation linguistique au Québec permet précisément de tenir compte de la diversité des degrés d'usage du français au quotidien ainsi que celle des rapports et des contributions à la francophonie québécoise. Il s'agit bien de personnes qui utilisent ou parlent le français selon divers gradients d'usage. Par exemple, une personne dont l'anglais est la principale langue d'usage à la maison, mais qui travaille principalement en français (120 480 personnes en 2021) ou qui utilise le français et l'anglais à égalité au travail (70 315 personnes) n'a pas à être ignorée du revers de la main sous prétexte qu'elle n'est pas francophone. Il en va de même des 176 000 travailleurs qui parlent une langue tierce le plus souvent à la maison, mais qui utilisent principalement le français au travail, voire des 32 000 autres qui y utilisent le français à égalité avec l'anglais.

Prendre en compte la diversité des usages et des situations où le français est présent, comme l'illustre la figure 1 dans l'in-

29. Voir Paillé (2019), *Cahiers québécois de démographie*, vol. 48, n° 2, p. 213-228.

troduction de notre livre, permet de saisir la complexité des dynamiques linguistiques en présence. Comptabiliser les situations dans lesquelles le français est utilisé de façon régulière sans pour autant être la langue prédominante permet également de reconnaître que des processus dynamiques d'acquisition (ou de délaissement) de cette langue sont en cours et que les pistes d'action qui sont proposées pour promouvoir et valoriser son usage doivent être ancrées et s'appuyer sur une bonne compréhension de la complexité de ces processus dynamiques. En d'autres termes, s'intéresser à l'avenir de la langue française au Québec et faire le suivi de la présence et des usages diversifiés de cette langue exige de prendre acte des dynamiques variées d'intégration à la francophonie. Les catégorisations trop rigides qui évacuent toute présence non prédominante du français au quotidien et dans toutes les sphères d'activité d'un individu ne peuvent que nourrir et promouvoir une vision réductrice et simpliste du fait français au Québec.

2

Un peu d'histoire : au-delà des indicateurs désincarnés¹

Victor Piché

Il n'est pas toujours évident de se retrouver dans le débat sur l'état de la langue française au Québec et surtout sur son évolution. Il y a plusieurs silences symptomatiques dans ce débat. Par exemple, comme nous le disions dans notre introduction, il est étonnant que les nombreuses études fournissant des indicateurs dans plusieurs domaines de l'espace public aient été largement ignorées dans les discours des gouvernements. Cela vaut bien sûr pour le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ), mais les autres partis n'ont pas davantage pris l'initiative de nuancer le débat avec des indicateurs plus positifs produits d'ailleurs par des études « officielles »². Ce qui est encore plus limitatif, c'est d'avoir complètement évacué l'assise historique à la base de la production des indicateurs et surtout de leur évolution dans le temps.

En effet, ces indicateurs n'ont pas de sens en soi si on ne les remet pas dans le contexte politique et historique qui les a

1. Ce chapitre est une mise à jour de mes deux textes « Catégories ethniques et linguistiques au Québec : quand compter est une question de survie », *Cahiers québécois de démographie*, 2011, 40 (1) : 139-154 et « Histoire de l'immigration au Québec : au-delà de la menace ? », *Enjeux de l'univers social*, 2019, 15 (1) : 6-9. On trouvera dans ceux-ci les références détaillées qui ont servi de base à mes analyses.

2. Je pense par exemple aux nombreux rapports publiés par l'Office québécois de la langue française (Rapports sur l'évolution de la situation linguistique du Québec, avril 2019).

produits. Un peu partout dans le monde, les catégories statistiques issues des appareils officiels de production de données sont analysées en lien avec les contextes idéologiques et historiques qui les sous-tendent³. Le cas du Québec, à travers l'histoire des rapports ethniques et linguistiques dans le contexte canadien, illustre bien le rôle politique et idéologique des statistiques ethniques et linguistiques dans les rapports de pouvoir et dans les débats visant à déterminer l'état de santé de la langue française au Québec. C'est cette évolution historique que nous voulons restituer ici.

Ce n'est pas hasard si le nombre d'indicateurs ethniques et linguistiques s'est multiplié avec le temps au Québec. L'utilisation et l'interprétation des indicateurs sont en lien direct avec l'histoire du nationalisme québécois et le rôle politique et idéologique des catégories ethniques et linguistiques servant à définir qui est Québécois et Québécoise. En ce sens, ce n'est pas l'analyse des données de recensements qui nous intéresse ici, mais bien les interprétations des catégories dans le discours public et politique.

Pour résumer l'évolution historique des catégories ethniques et linguistiques, nous proposons quatre périodes, qui constituent autant de moments clés où l'utilisation des catégories ethniques et linguistiques a connu des changements importants. Avant 1860, on ne parle pas à proprement parler de « groupe ethnique », mais de « peuples conquérants » ou « conquis ». L'enjeu des nombres est très présent et il tourne autour des rapports majorité-minorité et de la lutte pour la représentation politique. Durant cette période, l'immigration au Canada s'effectue dans un contexte impérial et colonial, avec une forte entrée de Britanniques surtout à partir de 1815. Ce contexte impérial procure aux Britanniques des avantages

3. Voir par exemple Simon, Patrick, Piché, Victor & Gagnon, Amélie (éds) (2015), *Social statistics and ethnic diversity: cross-national perspectives in classifications and identity politics*, IMISCOE, University of Amsterdam Press.

spécifiques qui ne sont pas accessibles aux autres Européens. À ce titre, les Canadiens français sont exclus de la logique impériale.

C'est à partir des années 1870 que la catégorie « ethnique » apparaîtra en tant que telle (en fait, au recensement de 1871). Cette première phase couvre approximativement les années 1860-1960 et correspond à la période où domine la notion de survivance. Ce sont les catégories ethniques qui servent ici de support à l'argumentation politique. Durant la troisième période (1960-1990), des catégories linguistiques émergent au côté des catégories ethniques. La catégorie « francophone » s'élargit certes, mais elle reste encore basée sur des indicateurs proches des catégories ethniques comme la langue maternelle ou la langue parlée à la maison. C'est également la période où la catégorie « autre » (allophone) fait son apparition, non seulement d'un point de vue statistique, mais aussi d'un point de vue politique, comme enjeu d'intégration entre les groupes francophone et anglophone. La troisième période (1990-2018) se caractérise par des redéfinitions identitaires provoquées par la diversité croissante issue de l'immigration et le développement d'un certain consensus sur la nécessité de repenser la notion de francophone et de construire un nationalisme sur des bases davantage civiques et inclusives. Dans ce contexte, les catégories linguistiques usuelles sont remplacées par une nouvelle catégorie, celle de la « langue publique commune ». Enfin, dans la dernière période (depuis 2018), l'immigration est de nouveau présentée comme une menace identitaire et le débat se concentre sur la notion de déclin du français en privilégiant les catégories de « langue maternelle » et de « langue parlée le plus souvent à la maison ». Cette approche insistant sur la menace identitaire a un impact important sur le sentiment d'exclusion ressenti par les groupes immigrants.

Catégories ethniques dans un contexte de survivance : 1860-1960

Durant cette période, le Québec intervient peu en matière de politique d'immigration, même si la Confédération canadienne prévoit en cette matière une juridiction partagée avec les provinces. C'est une période où le Québec est plutôt défavorable à l'immigration pour des raisons historiques liées, entre autres, aux rapports conflictuels anglais-français. En effet, les perceptions en matière d'immigration sont négatives et empreintes de méfiance envers une politique d'immigration canadienne favorisant les Britanniques et perçues comme une stratégie de minorisation des Canadiens français.

Du point de vue de l'intégration, la solution assimilationniste adoptée par le Canada est mal vue au Québec, où la présence d'une double majorité-minorité constitue un cas unique. La dualité ethnique rend problématique, voire impossible, l'assimilation à un seul groupe. Le modèle d'intégration qui s'est alors développé est axé sur une stratégie de développement séparé, caractérisée par un cloisonnement institutionnel sur la base de l'ethnie et de la religion.

C'est l'âge d'or de la statistique ethnique au Canada et au Québec. Les données de recensements et les catégories ethniques servent à alimenter deux inquiétudes au Québec. D'une part, l'inquiétude quant à la proportion des Canadiens français au Canada, et d'autre part, l'inquiétude par rapport à la proportion de Canadiens français au Québec même, préoccupation qui prendra toute sa place au cours des deux périodes suivantes. La première inquiétude se solde par un échec, dans la mesure où les Canadiens français deviennent fortement minoritaires au Canada et où le poids du Québec dans l'ensemble du Canada ne cesse de décroître. La deuxième inquiétude est perçue comme une réussite relative, mise au compte de l'idéologie de la « revanche des berceaux ». Les deux préoccupations sont nourries par une approche définissant le « nous » comme

celui du groupe canadien de souche française. Bref, c'est la période où les rapports ethniques sont essentiellement axés sur la notion de dualité ethnique.

Émergence des catégories linguistiques : 1960-1990

Après la Deuxième Guerre mondiale, un nouveau régime d'immigration est mis en place pour faire face aux transformations économiques et politiques qui affectent la plupart des sociétés industrielles. Deux principes de base demeurent néanmoins inchangés : un principe politique affirmant la souveraineté nationale en matière d'immigration et un principe économique liant de façon beaucoup plus systématique l'immigration aux besoins nationaux, en particulier les besoins en main-d'œuvre. Par contre, ce qui change radicalement, ce sont les mécanismes permettant de combler ces besoins : les critères de préférences ethniques laissent place à des critères de qualification professionnelle (capital humain), et la politique de laissez-faire en matière d'intégration des immigrants est remplacée par une politique gouvernementale explicite d'intégration qui, au Canada, prendra le nom de multiculturalisme et, au Québec, celui d'interculturalisme.

Comme par le passé, les transformations dans les règlements amènent aussitôt des changements dans la provenance de l'immigration. C'est la période où débute la diversification de l'immigration au Québec, diversification qui ira en s'accroissant jusqu'à aujourd'hui. Tous ces changements se reflètent dans la structure ethnique du Québec de cette période où la catégorie « autres » augmente de façon importante. C'est au cours de cette période que le Québec commence à s'intéresser sérieusement à l'immigration. À partir des années 1950 et 1960, la démographie québécoise subit des changements considérables qui font que le mécanisme séculaire de reproduction du groupe francophone (une forte croissance naturelle) ne joue plus son rôle dans le maintien de l'équilibre démographique

jusque-là considéré comme acceptable, soit grosso modo 80 % de francophones et 20 % d'anglophones et d'allophones. Le recensement de 1961 avait également provoqué un choc au Québec puisque l'on y constatait de grandes inégalités socio-économiques entre les groupes linguistiques, le groupe francophone se retrouvant au bas de l'échelle socio-économique. Cette convergence de la stratification économique et ethnique a d'ailleurs donné naissance à la notion de classe ethnique.

Quant au volet « intégration » de la politique d'immigration, le Québec se sent mal à l'aise avec l'approche multiculturelle du gouvernement fédéral mise en place au début des années 1970, modèle qu'il critique et tente de remplacer par des notions de convergence culturelle d'abord et d'interculturalisme par la suite. Le multiculturalisme continue à être perçu comme une stratégie du gouvernement fédéral visant à noyer le groupe canadien-français dans la mosaïque canadienne. L'interculturalisme quant à lui insiste sur le caractère francophone du Québec et invite toutes les composantes de la société québécoise à s'associer pleinement à ce projet collectif.

Tant et aussi longtemps que les préoccupations demeuraient ethniques et que la question francophone se confondait avec la question sur les origines ethniques, les indicateurs basés sur les catégories ethniques remplissaient leur fonction sociale et politique de suivi de l'évolution des rapports entre, d'une part, la majorité anglophone et la minorité francophone au Canada et, d'autre part, la majorité francophone et la minorité anglophone au Québec. L'émergence du pluralisme et la nécessité de redéfinir le « nous » québécois pour tenir compte de la diversité croissante de la société québécoise, produit de l'immigration des trente dernières années, remettront en question le bien-fondé de la vision purement ethnique de l'identité québécoise. L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration (1990) viendra consacrer une approche davantage préoccupée par la diversité ethnique croissante.

Élargissement de la définition de francophone (1990-2018)

À partir des années 1990, une quatrième phase voit le jour : avec une nouvelle politique d'immigration et d'intégration mettant l'accent sur la francisation dans la sphère publique, de nouveaux besoins en matière d'indicateurs surgissent. En effet, les indicateurs linguistiques utilisés jusqu'alors relevaient davantage de la sphère privée et mesuraient en fait le processus d'assimilation à travers la notion de transfert linguistique. En lien avec la nouvelle politique d'immigration et d'intégration (Énoncé de 1990), de nouveaux indicateurs ont fait surface. C'est dans ce contexte qu'il faut situer les débats actuels sur les indicateurs linguistiques, débats qui donnent l'impression qu'il s'agit d'une guerre de chiffres entre spécialistes. La question de fond demeure : quels indicateurs pour quels objectifs⁴ ?

Le débat linguistique au Québec repose en fait sur la poursuite de deux objectifs contradictoires. Le premier objectif, en lien direct avec les préoccupations de la période précédente axée sur la notion de survie du groupe ethnique d'ascendance canadienne-française, vise à proposer un projet de société axé sur les intérêts du groupe francophone « de souche » définis par l'histoire commune patrimoniale. Dans cette perspective, les catégories statistiques pertinentes font référence à la langue maternelle et à la langue la plus souvent parlée à la maison, deux indicateurs à fort contenu ethnique. Ce sont en fait les indicateurs qui, à intervalles réguliers, coïncidant avec chaque nouveau recensement, montrent le recul du français au Québec, et particulièrement sur l'île de Montréal. Les projections utilisant la langue parlée le plus

4. J'avais posé cette même question dans « Immigration et intégration linguistique : vers un indicateur de réceptivité sociale », *Diversité urbaine*, vol. 4, n° 1, 2004. Marc Termote reprend cette question dans la conclusion de son chapitre, faisant ainsi écho au titre du colloque duquel découle le présent ouvrage : « Quels indicateurs et à quelles fins ? »

souvent à la maison sont également l'occasion pour rappeler le « recul » du français.

Une autre approche soutient que les critères de pertinence pour les choix des indicateurs linguistiques doivent logiquement découler des objectifs politiques poursuivis. Ces derniers ont été d'abord définis dans le cadre de la Charte de la langue française en 1977, et précisés par la suite dans l'Énoncé de politique d'immigration et d'intégration du Québec adopté en 1990. Globalement, ces objectifs définissent deux orientations fondamentales : une première, qui adopte un modèle d'intégration pluraliste et non assimilationniste, et une seconde, qui vise la francisation des immigrants et des immigrantes dans la sphère publique. Ainsi, selon ces orientations, dans la mesure où la politique de francisation vise explicitement les communications dans le domaine public, la « langue maternelle » et la « langue parlée à la maison », qui relèvent de la vie privée, ne peuvent plus constituer des indicateurs pertinents de suivi de la situation du français. En fait, il faut pour cela des indicateurs de « langue d'usage public ».

Rappelons qu'en 1997, le Conseil de la langue française avait proposé un nouvel indicateur calculé à partir d'une série de questions (enquête par échantillon) sur l'utilisation de la langue dans divers domaines de la vie publique. À l'époque, c'était l'indicateur qui donnait le plus haut pourcentage de francophones tant au Québec (87 %) qu'à Montréal (78 % pour la RMR et 71 % pour l'île). Encore une fois, cela n'est pas surprenant dans la mesure où les deux premiers indicateurs (« langue maternelle » et « langue principale à la maison ») ne permettaient pas de savoir quelle(s) langue(s) utilisaient les allophones à l'extérieur du foyer. Dans le cadre du suivi de la situation linguistique, l'OQLF a produit un certain nombre de rapports sur l'utilisation du français dans l'espace public. Outre que ces rapports sont demeurés sporadiques, on en a fait très peu mention dans les débats actuels sur l'état du français au Québec.

Bref, quel que soit l'outil démographique utilisé, la question du choix (et de sa pertinence) demeure au cœur des débats linguistiques. Ce choix est en fait idéologique et politique. Ainsi, les catégories linguistiques proches de la notion de groupe ethnique, et en particulier en se focalisant sur l'île de Montréal, insistent sur la menace du fait français. Au contraire, les indicateurs de langue publique montrent une situation moins menaçante, y compris dans la grande région de Montréal, et confortent l'approche davantage inclusive contenue dans la politique d'immigration et d'intégration québécoise et en lien avec la diversité croissante de la population québécoise.

Depuis 2018 : l'immigration comme menace identitaire ?

L'option pluraliste adoptée par les gouvernements antérieurs (depuis 1990), qu'ils soient libéraux ou péquistes, est actuellement remise en question par le nouveau gouvernement de la CAQ dirigé par François Legault. On peut parler ici de rupture⁵. Déjà durant la campagne électorale de 2018, la CAQ avait tenu des propos proches des préoccupations identitaires. Trois thèmes en particulier avaient été largement exploités par la CAQ : (1) la réduction du nombre d'immigrants (« en avoir moins pour mieux en prendre soin »); (2) la nécessité de « tester » les immigrants sur leurs compétences linguistiques et sur les valeurs « québécoises » (au risque de ne pas renouveler leur certificat de résidence permanente); et (3) l'interdiction du port de signes religieux, en particulier le voile « islamique », interdictions qui vont au-delà du rapport Bouchard-Taylor en

5. Dans son chapitre « L'immigration et l'élection québécoise de 2018 », Catherine Xhardez parle de l'élection de 2018 comme un tournant dans la politisation de l'immigration (dans Mireille Paquet [éd.], *Nouvelles dynamiques de l'immigration au Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2022, p. 217). Elle fait ce constat à partir d'une analyse de 119 articles de journaux provenant de *La Presse* et du *Devoir*.

incluant les enseignantes dans la liste des personnes en position d'autorité.

Une fois élu, le gouvernement de la CAQ a fait adopter deux projets de loi : l'un sur la laïcité de l'État, qui interdit le port de signes religieux à certains employés de l'État lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions, dont les enseignantes et les enseignants (loi 21), et un deuxième sur le français comme la langue officielle et commune du Québec (loi 14). Cette deuxième loi a été largement discutée sur la base d'indicateurs linguistiques reliés à la sphère familiale comme la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison. Du point de vue de l'évolution historique présentée ici, on peut affirmer qu'il s'agit d'un retour à des indicateurs à forte teneur ethnique, définissant la « nation » à partir d'indicateurs faisant référence au groupe québécois d'origine française.

Il ne faut pas sous-estimer l'impact négatif que peut avoir ce genre de discours — l'immigration comme menace identitaire — sur le développement de sentiments d'exclusion par les personnes issues de l'immigration.

Une analyse des romans traitant d'immigration au Québec montre qu'un facteur clé favorisant l'intégration à la langue française et à l'identité québécoise est fortement relié au regard des « autres » et au degré de réceptivité de la société d'accueil⁶. Dans tous les romans analysés, c'est en fait le regard de l'autre qui domine le parcours d'intégration des protagonistes, qui sont constamment ramenés à leurs différences. C'est l'« amertume de la différence », comme l'exprime si bien Caroline Dawson : « Entre chacun des soubresauts de mon petit corps dans la cafétéria de l'école primaire, je goûtais à l'amertume de la différence. » (p. 68)

6. Victor Piché, *Le Québec raconté autrement* (Del Busso, 2023). Cette analyse se base sur une trentaine de romans traitant de l'immigration au Québec.

Kim Thúy exprime le même sentiment : « À la même époque, mon patron a découpé dans un journal montréalais un article qui réitérait que la “nation québécoise” était caucasienne, que mes yeux bridés me classaient automatiquement dans une catégorie à part même si le Québec m’avait donné mon rêve américain, même s’il m’avait bercée pendant trente ans. » (*Ru*, p. 8).

Le regard de l’autre est souvent associé à un sentiment d’exclusion, un sentiment de ne pas appartenir au groupe québécois⁷. Au-delà des romans, d’autres témoignages récents vont dans le même sens. Le premier témoignage fort prégnant nous est fourni dans la bande dessinée d’Emmanuelle Dufour *C’est le Québec qui est né dans mon pays*, témoignage qui résume le dilemme actuel de nombreux Québécois et Québécoises d’origine immigrante, même ceux et celles qui sont nés ici. Je me permets de le citer en entier :

« On me demande souvent si je suis Québécois. Je suis né au Québec, ma langue est le français, mes repères sont québécois, je connais Passe-Partout, Bobino, Franfreluche, Beau Dommage et Harmonium. J’ai joué au hockey avec mes amis dans la ruelle, je connais mon Québec, et pourtant cette question me revient toujours, alors qu’à mes amis blancs, on ne la pose jamais. À cette question, je réponds aujourd’hui que non, je ne me sens pas Québécois. J’aurais voulu qu’on m’accepte comme Québécois, mais je

7. Cette idée d’exclusion est exprimée de façon humoristique par Georges Anglade dans l’histoire des deux mendiants haïtiens qui se lancent un pari pour savoir lequel des deux pourrait mieux se tirer d’affaire en matière de « piégeage d’aumônes ». L’un ramassa trois cents dollars alors que l’autre n’a réussi à accumuler que « trois misérables dollars ». Ce dernier joua sur la corde sensible de la compassion « en se déclarant nouvel arrivé, exilé, réfugié politique même, sans que cette gradation déliât quelque bourse que ce soit » (*Les blancs de mémoire*, p. 50). Ne comprenant pas ce qui pouvait expliquer l’écart énorme entre eux, il questionna le gagnant sur sa technique. Celui-ci de répondre « qu’il avait passé l’après-midi à répéter rapidement aux gens qu’il s’en retournait dé-fi-ni-ti-v’ment chez lui » et qu’il lui fallait « compléter le prix de son ticket aller-simple sans-retour-possible » (*ibid*, p. 151).

ne suis pas Québécois parce que vous ne m'acceptez pas comme Québécois. Ma couleur est toujours une barrière à mon intégration (...) Cette question fait mal. Je ne peux pas venir d'ici. Cette douleur, le jeune immigrant de deuxième génération la vit tous les jours. À travers le regard que l'on pose sur lui...⁸»

Le deuxième témoignage nous vient de Farah Alibay, dans son livre *Mon année martienne* (Les Éditions de l'Homme, 2022). Même si elle née au Québec (de parents venant de Madagascar), elle se considère toujours comme immigrante de première génération! Et c'est le regard des autres subis à l'école qui lui renvoie sans cesse son altérité, comme en fait foi le dialogue qu'elle rapporte. Quelqu'un lui demande : « Tu es née où ? » Elle répond « À Montréal ». « Non, non, tu es brune, tu viens d'où ? ». Et de rajouter : « ... mais je sais que ce fut la première fois de ma vie où j'ai réalisé que, même si j'étais née au Québec, que je parlais français et que j'avais un passeport canadien, j'étais différente. À l'âge de 4 ans, j'avais vécu une sensation que je continuerais à éprouver toute ma vie, celle de ne pas vraiment être chez moi, même dans son propre pays. » (p. 59)

Le titre du spectacle d'Adib Alkhalidey, *Québécois. Tabarnak*, exprime également cette idée de façon très crue. À l'émission de *Tout le monde en parle* du 12 novembre 2022, il a réagi à l'idée d'une politique d'immigration réservée à 100 % aux francophones en disant qu'avec cette politique, son père n'aurait pas été accepté. Kim Thúy, également présente à cette émission, a dit qu'elle non plus n'aurait pas été acceptée.

Bref, ce qui transpire le plus dans les itinéraires d'immigrations racontés, entre autres dans les romans que j'ai analysés,

8. Propos de Jean-Yves Sylvestre, cités dans Emmanuelle Dufour, « *C'est le Québec qui est né dans mon pays!* » *Carnet de rencontres, d'Ani Kuni à Kiuna*, Écosociété, 2021, p. 115. Rosa Pires constate le même sentiment d'exclusion chez les femmes de deuxième génération qu'elle a interrogées (*Ne sommes-nous pas Québécoises?* Remue-Ménage, 2019). Mensah Hemedzo avait également utilisé un titre similaire : *Dites-leur que je suis Québécois* (Éditions de l'Homme, 2019).

c'est la quête, parfois longue et difficile, d'une identité oscillant entre les racines d'origine et le « tronc québécois » (pour paraphraser Boucar Diouf). C'est toute la question du « nous » québécois, revenue au centre des débats actuels sur l'avenir de la langue française au Québec et qui pose la question : qui est francophone ? Les discussions politiques qui ont entouré le projet de loi 96 (Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français) ont souvent basé la notion du déclin du français sur les indicateurs de la langue maternelle ou de langue parlée le plus souvent à la maison. Cette définition renvoie au groupe québécois d'origine française et exclut en fait les autres personnes qui sont de langues maternelles « autres » (ce que l'on nomme les « allophones ») et qui pourtant sont nombreux à vivre en français au Québec. Ce groupe est d'ailleurs en augmentation et participe de plain-pied à la francisation du Québec.

La question demeure de savoir si leur revendication de pouvoir devenir Québécois et Québécoise sera reconnue, comme l'exprime de façon poétique Salah El Khalfa Beddiari :

« Je suis l'étranger, fils du désert et de l'oasis,
les vents du sud poussèrent ma nef sur ton littoral.
La tempête du désert emporta mon pays,
j'ai perdu mon trône. Maintenant je suis léger,
sans amarre, telle une plume, je cherche à atterrir
sur ta patrie ou amerrir sur ton fleuve.

M'y autoriseras-tu ? » [c'est moi qui souligne]

(Adel, *l'apprenti migrateur*, Mémoire d'encrier, 2017, p. 18)

Une vision de l'immigration comme menace ne va certainement pas dans cette direction. Plutôt que de voir les immigrants comme une menace, il vaudrait mieux en faire des alliés linguistiques et identitaires comme l'a proposé récemment Boucar Diouf⁹.

9. Voir « La langue de Legault Land », *La Presse*, 4 juin 2022. Dans un autre contexte, Boucar Diouf insiste sur l'idée que parler au « nous » n'est possible

En bref, nous avons argumenté que la production d'indicateurs est intimement liée au contexte politique et en cela répond à une demande sociale formulée selon des problématiques historiques. La phase la plus longue de l'histoire des catégories ethniques et linguistiques a fait écho à la question de la dualité ethnique au Canada, question qui a monopolisé les relations ethniques tout au long du 19^e siècle et durant une bonne partie du 20^e siècle. En effet, pendant longtemps au Québec, les rapports interethniques ont été analysés sous l'angle de la dualité Canadiens français/Canadiens anglais. On parlait alors des Canadiens français comme minorité nationale opprimée. Peu de place était alors réservée dans la pensée nationale aux autres minorités ethniques, tant la minorité nationale était préoccupée par sa propre survivance. Cette vision des rapports interethniques est d'ailleurs associée à la perception que la politique canadienne d'immigration, par son caractère assimilationniste, constitue une menace à la survie des Canadiens français. Cette vision dualiste allait se perpétuer jusqu'aux années 1960. Dans ce contexte, les indicateurs servaient alors à suivre l'évolution des deux peuples colonisateurs et mesuraient en particulier l'assimilation des Canadiens français hors du Québec. C'est l'âge d'or de la statistique ethnique basée sur la question de l'origine ethnique issue des recensements.

Avec l'avènement du projet moderniste et universaliste mis en marche au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle, une autre phase voit le jour avec cette fois le besoin d'indicateurs linguistiques. Le Canadien français devient le Québécois francophone et la recherche de l'équilibre démolinguistique passe

que si ce « nous » est inclusif. Comme il le dit : « Si le NOUS québécois, c'est Champlain, Maurice Richard, René Lévesque, Jean Lesage... même mes enfants ne seraient pas Québécois ! » (Voir « Marcher vers l'Autre », Les grands reportages, Ici RDI, 26 février 2020).

par la nécessité de suivre l'évolution du français comme langue nationale. Pendant cette période, les indicateurs, tout en étant linguistiques, demeurent fortement entachés d'ethnicité par leur recours à des critères de langue maternelle et de langue au foyer. Même si le discours nationaliste en cours durant les années 1960 demeure en continuité avec l'approche ethnique, centrée sur la notion de nation québécoise, il change de caractère dans la mesure où les francophones du Québec ne se définissent plus comme une minorité nationale, mais plutôt comme une majorité visant à créer un pays autonome. Ce qui change, c'est l'intérêt porté aux « autres ». En fait, quand le discours s'intéresse aux autres « ethniques », c'est surtout pour « dénoncer » leurs choix linguistiques en faveur de la minorité anglophone du Québec. La notion d'« allophone » fait son apparition et va constituer la plaque tournante des nombreux conflits linguistiques au Québec (jusqu'à aujourd'hui, d'ailleurs). D'une vision dualiste, on passe à une vision triangulaire : francophone-anglophone-allophone.

La diversité croissante de la société québécoise rend ces critères de moins en moins légitimes étant donné leur visée assimilationniste. En effet, changer de langue maternelle ou adopter le français comme langue principale à la maison implique un degré d'assimilation relativement avancé. La politique d'intégration québécoise visant le domaine public (commerce, école, marché du travail, etc.), ce sont de nouveaux indicateurs qu'il faut produire. Apparaissent alors — et c'est la troisième phase — de nouveaux indicateurs d'utilisation du français comme langue publique, en lien avec les nouvelles perceptions de l'immigration consignées dans la politique d'immigration et d'intégration du Québec (Énoncé de 1990), où l'immigration n'est plus perçue comme menace, mais comme associée au projet de développement de la société québécoise.

Depuis 2018, l'idée de l'immigration comme menace potentielle à l'identité québécoise revient au cœur des débats nationalistes sur la langue. Il n'est pas surprenant alors que cette

vision privilégiée des indicateurs comme la « langue maternelle » et la « langue parlée le plus souvent à la maison ». Cette vision de l'immigration exclut de nombreuses personnes qui vivent en français, dont plusieurs, par leurs œuvres littéraires écrites en français, participent à l'émergence d'une nouvelle francophonie québécoise.

3

Forces et faiblesses des indicateurs linguistiques

Marc Termote

Le Canada est sans doute le pays offrant la plus grande variété d'indicateurs linguistiques. Le recensement produit des données sur la langue maternelle (depuis 1901), sur la langue utilisée à la maison (depuis 1971), sur la connaissance des langues (depuis 1901), sur la première langue officielle parlée (PLOP) (depuis 1991), sur la langue de travail (depuis 2001), sur la langue d'instruction (depuis 2021), et — sauf exception — ces données sont disponibles tous les cinq ans (le Canada est d'ailleurs un des seuls pays à échapper à la « norme » des recensements décennaux). On remarquera que la plupart de ces indicateurs censitaires portent sur la langue utilisée dans l'espace privé, alors que le législateur ne peut intervenir que sur la langue utilisée dans l'espace public. Heureusement, outre ces données censitaires, des données linguistiques sont également produites par plusieurs organismes administratifs et par des enquêtes, ce qui permet d'obtenir des informations sur la langue utilisée dans l'enseignement, les commerces, l'affichage, les activités culturelles.

Avant de discuter des forces et faiblesses de ces divers indicateurs, quelques considérations générales sont de mise.

Tout débat linguistique devient rapidement émotif. On touche en effet à l'identité des personnes. Une langue représente bien plus qu'un moyen de communication, elle est aussi l'expression d'une culture, donc d'une échelle des valeurs. Ceci implique que, lorsqu'on tente d'évaluer les forces et

faiblesses d'un indicateur, on ne peut échapper à un risque de subjectivité.

Toute réflexion sur les indicateurs linguistiques doit nécessairement prendre en compte trois distinctions fondamentales : la distinction entre l'espace privé et l'espace public, la distinction entre le comportement des individus et celui des groupes, et la distinction géographique.

La distinction entre l'espace privé et l'espace public est indispensable, mais elle est floue et variable. Comment en effet définir la frontière entre le domaine privé et le domaine public ? Quel sera le critère à privilégier ? S'agira-t-il de la nature de l'activité, ou du lieu où celle-ci est réalisée, ou de la durée et la fréquence de l'activité ? En ce qui concerne la nature de l'activité, Edwards (2011) propose de distinguer selon les diverses fonctions que peut assumer une langue (par exemple, être un moyen de communication ou exprimer une identité). Si l'on adopte le critère de la localisation de l'activité, on devra prendre en considération le fait que les techniques informatiques actuelles permettent aujourd'hui d'exercer à domicile un grand nombre d'activités (productives, commerciales, sociales, etc.) qui auparavant pouvaient être considérées comme publiques. Rédiger un article à domicile relève-t-il du privé, alors que le rédiger au bureau serait une activité publique ? Recevoir des soins médicaux à domicile serait une activité privée qui deviendrait publique si ces mêmes soins étaient prodigués dans un établissement hospitalier ? Publier une affiche sur la façade extérieure d'un magasin devient-il un acte relevant du domaine privé si la même affiche apparaît à l'intérieur du magasin, ce dernier étant considéré comme une propriété privée ? Rencontrer des amis ou lire un livre au café du coin est-il une activité publique qui deviendrait privée si la rencontre ou la lecture était faite à domicile ?

D'autres critères ont été proposés. Par exemple, Béland (1999) considère qu'il faut prendre en compte la nature de la communication engagée et le type de relations entre les

acteurs de cette communication : une activité est publique si elle est caractérisée par l'impersonnalité de la communication, et celle-ci doit rendre possible la prestation d'un service. Selon ces deux critères, c'est donc l'aspect utilitaire qui prime. En s'inspirant des concepts d'usage privé et d'usage officiel avancés par Woehrling (2005), Pagé et Lamarre (2010) proposent de retenir comme critère la présence de contraintes étatiques ou institutionnelles : il y a « usage privé » d'une langue lorsque l'État n'intervient pas dans le choix linguistique des individus. Une telle approche conduit donc à une définition très large de la langue d'usage privé (par exemple, la langue de travail dans certaines entreprises privées relèverait de l'usage privé). À cet égard, il convient de souligner que souvent, la langue utilisée dans la sphère privée n'est pas choisie : l'héritage culturel, la langue des parents (langue maternelle des enfants), celle du conjoint et des enfants scolarisés dans une autre langue que celle des parents, peuvent déterminer significativement le comportement linguistique dans la sphère privée. Une troisième approche a été proposée par Landry et Allard (1994), qui estiment qu'il faut prendre en compte la subordination d'une langue par rapport à une autre : les activités privées seraient caractérisées par une influence marginale de la langue dominante, contrairement aux activités publiques, où les contacts avec la langue dominante sont fréquents.

Les difficultés conceptuelles que nous venons d'énumérer se retrouvent, à des degrés divers, lorsqu'il s'agit d'estimer l'utilisation des langues. Il en résulte qu'il est souvent difficile d'obtenir une image claire du comportement linguistique des individus, parce qu'il est difficile de cerner précisément ce qui relève du comportement privé ou du comportement public.

Une deuxième distinction essentielle est celle entre le comportement des individus et celui des groupes. Une telle distinction peut sembler évidente, mais elle est souvent négligée. Plusieurs indicateurs linguistiques permettent d'analyser le comportement linguistique des individus, que ce soit dans

l'espace privé ou dans l'espace public. Trop souvent le comportement des individus est extrapolé au comportement des groupes. Par exemple, dans le cas québécois, plusieurs auteurs ont tendance à croire que, parce que les immigrants de langue maternelle tierce adoptent de plus en plus souvent le français comme langue d'usage, cela implique une augmentation du poids démographique du groupe francophone. Une telle extrapolation est totalement injustifiée. En effet, l'évolution du poids démographique d'un groupe linguistique ne dépend que très marginalement du comportement linguistique des immigrants : ce sont essentiellement les facteurs démographiques, et particulièrement la fécondité et l'immigration internationale, qui déterminent l'évolution du pourcentage de chaque groupe linguistique dans la population totale. L'implication d'une telle distinction est que, comme l'ont excellemment démontré Houle et Corbeil (2021), même si tous les immigrants étaient francophones à l'arrivée, cela ne freinerait que marginalement la baisse du poids démographique du groupe francophone.

Dans plusieurs pays, dont le Canada, une troisième distinction s'impose, à savoir celle basée sur la dimension régionale. Dans le cas du Québec, cette distinction est cruciale, car le comportement démographique et linguistique varie considérablement selon les régions. D'une manière générale, la distinction entre la région montréalaise et « le reste du Québec » est incontournable. Le comportement de fécondité et l'importance de l'immigration internationale sont très différents entre ces deux macro-régions, de même que le comportement linguistique. Il en résulte qu'en se limitant à considérer uniquement des chiffres portant sur l'ensemble du Québec, en ne prenant en compte qu'une moyenne nationale, on se retrouve à analyser une situation qui n'est observée dans aucune des régions, avec comme corollaire que les mesures politiques qui seront éventuellement prises sur la base d'une telle analyse globale risquent fort d'être inefficaces.

En ayant à l'esprit cette triple distinction, sans oublier la distinction fondamentale entre la langue comme moyen de communication et la langue comme expression d'une identité et d'une culture, nous pouvons maintenant examiner les forces et faiblesses des divers indicateurs linguistiques disponibles. Eu égard aux contraintes d'espace et au nombre d'indicateurs disponibles, notre examen critique ne pourra guère être plus qu'une esquisse. Le lecteur trouvera une analyse plus approfondie de certains indicateurs dans Bélanger et Sabourin (2013), Houle et Cambron-Prémont (2015), et Lepage (2020).

Une analyse critique de divers indicateurs linguistiques

1. L'origine ethnique

Cet indicateur est particulièrement utile pour les études historiques, car les questions censitaires sur l'utilisation des langues sont relativement récentes. Connaître l'origine ethnique permet en effet d'estimer la langue utilisée par les personnes recensées. La question sur l'origine ethnique est apparue pour la première fois dans le recensement de 1871, mais déjà en 1666 (lors du premier recensement en Nouvelle-France), on distinguait les Autochtones des colons français.

Ce type de questions pose cependant un grand nombre de problèmes, car le concept d'« origine ethnique ou culturelle » est flou et d'interprétation périlleuse. On peut cependant aussi comprendre que malgré les nombreuses critiques que cette question a suscitées, on puisse continuer à la défendre au nom de la lutte contre les discriminations, raciales et autres.

Le concept est tellement discutable et a été tellement contesté que Statistique Canada a été obligé de modifier à de nombreuses reprises la formulation de la question, souvent d'un recensement au suivant, de telle sorte qu'une comparaison temporelle devient très difficile. Que faut-il en effet comprendre par « origine » ? Jusqu'où faut-il remonter ?

Qu'entend-on par «ancêtre»? S'agit-il de la branche maternelle ou paternelle?

Pendant longtemps, Statistique Canada proposait une série d'exemples, mais l'agence s'est rendu compte que ces exemples influençaient la réponse à la question. En outre, plusieurs de ces exemples sont pour le moins douteux: par exemple, nombreux sont les Belges, les Yougoslaves, les Canadiens qui seraient surpris d'être considérés comme constituant un groupe ethnique. Devant l'accumulation des contestations, Statistique Canada a décidé, lors du recensement de 2021, d'épurer en quelque sorte la question, en la formulant comme suit: «Quelles sont les origines ethniques ou culturelles des ancêtres?», en spécifiant que ces ancêtres doivent être plus «éloignés» que les grands-parents (on ne précise plus s'il faut considérer la branche maternelle ou paternelle). Les exemples sont retirés de la question, mais on ajoute une description de différents types d'origine («autochtones», «pays», «autres») et on renvoie à un lien dans lequel figure une liste de quelque 500 exemples. Notons que les trois exemples soi-disant «ethniques» éminemment douteux mentionnés précédemment se retrouvent dans cette liste, de même que l'origine «européenne» et chacune des provinces canadiennes.

Avec un concept aussi flou, on se retrouve facilement avec des interprétations hautement périlleuses, par exemple en dérivant vers une interprétation en termes de «race». À cet égard, il ne faut pas oublier que la réponse à cette question (comme à toutes les autres questions du recensement) est une auto-déclaration émanant du chef ou de la chef de famille, qui répond au nom de chacun des membres du ménage. Une telle auto-déclaration ouvre la porte à un biais de réponse qu'il ne faut pas sous-estimer (un exemple classique de ce piège se manifeste dans la forte chute du nombre de personnes ayant déclaré une origine allemande au lendemain de la Seconde Guerre mondiale).

Nous pouvons conclure que si l'indicateur « origine ethnique » peut en effet être utile dans le cadre d'une étude historique, il doit cependant être utilisé avec une extrême prudence, à cause du concept flou et périlleux auquel il réfère, et à cause des problèmes importants de comparaison temporelle.

2. La langue maternelle

Tout comme l'origine ethnique, l'indicateur « langue maternelle » se révèle utile pour les études historiques (la question a été posée pour la première fois en 1901). Cet indicateur est également indispensable pour l'étude de la mobilité linguistique : en comparant la langue maternelle avec la langue parlée à la maison, on peut évaluer l'importance des « transferts » (encore appelés « substitutions ») linguistiques.

Cet indicateur pose cependant plusieurs problèmes. Sa faiblesse fondamentale est conceptuelle : les nombreuses modifications dans la formulation de la question censitaire montrent bien que, du moins aux yeux de Statistique Canada, la définition de cet indicateur est loin d'être évidente. L'acception courante est celle qu'indique le qualificatif « maternelle », c'est-à-dire la langue utilisée par la mère lorsqu'elle s'adresse à son enfant, langue qui est presque toujours la langue utilisée au sein du ménage lors de la prime enfance de l'individu. La plupart des dictionnaires reprennent cette définition. Statistique Canada a cependant adopté une définition assez particulière, qui a d'ailleurs considérablement varié au cours du temps.

De 1901 à 1931, on demandait d'indiquer sa langue maternelle, mais seulement si celle-ci était encore parlée. En 1941, cette condition n'était plus requise : on se contentait qu'elle ait été « la première langue apprise dans l'enfance » et il suffisait qu'elle soit « encore comprise ». Lachapelle et Lepage (2010 : 6) soutiennent qu'on ne sait pas pourquoi cette deuxième condition a été ajoutée. On connaît cependant les conséquences de cette exigence selon laquelle la langue maternelle doit être encore parlée ou encore comprise : tous les transferts linguis-

tiques réalisés entre la prime enfance et le recensement sont supprimés pour les répondants qui ne comprennent plus leur langue maternelle (et *a fortiori* ne la parlent plus), ce qui a un impact considérable auprès de la population de langue maternelle française qui s'est anglicisée. Cette exigence «encore comprise» a été maintenue à chaque recensement depuis 1941. Par contre, Statistique Canada a hésité entre l'exigence d'une première langue «parlée» (de 1901 à 1931, en 1951, 1971 et 1976) et celle d'une première langue «apprise» (en 1941, 1961 et depuis 1981). La référence à la première langue apprise (plutôt que parlée) a été consacrée par la Loi constitutionnelle de 1982, qui, dans son article 23 de la Charte des droits et libertés, a introduit la notion de «première langue apprise et encore comprise», définition tirée de la Loi sur les langues officielles de 1969 (qui elle-même reprenait la définition du recensement de 1961). La définition adoptée depuis 1981 par Statistique Canada s'écarte considérablement de celle préconisée par les Nations unies (United Nations, 1959: 92), qui fait référence à la langue parlée (et non la langue apprise) durant la prime enfance, sans exiger qu'elle soit encore comprise.

Cette exigence d'une première langue apprise et encore comprise oblige Statistique Canada à ajouter certaines précisions: si la personne ne comprend plus la première langue apprise, la langue maternelle est la deuxième langue apprise; si une personne a appris plus d'une langue en même temps dans la petite enfance, la langue maternelle est la langue que cette personne parlait le plus souvent à la maison avant de commencer l'école; une personne ne peut avoir plus d'une langue maternelle que si elle a appris ces langues en même temps et les comprend toujours; si un enfant n'a pas encore appris à parler, sa langue maternelle est la langue parlée le plus souvent à cet enfant à la maison; un enfant qui n'a pas encore appris à parler ne peut avoir plus d'une langue maternelle que si ces langues lui sont parlées aussi souvent, afin qu'il les apprenne en même temps.

Devant toutes ces définitions et redéfinitions, le moins que l'on puisse dire est que le concept canadien de « langue maternelle » est confus et variable. Le recours à cet indicateur implique donc plusieurs précautions méthodologiques importantes.

- À cause des nombreux problèmes de comparabilité dus aux modifications dans la formulation de la question (et aux changements dans la place de cette question dans l'ensemble du questionnaire), il serait très périlleux de dégager des tendances temporelles ou des renversements significatifs sur la base de variations minimales dans la structure linguistique de la population. Une telle conclusion est également valable pour les autres indicateurs, mais elle est particulièrement importante dans le cas de la langue maternelle.
- Puisque, contrairement à l'acception courante, une personne peut changer de langue maternelle, toute analyse de la mobilité linguistique basée sur cet indicateur est biaisée, dans la mesure où un certain nombre de transferts linguistiques sont supprimés.
- L'exigence selon laquelle la langue maternelle doit « encore être comprise » implique que la réponse à la question censitaire sera nécessairement subjective : il appartient en effet au chef de ménage d'évaluer dans quelle mesure chaque membre du ménage « comprend » sa langue maternelle, une compréhension qui peut donner lieu à des interprétations très différentes.
- On pourrait s'attendre à ce qu'une personne ne puisse avoir qu'une seule langue maternelle. En effet, un nouveau-né commencera normalement par apprendre une seule langue. Cela était bien l'opinion de Statistique Canada jusqu'en 1986, puisque lors des recensements précédents, il était spécifié qu'on ne pouvait déclarer qu'une seule langue maternelle (« ne remplir qu'un cercle », ou encore « cochez une seule

case»). Depuis 1986, les instructions du questionnaire stipulent que l'on peut déclarer plusieurs langues maternelles. On peut cependant se demander comment un si grand nombre d'enfants (4,4 % en 2001) en bas âge ont pu apprendre simultanément plusieurs langues en premier lieu (« première » langue apprise). Peut-être ces langues multiples doivent-elles être interprétées comme reflétant un processus de transfert linguistique générationnel en cours.

- Certaines personnes ne répondent tout simplement pas à la question (peut-être parce qu'elles estiment que la définition donnée par Statistique Canada n'est pas très évidente à comprendre). Dans ce cas, on impute une langue maternelle aux personnes qui n'ont pas répondu à la question, en utilisant d'autres informations linguistiques disponibles sur le répondant, de telle sorte qu'il n'y a officiellement plus de non-réponse. Mais Statistique Canada publie malgré tout le pourcentage que représentent ces non-réponses imputées, et ce pourcentage n'est pas négligeable (par exemple, 2,1 % au Québec en 2001).

Il nous faut donc conclure que les nombreuses modifications dans la définition de ce qu'est la langue maternelle et dans la formulation de la question qui s'y rapporte, ainsi que les changements parfois considérables dans la manière de répondre à cette question, imposent une très grande prudence dans l'utilisation de cet indicateur. Si l'on ajoute à ces problèmes méthodologiques le fait que, sous la réserve du « encore comprise », cet indicateur par définition réfère au passé (la prime enfance), il devient alors évident, nous semble-t-il, que cet indicateur ne doit être adopté que par défaut, et que l'interprétation des résultats qu'il permet d'obtenir doit être soumise à une profonde analyse critique.

3. *La connaissance des langues*

Cet indicateur a été introduit pour la première fois au recensement de 1901, en même temps que celui de la langue maternelle. Tout comme pour cette dernière, la prise en compte de la connaissance des langues était liée à la préoccupation du gouvernement canadien quant à l'intégration des immigrants et au bilinguisme officiel. Une première force de cet indicateur réside donc dans son utilité pour les études historiques. Un second point fort est que grâce à cet indicateur on peut mieux analyser le comportement linguistique d'une population. En effet, au-delà de l'information sur l'état des connaissances linguistiques, cet indicateur permet de mieux comprendre le processus de mobilité linguistique : pour opérer un transfert linguistique, pour adopter par exemple une langue d'usage autre que sa langue maternelle, il faut d'abord connaître une autre langue que celle-ci.

Un certain nombre de problèmes méthodologiques importants impliquent cependant qu'il faut interpréter avec grande prudence les résultats obtenus grâce à cet indicateur.

- La formulation de la question a significativement changé au cours du temps. De 1901 à 1941 la question était posée en deux temps : « La personne peut-elle parler anglais ? » et « La personne peut-elle parler français ? » En 1951 et 1961, on trouve une question unique suivie d'un choix entre quatre réponses : « anglais seulement », « français seulement », « anglais et français » et « ni anglais ni français ». En 1971, suite à l'introduction de la collecte par autodénombrement, la question a été reformulée : « Cette personne connaît-elle suffisamment l'anglais ou le français pour soutenir une conversation ? » Depuis, la question est restée essentiellement la même, mais depuis 1991, on a ajouté une nouvelle question demandant quelles autres langues que l'anglais et le français sont connues par le répondant.

- Le concept de « connaissance d'une langue » est particulièrement flou. Remarquons tout d'abord le glissement entre « parler » une langue (le critère utilisé de 1901 à 1961), et « connaître » une langue, critère utilisé depuis 1971. Il est vrai que l'on précise dans la question qu'il la faut connaître « suffisamment » pour « soutenir une conversation », mais que signifie « suffisamment » (par après, ce « suffisamment » est devenu « assez bien »)? Et que signifie « soutenir une conversation »? Les instructions qui accompagnent le recensement de 2021 précisent qu'il doit s'agir d'une « conversation assez longue sur divers sujets », mais qui lit ces instructions, qui restent peu explicites? Une conversation avec le caissier au dépanneur du coin respecte-t-elle cette définition? Et que fait-on des conversations autres qu'orales (par courriel, par exemple)?
- Le libellé de la question implique une connaissance en termes binaires : on connaît « assez bien » ou pas du tout, on est capable ou on n'est pas capable.
- Depuis 1971, il revient au répondant d'évaluer son propre degré de connaissance, ce qui risque évidemment d'introduire des biais. Les vérifications effectuées par Statistique Canada après la tenue d'un recensement tendent par exemple à conclure que les anglophones ne jugent pas de la même manière leur connaissance du français que les francophones évaluant leur connaissance de l'anglais (les francophones semblent plus exigeants que les anglophones, ces deux groupes étant définis en termes de langue maternelle).
- Il est difficile de répartir une population en groupes linguistiques à partir des catégories retenues dans la formulation : une même personne pouvant se retrouver dans plusieurs catégories, la somme de la part de chacune de celles-ci dépasse nécessairement les 100 %.

Ces diverses considérations nous amènent à partager la conclusion de deux analystes attachés à Statistique Canada,

selon lesquels «les données obtenues grâce à cette question sont au mieux rudimentaires» (*data collected through this question are primitive at best*) (Kralt et Cromie, 1984: 4). Cela ne semble malheureusement pas inquiéter nombre d'auteurs qui prétendent, sur la base des réponses à cette question, pouvoir étudier l'évolution du bilinguisme.

4. La langue parlée à la maison

La question sur la langue d'usage à la maison n'a été introduite qu'au recensement de 1971, à la suite d'une recommandation de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton). Celle-ci proposait une question sur la langue principale, soit la langue parlée le plus souvent et de façon habituelle, à la maison et au travail. La formulation de la question du recensement a cependant été plus restrictive, étant limitée à la langue parlée à la maison (il faudra attendre le recensement de 2001 pour que soit introduite une question spécifique sur la langue de travail).

Le recours à cet indicateur présente plusieurs avantages importants.

- Il réfère au comportement actuel.
- Il devient dans la quasi-totalité des cas la langue des enfants, ce qui est crucial si l'on fait des prévisions.
- Il exprime le mieux l'identité des individus.
- Il est significatif du point de vue du comportement de fécondité et de migration (quoique certaines migrations puissent être liées à la langue de travail).
- Il permet une analyse de l'évolution du comportement linguistique sur la longue période (un demi-siècle).

L'utilisation de l'indicateur «langue parlée à la maison» pose cependant un certain nombre de problèmes méthodologiques non négligeables.

- Tout comme pour la langue maternelle, la définition de ce concept et la formulation de la question ont varié au cours du temps. En 1971, la question était « Actuellement, quelle est la langue que vous parlez LE PLUS SOUVENT à la maison ? » [majuscules dans le texte], alors qu'en 1981 [la question n'a pas été posée en 1976], elle était « Quelle langue parlez-vous vous-même habituellement à la maison ? (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent) ». Tout comme pour la langue maternelle, Statistique Canada admet depuis 1986 que l'on puisse utiliser à la maison « le plus souvent » plusieurs langues. En outre, depuis 2001, la question est formulée en deux étapes. Dans la première sous-question, on demande « Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison ? », et dans la seconde, on demande « Cette personne parle-t-elle régulièrement d'autres langues à la maison ? » Encore faut-il s'entendre sur ce que signifie ce « régulièrement » : selon le rapport final du test des nouvelles questions linguistiques du recensement de 2001, « il n'est pas certain que les réponses obtenues [à la question sur les langues parlées “régulièrement” à la maison] soient le fait de langues utilisées de façon habituelle et non seulement à l'occasion » (Marmen, Séguin et Jaworski, 1999). Le recensement de 2021 a maintenu la formulation en deux étapes, mais de manière différente : on commence par demander « Quelle(s) langue(s) cette personne parle-t-elle régulièrement à la maison ? », et ensuite on demande « Parmi ces langues, laquelle cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison ? »
- Même avec cette double question, il reste bien entendu la possibilité de déclarer plusieurs langues parlées « le plus souvent » ou « régulièrement ». Ainsi, au recensement de 2021, 352 000 Québécois ont déclaré parler le plus souvent plusieurs langues à la maison (ils étaient moins de la moitié, 145 000, en 2006). On peut se demander ce que signifie alors

l'expression «le plus souvent». Sans doute, tout comme pour la langue maternelle, ces déclarations de «langues multiples» expriment-elles souvent un processus de transfert linguistique en cours.

- À cause des nombreuses modifications dans la formulation de la question et à cause des importantes variations du pourcentage de déclarations de langues multiples, tout comme à cause des variations du taux de non-réponse et du taux de réponses invalides, une analyse temporelle requiert beaucoup de prudence : une légère différence d'un recensement au suivant dans le poids démographique des divers groupes linguistiques définis selon cet indicateur ne signifie le plus souvent pas grand-chose. En d'autres termes, seule une tendance dégagée sur la longue période mérite d'être considérée comme significative.

Si le recours à cet indicateur nécessite donc la vigilance méthodologique (de mise d'ailleurs pour tous les indicateurs), il n'en reste pas moins qu'il représente l'indicateur incontournable si l'on entend prévoir l'évolution à long terme des groupes linguistiques, en particulier celle du groupe francophone. Comme l'ont très bien démontré Houle et Corbeil (2021), l'évolution de ce groupe n'est que marginalement influencée par l'immigration internationale et par la francisation des immigrants internationaux : le facteur dominant de cette évolution est la fécondité, et celle-ci est en lien étroit avec la langue parlée à la maison (et non pas avec la langue maternelle ou la connaissance des langues).

5. La première langue officielle parlée (PLOP)

On aura remarqué que les indicateurs présentés jusqu'à présent relèvent essentiellement de l'espace privé. Puisque le législateur ne peut intervenir que dans l'espace public, et puisqu'il est important pour les autorités publiques d'un pays officiellement bilingue de connaître la langue qui sera utilisée par les citoyens

lorsqu'ils auront recours à leurs services, disposer d'un indicateur qui puisse exprimer l'utilisation d'une langue dans l'espace public est incontournable. Cela est d'autant plus important lorsqu'une part significative de la population parle à la maison une langue autre que les langues officielles.

Dans la grande majorité des cas, lorsqu'une personne passe de l'espace privé à l'espace public, il utilise la même langue : la langue parlée dans l'espace public est simplement l'extension spatiale de celle parlée dans l'espace privé. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'espace public est linguistiquement très homogène, très majoritairement unilingue. Par exemple, dans le cas du Québec, en dehors de la région métropolitaine de Montréal et de la région de Gatineau, une personne n'aura le plus souvent pas de choix : elle devra utiliser la langue majoritairement parlée dans sa région. Dans la quasi-totalité des pays d'immigration prévaut d'ailleurs cette « loi du sol », sauf au Québec, où elle ne s'applique que dans ce qu'il est convenu d'appeler « les régions ». Mais dans la région métropolitaine de Montréal et dans la région de Gatineau, une personne qui quitte son espace privé n'est pas soumise à cette loi du sol : elle peut le plus souvent choisir entre les deux langues officielles lorsqu'elle se retrouve dans l'espace public.

C'est dans cette perspective que, à la demande du Conseil du Trésor, Statistique Canada a développé le concept de « première langue officielle parlée », utilisé pour la première fois en 1991. L'indicateur basé sur ce concept n'est pas obtenu directement sur la base d'une question spécifique posée au recensement, mais a été construit en combinant les réponses sur la connaissance des langues, la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison.

La force principale de cet indicateur réside donc dans le fait qu'il peut exprimer d'une manière synthétique la langue qui sera probablement parlée dans l'espace public. Même si à l'origine cet indicateur avait été mis au point afin de déterminer les besoins linguistiques en matière de services publics (ceux

offerts par les organismes fédéraux), il est évident que son utilité est générale et couvre toutes les activités publiques.

Les faiblesses de cet indicateur dérivent essentiellement de ce qui est en même temps sa force : étant un « indicateur synthèse », il est censé résumer en un seul chiffre l'information obtenue par les trois indicateurs linguistiques qui sont à sa base.

- Il s'agit d'un indicateur composite, qui cumule donc les faiblesses des indicateurs « connaissance des langues », « langue maternelle » et « langue parlée à la maison ». Puisque la PLOP n'est pas obtenue en demandant aux individus quelle est la langue qu'ils utilisent dans l'espace public, mais en « combinant » trois indicateurs linguistiques relevant de l'espace privé, il a évidemment été largement critiqué. Pour éviter les problèmes qu'implique cette procédure, le Conseil supérieur de la langue française a effectué en 1997 une vaste enquête auprès de quelque 43 000 Québécois âgés de 18 ans et plus, ce qui a donné lieu à quelque 25 000 entrevues complétées, dont plus de 14 000 avec le questionnaire long, qui posait une multiplicité de questions sur le comportement linguistique des répondants lorsqu'ils exercent diverses activités publiques. Des régressions logistiques ont ensuite été utilisées pour résumer les résultats obtenus pour ces activités (afin de pondérer en quelque sorte le comportement linguistique enregistré pour chacune d'elles), ce qui a permis de dégager un « indice synthétique de la langue d'usage public » (ILUP) (Béland, 1999). Cette procédure a cependant été tellement critiquée qu'elle n'a jamais été répétée, d'autant plus qu'elle produisait des résultats qui ne s'écartaient guère de ceux obtenus par la PLOP.
- La manière de combiner les trois indicateurs a également fait l'objet de critiques. Statistique Canada utilise en effet la connaissance des langues officielles (un indicateur qui souffre de plusieurs limitations) comme premier critère de

répartition entre les groupes français et anglais, et il introduit ensuite le critère de la langue maternelle et finalement celui de la langue parlée à la maison pour répartir les cas résiduels. On peut se demander pourquoi la langue parlée à la maison n'intervient qu'en dernier ressort (pour répartir les résidus des résidus), alors que pour la grande majorité des individus la langue parlée à la maison est aussi celle qu'ils utilisent dans l'espace public. Remarquons cependant que Statistique Canada a utilisé également une variante de la méthode principale, cette fois en donnant la priorité à la langue parlée à la maison sur la langue maternelle (mais pas sur la connaissance des langues). Cette seconde méthode produit des résultats fort semblables à ceux obtenus par la première (du moins dans le cas du Québec), et n'est donc guère utilisée.

- Par définition, la PLOP ne prend en compte que deux langues, ce qui en soi n'est guère problématique, puisque dans l'espace public très rares sont les cas où une langue autre que l'anglais et le français est utilisée. Les problèmes apparaissent cependant lorsqu'on interprète les résultats obtenus par la PLOP. La tentation est en effet très grande (et plusieurs auteurs n'y résistent pas) de comparer les résultats de la PLOP avec ceux des autres indicateurs. Plus précisément, certains n'ont pas hésité à comparer le pourcentage des groupes linguistiques définis selon la première langue parlée dans l'espace public avec celui des groupes définis selon la langue parlée à la maison. Une telle comparaison est éminemment discutable, car, par définition, on compare alors une répartition comportant deux groupes avec une répartition qui en comprend trois (le groupe de langue tierce s'ajoutant aux deux groupes de langue officielle), ce qui implique nécessairement que dans la PLOP le pourcentage des groupes anglais et français est supérieur à celui que ces deux groupes obtiennent selon la langue parlée à la maison.

- Il est très périlleux de faire des liens entre la PLOP et le comportement démographique et économique. En effet, sauf rares exceptions, les principales données démographiques (naissances, décès, migrations) et économiques (taux d'emploi, taux de chômage, salaire, revenu) ne sont pas disponibles selon cet indicateur. Il en résulte, entre autres, que l'on ne peut prévoir directement l'évolution future des groupes linguistiques définis selon cet indicateur : il faut d'abord prévoir celle des trois indicateurs (connaissance des langues, langue maternelle, langue d'usage à la maison) sur lesquels est basée la PLOP, et ensuite calculer (selon la procédure esquissée ci-dessus) ce que ces trois évolutions impliquent pour la PLOP.

En conclusion, nous sommes portés à soutenir par défaut le recours à cet indicateur : malgré ses faiblesses, il mesure sans doute assez adéquatement le degré d'utilisation potentielle de chacune des deux langues officielles dans l'espace public. Il est en tout cas difficile de prouver qu'il mesure erronément ce qu'il est censé mesurer. Il importe cependant de souligner qu'il s'agit d'une mesure de l'utilisation potentielle des langues dans l'espace public : on tente en effet d'estimer la langue que les individus seraient capables d'utiliser dans l'espace public en se basant sur ce que ces derniers ont déclaré en matière de connaissance des langues, de langue maternelle et de langue parlée à la maison. Cet indicateur ne nous dit donc pas quelle est la langue effectivement utilisée dans l'espace public. La langue que les individus utiliseront en réalité dépendra pour beaucoup du contexte dans lequel ils exerceront leurs activités publiques. Comme nous le verrons ultérieurement, ce contexte peut varier considérablement, de telle sorte qu'il est souvent très difficile de dégager une langue unique, même pour une activité publique spécifique.

6. *La langue de travail*

Même si la Commission Laurendeau-Denton avait recommandé, dès 1963, l'ajout de questions sur la langue de travail, il faudra attendre 2001 avant que le recensement n'introduise de telles questions. Cet ajout doit grandement aux pressions émanant du Québec : celles contenues dans le premier rapport (en 1971) de la Commission Gendron, dans la Loi sur la langue officielle (faisant du français la langue officielle du Québec, en 1974), dans la Charte de la langue française (en 1977). Comme le soulignent Houle, Corbeil et Charron (2012 : 13), toutes les mesures proposées et ensuite adoptées par le législateur québécois visaient à faire du français « la langue normale et habituelle du travail » dans la société québécoise. Encore fallait-il disposer d'un instrument permettant de connaître les pratiques linguistiques au travail. Le recensement est censé répondre à ce besoin, en posant une double question : l'une sur la langue utilisée le plus souvent, l'autre sur les autres langues utilisées régulièrement.

On peut comprendre que parmi toutes les activités publiques on n'ait retenu, dans une première étape, que le travail pour évaluer l'utilisation des langues dans l'espace public. La langue parlée au travail est en effet cruciale pour étudier le comportement linguistique en dehors de l'espace privé, non seulement parce que le travail est une activité publique importante pour une grande partie de la population, mais aussi parce que la langue utilisée au travail sera normalement également celle utilisée dans d'autres activités publiques, lorsque par exemple après avoir travaillé les individus consomment.

La force principale de cet indicateur réside donc dans le fait qu'il s'agit d'un indicateur incontournable si l'on entend connaître les pratiques linguistiques dans l'espace public. Il ne faut cependant pas négliger les nombreuses faiblesses d'un tel indicateur.

- Comme nous venons de le mentionner, l'information n'est recueillie que depuis le recensement de 2001, ce qui est un

peu court si l'on veut dégager une tendance de longue période, puisqu'on ne dispose que de cinq observations. Cela implique qu'il faut compléter les données censitaires par celles obtenues sur la base d'enquêtes. Or, il est toujours délicat de comparer les résultats d'enquêtes, car les différences dans l'échantillon et dans la formulation des questions (entre autres) peuvent affecter significativement la comparaison. Il faut alors que l'évolution soit très nette si l'on veut aboutir à des conclusions solides en matière de tendance.

- La formulation de la question a varié. De 2001 à 2016, on demandait d'abord quelle était la langue le plus souvent utilisée au travail, et ensuite on demandait s'il y avait une autre langue utilisée régulièrement. En 2021 on a en quelque sorte interverti les deux sous-questions (comme cela fut le cas pour la langue parlée à la maison): on commence par demander la langue utilisée régulièrement au travail, puis, on demande de préciser: «Parmi ces langues, laquelle est utilisée le plus souvent?» Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure cette modification peut affecter la comparaison avec les recensements antérieurs.
- Tout comme cela est le cas pour la langue parlée à la maison, on peut s'interroger sur la signification que les répondants attribuent à l'expression «régulièrement utilisée au travail». Comme le reconnaît Statistique Canada, «[il] est possible que le répondant se réfère aux langues utilisées dans son milieu de travail, bien qu'il n'ait pas lui-même eu à les utiliser ou encore que très peu» (Marmen, Séguin et Jaworski, 1999).
- Par définition, la question ne s'adresse qu'à une partie de la population, celle qui est au travail. Plus précisément, il s'agit de la population âgée de 15 ans et plus qui a travaillé au cours de la semaine qui précède le recensement. Il est périlleux d'extrapoler ce que l'on peut observer pour cette population

à l'ensemble des travailleurs. Par exemple, il n'est pas exclu que certains sous-groupes (entre autres ceux qui utilisent une langue tierce) soient plus sujets au chômage que d'autres, mais ils ne sont pas pris en compte. Et il est encore plus dangereux d'extrapoler ce que l'on observe pour la langue de travail à l'ensemble des activités de l'espace public. En l'absence d'autres données censitaires sur les langues utilisées dans l'espace public, cette dernière extrapolation est tentante, mais elle est fortement sujette à caution. En effet, il n'est pas évident que lorsque les travailleurs quittent leur lieu de travail pour exercer une autre activité publique (fréquenter un commerce, par exemple, ou recourir à un service public), ils utilisent la même langue. Beaucoup dépend à cet égard du contexte géographique dans lequel évoluent les individus.

- Le contexte précis dans lequel travaillent les personnes concernées doit être pris en compte. En effet, la langue utilisée peut varier selon que le travailleur s'adresse à un supérieur, un subordonné ou un collègue immédiat, tout comme elle peut varier selon la nature de l'activité et de la communication (par exemple, s'agit-il d'un travail manuel ou non ? La communication est-elle orale ou écrite ?).
- Le travailleur n'est souvent pas libre de choisir sa langue de travail. Certaines activités impliquent presque nécessairement le recours à une langue spécifique. En outre, certains travailleurs doivent nécessairement utiliser au travail une langue autre que celle qu'ils auraient choisie librement (très rares sont en effet les travailleurs de langue d'usage tierce qui peuvent utiliser leur langue tierce au travail).
- Une des variables importantes à prendre en considération lorsqu'il s'agit de la langue de travail est la localisation de référence: s'agit-il de connaître la langue de travail des travailleurs selon leur lieu de travail ou selon leur lieu de résidence ? Les résultats peuvent varier significativement

selon la référence géographique adoptée. En effet, la langue de travail des « navetteurs » est souvent différente de celle utilisée par les personnes qui travaillent dans la même région que celle où elles résident. Cela est particulièrement le cas lorsqu'on analyse la langue de travail dans la région de Montréal, comme l'ont montré Houle, Corbeil et Charron (2012), et dans celle de Gatineau (Perron, 2012). En outre, les développements technologiques permettent la multiplication du « télétravail », c'est-à-dire un contexte géographique où le lieu de résidence est aussi le lieu de travail, ce qui nous renvoie à la difficulté de délimiter les frontières entre l'espace privé et l'espace public.

- L'interprétation de l'évolution temporelle de cet indicateur est loin d'être aisée, et cela non seulement à cause des problèmes conceptuels et méthodologiques esquissés ci-dessus. On ne peut en effet se limiter à une « explication » en termes de changements dans le comportement linguistique. Par exemple, en ce qui concerne les travailleurs utilisant le français à la maison, on ne peut se contenter d'affirmer que ces travailleurs sont de moins en moins attirés par le français lorsqu'ils travaillent. Non seulement nombre de ces travailleurs ne choisissent-ils pas librement leur langue de travail, mais en outre, il faut prendre en compte les facteurs démographiques : la baisse de la part du français comme langue de travail est également due à la baisse de la part des travailleurs de langue maternelle et de langue d'usage à la maison dans l'ensemble des travailleurs québécois. Les modifications dans la structure économique (par exemple, l'augmentation de la part des secteurs où l'utilisation de l'anglais est importante) ne sont pas seules en cause.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que mesurer le degré d'utilisation d'une langue au travail est un exercice particulièrement complexe et qu'essayer de dégager une mesure unique valable pour l'ensemble du comportement linguistique

au travail est éminemment difficile. Interpréter l'évolution de cet indicateur est tout aussi délicat.

7. La langue des commerces

Mesurer le degré d'utilisation des langues et interpréter les résultats obtenus est tout aussi complexe lorsqu'il s'agit de la langue utilisée dans les commerces que cela est le cas pour la langue utilisée au travail. Cette complexité est d'autant plus importante à traiter lorsqu'il s'agit des commerces, car si seulement une partie de la population travaille, lorsqu'il s'agit de la consommation, tout le monde est concerné. Aucune information sur les langues utilisées dans les commerces n'est cependant recueillie par le recensement. Il faut donc recourir à des enquêtes qui, suite à l'importance accordée à cet indicateur par la Charte de la langue française, se sont multipliées au Québec.

Le recours à l'indicateur « langue des commerces » est donc incontournable si l'on entend étudier le comportement linguistique dans l'espace public. Cet indicateur présente cependant un certain nombre de faiblesses importantes, de même nature que celles dont souffre l'indicateur « langue de travail ».

- Il faut nécessairement recourir à des enquêtes, et la méthodologie adoptée par celles-ci varie considérablement, à tel point qu'il est impossible de dégager une tendance à long terme. Seule l'évolution récente (essentiellement celle observée depuis 2010) peut être analysée de façon rigoureuse.
- Deux procédures d'enquêtes ont été utilisées : certaines enquêtes ont recueilli les informations en se basant sur les observations effectuées par des enquêteurs anonymes qui se sont rendus dans les commerces concernés, d'autres en demandant directement aux consommateurs quelle a été leur expérience comme client. La première approche est sans doute plus « neutre », mais elle présente le plus souvent

l'inconvénient d'aboutir à une observation unique (l'enquêteur anonyme ne se rend qu'une seule fois dans le commerce visé). Par contre, la seconde approche, si elle risque de conduire à une « observation » subjective, permet d'obtenir une information portant sur plusieurs expériences vécues par le consommateur. Les deux approches produisent des résultats parfois fort différents. Par exemple, en ce qui concerne les commerces de l'île de Montréal, les consommateurs déclarent une utilisation du français nettement plus faible que ce qu'ont observé les enquêteurs anonymes.

- La complexité de l'analyse du comportement linguistique dans les commerces est due à la multiplicité des aspects à prendre en compte. Il faut tout d'abord distinguer l'affichage, l'accueil et le service. Lorsqu'il s'agit de l'affichage, il faut en outre distinguer selon qu'il s'agit de l'affichage externe ou interne (on retrouve ici le problème de la définition de ce qu'est l'espace public), et selon qu'il s'agit de l'affichage de la marque de commerce ou de l'affichage d'autres informations (cette distinction est importante dans le cadre de l'examen de la conformité aux dispositions de la Charte de la langue française).
- Il importe en outre de distinguer selon le type de commerce et selon sa localisation. Si le commerce se trouve dans un environnement où une langue particulière est fortement majoritaire, cela permettra à la « loi du sol » d'agir et dans ce contexte le recours à la langue majoritaire sera presque incontournable. Une autre distinction géographique importante est celle entre les commerces « sur rue » et ceux situés dans un centre commercial, car les décisions en matière d'« offre » linguistique ne sont pas prises de la même manière dans ces deux types de commerces.
- Une dimension souvent négligée lorsqu'il s'agit d'analyser le comportement linguistique dans les commerces est la

dimension temporelle, plus précisément la fréquence de l'utilisation d'une langue. Les conclusions seront en effet très différentes selon que le consommateur a vécu occasionnellement une expérience négative (lorsque la langue qu'il a dû utiliser ne correspond pas à celle qu'il «demande» d'utiliser) ou selon qu'il s'agit d'expériences négatives qui se répètent régulièrement.

Tout comme l'indicateur «langue de travail», l'indicateur «langue des commerces» doit donc être utilisé avec prudence, et ses résultats, interprétés avec un grand sens critique. Le recours à ces deux indicateurs est cependant indispensable si l'on entend analyser quelque peu en profondeur le comportement linguistique d'une population dans l'espace public.

8. La langue de la culture

La langue utilisée lors des activités culturelles mérite une attention particulière. Une langue représente en effet bien plus qu'un moyen de communication, elle exprime aussi de manière très significative l'identité des individus. Cette caractéristique constitue d'ailleurs la force principale d'un indicateur. Mais celui-ci rencontre également un certain nombre de problèmes de mesure et d'interprétation.

- Les activités culturelles sont un domaine pour lequel la frontière entre l'espace public et l'espace privé est particulièrement difficile à définir. La lecture d'un livre et le visionnement d'un film à la maison, donc dans l'espace privé, deviennent-ils des activités publiques lorsque le même livre est lu dans une bibliothèque municipale ou le même film vu dans une salle de cinéma ?
- Lorsqu'il s'agit d'activités culturelles, la mesure du degré d'utilisation d'une langue nécessite nécessairement le recours à des enquêtes (essentiellement, les enquêtes sur les pratiques culturelles effectuées par le ministère de la Culture et des Communications) ou aux données recueillies

par des organismes administratifs (l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la Statistique du Québec). Qu'il s'agisse de données obtenues par enquêtes ou de données administratives, de sérieux problèmes de comparabilité se posent : selon la source et selon la période temporelle, la taille de l'échantillon peut varier considérablement. La population couverte varie également (à partir de quel âge ? 15 ans ? 18 ans ?), le nombre de répondants est souvent très faible pour certaines données recueillies (surtout lorsqu'il s'agit de personnes de langue tierce). Il en résulte que dans la plupart des cas l'analyse de l'évolution des comportements est extrêmement périlleuse, tout comme la comparaison entre les résultats obtenus de sources différentes.

- La mesure et l'interprétation des résultats obtenus sont très complexes, car une multiplicité de dimensions doit être prise en compte. Il importe en effet de distinguer d'abord ce qui procède de la production de ce qui relève de la consommation. Cette distinction est surtout importante lorsqu'il s'agit des spectacles et des médias (radio et télévision) : dans ces cas, il faut mesurer pour chaque type d'activité culturelle l'assistance et l'audience, les revenus, la production proprement dite, éventuellement le support physique ou numérique. Pour les lectures, il faut distinguer les livres, les revues, les quotidiens, et cela également aussi bien en termes de production que de consommation.
- Une des difficultés réside dans la dimension temporelle, qui rend souvent difficile, sinon impossible, l'analyse de l'évolution du degré d'utilisation des langues, mais aussi parce que cette dimension temporelle implique la prise en considération de la fréquence d'utilisation. Peut-on en effet accorder le même poids à une activité culturelle exercée une fois par an et à une activité quotidienne ? Lorsque les individus doivent mentionner la langue « habituellement »

utilisée, comment évaluent-ils cette « habitude », un concept très flou et subjectif.

Nous pouvons donc conclure que, tout comme pour la langue utilisée au travail et dans les commerces, le recours à la langue des activités culturelles est indispensable si l'on veut étudier l'utilisation des langues dans l'espace public, mais qu'il faut interpréter avec grande prudence les résultats que cet indicateur permet d'obtenir.

9. La langue d'enseignement

Jusqu'en 2021, le questionnaire du recensement ne comportait pas de questions sur la langue dans laquelle le répondant avait fait ou faisait ses études. Il fallait donc recourir à des données administratives pour connaître la langue d'enseignement, données parfois difficiles à comparer dans le temps, et surtout dans l'espace (par exemple, entre provinces, à cause de la particularité « collégiale » du Québec). Lors du recensement de 2021, une batterie de questions a été posée, dont les données ont été « recueillies conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, en vue d'appuyer les programmes d'enseignement en français et en anglais au Canada », comme l'explique Statistique Canada pour justifier l'introduction de ces questions.

Cette nouvelle question n'est cependant guère utile dans le cas du Québec, car nous disposons d'un riche ensemble de données administratives, essentiellement celles du ministère de l'Éducation. Ces données présentent l'avantage de permettre une étude de l'évolution sur la longue période (depuis les années 1960) et elles portent sur l'ensemble du processus de scolarisation (du primaire à l'universitaire). En outre, elles sont publiées selon un grand nombre de variables (par exemple : selon le type de programme d'enseignement, selon la région, selon la langue maternelle, selon la langue d'enseignement au secondaire et au collégial), ce qui permet une analyse fine du

comportement linguistique lors de la scolarisation de la population. Une telle analyse est cruciale, car le comportement linguistique des individus lors de leur scolarisation détermine dans une large mesure leur comportement linguistique sur l'ensemble de leur durée de vie, et ce aussi bien dans l'espace privé que dans l'espace public.

Les faiblesses de ce type d'indicateur, qu'il s'agisse de l'indicateur « censitaire » ou de l'indicateur « administratif », concernent finalement l'interprétation des données qu'il permet d'obtenir. Dans quelle mesure peut-on en effet parler de « comportement », puisque la vaste majorité de la population ne se voit offrir aucun choix en matière de langue d'enseignement : du moins lorsqu'il s'agit des études au primaire et au secondaire, on se trouve le plus souvent devant un comportement « obligé ». Sans doute, lorsqu'il s'agit du niveau postsecondaire (collégial et universitaire) y a-t-il liberté de choix de la langue d'enseignement, mais là également se pose un problème d'interprétation : dans quelle mesure la langue d'enseignement au primaire et au secondaire détermine-t-elle la langue « choisie » pour l'enseignement postsecondaire ? D'une manière générale, on peut d'ailleurs se demander si l'on peut parler de choix lorsque dans la région de résidence des individus l'enseignement n'est offert que dans une seule langue.

10. Les transferts linguistiques

Lorsqu'on entend analyser le comportement linguistique d'une population, il ne suffit pas d'évaluer ce comportement selon un indicateur en particulier. Il importe aussi de comparer plusieurs indicateurs, plus précisément d'étudier les données obtenues selon un indicateur en distinguant ces données selon un autre indicateur. L'exemple le plus courant est celui où l'on compare la langue maternelle et la langue d'usage à la maison, mais il importe aussi d'analyser la langue utilisée au travail, dans les commerces, dans les activités culturelles, etc., en fonction de la langue d'usage à la maison. Ces transferts lin-

guistiques (encore appelés « substitutions » linguistiques), ces passages d'une langue à une autre dans le temps (de la langue de la première enfance à la langue parlée aujourd'hui) et dans l'espace (de la langue parlée à la maison à la langue parlée dans l'espace public) constituent un indicateur essentiel si l'on veut analyser et comprendre le comportement linguistique d'une population.

On ne peut cependant négliger les faiblesses de ce type d'indicateur.

- Lorsqu'on compare la langue utilisée « à la maison » avec celle utilisée au travail, dans les commerces, dans les activités culturelles, etc., on peut déterminer quand et où ont été réalisés ces changements de langue. Il n'en va pas de même lorsqu'on compare la langue maternelle avec la langue parlée à la maison ou avec celle parlée dans l'espace public. Dans ce cas, on ne peut que mesurer des transferts « durée de vie » : une telle comparaison ne permet en effet pas de connaître quand et où le transfert a eu lieu. En outre, puisqu'on ne dispose d'aucune information sur le contexte temporel, on ne peut déterminer à quel âge la personne concernée a réalisé ce transfert. Et puisqu'on ne peut connaître la région ou le pays où résidait cette personne lors du changement de langue, il faut être très prudent lorsqu'on étudie le comportement linguistique des immigrants. Plus précisément, dans le cas des immigrants de langue maternelle tierce qui déclarent avoir adopté la langue du pays d'immigration (ou qui déclarent la connaître), on ne peut savoir si ces immigrants avaient déjà changé de comportement linguistique avant d'immigrer ou après (un cas typique est celui de la personne de langue maternelle arabe qui, après avoir étudié en France, a immigré au Québec et y a déclaré avoir adopté le français comme langue d'usage). On comprendra que, dans ces conditions, il est très difficile d'évaluer l'impact d'une politique de francisation des immigrants.

- Aucune information directe n'est disponible sur le nombre de transferts linguistiques de langue maternelle vers une langue d'usage autre qui ont été réalisés au cours d'une période donnée. Il faut donc recourir à des estimations. Quelle que soit la méthode d'estimation utilisée, celles-ci aboutissent toutes à la même conclusion : le nombre annuel de transferts est très faible (entre 7000 et 10 000 au Québec, toutes origines et destinations confondues). Il faut en effet des conditions très contraignantes et permanentes pour qu'un individu finisse par adopter une autre langue que sa langue maternelle, et ce changement de langue est d'autant plus difficile lorsque la personne concernée est âgée (très peu de personnes effectuent un transfert linguistique une fois rendues à l'âge adulte).
- Ce très faible nombre annuel de transferts linguistiques implique qu'il est très périlleux d'évaluer l'impact de ces transferts sur l'évolution linguistique d'une population. On risque en effet de systématiquement surestimer cet impact. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'évaluer l'efficacité des politiques de francisation des immigrants au Québec. Comme l'ont démontré Houle et Corbeil (2021), même si tous les immigrants économiques étaient francophones (ou francisés) avant leur arrivée au Québec, cela n'aurait qu'un impact marginal sur l'évolution du poids démographique du groupe francophone. L'impact des transferts linguistiques est négligeable (sauf, bien entendu, pour le groupe de langue maternelle tierce). Devant un tel constat, on peut se demander pourquoi l'on continue à privilégier ce type d'indicateur lorsqu'on tente de définir une politique linguistique.
- En outre, il faut tenir compte des personnes décédées et de celles qui ont migré. Si, par exemple, comme cela est le cas au Québec, pendant une période donnée les personnes de langue maternelle autre que française qui n'avaient pas

effectué de transfert vers le français émigrent proportionnellement plus que celles qui ont réalisé un tel transfert, cela aura pour effet d'augmenter le taux de transfert vers le français pour le groupe de langue maternelle anglaise ou pour celui de langue maternelle tierce qui est resté au Québec, sans que les membres de ces deux groupes n'aient effectué le moindre transfert vers le français pendant la période considérée.

- Puisque Statistique Canada permet de déclarer plusieurs langues maternelles et plusieurs langues d'usage, on se retrouve devant un problème d'interprétation difficile à résoudre. Lorsque par exemple une personne déclare avoir une seule langue maternelle et parler maintenant plusieurs langues à la maison, dont sa langue maternelle, s'agit-il d'un processus de transfert linguistique en cours (ce qui peut être le cas lorsqu'il s'agit d'un couple exogame où l'un des membres abandonne progressivement sa langue maternelle en utilisant également la langue utilisée par son conjoint), ou s'agit-il d'une situation résultant de l'option délibérée des membres du ménage de pratiquer le bilinguisme dans leur vie quotidienne, la première interprétation n'excluant évidemment pas la seconde ?

Si l'analyse des transferts linguistiques est incontournable pour l'étude du comportement linguistique d'une population, il importe cependant de manifester un esprit critique particulièrement aigu lorsqu'on tente d'évaluer la qualité des données obtenues pour cet indicateur, et d'interpréter avec une extrême prudence les résultats qu'il permet de dégager.

11. Le bilinguisme

Évaluer dans quelle mesure une population parle plusieurs langues est un objectif à poursuivre, quelle que soit la société considérée, qu'elle ait une ou plusieurs langues « officielles ». Après tout, comme l'affirmait Jean Bodin, un éminent philosophe et économiste de la Renaissance, on est « autant de fois

humain que l'on parle de langues ». Le plurilinguisme fait partie du capital humain.

Au Canada, l'étude du bilinguisme est principalement menée sur la base des réponses à la question censitaire sur la connaissance des langues. Cela implique que la définition canadienne du bilinguisme s'écarte considérablement des définitions courantes : « où l'on parle deux langues », « qui parle, possède parfaitement deux langues » (*Le Petit Robert*) et « qui use couramment de deux langues » (*Larousse*). Contrairement à ces définitions traditionnelles, selon la définition canadienne, pour être bilingue, il suffit de déclarer, après auto-évaluation, que l'on est capable de soutenir « assez bien » une conversation dans deux langues. La définition québécoise semble encore plus éloignée de la définition habituelle, du moins si l'on en croit la Charte de la langue française, qui se base sur la langue maternelle pour définir ce qu'est une municipalité bilingue.

Depuis 2001, le recensement nous offre une deuxième manière de mesurer le bilinguisme au Canada, cette fois sur la base d'un concept plus proche de la définition traditionnelle, cela grâce à l'ajout d'une sous-question sur la langue « régulièrement parlée » (à la maison) ou « régulièrement utilisée » (au travail), en sus de la langue « le plus souvent » parlée ou utilisée. Comme souligné précédemment, le problème réside ici dans la signification que le répondant donne au terme « régulièrement ». Même si l'on peut supposer, en se basant sur les résultats de quelques enquêtes, que dans la plupart des cas « régulièrement » signifie « quotidiennement », il faut cependant craindre, selon Statistique Canada, que dans plusieurs cas, « régulièrement » corresponde en réalité à « occasionnellement ». Sous cette réserve, cette nouvelle manière d'analyser le bilinguisme s'avère évidemment intéressante, même si une analyse de longue période n'est pour l'instant guère significative (avec cinq observations, il est difficile de dégager une tendance).

L'étude du bilinguisme au Canada et au Québec souffre donc de sérieux problèmes conceptuels, surtout si elle est basée sur

la connaissance des langues. Mais les données sur le bilinguisme rencontrent également un problème d'interprétation, de même nature que celui posé par les déclarations de langues multiples. Lorsqu'une personne déclare être bilingue, cela signifie-t-il que cette personne a délibérément opté pour la pratique habituelle de deux langues, afin d'enrichir son capital humain, ou son bilinguisme est-il plutôt la manifestation d'un transfert linguistique en cours, l'une des langues « connues » (ou parlées) étant sa langue maternelle, l'autre la langue en voie d'être adoptée comme langue « utilisée le plus souvent » (à la maison ou au travail, par exemple).

Nous sommes donc amenés à conclure que, si l'analyse du bilinguisme est incontournable si l'on entend étudier le comportement linguistique d'une population, une telle analyse requiert une extrême prudence, aussi bien pour la mesure du phénomène que pour son interprétation.

* * *

Comme nous avons pu le constater, chacun des indicateurs linguistiques présente ses forces et ses faiblesses. Chaque indicateur « mesure » des choses différentes avec des méthodes différentes, ce qui implique qu'il est extrêmement périlleux de les comparer. Il est de toute manière hautement répréhensible de déclarer que tel indicateur est le « meilleur » et que tel autre est à proscrire. Tout dépend de ce qu'on veut mesurer. Lorsqu'on tente d'évaluer la pertinence d'un indicateur pour l'étude de l'évolution de la situation linguistique d'une population, la première étape de la réflexion devrait être de se demander : que veut-on mesurer ? quel est l'objectif de l'étude ? Le titre du colloque de mai 2022 organisé par l'ODSEF était à cet égard très approprié : *Quels indicateurs et à quelles fins ?* [les italiques sont nôtres].

Références

- Béland, P., 1999. *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*. Conseil de la langue française.
- Bélanger, A. et Sabourin, P., 2013. « De l'interprétation des indicateurs linguistiques du recensement canadien », *Cahiers québécois de démographie*, 42 (1): 167-177.
- Edwards, J., 2011. *Challenges in the social life of language*. PalgraveMacmillan.
- Houle, R. et Cambron-Prémont, A., 2015. « Les concepts et les questions posées sur les langues aux recensements canadiens de 1901 à 1961 », *Cahiers québécois de démographie*, 44 (2): 291-310.
- Houle, R. et Corbeil, J.-P., 2021. *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*. Office québécois de la langue française.
- Houle, R., Corbeil, J.-P. et Charron, M., 2012. *Les langues de travail au Québec en 2006*. Office québécois de la langue française.
- Kralt, J. et Cromie, M., 1984. *Preliminary Report. Language*. Statistique Canada.
- Lachapelle, R. et Lepage, J.-F., 2010. *Les langues au Canada. Recensement de 2006*. Ministère du Patrimoine canadien.
- Landry, R. et Allard, R., 1994. « Diglossia, ethnolinguistic vitality, and language behaviour », *International Journal of the Sociology of Language*, 108: 5-13.
- Lepage, J.-F., 2020. *Interprétation et présentation des données linguistiques du recensement*. Statistique Canada.
- Marmen, L., Séguin, J.-P. et Jaworski, C., 1999. *Test du recensement national de 1998. Analyse des variables linguistiques*. Statistique Canada.
- Pagé, M. et Lamarre, P., 2010. *L'intégration linguistique des immigrants au Québec*. Institut de recherches en politiques publiques.
- Perron, B., 2012. *Les pratiques linguistiques au travail dans la région de Gatineau en 2010*. Office québécois de la langue française.
- United Nations, 1959. *Studies in Methods. Handbook of Population Census Methods*, vol. III, *Demographic and Social Characteristics of the Population*. Department of International Economic and Social Affairs, Statistical Office.
- Woehrling, J. 2005. « L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique du Québec », in Stefanescu, A. et Georgeault, P. (dir.), *Le français au Québec. Les nouveaux défis*. Les Éditions Fides: 253-356

Encadré 3

La capacité autodéclarée de soutenir une conversation en français : un indicateur utile et pertinent

Jean-Pierre Corbeil et Richard Marcoux

Lors du recensement de la population de 2021, 93,7 % de la population québécoise déclarait pouvoir soutenir une conversation en français. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au recensement précédent, celui de 2016 (94,5 %) qui cache par ailleurs le fait que, depuis 1951, le nombre de personnes déclarant pouvoir s'exprimer en français n'a cessé de croître au Québec.

À l'instar de l'ensemble des questions posées dans le recensement canadien, celles sur la langue, et tout particulièrement sur la capacité de soutenir une conversation en français ou en anglais, sont laissées à l'appréciation des répondants et revêtent un caractère subjectif. De plus, très souvent, un membre du ménage remplit le questionnaire pour l'ensemble des membres de son ménage.

Certains observateurs et analystes mettent en doute la pertinence et la fiabilité de cet indicateur pour contribuer à suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec. D'une part, en raison du fait qu'il s'agit d'une autoévaluation et que le libellé de la question peut être interprété différemment d'une personne à l'autre, il serait par conséquent impossible de connaître le vrai degré de connaissance de la langue, en l'occurrence du français. À la question « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation ? », le répondant ou la répondante doit cocher l'une des cases suivantes : « Français seulement », « Anglais seulement », « Français et anglais » ou « Ni français ni anglais ». Bien que les instructions associées à cette question précisent que l'on doit cocher l'une des catégories « uniquement si la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans l'une ou l'autre de ces langues », il est vrai que tous ne lisent pas nécessairement ces instructions. D'autre part, les pourfendeurs de l'usage de cet indicateur soulignent que la capacité de soutenir une conversation en français ne signifie pas nécessairement que cette langue est utilisée. Ainsi,

dans la mesure où l'on s'intéresse à la présence et à l'usage du français au Québec, le simple fait d'être en mesure de soutenir une conversation dans cette langue ne serait pas un indicateur suffisamment pertinent.

Face à de telles critiques, on peut heureusement apporter quelques éléments de réponse. Tout d'abord, une analyse de données fondée sur un appariement des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sur la capacité de soutenir une conversation en français et celles du Programme d'évaluation internationale sur les compétences des adultes (PEICA) de 2011 sur le même thème permet de nous guider dans l'interprétation à donner aux statistiques du recensement portant sur l'autoévaluation des compétences en français et en anglais lors du recensement.

Aux répondants dont l'anglais est la première langue parlée (parmi le français et l'anglais) qui avaient rempli le questionnaire de base en anglais, le questionnaire du PEICA demandait « À quel niveau situeriez-vous votre capacité actuelle de parler en français ? Est-elle... a) ne peut parler en français ; b) faible ; c) passable ; d) bonne ; e) très bonne ; f) ne sait pas ; g) refus ». La même question était posée à propos de l'anglais aux répondants dont le français est la première langue parlée (parmi le français et l'anglais) et qui avaient répondu au questionnaire de base en français.

Au Québec, 82 % de la population de langue anglaise (première langue parlée) qui avait déclaré pouvoir soutenir une conversation en français lors du recensement a déclaré avoir une bonne ou une très bonne capacité de parler français lors de l'enquête du PEICA alors que 16 % situaient leur compétence comme étant passable. Parmi la population de langue française (première langue parlée), ces deux proportions relativement à l'anglais étaient de 80 % et 18 %, respectivement. Ces résultats fournissent donc un niveau de confiance qui nous apparaît élevé quant à l'interprétation des résultats du recensement sur la connaissance du français.

Quant à la critique selon laquelle le fait d'estimer avoir la capacité de soutenir une conversation en français ne signifie pas nécessairement qu'on utilise cette langue au quotidien, certaines statistiques du dernier recensement sont éclairantes à cet égard. Ainsi, parmi les 95 % de travailleurs québécois déclarant pouvoir

parler le français, près de 96 % d'entre eux ont déclaré utiliser cette langue au moins régulièrement au travail (83,7 % de façon prédominante, 5,5 % à égalité avec l'anglais, 6,5 % régulièrement comme langue seconde, en plus de celle utilisée le plus souvent). Parmi les quelque 85 % de travailleurs immigrants déclarant pouvoir parler le français, 93 % ont affirmé en faire un usage au moins régulier au travail (71,3 % le plus souvent, 11,1 % à égalité avec l'anglais et 10,4 % de façon régulière comme langue seconde).

Somme toute, nous considérons donc que l'information sur la capacité de soutenir une conversation en français est très utile, car il s'agit d'une condition *sine qua non* pour être en mesure d'en faire usage, notamment dans l'espace public. L'objectif de faire du français la langue publique commune de la société québécoise n'est possible que si l'on part du principe qu'il s'agit de la seule langue parlée par la quasi-totalité de la population québécoise. Compte tenu des résultats présentés ici, il est clair que l'indicateur de la capacité de parler le français s'avère extrêmement utile pour faire le suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec. Bien que, tout comme d'autres variables linguistiques du recensement, le fait de connaître une langue puisse en soi être un critère insuffisant pour désigner l'appartenance à un groupe linguistique, il n'en constitue pas moins une condition élémentaire pouvant favoriser une identification à la langue française. Il s'agit également d'une caractéristique propice à une pleine participation citoyenne à l'essor d'une société démocratique dont le français est la langue publique commune.

L'analyse sociolinguistique des variables linguistiques du recensement canadien

Calvin Veltman

Dans le présent chapitre, nous présentons tout d'abord le paradigme démolinguistique actuellement dominant au Québec pour analyser et interpréter les données linguistiques du recensement canadien, suivi d'une courte revue de la littérature touchant l'ampleur et la vitesse de la mobilité linguistique observée ailleurs, principalement aux États-Unis. Nous élaborons ensuite un modèle sociolinguistique de la mobilité linguistique, afin de mieux interpréter le sens de ces données linguistiques. Nous examinons enfin les résultats comparatifs des modèles démolinguistiques et sociolinguistiques, tout d'abord pour le Québec, ensuite pour l'île de Montréal.

Ce chapitre se limite à l'analyse des recensements de 2001 à 2016 en raison des enjeux de comparabilité des données linguistiques du recensement de 2021. En effet, l'ordre de présentation des deux questions portant sur les langues parlées à la maison a été inversé pour 2021, ce qui a entraîné diverses conséquences¹, notamment la régression inattendue de la part du français comme langue principale d'usage (Veltman, 2022A), ainsi que la rupture des tendances linguistiques observées depuis 2001 chez les francophones, anglophones et allophones québécois (Veltman, 2022b).

1. Voir l'encadré 4 et la note aux lecteurs dans l'article « Alors que le français et l'anglais demeurent les principales langues parlées au Canada, la diversité linguistique continue de s'accroître au pays », *Le Quotidien*, Statistique Canada.

Le paradigme démolinguistique

Depuis près de cinquante ans, les démographes québécois mesurent l'état de santé du français par sa *part relative de la population québécoise*. Le paradigme dominant veut que le français soit en voie de fort déclin, lequel serait provoqué par la montée de l'immigration allophone et l'incapacité présumée d'assimiler en nombre suffisant et assez rapidement la génération immigrante et leurs enfants nés au pays. Les livres de Castonguay (2020) et de Lacroix (2020) font la promotion de cette idéologie. Comme les résultats des prévisions démolinguistiques font généralement état de la part relative du français dans la population, les études de Termote (2008, 2011) et de Houle et Corbeil (2017, 2021) contribuent également à la perception d'un français en déclin régulier.

Cadre général de la mobilité linguistique

Depuis la publication du livre *Language Loyalty in the United States* (Joshua Fishman et ses collaborateurs, 1966), des recherches américaines ont permis de mieux établir les balises sociologiques de la mobilité linguistique. Fishman a proposé un modèle de l'assimilation linguistique qui, généralement, ne dure que deux générations, car les enfants de l'immigration réservent la langue maternelle pour les communications avec leurs parents et leurs grands-parents, et adoptent l'anglais dans toutes les autres sphères de la vie courante. Cette pratique semble plutôt normative (Béland, 2006, page 185):

« Des études de cas menées dans différents pays soulignent le fait que les enfants de famille immigrante se parlent entre eux dans la langue du pays d'accueil, mais utilisent leur langue maternelle avec leurs parents. »

Fondée sur la logique méthodologique du recensement canadien, notre étude du *Survey of Income and Education* de

1976² permet de préciser plusieurs paramètres de la mobilité linguistique aux États-Unis. La présence d’une question touchant l’utilisation d’une langue seconde à la maison permet la construction d’un modèle de la mobilité linguistique plus élaboré que celui développé au Canada, formé de quatre classes (Veltman, 1983), tel qu’illustre la figure suivante :

Figure 1. Échelle de la mobilité linguistique des allophones, États-Unis, 1976

Rétention linguistique		Transfert linguistique	
Allophone unilingue	Allophone anglais seconde	Anglais Allophone seconde	Anglais unilingue
Conservation de la langue maternelle			
→ Mobilité linguistique →			

Lorsqu’appliqué à la répartition de la population hispanophone aux États-Unis, ce modèle révèle la structure sociodémographique de la mobilité linguistique (Veltman, 1983, 1988):

- les enfants nés au pays s’anglicisent rapidement dès l’âge scolaire ; vers l’âge de 15 à 19 ans, plus de soixante-dix pour cent avaient déjà effectué un transfert linguistique à l’anglais, le plus souvent avec le maintien de l’espagnol comme langue seconde ;
- la mobilité linguistique des immigrants varie selon l’âge à l’arrivée et la durée de séjour :
 - la pratique linguistique des plus jeunes immigrants ressemble à celle des enfants nés au pays ; plus les immigrants sont âgés à l’arrivée au pays, plus ils conservent l’usage de leur langue maternelle ;
 - la mobilité linguistique progresse très rapidement dès l’arrivée au pays et durant les cinq à dix premières années d’établissement ;

2. Une étude de plus de 150 000 ménages entreprise par le US Census Bureau pour le compte du National Center for Education Statistics, United States Department of Education.

- la quasi-totalité des petits-enfants d'une cohorte d'immigrants hispanophones seront anglophones unilingues;
- les taux de différentes formes de mobilité linguistique augmentent de décennie en décennie.

Si l'étude du groupe hispanophone étaye la théorie assimilationniste, c'est encore plus vrai pour toutes les autres minorités linguistiques américaines. Par exemple, notre étude sur l'avenir du français aux États-Unis concluait que le groupe franco-américain était, à toutes fins utiles, en phase terminale de son anglicisation (Veltman, 1987).

Appliquant ce modèle des étapes de l'assimilation, Béland (2006) évoque l'abandon éventuel de toute langue dite non « publique » au Québec, étant donné qu'une langue publique permet à ses utilisateurs de participer pleinement à de multiples activités sociales, culturelles et économiques du pays d'accueil, alors que les langues de l'immigration sont confinées à des sphères familiales et communautaires très restreintes.

Conséquemment, toute forme de bilinguisme ou trilinguisme impliquant une langue tierce (autre que le français ou l'anglais) serait plutôt éphémère, le produit de la mobilité linguistique de plus en plus étendue qui résulte, éventuellement, en l'abandon par un grand nombre de jeunes adultes d'une langue tierce. En fait, ce serait plutôt surprenant qu'une langue tierce soit parlée régulièrement à la maison à l'âge adulte par les enfants de la première génération née au Canada. La pratique irrégulière de la langue maternelle serait souvent abandonnée après le décès de leurs parents.

Au Québec, notre étude de la mobilité linguistique des parents et de leurs enfants (Veltman, 2022c) semble confirmer cette interprétation, étant donné la très forte mobilité vers les langues d'accueil observée à la fois chez les parents allophones ainsi que chez leurs jeunes enfants. Tous les enfants parlaient le français ou l'anglais à la maison à l'exception de 45 000 enfants, dont environ 47 % étaient âgés de 0 à 4 ans et

près de 25 % âgés de 5 à 9 ans. Il s'agit donc des enfants qui sont toujours en apprentissage de la langue maternelle, ou encore trop jeunes pour pouvoir ramener la langue d'enseignement de l'école à la maison comme langue seconde. La probabilité de voir une troisième génération de langue maternelle tierce est extrêmement faible, une conclusion qui concorde aussi avec les observations détaillées de Rumbaut, Massey et Bean (2006).

Le défi des réponses multiples du recensement canadien

Le principal problème de l'analyse démolinguistique dite traditionnelle concerne le traitement des réponses multiples. Depuis 1981, la présence de ces réponses a amené Statistique Canada à publier les résultats du recensement pour sept catégories de langue maternelle et sept catégories de langue d'usage principal à la maison, à savoir : le français, l'anglais, une langue tierce, le bilinguisme français-anglais, le bilinguisme français-langue tierce, le bilinguisme anglais-langue tierce et le trilinguisme français-anglais-langue tierce. Si l'analyste souhaite comparer la langue maternelle à la langue d'usage, il s'agit donc d'interpréter et d'analyser un tableau de quarante-neuf cellules.

Au Québec, de 2001 à 2016, le nombre de réponses multiples à la question sur la langue maternelle passait de 1,4 % à 2,3 % de toutes les réponses. De manière similaire, le nombre de réponses multiples pour la langue parlée le plus souvent à la maison a augmenté de 2,0 % à 4,0 % de l'ensemble. De plus, les déclarations multiples d'une langue tierce avec le français ou l'anglais n'évoluent pas au même rythme ; elles favorisent de plus en plus le français. La façon d'interpréter ces types de réponse devient donc sans cesse plus importante pour l'étude de la mobilité linguistique au Québec.

La langue maternelle : le traitement des réponses multiples

Statistique Canada (Lepage, 2020) explore trois méthodes possibles de traitement des réponses multiples pour les langues maternelles : l'exclusion, l'inclusion et la répartition. Dans le premier cas, seules les réponses simples sont retenues ; dans le deuxième, les réponses sont attribuées aux deux ou trois groupes figurant dans une déclaration multiple ; dans le troisième, l'octroi à chaque langue *au pro rata* impliquée dans une déclaration multiple. Le premier a pour effet de diminuer la taille estimée de la population de 2,5 % alors que le deuxième l'augmente d'autant. Quant à la troisième méthode, Lepage (*ibid.* : 14) constate :

« La principale vertu de cette méthode est de répartir la population de façon exhaustive en grands groupes linguistiques mutuellement exclusifs... La principale limite de la répartition est que son côté simplificateur a un caractère artificiel qui s'accroît avec le nombre de réponses multiples. »

Dans les faits, l'effort, artificiel ou non, de créer trois regroupements linguistiques suit traditionnellement cette méthode³, notamment les études de Castonguay. Or, à notre avis, une telle répartition procède d'une rationalité qui n'est pas fondée dans la réalité sociale des minorités linguistiques.

En vue de mieux résoudre l'enjeu que présente la prise en compte des réponses multiples, il est important de noter que l'adoption d'une langue tierce par des membres d'une majorité linguistique est très rare, sinon relève d'une situation temporaire ou conjoncturelle. Dans le cas d'un couple dont un seul partenaire est allophone, la communication se fera normalement dans la langue de la majorité (Lavoie, 2019). La mobilité linguistique est à sens unique : des langues minoritaires vers

3. Il est évident que tout effort de réduire le nombre de classes à trois groupes mène à la division paritaire du groupe bilingue français-anglais entre groupes francophone et anglophone.

une langue majoritaire, comme le démontrent plusieurs études américaines.

Il n'y a donc aucune raison de croire que les 67 075 bilingues français/langue tierce ou les 27 485 bilingues anglais/langue tierce sur le plan de la langue maternelle sont issus des communautés de langue française ou anglaise. Nous considérons que de répartir la moitié de ces personnes aux groupes de langue maternelle française ou anglaise, comme le font nombre de démolinguistes, est une erreur.

Cela nous amène à notre premier constat: *les langues minoritaires sont apprises dans les familles allophones*. Par conséquent, les gens qui déclarent deux langues maternelles (français/langue tierce ou anglais/langue tierce) ou même trois langues maternelles (français/anglais/langue tierce) viendraient très logiquement du groupe allophone plutôt que des groupes de langue française ou anglaise.

Le regroupement de tous les allophones dans un seul groupe permet aussi d'«épurer», pour ainsi dire, les groupes de langue maternelle française et anglaise. Le groupe francophone est composé seulement des personnes de langue maternelle française; le groupe anglophone, seulement des personnes de langue maternelle anglaise.

La langue d'usage à la maison : le traitement des réponses multiples

Quant à la langue d'usage au foyer, deux questions sont posées de 2001 à 2016, la première portant sur la langue parlée le plus souvent à la maison, et la seconde, les autres langues parlées régulièrement à la maison.

Considérons dans un premier temps les réponses multiples concernant la langue parlée le plus souvent à la maison. Du point de vue sociolinguistique, la pratique bilingue français/langue tierce comme langue d'usage témoigne d'une francisation d'un répondant allophone à la maison; celle de l'anglais/

langue tierce, d'une anglicisation. Suivant la logique sociolinguistique évoquée ci-dessus, ces pratiques bilingues sont plutôt transitoires pour les personnes d'origine linguistique allophone. Dans trois cas sur quatre, leurs enfants sont de langue maternelle française ou anglaise (Lavoie, 2019)⁴. Retourner mathématiquement la moitié de ces individus dans le groupe allophone est contraire aux observations sociolinguistiques. De tels bilingues doivent être placés dans leur groupe d'accueil, leur destination, et non pas dans le groupe allophone, leur origine⁵.

Béland (2006: 86-87) propose également d'abandonner la répartition *au pro rata* des réponses multiples parce que :

« Cette répartition suppose que, parmi les personnes qui ont déclaré parler deux langues à la maison, une langue tierce et une langue publique, la moitié adoptera finalement une langue tierce et l'autre moitié optera pour une langue publique. Cette répartition traite les langues également, mais elles ne sont pas traitées ni équitablement ni conformément aux processus sociaux qui nous intéressent. En effet, à long terme, il n'y aura pas une répartition égale puisque ces personnes ou leurs descendants adopteront presque tous une langue publique. »

Le modèle sociolinguistique partiel

Cette discussion nous mène au développement d'un modèle sociolinguistique que nous appellerons « partiel⁶ ». Pour pouvoir évaluer la force relative du français, nous calculons l'indice RFA :

4. Seulement 6,9 % des enfants élevés dans un foyer exogame français/langue tierce auraient le bilinguisme français/langue tierce comme langues maternelles ; 3,5 % des enfants issus d'un foyer exogame anglais/langue tierce auraient le bilinguisme anglais/langue tierce comme langues maternelles.

5. Cette approche a déjà été envisagée par Termote et Gauvreau (1988), bien que jamais appliquée dans les études prévisionnelles de Termote.

6. Ce mot signifie que nous n'avons pas encore tenu compte de l'ensemble de la mobilité linguistique déjà réalisée par des membres du groupe allophone.

$$\text{Indice RFA} = \frac{\text{Part du français}}{\text{Part du français} + \text{Part de l'anglais}}$$

Le tableau 1 compare les « transferts linguistiques nets⁷ » pour l'ensemble de la population québécoise, tels que calculés selon deux méthodes : la sociolinguistique partielle et la démologique (paritaire).

Tableau 1. Évolution des transferts linguistiques selon deux méthodes de répartition, Québec, 2001 à 2016

LANGUE D'USAGE	2001	2006	2011	2016	Croissance 2001-2016
Méthodologie traditionnelle					
Anglais	155 500	180 800	187 300	209 800	54 300
Français	116 400	168 300	180 000	207 400	91 000
TOTAL	271 900	349 100	367 300	417 200	145 300
Indice RFA	42,8 %	48,2 %	49,0 %	49,7 %	62,6 %
Méthodologie sociolinguistique					
Anglais	179 105	205 950	230 145	263 750	84 645
Français	156 140	215 080	265 170	323 715	167 575
TOTAL	335 245	421 030	495 315	587 465	252 220
Indice RFA	46,6 %	51,1 %	53,5 %	55,1 %	66,4 %

Ce tableau révèle que la méthodologie démologique traditionnelle défavorise systématiquement la langue française. Selon cette répartition paritaire, la part du français passe de 42,8 % en 2001 à 49,7 % en 2016. Or, selon le modèle de répartition sociolinguistique, la part du français s'élèverait à 46,6 % en 2001 et à 55,1 % en 2016, l'écart entre les résultats

7. Ce terme désigne l'ensemble des mouvements vers le français, c'est-à-dire en provenance des anglophones et allophones, ainsi que la mobilité linguistique des francophones et allophones vers l'anglais.

des deux méthodes s'amplifiant dans le temps ; cela, parce que le bilinguisme français/langue tierce croît plus rapidement que le bilinguisme anglais/langue tierce. En effet, pour l'ensemble de la période de 2001 à 2016, le français a obtenu 66,4 % de la croissance totale, soit 3,8 points de plus que l'estimation obtenue suivant la pratique traditionnelle.

Notons aussi que l'ampleur de la mobilité linguistique est aussi beaucoup plus élevée suivant la méthodologie sociolinguistique. En 2016, Castonguay n'observait que 207 400 francisations ; la méthode sociolinguistique corrige ce chiffre à 323 710. Il y a donc 116 310 francisations « cachées » lorsqu'on répartit les données selon la méthode traditionnelle ; il y a aussi sous-estimation de 53 950 anglicisations.

En somme, nous concluons que la répartition des réponses multiples entre les groupes « français », « anglais » et « autres » telle qu'utilisée habituellement par les démolinguistes défavorise systématiquement le groupe francophone, soit en augmentant artificiellement le nombre de personnes déclarées de langue maternelle française (en provenance du groupe allophone), soit en diminuant le nombre de personnes francisées (en envoyant la moitié de ces personnes dans le groupe allophone). Selon nous, cela pourrait expliquer, du moins en partie, comment les projections démolinguistiques tendent à surestimer le degré de rétention des langues tierces, leur paramétrage étant fondé sur une estimation problématique de la mobilité linguistique dès le départ, aussi bien pour l'ampleur de la mobilité linguistique que pour sa répartition entre le français et l'anglais.

L'usage du français ou de l'anglais comme langue régulièrement parlée

Que faire maintenant des langues parlées régulièrement à la maison, mais qui ne sont pas principalement parlées ? Pour aborder ce sujet, voici la perspective de Statistique Canada (Lepage, 2020 : 19) sur la validité des données :

«... des tests qualitatifs effectués auprès de répondants ainsi que les données de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO) de 2006 ont montré que les répondants considéraient majoritairement qu'une langue parlée ou utilisée "régulièrement" témoigne d'un usage quotidien de cette langue.»

De plus, l'introduction du français ou de l'anglais chez les allophones comme langue régulièrement parlée est tout sauf anodine. Comme nul n'apprend ni ne maîtrise seul une langue d'accueil à la maison, le développement des capacités langagières résulte très largement de la participation des allophones à la société d'accueil. Par la suite, une langue d'accueil pourrait être « importée » à la maison, alors qu'elle n'était auparavant utilisée qu'à l'extérieur de la maison, à l'école, au travail, dans les groupes communautaires, etc.

L'introduction d'une langue d'accueil au sein d'un ménage allophone représente une première étape du processus de transfert linguistique. En fait, le choix d'adopter une langue d'accueil à la maison témoigne de l'intégration actuelle d'une personne au groupe francophone ou anglophone et permet, éventuellement, le développement d'autres formes plus poussées de la mobilité linguistique.

Béland (2006) apporte également des preuves, à partir des données du recensement de 2001, voulant que les langues d'accueil, dites publiques, parlées à la maison comme langues secondes chez les allophones, sont aussi significatives que les langues principales. Par exemple, chez les travailleurs de langue maternelle tierce unique, qu'ils parlent le français comme langue principale à la maison, avec ou sans conservation de la langue maternelle tierce, ou encore comme langue seconde seulement, environ 77 % de chaque groupe utilisait principalement le français au travail⁸. Ceux qui parlent anglais

8. D'autres travaux ont abouti aux mêmes constats à partir des données de cycles subséquents du recensement de la population (voir le chapitre de Corbeil dans le présent volume).

à la maison, langue principale ou langue seconde, ont, eux aussi, un profil quasi identique sur le marché du travail, quoique moindre que dans le cas du français. Béland (*ibid.* : 99) conclut :

« L’usage régulier d’une langue publique par les allophones est un comportement significatif puisqu’il s’inscrit dans le processus de transfert linguistique et qu’il est associé à l’usage de la même langue dans un domaine public : le travail. »

Finalement, certaines données suggèrent que la distinction nette entre une langue principale et une langue utilisée régulièrement de façon secondaire n’est pas non plus aussi étanche que l’on souhaiterait. Par exemple, la plupart des francophones « anglicisés » auraient des enfants de langue maternelle française ; la plupart des anglophones francisés, des enfants de langue maternelle anglaise (Veltman, 2022d). Cela laisse supposer que la langue seconde est parlée tellement souvent aux enfants qu’elle devient leur langue maternelle, embrouillant la distinction entre langue principale et langue seconde.

Le modèle sociolinguistique complet

En plus de retenir les éléments du modèle partiel, le modèle sociolinguistique complet distribue les répondants *parlant principalement une langue tierce à la maison* aux groupes « français » et « anglais » lorsque l’une ou l’autre de ces deux langues est parlée régulièrement à la maison (tableau 2).

Tableau 2. Répartition de la langue seconde, personnes parlant une langue tierce le plus souvent à la maison, Québec, 2001 à 2016

Langue seconde « régulièrement » parlée à la maison					
Recensement	Français	Anglais	Autre	TOTAL	Indice RFA
2001	89 535	77 410	236 575	403 520	53,6 %
2006	122 570	88 110	287 545	498 225	58,2 %
2011	141 520	89 030	298 410	528 960	61,4 %
2016	154 575	99 065	305 625	559 265	60,9 %
2001 à 2016	65 040	21 655	69 050	155 745	75,0 %

Ce tableau montre qu'en raison d'un indice RFA de 75,0 % pendant la période, la part du français a augmenté de 53,6 % en 2001 à 60,9 % en 2016, bien qu'en légère régression de 2011 à 2016. Ce pourcentage est comparable à la part des transferts linguistiques vers le français chez la population de langue maternelle tierce pendant la même période⁹, renforçant ainsi notre conviction que le même processus affecte ces deux types de mobilité linguistique.

Portraits différents de la situation linguistique au Québec

Le tableau 3 présente deux perceptions distinctes de l'évolution linguistique de la société québécoise selon l'adoption de la méthode démolinguistique traditionnelle ou la méthode socio-linguistique complète.

Tableau 3. Évolution des langues d'usage selon deux méthodes de répartition, Québec, 2001 à 2016

Langue parlée à la maison					
Recensement	Français	Anglais	Autre	TOTAL	Indice RFA
Méthode de répartition démolinguistique					
2001	83,1 %	10,5 %	6,5 %	100,0 %	88,8 %
2006	81,8 %	10,6 %	7,6 %	100,0 %	88,5 %
2011	81,2 %	10,7 %	8,1 %	100,0 %	88,4 %
2016	80,6 %	10,7 %	8,6 %	100,0 %	88,2 %
Méthode de répartition sociolinguistique					
2001	84,7 %	11,8 %	3,4 %	100,0 %	87,8 %
2006	84,0 %	12,0 %	4,0 %	100,0 %	87,5 %
2011	83,8 %	12,2 %	4,0 %	100,0 %	87,3 %
2016	83,6 %	12,5 %	3,9 %	100,0 %	87,0 %

9. Pour plus de détails, voir Veltman, 2022e.

L'image qu'on se fait de l'évolution du français dépend des choix méthodologiques des analystes. La part du français est de 80,6 % en 2016 selon la répartition athéorique de Castonguay (2020) et de 83,6 %, lorsqu'on tient compte des pratiques linguistiques de l'ensemble du groupe allophone.

Nous pouvons toutefois établir un certain nombre de faits pour les deux scénarios.

- Le pourcentage de Québécois qui parlent français à la maison est en légère régression depuis 2001.
- Le pourcentage de Québécois qui parlent anglais à la maison est en légère croissance pendant cette même période.
- Par conséquent, l'indice RFA est également en légère régression depuis 2001, de 0,6 point selon la méthodologie démolinguistique et de 0,8 point selon la méthodologie sociolinguistique complète.

Cependant, selon les deux mesures de l'indice RFA, le français est toujours en bien meilleure posture qu'il ne l'était en 1971 avant la mise en place des mesures de francisation par le gouvernement du Québec. L'indice RFA s'élevait à seulement 84,6 % en 1971.

Le portrait sociolinguistique de l'île de Montréal

Avant de conclure la discussion sur les indicateurs, examinons la situation linguistique sur l'île de Montréal, là où habitait en 2016, 59,1 % de la population de langue maternelle tierce. Vu l'importance de la communauté anglophone, soit environ 17 % sur le plan de la langue maternelle, ainsi que l'anglicisation historique de la population allophone, l'évolution de la situation linguistique mérite certes un examen plus approfondi.

Des chercheurs ont souvent annoncé la « catastrophe » appréhendée de l'exode des francophones de l'île de Montréal, car la tendance prévoyait la « minorisation » des francophones, c'est-à-dire que la proportion des personnes de la langue

maternelle française tomberait sous la barre des 50 % (Termote, 2008). Or, selon la méthode de la répartition sociolinguistique complète, de 52,6 % en 2001, ce palier a déjà été franchi en 2006 (49,2 %) pour atteindre 47,1 % en 2016, une baisse de 5,5 points de pourcentage depuis 2001 (tableau 4).

Tableau 4. Évolution relative des composantes linguistiques de la population, île de Montréal, 2001 à 2016

Recensement	Langue maternelle française	Langue d'accueil parlée à la maison, île de Montréal				Indice RFA
		Français	Anglais	Autre	TOTAL	
2001	52,6 %	61,1 %	28,9 %	10,0 %	100,0 %	67,9 %
2006	49,2 %	59,9 %	29,3 %	10,9 %	100,0 %	67,2 %
2011	47,5 %	59,6 %	29,6 %	10,8 %	100,0 %	66,8 %
2016	47,1 %	60,1 %	29,7 %	10,2 %	100,0 %	66,9 %

Pourtant, le français parlé à la maison se maintient relativement bien ; selon l'indice RFA, sa force par rapport à l'anglais n'a descendu que de 67,9 % à 66,9 % depuis 2001 ; de plus, ce chiffre a même augmenté pendant la dernière période. Nous sommes tentés de conclure que la présence des personnes de langue maternelle française n'est pas nécessairement reliée au processus de francisation des immigrants. Ce sont plutôt les politiques de sélection ainsi que les structures d'accueil mises en place qui déterminent la répartition linguistique des immigrants : la présence des garderies, l'obligation de la scolarisation en français pour les enfants, la langue de travail pour les adultes.

Discussion et conclusion

L'objectif principal de notre travail consistait à évaluer l'incidence des choix méthodologiques adoptés par les démolin-

guistes traditionnels, en opposant une méthodologie mieux ancrée dans la réalité sociale des minorités linguistiques. Cette méthodologie de type sociolinguistique, appliquée partiellement ou complètement, révèle que la langue française est plus performante que l'image véhiculée par la démolinguistique traditionnelle, bien que la part relative du français continue à décliner tranquillement et celle de l'anglais à croître.

Est-ce que cette observation nous permet de conclure que «le français est en déclin»? Une réponse complète à cette question requiert que nous distinguions entre un indicateur relatif et un indicateur absolu. Quand, par exemple, Statistique Canada nous informe que le PIB national a régressé de 5,1 % de 2019 à 2020, il s'agit d'un recul réel, soit de 1 986 G\$ à 1 884 G\$¹⁰. Or, le déclin relatif du français entre 2011 (83,8 %) et 2016 (83,6 %) n'est pas associé à un repli réel. Au contraire, le nombre de personnes parlant principalement le français s'est accru de 6,55 millions à 6,74 millions pendant la période, une croissance d'environ 194 000 personnes. Autrement dit, le français avance toujours, malgré son déclin relatif, une perspective très importante.

Avant la mise en place des mesures de francisation découlant de la loi 101, le nombre de personnes parlant le français le plus souvent à la maison était de 4,87 millions en 1971. Il atteignait 6,74 millions en 2016¹¹. Le Québec compte donc 1,87 million de francophones additionnels qu'il faudrait «assimiler» à l'anglais avant que le français disparaisse, une idée qui nous paraît inconcevable en raison de la très grande fidélité de francophones à leur langue (Veltman, 2022d). Nous privilégions donc la perspective selon laquelle le meilleur gage de la pérennité d'un groupe linguistique est sa taille et la fidélité ou

10. *Coup d'œil sur le Canada 2022*, Statistique Canada

11. Le modèle sociolinguistique complet lorsqu'appliqué au recensement de 2021 fixe la taille de la population de langue principale française à près de 6,9 millions; le français est parlé à la maison par 7,1 millions de Québécois.

l'adhésion de ses membres, et certainement pas sa part relative de la population. Ainsi, aussi longtemps que le nombre de personnes parlant le français à la maison continuera de progresser d'un recensement à l'autre, la probabilité d'un effondrement quelconque du français s'éloignera davantage, et cela, peu importe la place qui reviendra à l'anglais.

Références

- Béland, P. (2006) « Les langues publiques : une nouvelle analyse de la situation » dans P. Georgeault et M. Pagé (eds.), *Le français, langue de la diversité québécoise*. Québec Amérique inc., p. 77-103.
- Béland, P. (2008) *Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse*. Québec : Conseil supérieur de la langue française.
Disponible à numerique.banq.qc.ca
- Castonguay, C. (2020) *Le français en chute libre*. Mouvement Québec Français.
- Fishman, J., V. Nahirny, J. Hofman & R. Hayden. (1966) *Language Loyalty in the United States: the Maintenance and Perpetuation of Non-English Mother Tongues by American Ethnic and Religious Groups*. Mouton & Co.
- Houle, R. & J-P Corbeil. (2017) *Language Projections for Canada, 2011-2036*.
Disponible à 150.statcan.gc.ca
- Houle, R. et J-P Corbeil. (2021) *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*. Disponible à oqlf.gouv.qc.ca
- Lacroix, F. (2020) *Pourquoi la loi 101 est un échec*. Boreal.
- Lavoie, É. (2019) *Indicateurs de suivi de la situation linguistique au Québec, rapport 2 : Familles — Unions linguistiquement exogames et transmission des langues aux enfants (2001-2016)*. Disponible à oqlf.gouv.qc.ca.
- Lepage, Jean-François. (2020) *Interprétation et présentation des données linguistiques du recensement*. Statistique Canada. Disponible à 150.statcan.gc.ca
- Rumbaut, R. D. Massey & F.D. Bean. (2006) « Linguistic Life Expectancies: Immigrant Language Retention in Southern California », *Population and Development Review* 32 : 447-60.

- Termote, M. (2008) *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal: 2001 à 2051*. Disponible à numerique.banq.qc.ca
- Termote, M. (2011) *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal, 2006-2056*. Disponible à oqlf.gouv.qc.ca
- Termote, M. & D. Gauvreau. (1988) *La situation démolinguistique du Québec*. Conseil de la langue française.
- Veltman, C. (1983) *Language Shift in the United States*. Mouton.
- Veltman, C. (1987) *L'avenir du français aux États-Unis*. Conseil de la langue française et Paris: l'Institut de recherche sur l'avenir du français dans le monde.
- Veltman, C. (1988) *The Future of the Spanish Language in the United States*. Hispanic Policy Development Project.
- Veltman, C. (2022a) *Le recensement de 2021 défavorise indûment le français*. Disponible à lapresse.ca
- Veltman, C. (2022 b) *En modifiant la question sur les langues d'usage, Stat Can a compromis les résultats du recensement de 2021*. Disponible à theconversation.com
- Veltman, C. (2022 c) *La mobilité linguistique intergénérationnelle*. Disponible à mobilitelinguistiqueveltman.net
- Veltman, C. (2022 d) *Les francophones s'anglicisent-ils vraiment au Québec ? Les chiffres disent que non*. Disponible à theconversation.com
- Veltman, C. (2022e) *Le français au Québec: la contribution extraordinaire de l'immigration allophone*. Disponible à mobilitelinguistiqueveltman.net

Les changements au contenu linguistique dans le recensement de 2021 : une mise au point

Éric Caron-Malenfant et Jean-Pierre Corbeil

Le recensement de la population du Canada comportait en 2021 des nouveautés quant à son contenu linguistique. Outre l'ajout de questions sur la langue d'instruction aux niveaux primaire et secondaire, la manière de présenter les questions à deux volets sur les langues parlées à la maison et les langues utilisées au travail a été modifiée. La comparabilité en a-t-elle été affectée ?

Avant de répondre à cette question, notons ce qui n'a pas changé en matière de contenu linguistique du Recensement en 2021. L'ordre des questions est demeuré le même, tout comme sont demeurées inchangées les questions sur la connaissance des langues officielles, sur la première langue apprise et encore comprise (langue maternelle) puis sur la connaissance des langues non officielles.

Conceptuellement, les questions sur la langue parlée à la maison et l'usage des langues au travail sont également demeurées inchangées. L'ordre de présentation des volets de ces questions a cependant été modifié. Avant 2021, on demandait d'abord la langue parlée le plus souvent à la maison (ou utilisée le plus souvent au travail), puis on demandait à tous les répondants s'ils parlaient d'autres langues régulièrement à la maison (ou utilisaient régulièrement d'autres langues au travail). En 2021, on a d'abord demandé d'indiquer toutes les langues parlées régulièrement à la maison (ou utilisées régulièrement au travail), puis lorsque plus d'une langue était déclarée, laquelle était parlée le plus souvent à la maison (ou utilisée le plus souvent au travail).

Il en a résulté une diminution significative du fardeau de réponse, les personnes ne parlant qu'une langue à la maison ou n'utilisant qu'une langue au travail (la grande majorité de la population) n'ayant à répondre qu'à un volet (plutôt que deux) de ces questions. Autre résultante : une meilleure qualité des données, les tests qualitatifs du recensement conduits avant le Recensement de 2021 ayant montré une meilleure compréhension des versions de 2021 que des précédentes versions de ces questions.

À propos de la comparabilité au fil du temps, l'effet principal de ce changement a été de réduire le nombre de répondants déclarant l'usage secondaire de langues, tant à la maison qu'au travail. Cet effet était attendu, le test du recensement de 2019 ayant fourni les mêmes résultats. Les résultats des tests et du recensement suggèrent comme autre effet une diminution de certaines combinaisons de langues parlées ou utilisées le plus souvent à égalité (réponses multiples): le français à égalité avec une langue tierce au Québec, puis l'anglais à égalité avec une langue tierce à l'échelle du Canada pour les langues parlées le plus souvent à la maison et utilisées le plus souvent au travail; l'anglais et le français à égalité pour les langues utilisées le plus souvent au travail. La prudence est de rigueur s'il est question de comparer dans le temps ces catégories. Les résultats sur les langues parlées ou utilisées de manière secondaire à la maison et au travail ne devraient pas être comparés. Les communiqués de Statistique Canada rendus publics en août et novembre 2022 comportaient des informations claires en ce sens.

Les changements à ces questions pourraient-ils avoir eu des répercussions sur d'autres questions linguistiques? Habituellement, ce type d'effets indirects peut se produire sur les questions qui suivent immédiatement celle(s) modifiée(s). La question sur la connaissance des langues officielles est la première à être posée, alors que celle sur la connaissance des langues non officielles se trouve dans un bloc de questions éloigné des autres. Il est improbable qu'elles aient pu être affectées. Les questions sur les langues de travail venant en tout dernier, il est difficile d'imaginer qu'elles aient pu affecter les autres. Reste la langue maternelle, qui suit immédiatement la question à deux volets sur les langues parlées à la maison.

Dans l'hypothèse d'un effet indirect sur la langue maternelle, comment aurait-il pu se présenter? On aurait pu imaginer que certains répondants aient eu tendance à répéter leurs réponses d'une question à l'autre, et, ayant répondu différemment à la question sur la langue parlée à la maison qu'ils l'auraient fait dans le passé, auraient ainsi répondu différemment à la question sur la langue maternelle. Suivant une telle hypothèse, on se serait attendu à un effet baissier sur certaines catégories de réponses multiples à la langue maternelle, comme pour la

langue parlée à la maison. Or, on a plutôt observé l'inverse : une hausse plus importante depuis le Recensement de 2016 du nombre de langues maternelles multiples. Cette hausse s'observait d'ailleurs dans les résultats tirés du questionnaire de contrôle du test du recensement de 2019 (le questionnaire de contrôle était celui, inchangé, de 2016), le Recensement de 2021 ne faisant que prolonger la tendance 2016-2019. Se pourrait-il qu'un autre mécanisme cognitif ait été à l'œuvre ? On ne peut l'exclure, mais les résultats dont on dispose ne permettent pas de corroborer cette hypothèse. Tout comme on n'avait pu établir à la suite du changement possiblement le plus comparable dont nous disposions dans le passé, c'est-à-dire l'ajout du volet B à la question sur les langues parlées à la maison en 2001, d'effet indirect mesurable sur la langue maternelle. Ce volet, qui portait sur les autres langues parlées régulièrement à la maison, avait en 2001 été inséré immédiatement après la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison et immédiatement avant celle sur la langue maternelle.

La variation du nombre de réponses multiples aux questions linguistiques du recensement est un phénomène complexe et multifactoriel qui ne se laisse pas interpréter aisément et qui requiert des analyses approfondies de l'ensemble des facteurs (migrations, fécondité, caractéristiques individuelles, etc.) qui peuvent exercer une influence sur les résultats, au-delà des changements au questionnaire. La prudence invite par conséquent à ne pas tirer de conclusions sur les changements dans les résultats au fil du temps sans avoir considéré ces divers facteurs.

Le *Guide de référence sur les langues, Recensement de la population, 2021* (Statistique Canada, 2022), traite de la comparabilité de ces réponses au fil du temps, en lien notamment avec les outils de collecte (par exemple, changements au questionnaire, effet du mode de collecte électronique contre papier). Statistique Canada profitera par ailleurs des tests qualitatifs du recensement de 2026 pour approfondir, auprès de répondants, la signification de ces réponses. D'autres facteurs qui leur sont associés feront enfin l'objet d'études complémentaires par Statistique Canada.

5

Portrait et évolution des groupes de langues française et anglaise dans la région de Montréal selon différentes approches, 2011-2016

Nicolas Auclair

À l'échelle mondiale, de nombreux États multilingues accordent une attention particulière aux statistiques linguistiques. Toutefois, le Canada se démarque en incluant pas moins de sept questions sur le sujet dans ses recensements quinquennaux. Si cette grande quantité d'informations permet d'observer l'évolution des langues au pays selon de multiples perspectives, elle mène aussi à une complexification de l'interprétation des données statistiques relatives à la situation linguistique du territoire. Au Québec, cette abondance est de plus accentuée par la publication récurrente d'études et d'enquêtes réalisées par l'Office québécois de la langue française (OQLF) ou Statistique Canada. Si, dans les faits, chaque indicateur a sa raison d'être, l'espace médiatique et politique québécois se limite pourtant fréquemment à ceux ayant une composante identitaire plus forte comme la langue maternelle ou celle parlée le plus souvent à la maison.

Cette évolution de l'étude des statistiques linguistiques ainsi que de la place que prennent les langues dans la société québécoise sont le fruit d'un processus politique et social, mais aussi académique, qui s'est construit depuis les années 1960 en grande partie à travers le développement du champ de la démolinguistique, que l'on peut résumer comme étant l'étude de

populations ou de groupes caractérisés selon des traits ou des usages linguistiques (Corbeil 2020). Ce domaine de recherche s'est imposé au Québec dans les décennies faisant suite à la Révolution tranquille, période ayant entraîné une série de changements politiques et sociaux permettant à la majorité francophone de la province de mettre en place différents aménagements linguistiques dans le but de renforcer le statut de la langue française sur le territoire et ainsi contrer l'importante attraction qu'exerçait l'anglais au niveau socio-économique.

Traditionnellement, le portrait de la situation linguistique québécoise est mesuré en répartissant la population de la province en trois groupes linguistiques plus ou moins distincts : les francophones, les anglophones et les allophones. Toutefois, l'évolution démographique de la province dans les dernières années, fortement influencée par une immigration n'ayant ni le français ni l'anglais pour langue maternelle ou langue principale parlée au foyer, est venue diversifier le portrait démilinguistique. Selon les récentes projections de Statistique Canada (Houle et Corbeil, 2017), cette situation semble d'ailleurs amenée à se complexifier davantage dans les prochaines années. En réponse à cela, de nouveaux indicateurs ont été créés au cours des dernières décennies et les recensements canadiens ont été bonifiés de plusieurs questions concernant les langues utilisées au travail ainsi que les langues parlées régulièrement de façon secondaire à la maison.

Tout en reconnaissant la pertinence de l'approche démilinguistique québécoise classique, l'objectif de cet article est de sortir d'un cadre d'analyse traditionnel. Il cherche à réaliser un portrait démilinguistique qui permettrait une meilleure inclusion de la population allophone (de langue maternelle ou d'usage autre que le français ou l'anglais) grandissante de la province tout en tentant de mettre en lumière les relations sociolinguistiques conflictuelles et coopératives existant entre les langues française et anglaise sur le territoire. Pour faire cela, il s'agira de suivre l'évolution des groupes linguistiques

québécois à partir de variables mesurant un usage moins limitatif des langues française et anglaise à la maison entre 2011 et 2016. De plus, considérant l'importante disparité des populations linguistiques selon la région du Québec examinée, nous avons fait le choix d'analyser plus spécifiquement la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, où se concentrent les populations de langue anglaise et de langues tierces.

Les variables linguistiques dans les recensements canadiens

À travers les années, plusieurs modifications et ajouts ont été apportés aux questions linguistiques des recensements canadiens de la population. Si des questions sur la langue maternelle ainsi que sur la connaissance des langues officielles existent depuis 1901, il faut attendre 1971 avant qu'il ne s'en rajoute une sur la langue parlée le plus souvent à la maison, et 2001 pour que les Canadiens soient interrogés sur les langues qu'ils ou elles utilisent au travail. En 2016, Statistique Canada a inclus pas moins de sept questions linguistiques dans son exercice censitaire : quatre dans le questionnaire abrégé, et sept dans le questionnaire détaillé.

Puisque nous souhaitons utiliser le questionnaire abrégé auquel tous les ménages canadiens doivent répondre, nous devons nous contenter d'utiliser quatre variables dans nos portraits : la *langue maternelle*, la *langue parlée le plus souvent à la maison*, les *autres langues parlées régulièrement à la maison*, ainsi que la *capacité à soutenir une conversation en français ou en anglais*. Considérant que cette étude s'intéresse au choix et aux usages linguistiques des individus, la *langue maternelle* s'avère donc être une mauvaise option puisqu'elle ne change pas ou rarement dans la vie d'une personne. La variable de *connaissance des langues officielles* pose un problème similaire puisqu'elle nous renseigne uniquement sur la capacité des

individus à converser dans une langue et non pas sur son usage concret. Dans le but de synthétiser un nouvel indicateur, la *première langue officielle à la maison* (PLOM), notre choix se porte donc tout naturellement sur la *langue parlée à la maison*, qui est la seule répondant à toutes les exigences précédentes et qui mesure concrètement l'emploi des langues au foyer.

Aux recensements de 2011 et de 2016, celle-ci était composée de deux volets que nous allons utiliser pour synthétiser la PLOM :

A: Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison ?

B: Cette personne parle-t-elle **régulièrement** d'autres langues à la maison ?

Les indicateurs linguistiques utilisés dans l'étude

Méthode simplifiée

Cette approche de base ne considère que le volet A de la question sur la *langue parlée à la maison* et ignore les individus ayant déclaré plus d'une langue. Elle n'est pas habituellement employée dans les analyses linguistiques puisqu'elle exclut une certaine proportion de la population québécoise (4 % en 2016). Dans le cadre de cette étude, elle sert essentiellement de point de référence pour analyser l'impact de la répartition des réponses multiples et de la catégorisation à quatre groupes sur la taille des groupes linguistiques.

Méthode classique

Cet indicateur ne considère aussi que la première partie de la question puisque le volet B n'a été ajouté qu'en 2001, soit bien après la première utilisation de cette méthode au recensement de 1981. Avec cette approche, on cherche à mesurer le nombre d'individus appartenant aux trois principaux « groupes » linguistiques (ou regroupement de langues) canadiens et les

réponses multiples sont alors réparties de façon égale entre les catégories : un individu ayant déclaré parler le plus souvent le français et l'anglais à égalité comptera donc pour un demi-français et un demi-anglais.

Première langue officielle parlée (PLOP)

Cet indicateur synthétique a été créé au tournant des années 1990 dans le but de mesurer de façon plus inclusive les deux communautés de langue officielle au Canada afin d'estimer la demande potentielle de services auprès du gouvernement fédéral dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays. Cela permettait notamment de catégoriser les individus de langues tierces dans quatre groupes linguistiques qui accordent préséance aux langues officielles : « anglais », « français », « anglais et français » et « ni français ni anglais ». Au Québec, la PLOP a généralement pour effet d'estimer de façon assez fiable la langue dans laquelle les individus de langues maternelles tierces se sentent le plus à l'aise pour communiquer. Pour la construire, il faut utiliser trois variables linguistiques du recensement : la connaissance du français et de l'anglais, la langue maternelle, ainsi que la langue parlée le plus souvent à la maison. Pouvant être interprétée comme une estimation de la langue de préférence, parmi le français et l'anglais, cette méthode offre une perspective quelque peu radicale de la situation linguistique du pays puisqu'elle tendra à effacer les langues tierces du paysage : environ 98 % de la population sera classée dans l'un des groupes de langue officielle.

Première langue officielle parlée à la maison (PLOM)

Comme pour la PLOP, il s'agit d'une variable synthétique cherchant à mieux inclure et observer les trajectoires linguistiques des populations de langues tierces, mais en se basant toutefois sur un usage concret des langues officielles du pays à la maison à l'aide des deux volets de la question sur la *langue parlée à la*

maison. Plus encore, prenant en considération le statut dominant des langues française et anglaise au Québec, il apparaît enrichissant d'utiliser ici aussi une perspective accordant plus d'importance à celles-ci qu'aux langues tierces. Dans les faits, les individus ayant déclaré parler le plus souvent une langue tierce au foyer, mais répondant aussi y parler régulièrement l'anglais seraient alors inclus dans le groupe « anglais ». Cette approche — non orthodoxe et parfois découragée dans la méthodologie classique — se veut une perspective intégrationniste qui se justifie par sa volonté de mettre en avant l'étude des choix et des comportements linguistiques des individus à la maison relativement aux langues française et anglaise.

Nous faisons l'hypothèse qu'observer l'usage des langues officielles au foyer en accordant plus d'importance à la présence ou à l'absence de celles-ci plutôt qu'à la hiérarchie des volets A et B dans la question censitaire nous donne l'occasion de mieux analyser les « orientations » linguistiques de la population québécoise tout en permettant la réalisation de portraits simplifiés. Au final, cela permet de recadrer l'analyse statistique de la situation linguistique des langues française et anglaise au Québec en reconnaissant les dynamiques à la fois de « coopération » et de « compétition » qui caractérisent ces deux langues en séparant la population en groupes définis selon : leur usage préférentiel du français, de l'anglais, des deux voire d'aucune des deux.

Ignorer l'aspect hiérarchique des deux questions sur la *langue parlée à la maison* représente une rupture méthodologique avec la plupart des travaux portant sur l'analyse statistique des usages linguistiques au Canada. Afin d'en mitiger les conséquences, la PLOM considère les réponses au volet A de la question avant celles au volet B. Autrement dit, un individu déclarant parler le plus souvent l'anglais à la maison, mais qui y parlerait aussi régulièrement le français sera classé dans le groupe « anglais ». On respecte donc en partie l'approche démolinguistique classique qui n'accorde généralement de l'importance qu'à la première partie de la question.

Résultats

Tableau 1. Portrait et évolution de l'usage du français et de l'anglais à la maison dans la région métropolitaine de Montréal entre 2011 et 2016 selon différentes méthodes

Langue(s) officielle(s) parlée(s)									
Méthode		Anglais		Français		Ni français ni anglais		Français et anglais	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Simplifiée	2011	609,190	15,6 %	2 607 345	66,9 %	473,065	12,1 %		
	2016	620,510	15,3 %	2 669 195	65,9 %	494,525	12,2 %		
	Variation	+11,335	-0,3	+ 62,080	-1,1	+21,455	+0,1		
	Croissance	+1,9 %		+2,4 %		+4,5 %			
Classique	2011	663,491	17,0 %	2 684 893	68,9 %	546,466	14,0 %		
	2016	689,169	17,0 %	2 771 879	68,4 %	592,312	14,6 %		
	Variation	+25,689	- 0,0	+87 219	-0,5	+45 847	+0,6		
	Croissance	+3,9 %		+3,2 %		+8,4 %			
PLOP	2011	742,500	19,1 %	2,872,585	73,8 %	62,550	1,6 %	217,220	5,6 %
	2016	765,805	18,9 %	2,980,955	73,5 %	61,645	1,5 %	244,955	6,0 %
	Variation	+23,305	-0,2	+108,370	-0,2	-905	-0,1	+27,735	+0,5
	Croissance	+3,1 %		+3,8 %		-1,4 %		+12,8 %	
PLOM	2011	715,025	18,4 %	2 808 930	72,1 %	265 400	6,8 %	105,505	2,7 %
	2016	740,935	18,3 %	2 908 990	71,8 %	269,910	6,7 %	133,525	3,3 %
	Variation	+25,910	-0,1	+ 100,060	-0,4	+ 4,510	-0,2	+28,020	+0,6
	Croissance	+3,6 %		+3,6 %		+1,7 %		+26,6 %	

Analyse du portrait en 2016

De façon générale, on constate que les estimations de la PLOM se retrouvent à mi-chemin entre celles fournies par l'approche classique et la PLOP. Cela est tout à fait cohérent avec nos hypothèses de départ puisque la prise en compte des langues parlées régulièrement de façon secondaire par la PLOM permet

de dénombrer plus d'individus dans les groupes de langue officielle que ne le fait l'approche classique (qui ne tient compte que de la langue principale), mais n'en dénombre toutefois pas plus que la PLOP (qui considère également la connaissance du français ou de l'anglais. Plus l'indicateur est inclusif et plus les groupes de langues française et anglaise augmentent donc aux dépens du groupe « ni français ni anglais » (NFNA).

Alors que l'approche simplifiée ignore les réponses multiples (269 125 personnes ou 6,6 % de la population), la méthode classique les répartit de façon plus ou moins égale entre chacun des groupes: le groupe « français » (FR) obtient 38 % d'entre-elles contre 26 % pour celui « anglais » (ANG) et 36 % pour celui NFNA. Toutefois, relativement à leur population respective, c'est ce dernier groupe qui bénéficie le plus de cette répartition: 16,5 % des individus considérés comme NFNA selon cette méthode ont en réalité répondu parler plus d'une langue « le plus souvent » à la maison (97 787 individus sur un total de 592 312). Chez le groupe ANG, c'est plutôt une personne sur dix qui se retrouve dans cette situation (68 659 sur 689 169), tandis que c'est un sur vingt-sept dans le groupe FR (102 684 sur 2 771 879). Cette méthode a donc l'inconvénient d'avoir un impact sensiblement différent sur chacun des trois groupes.

Du côté de la PLOM et de la PLOP, en comparaison avec l'approche simplifiée, ces indicateurs font augmenter la part relative des groupes FR (+5,2 points de pourcentage avec la PLOM et +7,7 avec la PLOP) et ANG (+3,0 et +3,6), aux dépens de celui NFNA (-5,5 et -10,7), cela s'expliquant par la plus grande importance que ces approches accordent aux langues officielles ainsi que par l'inclusion d'un groupe bilingue « français et anglais » (FRANG) qui vient absorber un grand nombre d'individus de langues tierces. Lorsqu'on examine les variations du groupe NFNA en comparaison avec l'approche simplifiée, on remarque que le nombre d'individus le composant décroît de 45 % en employant la PLOM et de 88 % avec la PLOP. À l'inverse, la taille du groupe FR croît de 9,0 % avec la PLOM et 11,7 % avec

la PLOP, tandis que celle du groupe ANG gagne respectivement 19,4 % et 23,4 %.

En fait, en comparaison avec la méthode classique, les estimations de la PLOM se rapprochent plus de celles de la PLOP. Pour le groupe ANG, l'approche classique dénombrait 689 169 individus en 2016, alors que la PLOM en comptait plutôt 740 935, soit une différence de près de 51 800 personnes. En comparant la PLOM avec la PLOP, on constate un écart 2,1 fois plus petit (environ 24 900 individus). Les résultats pour le groupe FR sont similaires, alors que l'écart entre la PLOM et la PLOP est 1,9 fois plus petit que celui entre l'approche classique et la PLOM (71 965 contre 137 111). Pour le groupe NFNA, la tendance est semblable quoiqu'un peu plus faible, alors que la différence entre la PLOM et l'approche classique est 1,5 fois plus grande qu'entre la PLOM et la PLOP (322 402 contre 208 265).

Analyse de l'évolution de 2011 à 2016

Concernant l'évolution des groupes en nombres absolus entre 2011 et 2016, on ne remarque pas de résultats aberrants lorsqu'on compare l'effet de la PLOM, de la PLOP, ainsi que celui de l'approche classique sur les groupes FR et ANG; leur croissance est semblable alors que les deux font des gains en comparaison avec la méthode simplifiée. Cependant, on constate aussi que le choix de l'indicateur inverse légèrement leur évolution: alors que le groupe ANG croît plus que celui FR avec l'approche classique (+3,9 % contre +3,1 %), la PLOP a l'effet contraire et montre un gain plus important du groupe FR (+3,8 %) en comparaison avec celui ANG (+3,1 %). Pour ce qui est de la PLOM, celle-ci illustre une évolution plus nuancée où les deux groupes augmentent de façon équivalente (+3,6 %).

L'effet est similaire, mais plus marqué pour ce qui est du groupe NFNA: l'approche classique permet d'observer encore une fois une croissance plus importante que le fait la méthode simplifiée (+8,4 % contre +4,5 %), mais la PLOP rend compte

d'une décroissance (-1,4 %). L'impact de la PLOM se rapproche du second, mais cet indicateur entraîne tout de même une légère croissance de cette population (+1,7 %). Finalement, pour ce qui est du groupe FRANG, sa taille augmente, peu importe la méthode, mais on constate une progression plus importante avec la PLOM (+26,6 %) qu'avec la PLOP (+12,8 %).

Si on se concentre plutôt sur l'évolution du poids démographique des groupes, on remarque que l'impact des indicateurs est similaire, mais qu'il tend à inverser les tendances de certains d'entre eux. Par exemple, l'approche classique est la seule qui montre une stabilité du groupe ANG (-0,0 point de pourcentage); les trois autres méthodes observent une baisse (entre - 0,1 et -0,3). Même chose pour le groupe NFNA, bien que la différence soit plus marquée entre la méthode classique (+0,6) et celles de la PLOM (-0,2) et de la PLOP (-0,1)

Forces et limites de l'analyse

L'avantage principal de cette analyse est de pouvoir comparer les estimations fournies par l'approche classique et celle de PLOP avec la PLOM. S'il était déjà bien connu dans le domaine de la recherche que les deux méthodes existantes offraient des portraits remarquablement différents, en particulier dans les milieux plus diversifiés linguistiquement, la création d'un nouvel indicateur se basant sur un usage concret du français et de l'anglais au foyer permet de mieux comprendre comment l'approche choisie influence les portraits linguistiques à Montréal.

Dans une analyse similaire réalisée sur le Québec excluant la région métropolitaine de Montréal et la ville de Gatineau, on constate que la méthode employée a généralement très peu d'effet sur le portrait et l'évolution intercensitaire. Sur ce territoire, le groupe FR représentait 94,1 % de la population en 2016 avec l'approche classique, contre 94,6 % avec la PLOM et 94,9 % avec la PLOP. Dans le même ordre d'idées, le groupe ANG passait de 3,6 % à 3,7 % puis à 4,2 %. L'impact des indicateurs sur le groupe NFNA s'inverse (de 2,3 % à 1,1 % à 0,3 %). Leur

évolution respective est similaire à ce qui a été décrit dans la section précédente.

Cela permet toutefois de confirmer que la PLOM fournit là aussi des estimations se situant entre la PLOP et l'approche classique. Plus encore, on remarque que l'impact de cet indicateur sur la taille du groupe anglais est faible dans le Québec moins urbanisé. Cela est cohérent avec l'hypothèse que l'attraction exercée par ce groupe est limitée en dehors du grand Montréal et de l'Outaouais et que la langue anglaise fait donc peu de gain en ce qui a trait à un usage préférentiel au foyer par rapport au français.

À Montréal, la mesure de la langue «favorisée» (entre le français et l'anglais) au foyer selon la PLOM offre des estimations des groupes de langues française et anglaise qui tendent à plus se rapprocher de la PLOP que de la méthode classique. Le contraste entre le portrait offert par cette dernière et celui brossé par la PLOM est donc marqué. Employer l'approche classique pour mesurer les populations faisant un usage du français et de l'anglais au foyer tend à masquer dans le groupe NFNA une importante partie de la population qui fait un usage régulier de celles-ci en plus de la langue parlée le plus souvent. En accordant plus de valeur à la relation avec le français et/ou l'anglais qu'adoptent les individus à la maison qu'à l'aspect hiérarchique des réponses à la question sur la langue parlée au foyer, on parvient donc à mieux capter les usages réels du français et de l'anglais par l'ensemble de la population.

Toutefois, il importe de nuancer ces conclusions. Non seulement la méthode classique permet-elle de réaliser des comparaisons avec la situation linguistique antérieure à 2001, mais son principal avantage réside dans sa fonction; il s'agit d'une variable que l'on peut qualifier de *démographique*. Son caractère simple et lissé (ne considérant que la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison) permet une estimation des groupes linguistiques à travers laquelle on peut examiner l'évolution démographique. Puisque la langue parlée le plus

souvent à la maison devient généralement la langue maternelle des enfants, cet indicateur nous renseigne concrètement sur l'évolution future des groupes linguistiques ou regroupement de langues (allophones) au Québec; ce qui n'est pas nécessairement le cas des langues parlées régulièrement de façon secondaire. De plus, répartir les réponses multiples relatives à la langue parlée le plus souvent à la maison permet de constituer des groupes stables à travers le temps.

Si la PLOM semble offrir un portrait plus juste des usages du français ou de l'anglais au foyer et que l'observation de l'évolution de 2011 à 2016 suggère même une certaine robustesse de l'indicateur à travers le temps, il n'est pas certain que ces groupes «français» et «anglais» manifestent des comportements démographiques distincts et identifiables. Plus encore, si l'inclusion d'un groupe bilingue est logique d'un point de vue sociolinguistique et statistique, il est moins sûr que la population le composant ne varie pas d'un recensement à l'autre ou même qu'elle ait des comportements démographiques qui lui sont propres.

Il faut aussi souligner que, même avec une perspective plus intégrationniste comme la PLOM, un peu moins de 7% de la population de la RMR de Montréal est classifiée comme «ni français ni anglais» puisque celle-ci n'utilise aucune de ces langues au foyer. Plus encore, cet indicateur ne considère pas concrètement les usages linguistiques en dehors de la maison; par exemple, une personne pourrait favoriser le français au foyer, mais adopter principalement l'anglais en public. Cela pourrait notamment être le cas des individus de langue maternelle française ou anglaise ne favorisant pas leur langue au foyer. À l'inverse, une proportion importante de la population parlant l'anglais à la maison utilise principalement le français au travail. De plus, classifier les individus n'utilisant que le français à la maison dans le même groupe que ceux parlant le plus souvent une langue tierce et régulièrement le français représente un choix méthodologique particulier qui mérite des

analyses plus poussées. Cela dit, plusieurs recherches ont déjà montré que l'usage régulier du français ou de l'anglais comme langue secondaire au foyer, en plus de celle qui y est parlée le plus souvent, est fortement corrélé à leur usage dans l'espace public, au travail notamment. Si les tests effectués par Statistique Canada pointent vers une certaine stabilité lorsque l'on considère les deux volets de la question sur la langue parlée à la maison, des vérifications relativement à la PLOM s'avèrent elles-mêmes nécessaires.

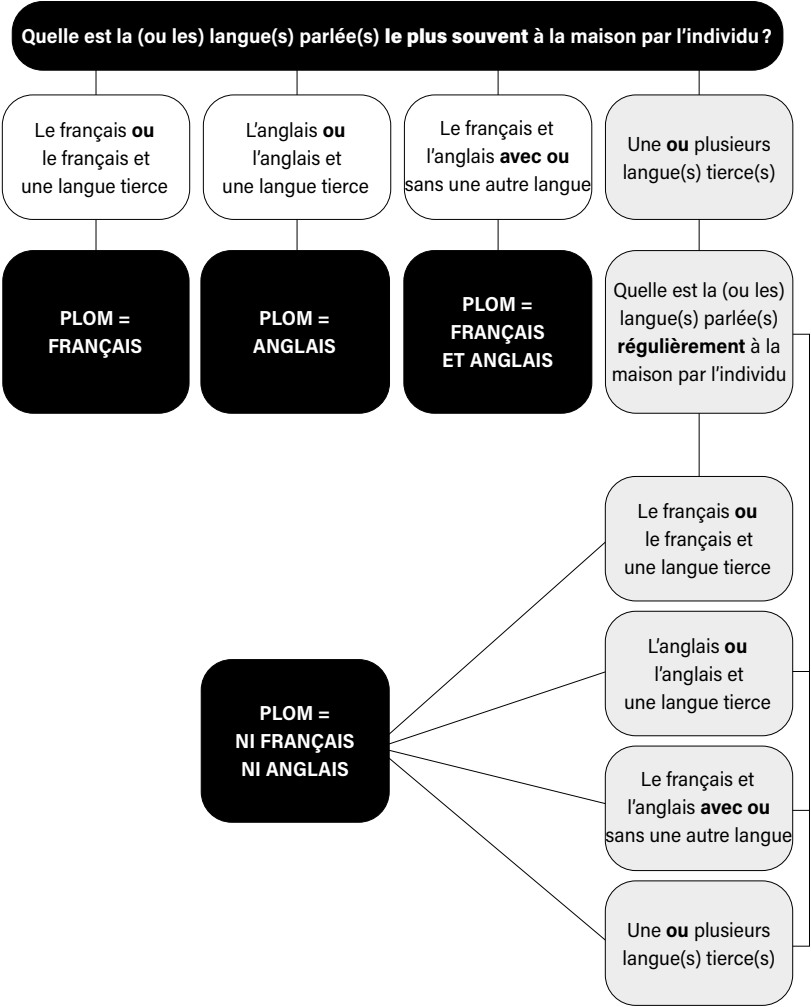
En terminant, notons que lors du recensement de 2021, les deux questions sur la *langue parlée à la maison* ont été inversées; le questionnaire demande d'abord quelles sont les langues parlées régulièrement à la maison, avant d'interroger les individus sur celles qu'ils parlent le plus souvent. Selon Statistique Canada, cela a permis d'augmenter la qualité des données, mais cela a aussi eu l'effet de diminuer la part de certaines réponses multiples pour la langue parlée «le plus souvent» ainsi que celle des déclarations de langues parlées «régulièrement» comme langue secondaire au foyer. En particulier pour ces dernières, les données ne sont malheureusement pas comparables avec les recensements précédents. Si l'on examine la croissance des groupes dans la région de Montréal durant la dernière période intercensitaire, on remarque que la PLOM affiche une évolution encore plus faible que la méthode simplifiée pour les groupes de langue officielle. Pour le groupe FR, il augmente de 1,3% avec la méthode simplifiée, de 1,4% avec l'approche classique et la PLOP, tandis qu'il décroît avec la PLOM (-0,2%). Pour le groupe ANG, ces chiffres étaient respectivement +11,7%/+13,2%/+13,3%/+10,6%. Quant au groupe NFNA, l'effet est inverse et celui-ci croît sensiblement plus avec la PLOM (+20,2%) qu'avec la méthode simplifiée (+13,7%), l'approche classique (+9,6%), ou la PLOP (+7,3%), cela étant probablement dû au fait que ce groupe aurait été le plus affecté par la diminution du nombre de déclarations de langues parlées régulièrement de façon secondaire. Les lecteurs et lectrices

peuvent trouver à l'annexe 2 de ce chapitre le tableau qui présente les données de 2021 pour la RMR de Montréal accompagné d'une brève analyse.

Références

- Corbeil, Jean-Pierre (2020). « Catégories et frontières. Le recensement et la construction sociale, politique et scientifique des groupes ethnolinguistiques au Canada ». *Diversité urbaine*, 20 (2), p. 13-33.
- Houle, René et Jean-Pierre CORBEIL (2017). *Projections linguistiques pour le Canada, 2011-2036*, Statistique Canada, no 89-657X2017001 au catalogue. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-657-X2017001>] (consulté le 19 avril 2022)
- Martel, Marcel et Martin PÂQUET (2010). *Langue et politique au Canada et au Québec: une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 335 p.
- Prévost, Jean-Guy (2011). « Statistiques linguistiques, rhétorique quantitative et effets de perspective », *Sociologie et Sociétés*, 43 (2), p. 19-40.
- Termote, Marc (2014). « L'utilisation du français et de l'anglais dans l'espace privé et dans l'espace public montréalais: Une tentative de synthèse ». *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique*, 59 (1), p. 25-52.

Annexe 1. Schéma de détermination de la (les) première(s) langue(s) officielle(s) à la maison (PLOM)



Annexe 2. Mesure de l'usage du français et de l'anglais
à la maison en 2021 selon différentes méthodes, RMR de Montréal,
recensement de la population de 2021

		Langue(s) officielle(s) parlée(s)							
		Français		Anglais		Ni français ni anglais		Français et anglais	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Méthode	Simplifiée	2 708 435	63,8	693,340	16,3	562,155	13,2		
	Classique	2 816 723	66,3	780,260	18,4	649,078	15,3		
	PLOP	3,028,175	71,3	867,685	20,4	66,180	1,6	284,025	6,7
	PLOM	2 907 475	68,5	819,510	19,3	324,475	7,6	194,605	4,6

Ce tableau révèle que les portraits offerts par les différents indicateurs varient sensiblement dans la RMR de Montréal. En comparaison de la méthode simplifiée, l’approche classique tend à répartir les réponses multiples (représentant 6,6 % de la population) de façon plus ou moins égale entre les groupes alors que le groupe « français » (FR) obtient 38,4 % de celles-ci contre 30,8 % pour le groupe « anglais » (ANG) et 30,8 % pour le groupe « ni français ni anglais » (NFNA). Toutefois, relativement à leur population respective calculée avec l’approche simplifiée, c’est la croissance de ce dernier groupe qui augmente le plus en gagnant 15,5 % contre 12,5 % pour le groupe ANG et seulement 4,0 % pour le groupe FR en raison de son importante population.

En comparaison de la méthode simplifiée, la PLOM fait augmenter le poids démographique des groupes FR (+4,7 points de pourcentage) et ANG (+3,0) aux dépens de celui NFNA (-5,6). La taille de ce dernier décroît de 42,3 % en comparaison de la perspective simplifiée. Celle du groupe FR augmente de 7,3 %, une croissance presque deux fois plus

importante que ce qu’observait la méthode classique (+4,0 %). Pour le groupe ANG, celui-ci croît de 18,2 % (au lieu de 12,5 % avec l’approche classique). En nombres absolus, le groupe FR progresse toutefois plus (+199,040 contre +126,170). En conclusion, soulignons que les estimations de la PLOM pour les groupes en 2021 se retrouvent encore approximativement à mi-chemin entre celles offertes par la PLOP et l’approche classique, mais qu’elles se rapprochent un peu plus de cette dernière.

La mesure des transferts linguistiques au Québec : différentes approches et considérations méthodologiques

Éric Caron-Malenfant, Jean-Pierre Corbeil
et Nicolas Bastien

Depuis son ajout pour la première fois au questionnaire du recensement de la population de 1971, la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison a fourni à de nombreux chercheurs et spécialistes de la démolinguistique des données très riches permettant de mesurer et d'étudier le phénomène des transferts (aussi appelé *substitutions*) linguistiques. Lorsque croisées avec les données du recensement sur la langue apprise en premier lieu à la maison dans l'enfance et encore comprise (langue maternelle), les données sur la principale langue d'usage à la maison ont ainsi permis d'estimer l'ampleur de l'usage prédominant, voire de l'absence d'usage, de la langue maternelle au foyer, phénomène souvent associé au degré de transmission ou de non-transmission de cette langue à la génération suivante et à la perte, au maintien ou au renforcement de la vitalité de cette langue au sein de la population¹.

Au cours des dernières années, le phénomène des transferts linguistiques a occupé une place particulièrement importante dans les débats publics et politiques sur la situation linguistique

1. La notion de transfert (ou substitution) linguistique réfère dans ce texte aux changements de langue pouvant survenir au cours de la vie d'un même individu. Elle exclut donc les transferts dits intergénérationnels des langues, qui surviennent pour leur part entre les parents et leurs enfants.

au Québec. En raison notamment du fait que parmi la population de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (de langue tierce) ayant effectué un transfert linguistique vers le français ou l'anglais, la part relative des transferts vers le français ne correspond pas au poids démographique de la population québécoise parlant le français le plus souvent à la maison, d'aucuns voient dans cette situation un indicateur qui contribue au recul du français, voire de la proportion de francophones dans la province. Mais qu'en est-il exactement ? Quelle est l'ampleur du phénomène au Québec ? Comment peut-on mesurer l'évolution du phénomène, et avec quelle précision ? Quelle influence ce phénomène a-t-il sur l'évolution de la situation linguistique québécoise en regard des autres composantes de l'évolution démographique ou démolinguistique ?

L'objectif du présent chapitre est d'offrir des éléments de réponse à ces questions. Dans un premier temps, nous présentons les trois approches méthodologiques que nous utiliserons pour estimer l'ampleur du phénomène des transferts linguistiques et suivre leur évolution. La seconde partie porte spécifiquement sur l'approche dite de « durée de vie » et présente l'évolution du nombre de transferts au cours des 20 dernières années et tout particulièrement entre 2016 et 2021. La troisième partie présente les résultats de deux méthodes, l'une indirecte, l'autre directe, permettant d'estimer le nombre de transferts linguistiques survenus au cours d'une période intercensitaire. L'usage de ces deux méthodes permet la mise en perspective de l'influence relative réelle des transferts linguistiques sur l'évolution des groupes de langue française, anglaise et de langues tierces en comparaison de l'influence des autres facteurs de l'évolution démographique. La quatrième section présente quant à elle quelques facteurs clés associés à la propension d'effectuer un transfert linguistique au cours d'une période donnée. Finalement, en conclusion de notre chapitre, nous revenons sur les résultats et présentons des pistes pour la recherche future.

La mesure des transferts linguistiques : concepts et méthodes

Pendant plusieurs décennies, à la suite de l'insertion de la question sur la langue parlée le plus souvent à la maison dans le recensement de la population, la plupart des chercheurs et des analystes de l'évolution des groupes linguistiques ont étudié l'évolution des transferts linguistiques en croisant la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison, les personnes parlant à la maison une langue qui n'est pas leur langue maternelle étant considérées comme ayant effectué un transfert linguistique. Si cette méthode présente l'avantage de pouvoir être appliquée à chacun des recensements, elle ne permet pas d'établir à quel âge et à quel moment — avant ou après l'arrivée au pays dans le cas des immigrants — ont eu lieu ces transferts². Seule la résultante est donc connue. Les statistiques ainsi colligées ne peuvent être interprétées qu'en tant que transferts dits de « durée de vie », dans la mesure où ces derniers ont eu lieu à un moment entre la naissance et le jour du recensement. Par conséquent, ne sachant pas combien de transferts linguistiques ont lieu au cours d'une période intercensitaire donnée, il est très difficile d'estimer l'importance relative du phénomène dans l'évolution des groupes de langue d'usage française, anglaise et de langues tierces à la maison.

Suivant un tel constat, certains chercheurs (par exemple, Termote, 1998, 2011) ont utilisé une méthode indirecte d'estimation de la mobilité linguistique (méthode dite « par cohorte synthétique ») qui permet l'obtention de transferts linguistiques nets sur une période de cinq ans, et ainsi de contourner

2. Lors d'une étude tirée des données de l'*Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle* (2006), Corbeil et Houle (2013) ont estimé que parmi la population québécoise adulte de langue maternelle tierce âgée de 18 ans ou plus au moment de l'enquête, 53 % de ceux ayant effectué un transfert vers le français l'avaient fait avant leur arrivée au Canada comparativement à 27 % de ceux qui avaient effectué un transfert linguistique vers l'anglais.

les limites de l'approche «durée de vie». Cette méthode procède de la comparaison des comptes de population d'un groupe linguistique de deux recensements consécutifs. On retranche alors de l'accroissement de la population du groupe linguistique en question ce qui relève des composantes démographiques de l'accroissement (naissances, décès, migrations) et on interprète la part «inexpliquée» de l'accroissement comme découlant des transferts linguistiques nets survenus au cours de la période. Cette méthode, par sa nature résiduelle, repose sur la qualité de l'estimation des composantes retranchées. Elle ne permet en outre qu'une analyse limitée des transferts selon les caractéristiques individuelles, celles-ci devant, pour être considérées dans l'analyse, avoir été prises en compte directement dans l'application de la méthode³. Les travaux de Termote utilisant cette approche ont démontré que le phénomène des transferts linguistiques exerce une influence marginale sur l'évolution du portrait démographique du Québec en comparaison des phénomènes de l'accroissement naturel et de la migration internationale.

Grâce aux avancées en matière d'appariement d'enregistrements provenant des recensements et d'enquêtes populationnelles diverses à Statistique Canada, il est désormais possible d'effectuer une mesure directe de transferts linguistiques entre deux recensements successifs. Puisque ce type de source de données lie l'information relative à chaque individu à deux points dans le temps, elle permet ainsi d'identifier ceux dont la langue parlée le plus souvent à la maison a changé au cours de la période et dès lors d'estimer l'ampleur de la

3. La méthode «indirecte» utilisée dans ce chapitre est semblable à celle qui est appliquée aux groupes religieux dans Caron-Malenfant, Goujon et Skirbekk (2017). Elle est ici appliquée à la population qui résidait au Québec en début et en fin de chacune des périodes considérées et tient compte, en plus des composantes de l'accroissement, de l'âge et du lieu de naissance en 2016-2021, puis de l'âge et de la langue maternelle en 2011-2016.

mobilité linguistique au cours de la période en question. Ici, la méthode dépend de la qualité des liens établis entre les deux sources de données, puis de la représentativité de la population pour laquelle des liens de qualité ont pu être établis. Elle permet cependant l'obtention de transferts sur une période donnée, pour une géographie donnée, selon diverses caractéristiques recueillies au recensement⁴. Les résultats obtenus par l'entremise de cette dernière approche permettent ainsi de fournir des éléments de réponses inédits à un enjeu qui occupe les démographes et autres spécialistes des questions linguistiques du Québec et d'ailleurs au pays depuis de nombreuses années.

Les transferts dits de « durée de vie »

Le croisement entre les données sur la langue maternelle et celles sur la langue parlée le plus souvent à la maison au cours de la période 2001 à 2021 permet d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution des transferts linguistiques « durée de vie » au Québec. La figure 1 permet de constater que ce sont les transferts des langues tierces vers le français qui ont connu la plus forte croissance, suivis de ceux des langues tierces vers l'anglais⁵. Ainsi, entre 2001 et 2021, le nombre de personnes de

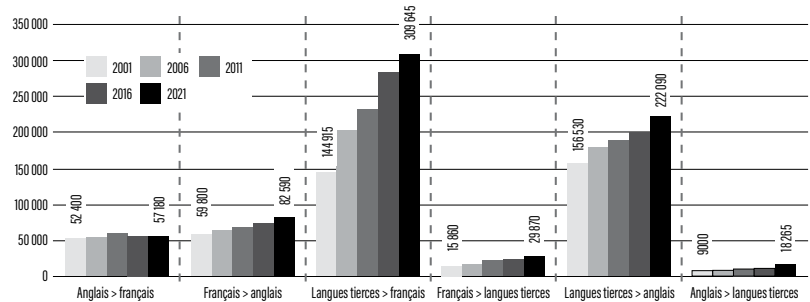
4. Le fichier de données utilisé ici consiste en un appariement entre les recensements de 2011 et de 2016. Le taux d'appariement global de ce fichier est d'environ 80 %. L'appariement a été effectué de manière déterministe, ce qui réduit la possibilité de « faux liens » qui constituent autant de « fausses transitions potentielles ». Les cas où l'âge était incohérent ont également été retirés de ce fichier afin de limiter le nombre de faux liens potentiels. Les données ont été pondérées à partir de poids longitudinaux permettant de mieux représenter la population de départ, toujours vivante, et au pays cinq ans plus tard.

5. La notion de transfert linguistique est ici appliquée aux changements touchant la langue parlée le plus souvent à la maison, et ce, entre les groupes suivants : 1) français (y compris le français parlé le plus souvent à égalité avec une langue autre que l'anglais); 2) anglais (y compris l'anglais parlé le plus souvent à égalité avec une langue autre que le français); 3) français et

langue maternelle tierce ayant effectué un transfert vers le français s’est accru de 114 %, comparativement à 42 % dans le cas des transferts vers l’anglais. Malgré une telle hausse, notons qu’entre 2016 et 2021, la hausse des transferts vers le français (26 865) dans cette population n’a été que légèrement supérieure à celle des transferts vers l’anglais (21 120).

Les transferts de l’anglais langue maternelle vers l’usage principal du français à la maison ont connu quant à eux une légère hausse depuis 2001, mais leur nombre est demeuré inchangé entre 2016 et 2021. Quant à ceux du français vers l’anglais, leur nombre s’est accru de façon soutenue depuis 2001, et est passé de 73 745 à 82 590 depuis 2016.

Figure 1. Transferts linguistiques (« durée de vie ») au Québec, 2001 à 2021, obtenus en croisant la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison



Sources : Recensements de la population de 2001 à 2021, population institutionnelle exclue.

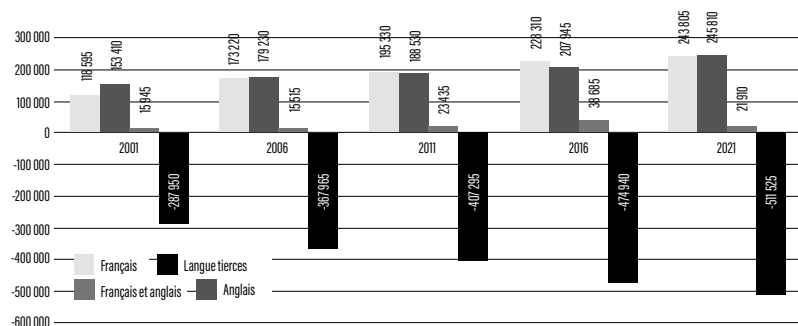
Note : Les réponses multiples comprenant les langues officielles et les langues tierces (par ex. français et langues tierces) ont été groupées avec la catégorie de langue officielle correspondante (par ex. français). Seuls les flux principaux sont présentés dans ce graphique. Sont donc exclues les catégories « français-anglais » et « français-anglais-langues tierces ».

L’importance de ces transferts linguistiques « durée de vie » pour chacun des groupes de langue anglaise, française et de

anglais à égalité (y compris le français parlé à égalité avec l’anglais et une autre langue); 4) langue(s) autre(s) que le français ou l’anglais. L’inclusion des langues dites « tierces » avec le français et/ou l’anglais lorsqu’elles sont parlées à égalité relève de l’objectif d’estimer la contribution des transferts aux langues vers lesquelles se dirigent la plupart des transferts au Québec. Ce regroupement est utilisé tout au long du chapitre, sauf mention du contraire.

langues tierces pourrait être interprétée comme témoignant de la force d'attraction relative de l'une ou l'autre de ces langues lorsqu'on examine les gains et pertes nets découlant de ces transferts⁶. À la lumière de ces soldes nets présentés à la figure 2, on constate sans surprise que seul le groupe de langues maternelles tierces connaît un solde négatif (gains moins les pertes), ce dernier étant passé de -474 940 en 2016 à -511 525 en 2021. Alors qu'en 2001 le solde net du groupe « français » (118 595) était largement inférieur à celui du groupe anglais (153 410), 20 ans plus tard, ils étaient quasi à parité. Point important à noter toutefois, de 2016 à 2021, le solde net du premier groupe s'est accru de 15 495 alors que celui du second a augmenté de 37 865.

Figure 2. Gains et pertes nets en raison des transferts linguistiques (« durée de vie ») en croisant la langue parlée le plus souvent à la maison et la langue maternelle, par langue, Québec, 2001 à 2021



Sources : Recensements de la population de 2001 à 2021, population institutionnelle exclue.

Note : Les réponses multiples comprenant les langues officielles et les langues tierces (par ex. français et langues tierces) ont été groupées avec la catégorie de langue officielle correspondante (par ex. français)

6. Notons qu'en nombres relatifs, la population ayant effectué un transfert « durée de vie » du français vers l'anglais représentait en 2021 1,3 % de l'ensemble de la population de langue maternelle française au Québec. Les proportions correspondantes sont de 8,3 % de la population de langue maternelle anglaise pour ce qui est des transferts vers le français et de 26,3 % et 18,9 % pour ce qui est des transferts vers le français et l'anglais respectivement parmi la population d'une langue maternelle tierce.

Comme nous l'avons souligné, les résultats sur les transferts « durée de vie » ne permettent pas de connaître l'évolution réelle du nombre de transferts ni de celle de son solde au cours d'une période donnée puisque l'évolution de l'indicateur « durée de vie » dépend non seulement des transferts, mais aussi des autres composantes de l'accroissement.

L'évolution des dynamiques migratoires au cours de cette période permet d'illustrer cette situation. Par exemple, entre 2016 et 2021, le solde de la migration interprovinciale de la population de langue maternelle tierce a été de -8 080, dont 2 065 qui parlaient l'anglais le plus souvent à la maison, mais seulement 105 qui y parlaient principalement le français. De même, le solde interprovincial de la population de langue maternelle anglaise a été de +2 510 dont 600 parlaient le français le plus souvent à la maison alors que, à l'inverse, celui de la population de langue maternelle française n'était que de -160, mais avec un solde négatif de -3 760 personnes parlant le plus souvent anglais et un solde positif de 4 130 personnes y parlant principalement le français. Ces migrants interprovinciaux ont tous contribué à l'évolution de l'indicateur dit « durée de vie » de 2016 à 2021, qu'ils aient ou non effectué un transfert linguistique au cours de la période. Il en va de même des 202 740 immigrants récents, c'est-à-dire admis au Québec entre 2016 et 2021. Parmi les 121 420 d'entre eux qui étaient de langue maternelle tierce, par exemple, en 2021, environ 15 000 parlaient l'anglais le plus souvent à la maison, et 29 000 le français. On ne sait combien parmi eux parlaient français ou anglais à la maison avant leur arrivée au Québec et combien ont commencé à le faire après leur arrivée ; ils sont cependant tous au compte des transferts linguistiques selon l'indicateur « durée de vie ». Les autres composantes de l'accroissement (naissances, décès, résidents non permanents) contribuent également à l'évolution de cet indicateur, sans que cela implique nécessairement l'occurrence de transferts linguistiques.

Deux estimations des transferts linguistiques nets sur cinq ans

Lorsqu'on retranche les autres composantes de la mesure afin d'isoler les transferts eux-mêmes (méthode « indirecte » par cohortes synthétiques), on constate certaines similitudes avec les résultats obtenus précédemment : pertes nettes pour les langues tierces et gains nets pour les langues officielles, tant en 2011-2016 qu'en 2016-2021.

Si les deux approches présentent certaines similitudes, les nombres de transferts nets qu'ils permettent d'obtenir sont cependant très différents ; ils sont largement moindres lorsqu'ils portent sur une période déterminée et excluent l'apport migratoire. Au moyen de l'approche indirecte par cohortes, les pertes nettes s'élevaient à environ 38 000 personnes pour le groupe de langues tierces de 2011 à 2016, puis à 52 000 de 2016 à 2021. À ces pertes correspondaient des gains nets pour l'anglais (11 000 entre 2011 et 2016, puis 9 000 entre 2016 et 2021), pour le français (18 000 et 11 000 respectivement), ainsi que pour l'anglais et le français à égalité (9 000 et 33 000 respectivement).

La méthode utilisée se basant sur un résidu, plutôt que d'être une mesure directe des transferts, il est utile d'en comparer les résultats avec ceux de l'approche qui relève d'appariement entre recensements, ici entre les recensements de 2011 et de 2016. Les résultats provenant de cette source sont d'un ordre de grandeur semblable à ceux de la méthode résiduelle. Ils montrent, pour la période 2011 à 2016, des pertes nettes de 32 000 personnes pour le groupe des langues non officielles (contre 38 000 avec l'approche indirecte) et des gains nets pour les trois autres : 17 000 pour l'anglais (contre 11 000), 7 000 pour le français (contre 18 000) et 8 000 pour l'anglais et le français à égalité (contre 9 000).

Semblables quant à leur ordre de grandeur, les résultats n'en demeurent pas moins différents. L'importance de ces différences peut être évaluée en mesurant leurs répercussions

respectives sur la composition linguistique de la population du Québec au cours de la période 2011 à 2016. Pour ce faire, on a calculé ce qu’aurait été la distribution de la population entre les groupes linguistiques en 2016 s’il n’y avait pas eu de transferts de 2011 à 2016 selon ces deux mesures, puis on a comparé ces distributions « théoriques » à la distribution réelle de la population en 2016. C’est l’objet du tableau 1⁷.

Tableau 1. Répartition de la population du Québec selon des groupes de langue parlée le plus souvent à la maison en 2011, en 2016 puis en 2016 dans l’hypothèse où il n’y aurait pas eu de transferts linguistiques entre 2011 et 2016

Langue parlée le plus souvent à la maison	Distribution de la population 2011 (réel)	Distribution de la population 2016 (réel)	Distribution de la population 2016 sans transferts (cohortes)	Distribution de la population 2016 sans transferts (appariement)
Anglais et français à égalité	1,3%	1,5%	1,4%	1,4%
Anglais	10,4%	10,5%	10,3%	10,3%
Français	81,1%	80,6%	80,4%	80,5%
Langue(s) non officielle(s)	7,1%	7,4%	7,9%	7,8%
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Note : Les catégories sont construites ainsi : anglais = anglais et anglais et non officielle ; français = français et non officielle ; anglais et français = anglais et français puis anglais, français et non officielle ; non officielle = non officielle seulement
Sources : recensements de 2011, de 2016 puis calcul des auteurs

Le tableau 1 montre d’abord l’évolution de ce que représente en pourcentage de la population du Québec, chacun des groupes considérés entre les recensements de 2011 et de 2016. On y voit que seul le français a vu son poids démographique diminuer au cours de cette période, les autres langues ayant toutes vu le leur augmenter. Quelle aura été la part des transferts linguistiques dans ces tendances ? Sans transferts, 80,4 % ou 80,5 % (selon la méthode) de la population aurait

7. Il s’agit évidemment ici d’un exercice théorique comportant certaines limites, celle notamment de ne pas tenir compte de l’interaction entre les transferts linguistiques et les autres composantes de l’accroissement. Au vu des résultats, il serait cependant surprenant que la prise en compte de ces interactions ait changé substantiellement les distributions obtenues.

parlé le français le plus souvent à la maison, plutôt que les 80,6 % observés au recensement de 2016. En d'autres termes, les transferts, positifs au cours de la période, ont soutenu le français plutôt que l'inverse. Cela dit, on constate néanmoins le caractère marginal des transferts linguistiques sur l'évolution de la population parlant le français le plus souvent à la maison.

La part de la population parlant le français et l'anglais à égalité ainsi que celle parlant l'anglais à la maison aurait aussi été moindre en l'absence de transferts linguistiques. Dans le dernier cas, l'absence de transferts linguistiques aurait inversé la tendance entre 2011 et 2016 : le poids de l'anglais aurait diminué plutôt qu'augmenté. Dans le cas des langues tierces, lesquelles ont connu des pertes nettes des suites des substitutions linguistiques, leur accroissement aurait été de plus du double sans transferts linguistiques au cours de la période. Le tableau 1 permet également de constater la cohérence des résultats obtenus d'après les deux approches dont la résultante diffère somme toute très peu.

De 2016 à 2021, les quatre groupes de langues considérés ont suivi la même tendance que celle observée de 2011 à 2016 : hausse du poids de l'anglais, de l'anglais et du français à égalité, des langues tierces, puis baisse du poids du français. Si, comme on l'a fait pour 2011 à 2016, on retranche le résultat net des transferts mesurés par la méthode résiduelle de l'accroissement des groupes, on y constate des résultats similaires pour tous les groupes⁸. Sans transferts, les personnes parlant français le plus souvent à la maison auraient représenté 78,6 % de la population du Québec en 2021, contre les 78,7 % observés. Rappelons que ce pourcentage était de près de deux points de pourcentage plus élevé en 2016, à 80,6 %.

8. La seule différence notable est que, sans transfert linguistique, la tendance de 2016 à 2021 quant au poids démographique de l'anglais n'aurait pas été inversée comme elle l'aurait été entre 2011 et 2016.

Comme divers exercices de projections démographiques l'ont montré dans le passé, les transferts linguistiques ne contribuent que peu aux variations du poids du français au Québec, la migration internationale jouant à cet égard le rôle le plus important. Si, plutôt que les transferts linguistiques, ce sont l'immigration et la variation du nombre de résidents non permanents que l'on avait retranchées de l'accroissement de 2016 à 2021, on aurait obtenu 80,2 % de personnes parlant français le plus souvent à la maison au Québec en 2021. En raison de leurs effectifs moindres, les transferts linguistiques exercent conséquemment une plus grande influence sur la part relative des groupes autres que le français.

Quelques facteurs liés aux transferts

Les résultats présentés jusqu'ici portent tous sur la population du Québec prise dans son ensemble. Or, changer de langue parlée le plus souvent à la maison représente, à l'échelle individuelle, un changement d'importance qui ne s'opère pas au hasard dans la population. Un tel changement s'inscrit dans un cycle de vie, par exemple après une migration ou une entrée en union, et constitue souvent l'aboutissement de changements successifs et graduels, lesquels ont plus de chances de se produire dans certains contextes (région, famille, etc.) que d'autres. Certains transferts sont définitifs, et se traduiront par la transmission aux enfants de la langue de « destination »; d'autres seront plutôt circonstanciels, temporaires. La pérennité de ces transferts pourra être liée à divers facteurs, notamment le caractère minoritaire ou majoritaire de la langue « d'adoption ». En d'autres termes, le phénomène présente plusieurs facettes et recouvre diverses réalités qui ne peuvent se laisser saisir facilement au moyen des données disponibles.

On peut cependant identifier quelques-unes d'entre elles grâce à l'appariement entre les recensements de 2011 et de 2016 ou, à tout le moins, établir des relations entre les transferts

linguistiques et certaines caractéristiques individuelles disponibles dans cette base de données. À cette fin, on a d'abord distingué quatre types de transfert linguistique recouvrant quatre réalités distinctes et plus fréquentes dans le contexte québécois : le transfert du français vers l'anglais, de l'anglais vers le français, d'une langue non officielle vers l'anglais, puis d'une langue non officielle vers le français⁹. Puis pour chacun on a estimé, avec un modèle de régression logistique, les chances que le transfert ait été effectué ou non en fonction de diverses caractéristiques¹⁰. Ils sont brièvement présentés ici pour les suggestions qu'ils peuvent potentiellement offrir aux recherches futures.

Ils permettent d'abord de confirmer le caractère distinct de certaines régions à l'égard des transferts linguistiques, à savoir le grand Montréal et l'Outaouais. Sans surprise, la propension à y effectuer un transfert vers l'anglais y est plus élevée que dans les autres régions de la province ; les chances d'y effectuer un transfert vers le français, moindres¹¹. Certes, ces régions accueillent davantage d'immigrants, lesquels adopteront souvent à la maison la langue d'accueil. Cet « effet » de la région est toutefois distinct de celui de l'immigration, les modèles isolant l'influence de l'un et de l'autre à la fois.

La relation entre l'immigration et les transferts linguistiques n'est pas univoque : si les immigrants et leurs enfants

9. Réponses uniques seulement.

10. Pour ne pas alourdir le texte, les résultats, sous forme de rapports de cote, ne sont pas présentés ici mais sont disponibles auprès des auteurs.

11. De tels résultats ne sont en effet guère surprenants compte tenu du fait que la majorité de la population de langue anglaise est concentrée dans la région de Montréal, sur l'île de Montréal en particulier, d'où la plus forte propension à y effectuer un transfert vers cette langue. De même, la proportion qu'y représente la population de langue française y est plus faible qu'ailleurs au Québec, d'où la plus faible propension à y effectuer un transfert vers le français. À cet égard, l'Outaouais est un cas unique en raison de la proximité de l'Ontario, de l'importance et de la croissance de sa population de langue anglaise et des nombreux contacts interlinguistiques.

nés au Canada sont plus susceptibles d'effectuer un transfert du français vers l'anglais que les personnes qui ne sont pas issues de l'immigration, les résultats sont plus contrastés pour les autres types de transferts linguistiques. Ils suggèrent généralement une influence importante du lieu d'origine, ainsi qu'une propension moindre à faire un transfert vers l'anglais chez les immigrants et leurs enfants de langue tierce que chez les personnes de langue tierce qui ne sont pas issues de l'immigration¹². Il y a sans doute, dans le cas de l'immigration, des facteurs sous-jacents qu'une étude plus approfondie permettrait de distinguer et de relier aux types de transferts. Il en va de même pour ce qui est du fait d'avoir déménagé, cette caractéristique ayant été ajoutée aux modèles pour examiner dans quelle mesure un changement de situation peut être lié au phénomène étudié. Les modèles montrent tous que la propension à effectuer un transfert est supérieure chez les personnes ayant déménagé. Le déménagement peut avoir eu lieu pour des fins d'études, d'emploi, par suite de l'entrée en union ou d'une rupture d'union, notamment. Ce résultat ouvre la question de l'inscription du transfert dans le cycle de vie des personnes et de sa relation aux autres changements venant l'influencer.

Il en va de même pour ce dernier résultat que l'on observe aussi dans chacun des modèles : celle entre le transfert linguistique et le fait de parler régulièrement d'autres langues de manière secondaire à la maison. Le résultat est le suivant : le fait de parler une langue de manière secondaire à la maison est lié à la probabilité de l'adopter comme langue principale cinq ans plus tard. Ce résultat semble appuyer le caractère graduel

12. Comme l'avait par exemple montré Corbeil et Houle (2014) et Houle et Corbeil (2013), avant l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, plusieurs des enfants et descendants d'immigrants nés au Canada de 2^e ou 3^e génération ont généralement évolué davantage dans les réseaux et les institutions de langue anglaise, et ont conséquemment eu une plus grande propension à effectuer des transferts linguistiques vers l'anglais que vers le français.

de plusieurs types de transferts, puis ouvre sur la question de la relation entre la sphère publique et la sphère privée. On peut ainsi penser aux ménages « unilingues » qui commencent à voir leurs membres parler de manière secondaire la langue de scolarisation de leurs enfants, avant de voir celle-ci devenir, au fil du temps, la langue principale du foyer. Ou aux immigrants de langue tierce qui, progressivement, verront leur langue de travail, ou celle qu'ils parlent dans leurs réseaux, s'inscrire dans leurs pratiques langagières à la maison¹³. De futures recherches pourraient identifier ces multiples éventualités et en mesurer la fréquence.

* * *

Il s'agissait dans ce chapitre de présenter trois méthodes de mesure des transferts linguistiques : la méthode dite « durée de vie », une méthode démographique de suivi de cohortes synthétiques et une dernière qui se base sur un appariement entre deux recensements consécutifs. Au travers de la présentation des résultats que chacune permet d'obtenir pour le Québec au cours de la période récente et de leur discussion s'est posé la question de leur interprétation et de leur signification.

La méthode dite « durée de vie », si elle propose une manière simple de calculer le nombre de personnes qui ont effectué, à un moment ou l'autre de leur vie, un transfert linguistique, voit l'évolution de son indicateur principal dépendre tant des transferts linguistiques que des composantes naturelles et migratoires de l'accroissement démographique, ce qui limite de manière importante l'interprétation qu'on peut en faire. On ne peut, par exemple, sur cette seule base, déterminer l'importance relative du phénomène des transferts linguistiques dans

13. Voir notamment à cet égard les résultats présentés au chapitre 1 de ce volume.

l'évolution des tendances démolinquistiques, ce que rendent possible les deux autres méthodes considérées et discutées dans ce chapitre. Toutes deux révèlent, au Québec à tout le moins, une influence fort limitée des transferts linguistiques sur l'évolution du français défini par la principale langue d'usage à la maison en regard de celle des composantes démographiques comme les dynamiques migratoires, l'analyse ayant montré que l'absence complète de transferts linguistiques entre 2011 et 2021 n'aurait pratiquement rien changé au poids du français au Québec. C'est pour le groupe des langues définies comme « tierces » que les transferts se sont révélés avoir le plus d'importance, les langues tierces étant les grandes « perdantes » de la mobilité linguistique au Québec.

Il va de soi que les résultats obtenus auraient pu être différents si d'autres regroupements de langues avaient été utilisés pour analyser la mobilité linguistique¹⁴. Il serait toutefois improbable que les conclusions quant à l'importance démographique du phénomène au Québec aient ainsi été significativement différentes, ces conclusions étant cohérentes avec celles d'études démographiques passées, qui utilisaient d'autres regroupements. La similitude des résultats produits au moyen de l'analyse par cohorte et des recensements appariés pour la période 2011-2016 constitue un autre signe de leur robustesse.

L'appariement entre les recensements de la population présente un important potentiel pour la recherche future, en ce qu'il permet une mesure directe du phénomène selon un nombre important de caractéristiques individuelles. La brève

14. Cela dit, afin d'évaluer la sensibilité des résultats aux groupements de langues retenus pour la présente analyse, la méthode servant au calcul des transferts linguistiques nets a également été appliquée aux données en n'utilisant que les réponses uniques pour le français, l'anglais et les langues tierces, et ce, pour la période allant de 2016 à 2021. Les résultats ainsi obtenus vont dans le même sens que ceux présentés dans ce chapitre : gains nets pour le français ainsi que pour l'anglais, pertes nettes pour les langues tierces.

analyse effectuée ici de manière exploratoire a pu donner un aperçu de relations à explorer entre transferts linguistiques et caractéristiques sociodémographiques. Elle a fait ressortir la particularité de Montréal et de l'Outaouais en comparaison du reste du Québec et des caractéristiques migratoires. Elle a également permis de mettre d'une certaine façon en lumière le rôle que peuvent jouer dans les mobilités linguistiques les langues parlées de manière secondaire à la maison sans que leur usage soit prédominant. Béland montrait en 2006 que l'usage du français ou de l'anglais de façon secondaire à la maison témoigne souvent de leur usage prédominant à l'extérieur du foyer, au travail notamment — bien que la mesure traditionnelle des transferts linguistiques n'en tienne pas compte — et donc, de la pénétration graduelle de l'une ou l'autre de ces langues, voire des deux, dans la sphère privée. D'autres analyses utilisant les appariements de fichiers de recensement pourront permettre de pousser beaucoup plus loin l'examen de la relation qui existe entre l'usage des langues à l'extérieur du foyer et celui à la maison.

Références

- Béland, Paul, 2006. « Les langues publiques: une nouvelle analyse de la situation » dans *Le français, langue de la diversité québécoise: Une réflexion pluridisciplinaire*. Sous la direction de Pierre Georgeault et Michel Pagé, Québec Amérique, p. 77 à 103.
- Caron-Malenfant, Éric, A. Goujon et V. Skirbekk (2017): « The Religious Switching of Immigrants in Canada », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 44, p. 2582 à 2602.
- Termote, Marc, 2011. *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal (2006-2056)*, Office québécois de la langue française, gouvernement du Québec.

- Termote, Marc, 1998. «L'impact de la mobilité linguistique sur l'évolution démographique des francophones du Québec», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 27, n° 2, p. 267 à 294.
- Corbeil, Jean-Pierre et René Houle, 2014. «Les transferts linguistiques chez les adultes allophones de la région métropolitaine de Montréal: une approche longitudinale», *Cahier québécois de démographie*, vol. 43, n° 1, p. 5-34.
- Houle, René et Jean-Pierre Corbeil, 2013. *Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal*, Office québécois de la langue française, gouvernement du Québec, 142 p.

Connaître l'usage des langues en public : une question de méthode

Michel Pagé

La première enquête à grande échelle sur l'usage des langues française et anglaise en public au Québec (Béland, 1999) posait en 1997 une question à portée très générale sur la langue utilisée hors du foyer et du groupe d'amis et quelques questions référant à des situations d'usage courantes dans l'espace public. Ce questionnement a été repris dans plusieurs autres recherches menées au Québec, la dernière en date étant celle de l'Office québécois de la langue française en 2016, dont les résultats ont été rendus publics en 2019.

Pendant tout ce temps, l'attention est accordée aux données produites par ces enquêtes, soit les pourcentages d'utilisateurs du français et/ou de l'anglais. La préoccupation principale étant le plus souvent de déterminer si les utilisateurs du français diminuent ou augmentent d'une période à une autre. Pourtant, l'information que représente les pourcentages d'utilisateurs d'une langue n'a de sens qu'en lien avec la question qui les a générés, qui réfère à des usages d'une ou des langues en public. Il est donc pertinent d'exercer une réflexion critique sur la nature de cette information pour en déterminer la portée et les limites. Dans ce texte, nous voulons d'abord nous livrer à une telle réflexion et, sur cette lancée, explorer une voie pour améliorer la méthodologie de telles enquêtes¹.

1. Cette réflexion s'inspire notamment de celle présentée dans Pagé, M., P. Lamarre et J.-P. Corbeil, « Cinq catégories d'interactions verbales dans l'espace public », *Diversité urbaine*, vol. 20, n° 2, p. 35 à 54.

La nécessité de poursuivre cette recherche tient à la complexité croissante de la situation linguistique québécoise. Si la composition démographique fait en sorte que le statut du français demeure prédominant dans la mouvance linguistique, la dynamique du contact des langues a occasionné un accroissement du bilinguisme et de pratiques bilingues, voire pluri-lingues, qui sont une source importante, parmi d'autres, de la diversité qui marque la société québécoise. Plusieurs facettes de cette diversité sont clairement perceptibles dans les données statistiques sur la situation linguistique au Québec, telles que celles présentées récemment (OQLF, 2019). Le portrait des caractéristiques linguistiques de la population basées sur le dénombrement des langues maternelles et l'usage des langues dans la vie privée, surtout la ou les langues parlées à la maison, montre une facette importante de la diversité linguistique. Mais nous portons surtout notre attention sur certaines données présentées qui visent clairement l'usage public des langues. Le Rapport de l'OQLF (*ibid.*) comprend un large éventail de sources de données de cet ordre : la langue d'enseignement, la langue de consommation des produits culturels, la langue d'affichage, la langue d'accueil et de service dans les commerces et la langue de travail.

Pour les trois premiers domaines mentionnés, les données proviennent de sources administratives, obtenues sans qu'on ait à n'interroger personne. C'est une information nécessaire, mais incomplète. Quant aux deux autres domaines, les sources sont importantes et elles impliquent le témoignage de personnes par l'entremise d'enquêtes à questionnaire direct visant à connaître leur usage des langues dans différents moments de leur vie dans l'espace public.

Pour évaluer la qualité de l'information que nous livre le questionnaire direct, il est pertinent de préciser l'angle selon lequel l'usage des langues est abordé. Pour amorcer cette réflexion, nous nous référons à la dernière enquête en date, celle réalisée par l'OQLF en 2016.

L'angle privilégié par la méthodologie de cette enquête consiste à spécifier le lieu où se produisent des actes de communication. Grâce à l'apport de J. Fishman (1972), nous savons que le lieu est un de trois paramètres sociolinguistiques qui servent à caractériser un acte de communication. Ces trois paramètres sont: qui parle à qui (rôles sociaux joués par les communicants), dans quelles circonstances (lieu) et de quel sujet (ou objet).

La réflexion débute par l'analyse des conséquences du choix du lieu comme paramètre désignant les cas de communication. Il y a deux façons de désigner un tel lieu. La première le fait par l'expression: langue utilisée hors du foyer et du cercle d'amis. La seconde façon consiste à désigner une série de lieux spécifiques où les personnes interrogées sont susceptibles de poser couramment des actes de communication.

Les lieux spécifiques

Le paramètre «qui parle à qui» (rôles sociaux joués dans les échanges) réfère à la compétence communicative qui se définit comme la capacité à avoir les comportements qui conviennent, conformément aux conventions culturelles qui prévalent dans les circonstances de la communication.

Le paramètre «de quel sujet» réfère aux objets sur lesquels porte la communication. Il n'est pas difficile d'imaginer que cela réfère à des cas beaucoup trop nombreux pour que l'on puisse tant soit peu envisager de s'en servir pour désigner l'ensemble des actes de communication possibles.

Ce n'est pas sans raison que le lieu est le paramètre privilégié dans les enquêtes. C'est ce qui apparaît clairement lorsque l'on compare les trois paramètres.

Dans les lieux publics, les interlocuteurs interagissent suivant des conventions, des règles interactionnelles qui sont codifiées de façon explicite et implicite dans la culture. En participant à un fait de communication, une personne vit un rôle

interactif se conformant aux balises à l'intérieur desquelles elle doit agir. Il s'agit dans un premier temps de données matérielles concrètes, dont la variété imaginable est très grande. Il s'agit aussi de conventions conversationnelles propres à des lieux déterminés. Le salut comme entrée en matière est le plus souvent de mise. Le vouvoiement s'impose dans nombre de circonstances. Ne pas parler trop fort afin de ne pas interférer avec les autres interactions en cours est très souvent recommandé, au restaurant, par exemple. Qui interpelle l'autre le premier est parfois prescrit. En somme, tout ce qu'on entend par culture commune est ce à quoi nous faisons référence ici, ce qui forme un pan important de l'éducation visant l'acquisition de la compétence à communiquer dans les lieux publics. Comme cette compétence communicative est acquise par l'éducation ainsi que l'expérience et qu'elle devient un habitus plus ou moins conscient, ce n'est pas simple de questionner quelqu'un sur les rôles qu'il joue dans la communication publique.

Les trois paramètres sont trois facettes d'une même réalité qui sont fortement interreliées. L'angle du lieu est le plus judicieux, car il saisit en même temps les deux autres paramètres. Ainsi, dans un lieu donné où deux personnes échangent des propos, que ce soit un commerce, un bureau administratif, un taxi, etc., l'objet des propos échangés est déterminé par les raisons d'être de ce lieu. Dans un commerce, le sujet des propos est un produit vendu dans ce commerce. Les comportements des interlocuteurs se conforment aussi à cette contrainte en agissant de façon à ce que la vente du produit soit conclue.

Le lieu d'un échange est donc un paramètre qui caractérise bien un acte de communication. Si c'est le paramètre que l'on peut considérer comme le plus pertinent, le choix de ce paramètre pose toutefois un problème méthodologique. La série de lieux proposée dans l'enquête de l'OQLF comprend : commerce de quartier ; centre commercial ; guichet automatique bancaire ; service municipal ; service du gouvernement du Québec ; service du gouvernement fédéral ; travail.

Il faut admettre que le domaine public est beaucoup plus large. Il y manque, entre autres, les lieux liés aux soins de santé, aux loisirs, aux activités culturelles, aux activités communautaires, à l'engagement politique, aux sports et à l'activité physique, au culte, etc.

La carence des lieux désignés dans l'enquête de l'OQLF ne pourrait être compensée que par une liste quasi infinie de situations. Pour couvrir l'ensemble des activités de communication publique, il faudrait concevoir un outil d'enquête d'une longueur indéfinie, ce qui poserait incontestablement un problème méthodologique. On doit toujours se limiter à un échantillon de situations qui limite la portée des données de l'enquête.

En plus, cette méthode se bute à un autre problème : les gens ne fréquentent pas tous ces lieux à fréquence égale. À défaut de pouvoir pondérer les données pour tenir compte de cette variation, les réponses ne peuvent être agrégées, et il faut interpréter les données séparément pour chaque question.

L'espace public non spécifié

La désignation du lieu de communication publique « hors du foyer et du groupe d'amis » n'est pas exempte de carences. D'abord, la question désigne le lieu par la négative : tout ce qui n'est pas communication au foyer et avec les amis. L'absence de spécification laisse place à une grande diversité de réalités particulières. Ce peut aussi bien être des lieux de travail ou des lieux où se passe la vie publique hors du travail. Comme le travail occupe une large place dans l'activité publique d'une personne active, il se peut qu'elle réponde en fonction de ce lieu. En fait, il nous sera impossible de le savoir, et la réponse ne peut pas sans risque être interprétée comme référant à la globalité de sa communication publique.

Les personnes qui ne sont pas au travail, soit approximativement la moitié de la population, auront en tête des lieux fort différents. Leurs réponses ne peuvent pas être agrégées à celles

du groupe précédent. Et ces réponses ne réfèrent pas indiscutablement aux mêmes situations d'une personne à une autre.

En outre, qu'il s'agisse du domaine du travail ou de la vie publique hors du travail, la variété des situations de référence possible est très grande, et on ne sait en rien à quoi peut référer précisément un répondant à cette question.

Avec cette approche, on perd en précision ce qu'on gagne en largeur du champ couvert. On doit se contenter d'une vague approximation de la réalité des usages linguistiques. Est-ce mieux que rien ? Sans doute, mais il demeure certes pertinent de poursuivre la recherche d'une méthodologie qui pallie les carences notées.

Le but de la communication interactive

Nous amorçons cette recherche en nous concentrant sur ce qu'est l'expérience de la communication sous l'angle des théoriciens qui se sont intéressés à la communication en tant qu'acte social interactif. Mucchielli (1985) définit des « enjeux » propres à la communication interhumaine, qu'il faut « penser comme échange social entre acteurs, présents dans une situation dont la représentation est partagée » (1985 : 82). Parmi les cinq enjeux qu'il identifie, il en est un qui doit nous intéresser particulièrement. C'est celui qui donne à comprendre la communication interactive comme un processus d'influence mutuelle (la mobilisation de l'autre). Il s'agit ici particulièrement de ce que l'on entend couramment par l'influence, soit vouloir orienter la pensée ou les comportements de quelqu'un dans un sens désiré. Ceci est d'ailleurs un processus réciproque. Deux partenaires engagés dans une interaction communicative cherchent à s'influencer mutuellement, à produire un effet l'un sur l'autre dans un événement dont ils acceptent les contours et les balises. Dans ce processus d'influence réciproque, les partenaires coconstruisent quelque chose que Charaudeau (2002) propose d'appeler un « contrat de communication ».

Par exemple, dans une interaction communicative qui se déroule dans un commerce et impliquant un vendeur et un client, il est facile de concevoir de façon générale le processus d'influence réciproque qui se joue. Le client doit amener le vendeur à comprendre ce qu'il recherche et à lui présenter les différents objets qui peuvent y correspondre. Ce dernier doit amener le client à voir les avantages et inconvénients de chacun des objets possibles pour choisir le plus approprié. L'influence réciproque consiste pour le client à amener le vendeur à fournir de l'information utile sur le produit recherché. Le vendeur peut contribuer à ce que le client précise ou modifie la conception qu'il se fait de l'objet qu'il convoite. Le contrat de communication est complété lorsque l'achat se fait, si un objet convient, ou ne se fait pas, si aucun objet ne satisfait le client.

Dans un autre exemple de communication interactive au travail, les interlocuteurs peuvent chercher à s'influencer mutuellement pour réussir à coordonner leur action afin de réaliser ensemble une tâche exigeant la contribution de chacun. Pour y parvenir, chacun doit chercher à orienter la conduite de l'autre de sorte que les gestes posés se complètent avantageusement.

Quel que soit le cas que nous imaginons, le processus d'influence mutuelle se joue inmanquablement en fonction d'un but à atteindre dans l'échange. C'est la clé de la théorie de la communication d'Argyle (1981). Le but visé par les interlocuteurs dans un acte de communication interactive devient un paramètre clé pour caractériser les faits de communication. Une discipline de référence à ce sujet est l'ethnographie de la communication, dont un auteur phare est Dell Hymes (1972). Son célèbre modèle SPEAKING comprend une entrée d'analyse des faits de communication nommée ENDS. Qu'il s'agisse de buts, d'intentions ou de fonctions du langage, l'élément fondamental est que l'interaction est un processus d'influence réciproque dans un cheminement menant à l'atteinte d'une

finalité partagée, assumée mutuellement. Pour comprendre ce qu'est spécifiquement un but conversationnel, il est utile de distinguer deux types de buts auxquels se rapporte un fait de communication. Il y a d'abord un but que l'on poursuit dans la vie courante (devenir propriétaire d'un bien, réaliser un projet collectif, etc.). Ensuite, il y a le but de l'échange verbal qui aide à réaliser ce premier but : transiger avec un vendeur pour devenir propriétaire d'un bien, s'entendre avec des collaborateurs pour réaliser un projet collectif. Le but est en général le résultat que l'on veut voir découler d'un acte de communication. Charaudeau (2002) donne les exemples suivants : prescrire une chose à faire, obtenir de l'information d'une autre personne, communiquer de l'information à quelqu'un, induire l'autre à faire quelque chose, instruire l'autre, élaborer un point de vue.

Dans l'intention de couvrir le plus large éventail possible d'actes de communication, nous identifions cinq buts distincts caractéristiques des interactions publiques.

Les buts de la communication en milieu de travail

Le premier cas est l'échange à but transactionnel. Ce but est de satisfaire une demande exprimée à propos d'un objet. Il peut se réaliser dans une variété de rôles : une personne soignante, un vendeur, un réparateur d'appareils, un comptable, etc.

Dans la transaction commerciale ou la prestation de soins et de services, la demande est le fait d'un client ou d'un patient, elle a un objet précis, qui est visé par l'achat à effectuer dans une transaction commerciale ou le mal à soigner dans une transaction médicale, etc. Il y a un lieu précis, donc un magasin, le comptoir d'un département, une salle de consultation. Il y a des attentes quant au rôle que doit jouer chaque interlocuteur. Le client s'attend à ce que le vendeur agisse d'une façon déterminée ; le client ne demande rien qui ne soit pas dans les prérogatives ou dans le rayon d'action du vendeur.

Le second cas de faits de communication en milieu de travail est caractérisé par le but d'établir ou d'entretenir des liens affiliatifs. Il ne s'agit pas d'amitié ni de relations intimes. Il faut plutôt penser à ces fréquentes « petites conversations » sur les lieux de travail au moment des pauses, autour de la distributrice de café, dans le hall d'entrée de l'édifice, etc. Le but ici est d'exprimer à quelqu'un qu'on le reconnaît, qu'on tient à entretenir une relation avec lui, et de se montrer soi-même avenant, joyeux, content d'être là. L'objet de l'échange de paroles importe peu : ce peut être la température, les résultats sportifs, l'actualité, les activités de la fin de semaine, les succès sportifs du fils, etc. Sur le plan des rôles attendus, chacun s'attend à ce que l'autre joue le jeu d'une conversation dont le but n'est pas d'apprendre, d'informer, mais d'échanger des impressions. Ils n'approfondissent pas le sujet, ce n'est pas le temps des grandes analyses.

Le troisième cas vise les échanges de paroles où des travailleurs veulent coordonner leur action pour accomplir une tâche. Ces échanges remplissent différentes fonctions : stimuler, guider l'action, synchroniser les gestes, répartir les tâches, etc. Les échanges ont lieu entre travailleurs impliqués dans une tâche, entre les superviseurs ou patrons et les employés. Le sujet de ces échanges est précisément la manière d'effectuer la tâche. Le lieu est celui où la tâche doit être exécutée, là où se trouvent le matériel, l'outillage et l'équipement. Les rôles attendus dans ces échanges impliquent la disponibilité à recevoir ou donner des consignes, au moment opportun, et de rester concentré sur la tâche en évitant le bavardage distrayant.

Le quatrième cas vise les échanges de points de vue à la recherche de la bonne décision à prendre pour la réalisation d'une tâche, une réparation à effectuer, la conduite de l'entreprise ou de l'organisation. Le champ de compétence de chacun des membres et les informations qu'ils possèdent relativement au problème à résoudre constituent l'objet de l'échange. Le rôle

attendu de chacun est qu'il fasse part de ses meilleures idées et informations, qu'il entende bien ce que les autres apportent, qu'il contribue à faire le tri des bonnes et mauvaises idées. Un rôle important consiste à participer à l'échange de façon ordonnée en respectant le tour de parole, etc. Le lieu où se déroule ce genre d'échanges peut être une salle de réunion, un atelier de réparation, un chantier de construction, etc.

Le cinquième cas est le but d'échanger du savoir, des connaissances, de l'information acquise par l'étude ou l'expérience. Dans le monde du travail, l'information est souvent transmise d'un employé à d'autres pour ce qu'elle est : une clé dans la compréhension de leur tâche. Cela se produit pendant les pauses ou la période des repas partagés ou dans des occasions plus formelles planifiées par l'entreprise. Les rôles sont partagés, les détenteurs du savoir jouant celui de le transmettre, les destinataires jouant celui de récepteur de ce savoir.

Les buts de la communication hors du travail

Une bonne part des actes de communication publique d'une personne hors du travail a lieu avec des personnes qui sont dans l'exercice d'un emploi comportant une fonction déterminée. Ainsi, cette première catégorie d'échanges de paroles est une transaction qui implique une personne en demande de quelque chose à une autre personne qui propose quelque chose pouvant satisfaire cette demande. Tous ces faits de communication s'insèrent dans le domaine transactionnel dont nous avons déjà traité.

Le contenu des propos échangés est délimité par l'objet de la transaction : un produit, un soin, un traitement, etc. Il peut être relativement intime, comme lors d'une consultation médicale, par exemple, mais le caractère intime ne change pas la base, soit que ce contenu est abordé à l'intérieur de paramètres reliés à une fonction, qui suppose un rôle attendu de part et

d'autre. Ces échanges se déroulent dans des lieux publics le plus souvent (un magasin, un bureau de consultation), mais il se peut aussi qu'ils se déroulent dans le domicile du demandeur, dans le cas du service d'un réparateur.

Dans tous les cas, les rôles attendus sont déterminés. Le demandeur doit formuler clairement ce qu'il veut, poser les questions appropriées pouvant favoriser l'achèvement de la transaction. Il évite les propos personnalisés, ceux dont le sujet implique les caractéristiques personnelles. Il n'a pas à « raconter sa vie » ni à interroger l'interlocuteur sur la sienne. L'échange de paroles s'en tient au sujet de la transaction et ne doit pas dériver vers des thèmes personnels qui n'ont rien à voir avec le but de l'échange.

Hors du contexte du travail organisé, il se produit aussi des faits de communication dont le but est de soutenir un rapport affiliatif, l'exemple typique étant ces conversations avec des personnes du voisinage ou des personnes connues ou inconnues croisées dans les lieux publics. Souvent, le sujet de ces conversations n'a pas grand intérêt en lui-même, c'est le fait de tenir cette conversation qui compte, une interaction qui établit ou entretient une relation sociale sans grande implication personnelle, mais qui prend tout son sens en rendant l'environnement social plus familier et chaleureux. Parfois, ces conversations plus ou moins impromptues s'étendent sur un sujet, sur lequel les gens donnent leurs impressions, sans vouloir ni convaincre ni instruire, seulement partager.

Hors du travail, de nombreux faits de communication surviennent dans des rencontres sociales au cours desquelles les échanges de paroles visent à coordonner la participation de plusieurs personnes. Ces faits se produisent dans des contextes très variés, comme les bingos, les parties de cartes, les réunions associatives, les activités d'un club de loisir ou d'une ligue de sport amateur, etc. La participation à des organismes communautaires, à des associations ou à des groupes d'intérêt est aussi le lieu où se pratique un quatrième type de faits de communi-

cation, lorsque les participants ou intervenants doivent se concerter pour déterminer des plans d'action, des répartitions de tâches ou de territoires, etc.

Enfin, une cinquième catégorie englobe les faits de communication interactive où des personnes échangent des connaissances qu'elles possèdent sur un sujet d'intérêt commun. Il n'est pas rare qu'au cours d'une seule conversation, plusieurs sujets différents soient abordés. Cela peut se produire dans différents contextes où les personnes se rencontrent en public; il n'y a pas de rôles formels qui sont joués, le tout se déroule dans une interaction à bâtons rompus, où la spontanéité prédomine. Ici encore, l'analogie avec le style de l'entretien exploité par les médias est évidente.

Tous ces faits de communication peuvent se produire simultanément, en s'entremêlant. Par exemple, on conçoit facilement que pendant un échange de paroles visant à décider d'une action à poser, des épisodes d'échanges affiliatifs peuvent contribuer à faciliter la prise de décision. Mais il faut aussi concevoir que les faits de communication se produisent séparément et qu'un seul but caractérise l'entier déroulement d'une conversation.

Conclusion méthodologique et pistes d'avenir

La référence à un but conversationnel peut être utilisée comme outil méthodologique dans l'élaboration d'un questionnaire d'enquête sur les langues utilisées dans la communication interactive en public. Nous avons identifié en tout cinq buts qui caractérisent la communication au travail et hors du travail.

En ciblant les buts de la communication interactive en milieu de travail et hors du travail, il suffit donc d'une dizaine de questions pour couvrir la globalité des actes de communication interactive d'une personne. Le seul paramètre à prendre en compte dans le questionnement est la désignation: milieu de travail/hors du travail.

La formulation de questions d'enquête référant au but est aisée. Par exemple, pour le travail: «Quelle langue parlez-vous au travail avec vos partenaires pour mener à bien la tâche à réaliser?» Autre exemple pour la vie hors du travail: «Quelle langue parlez-vous avec des voisins ou des connaissances que vous rencontrez lors de vos sorties?»

À propos de la population active, nous obtenons ainsi de l'information sur leurs usages linguistiques au travail et dans leur vie sociale hors du travail. À propos de la population non active, nous obtenons une information sur l'ensemble de leurs échanges dans leur vie sociale.

Comme le suggèrent les explications données ci-haut, chaque but caractérise des faits de communication qui, dans le milieu de travail, impliquent des paramètres particuliers, qui peuvent varier quelque peu dans un milieu de travail et d'un milieu de travail à un autre. On n'a pas besoin de connaître distinctement le détail de ces paramètres pour savoir quelle langue est utilisée en rapport avec tel et tel but. Une personne interrogée sur la langue utilisée dans les actes de communication où il donne de l'information à des partenaires de travail n'a pas besoin, pour répondre à la question, que l'on spécifie des paramètres. La réponse est modulée par le répondant en fonction de paramètres qu'il connaît bien lui-même. Si la langue utilisée change selon que le répondant agisse en tant que patron ou en tant que collègue, sa réponse en rendra compte.

Hors du travail, il n'est pas nécessaire de spécifier dans la question les paramètres reliés à la communication à but affiliatif pour connaître la langue dans laquelle une personne parle à ses voisins, aux connaissances rencontrées au centre commercial, etc. La langue utilisée peut varier en fonction de certains paramètres qu'il n'est pas nécessaire que nous connaissions. La réponse modulée en fonction de ces paramètres par le répondant constitue l'information principale que nous cherchons.

Dans le but de tester et de valider la pertinence et la robustesse de cet outil méthodologique, des questions portant sur ces faits de communication publique au travail et hors du travail ont été intégrées à l'*Enquête sur les populations de langue officielle en situation minoritaire* menée par Statistique Canada en 2022 et dont les données et les premiers résultats devraient être rendus publics en 2024.

Ces questions ont été testées de façon qualitative auprès d'un échantillon de répondants et la collecte de données a été effectuée auprès d'un vaste échantillon représentatif des populations d'expression française hors Québec et d'expression anglaise au Québec. Elles ont ainsi été intégrées dans des modules sur l'utilisation des langues dans de nombreux contextes d'usage ainsi qu'avec des questions sur l'usage des langues dans un espace public non spécifié et au travail (questions du recensement). Parce que les faits de communication présentés occultent les situations variées dans lesquelles cette expérience prend place, les réponses aux questions pourront être analysées et comparées à celles portant sur des contextes d'usage spécifiques (soins de santé, services gouvernementaux, commerces, activités communautaires, etc.). Il reste donc à souhaiter que les résultats d'analyse de ces données permettent non seulement de démontrer la pertinence de cet outil méthodologique, mais également d'améliorer notre compréhension des faits de communication publique directement visés par la politique linguistique québécoise.

Références

- Argyle, M.A., Furnham et J. A. Graham, 1981. *Social situations*. Cambridge University Press.
- Béland, P. 1999. *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*. Rapport de recherche, Québec, Conseil de la langue française.
- Charaudeau, P., 2002. « A communicative conception of discourse », *Discourse Studies*, vol. 4, no 3, 301-318).
- Hymes, D., 1972. « Modes of the Interaction of Language and Social Life », JJ. Gumperz et D. Hymes (dir.), *Directions in Sociolinguistics: Ethnography of Communication*. New York, Holt, Rinehart & Winston, p. 35-71.
- Office québécois de la langue française, 2019. *La langue d'usage public au Québec en 2016*. Montréal, Office québécois de la langue française.
- Office québécois de la langue française, 2019. *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2019*. Montréal, Office québécois de la langue française.
- Mucchielli, A., 1985. *Psychologie de la communication*. Paris : Presses universitaires de France.
- Pagé, M., P. Lamarre et J.-P. Corbeil, 2020. « Cinq catégories d'interactions verbales dans l'espace public », *Diversité urbaine*, vol. 20, n° 2, p. 35 à 54.

8

Qu'est-ce qu'un francophone ? Enjeux et implications d'une définition

Jean-Benoît Nadeau

Il faut reconnaître que nous sommes désormais obligés de vivre avec le mot *francophone*. Un très beau mot, mais qui comporte le défaut d'avoir une multiplicité de sens, comme *Américain*, *Européen*, *Autochtone*, *chrétien*, *arabe*. Ces mots servent à décrire la réalité, mais ce sont des mots qui nous changent. Parce que ce sont des mots-programme.

Forcément, le fait de vouloir « mesurer » le français et l'anglais au Canada suppose qu'on ait des définitions claires ou utiles. Mais avant d'aller là, je pense qu'il faut faire un retour sur l'histoire, la grande et la petite.

La grande et la petite histoire

La grande histoire est que les Français qui sont arrivés au Canada ont commencé à distinguer les Français nés en France de ceux qui étaient nés ici, lesquels ont commencé très tôt à se dire « Canadiens ». Et c'est ce terme qui a eu longtemps cours, sous diverses variantes : *Canadjien*, *Canayens*...

Jusqu'à ce que les Britanniques se mettent à faire la distinction entre les Anglais nés en Grande-Bretagne et ceux nés ici, qui se sont appelés *Canadians*.

Ça n'a pas été bien long avant que quelqu'un avise que même si *Canadian* est la traduction apparente de *Canadien*, les deux mots revêtent des sens sociologiques complètement différents. Si bien qu'on s'est mis à parler de *Canadiens français*. Et ça a

duré comme ça 150 ans, jusqu'à l'éclatement du Canada français, aux États généraux du Canada français en 1968, quand les Canadiens français du Québec ont dit que le Canada français, ça ne marcherait pas et qu'ils seraient Québécois et feraient comme bon leur semble.

C'est une date importante parce que c'est précisément à ce moment-là que la musique canadienne-française et la cuisine canadienne-française sont devenues de la musique québécoise et de la cuisine québécoise.

Avant de continuer dans la grande histoire, je dois faire un détour par la petite histoire, celle où je me situe. Mon expérience ressemble beaucoup à celle des autres et elle est éloquente des problèmes de définitions qui sont ici le sujet.

Je suis né à Sherbrooke en 1964, une petite ville anglaise à l'origine, dans une famille canadienne-française. Sur ma rue, on ne se disputait pas trop avec les Anglais, sauf avec le gros Anglais de ma rue, Gilbert Vigneault, qui était un francophone assimilé — une sorte de Michael Rousseau des années 1960. Mais on avait aussi l'inverse, comme des Michael Hayes ou Steve Leonard — un cousin du premier ministre du Québec, John James Charest — qui était dans la même ligue que les Ryan, les Johnson ou les Bacon, c'est-à-dire des Irlandais quasiment intégrés aux francophones.

Comme Sherbrooke était devenue une ville universitaire, il y avait des immigrants sur ma rue : des Haïtiens, la famille du docteur Duperval. Comme tous les immigrants qui parlaient français, ils parlaient avec un accent « français de France ». Un peu plus tard, il y avait les Mon-Voisin, une autre famille haïtienne. Il y avait aussi les Tan, Jean-Éric et Vincent, dont les parents étaient « indochinois » — c'est le terme que mon père utilisait. Les autres, qui parlaient avec un accent local, avaient tendance à parler l'anglais. À notre école primaire, il y avait surtout des Français — jusqu'à ce que l'on comprenne vers 8-9 ans que la moitié des « Français » étaient Belges ou Suisses.

Toujours est-il que c'est à peu près à cette époque-là que mes parents Canadiens français sont devenus Québécois, sous l'effet de la grande histoire.

Après mon cégep, je suis parti étudier à McGill. Mon objectif était, évidemment, de perdre ma culture et ma langue! Je peux témoigner du fait que ça a été un échec monumental.

À McGill, j'ai fait la connaissance de ma femme. Au premier cours, elle m'a dit :

— *Oh, you're French!*

— *Actually, a francophone.*

— *A what?*

— *You know, when you speak French and are not French, you're a francophone. And you're an anglophone.*

— *A what?*

Bon, évidemment, Julie est une anglophone du bon vieil Ontario anglophone de la péninsule, orangiste jaune orange foncé. Leur jardin botanique, c'est le Royal Botanical Gardens, et leur autoroute, c'est le Queen Elizabeth's Way — en l'honneur de la grand-mère, c'est vous dire. Plus loyaliste que ça, tu meurs.

Toujours est-il que, par ma faute, Julie a appris le français. Elle parle maintenant un excellent français — à Paris, elle passe pour une Québécoise. Elle écrit pour *L'actualité*, et quand elle a appris l'espagnol, elle le parlait avec un accent français, figurez-vous. Tout ça pour vous dire qu'ils peuvent quand ils veulent.

Là, je vais vous expliquer une affaire qui rend les démographes absolument fous. Julie et moi avons longtemps eu un système d'échange linguistique. On a commencé avec un système d'alternance : on se parlait français un jour, anglais l'autre jour, et ainsi de suite. Jusqu'à ce que je m'aperçoive qu'elle attendait les jours en anglais pour m'engueuler. On a mis ça à la semaine. Finalement. Quand on est allé à Paris, on a changé de système : on parlait anglais à la maison et français à l'extérieur. À Toronto, où on a vécu, on faisait l'inverse ; anglais à l'extérieur et français à la maison.

Tout ça pour vous dire que Statistique Canada l’a échappé belle : on était encore en France en 2001.

Vers 2005, nouvelle découverte. Comme Julie et moi avions publié un livre sur les Français qui marchait pas mal, notre éditeur parisien nous a fait venir — c’était le bon temps, comme on dit. L’attachée de presse était un peu nerveuse et nous attendait à l’aéroport, ce qui est inhabituel. C’était parce qu’elle avait prévu tout un tas d’interviews dès le lendemain et elle voulait entendre Julie. Elle et Julie ont échangé quelques phrases, et l’attachée de presse a dit : « Ouf ! Julie est francophone. »

Ma première réaction a été : « Wo, chose ! Elle peut pas être francophone : c’est une Anglaise ! »

Sa réponse : « Oui, mais elle parle français, donc elle est francophone. »

Parce que pour les Parisiens, quiconque parle français est francophone. Sauf eux.

La scène se passe en 2005, peu de temps avant l’adoption de nos filles jumelles en Haïti, qui avaient trois ans et demi, et qui parlaient évidemment le créole — nous avons été pendant un an les parents de deux immigrantes reçues. En six mois, elles étaient au français et à l’anglais. Et nous les avons élevées dans un cadre bilingue : papa leur parlant en français et maman en anglais.

Là, je vois dans vos regards : « Oups ! On change encore de catégorie ! »

Pour mettre la cerise sur le sundae, Julie est une « ayant droit » du système scolaire anglophone. Nous avons donc envoyé nos filles à l’école anglaise du quartier, mais en immersion française — tout le monde parle les deux langues dans l’école de toute façon. Nos filles sont en première année et elles apprennent à lire en français, mais Julie suit en arrière avec de l’anglais en parallèle.

Au milieu de leur première année, on part huit mois en Arizona (grâce à une bourse Fulbright que Julie a obtenue). Là, nos enfants vont se retrouver à l’école publique américaine et

papa va devoir suivre le programme en parallèle en français pour les tenir à niveau. Au travers de tout ça, nos filles ont commencé à nous demander des livres de Dora pour apprendre l'espagnol.

Maintenant, nos filles ont 19 ans, elles ont fait le secondaire en français, le cégep en français, puis une part de leurs études supérieures à l'Université Concordia et l'autre à l'Université de Montréal. Mais nos filles nous ont donné un ordre: « Vous allez arrêter de dire qu'on est Haïtiennes. On est Québécoises. »

J'espère ne pas vous avoir trop mêlé sur le plan identitaire. Mais c'est normal: je suis moi-même assez mêlé.

Ayant fait ce tour de la petite histoire, je reviens dans la grande, pour vous parler du mot *francophone*, qu'on tient pour acquis. Et dont l'histoire est intéressante.

C'est un géographe français, Onésime Reclus, qui a créé le terme vers 1880. C'était un sale colonialiste à tout crin, mais Onésime Reclus a eu la brillante idée de faire une description du monde par les langues plutôt que la religion. Et dans son livre, *France, Algérie et colonies*, il a inventé des termes comme *francophone*, *anglophone*, *germanophone*, *lusophone*, *hispanophone*, *sinophone*, etc.

Le terme a été peu usité. Vers 1930, assez brièvement, *francophone* désignait les coloniaux assimilés, puis il est retombé dans l'oubli. Puis en 1962, le président sénégalais, le poète Léopold Sédar Senghor, a ressorti le terme dans son sens actuel de « parlant français » dans la revue *Esprit*.

Le néologisme a pris racine très vite, parce qu'il répondait à une demande sociale très forte. On était au temps des indépendances et on avait besoin d'un mot qui décrive « parlant français, mais pas Français ».

Une des forces de ce mot, c'est qu'il est venu de la base très longtemps avant que le sommet l'adopte. Le Sommet de la Francophonie, par exemple, s'appelle officiellement « Sommet des États et gouvernements ayant le français en partage ». Et il a fallu trente ans pour que l'Agence de coopération culturelle

et technique, créée en 1970, devienne l'Organisation internationale de la Francophonie. Le mot était absent des instances, mais présent dans le discours.

C'est le contraire de *British* et d'*espagnol*, qui sont des mots qui ont été voulus par les pouvoirs anglais et castillan pour tenter d'unifier des pays culturellement très désunis, avec des Irlandais, des Écossais et des Gallois au Royaume-Uni, ou des Galiciens, des Catalans, des Basques et des Aragonais en Espagne. Les Espagnols ont même été plus loin en essayant de rebaptiser le castillan comme de l'espagnol, mais cette greffe-là n'a pas encore pris 500 plus tard.

Bref, les francophones ont commencé à se dire francophones très tôt, au début des années 1970, assez pour que je me présente ainsi à une Ontarienne anglophone en 1987.

Variation de sens

Remarquez que le mot *francophone* est forcément polysémique. En France, je l'ai dit, *francophone* s'applique à tous les « parlants français », sauf les Français. En Belgique, il décrit les Wallons et tous les parlants français, sauf les Flamands, même si les deux tiers des Flamands sont effectivement francophones. Au Canada, ça dépend, comme on le verra. Les Algériens sont intéressants, parce qu'ils vont se dire francophones ou pas. Leurs universités sont membres de l'Agence universitaire de la francophonie, mais leur État refuse de participer à l'Organisation internationale de la Francophonie — pour exactement les mêmes raisons que les Américains ne sont pas membres du Commonwealth.

Je reviens brièvement sur le cas des Français, puisqu'il y a plusieurs lignes de démarcation : la principale remonte à soixante-dix ans quand la droite et la gauche se sont positionnées sur la colonisation, si bien qu'en France, c'est plutôt à droite qu'on est favorable à la francophonie alors qu'à gauche, on va se dire antifrancophone pour la même raison qu'on se

dit anticolonialiste. Mais ce n'est pas uniforme, car il y a d'autres lignes de démarcation régionales et générationnelles : quelle que soit leur orientation politique, les Français de provinces vont avoir plus d'aisance à se dire francophones, de même que les Français de la jeune génération.

Je vous parle de la France parce que c'est le pays d'Europe que je connais le mieux, mais je perçois d'autres lignes de démarcation dans le cas des Belges et des Suisses. À chaque pays ses distinctions.

Les cinq francophonies canadiennes

Dans le contexte canadien, on est en présence de cinq francophonies différentes, dont la constitution et la perception varient d'une province à l'autre.

La plupart du temps, on a les francophones du terroir et les Québécois. Dans le cas du Québec, ce sont les mêmes personnes, évidemment, mais dans les autres provinces, ils constituent deux groupes dont les rapports sont parfois difficiles. Les Québécois sont perçus comme dominateurs (un peu comme les Québécois perçoivent les Français).

Les Québécois n'ont pas une compréhension très nette de ce que c'est de vivre comme minoritaire. Les Franco-Ontariens, par exemple, vont envoyer leurs enfants à l'école française alors que les Québécois qui s'y installent vont avoir tendance à placer leurs rejetons à l'école anglaise pour leur permettre d'apprendre l'anglais — ce qui est absurde dans une province où tout le monde attrape l'anglais aussi facilement qu'un rhume de cerveau.

Le troisième groupe francophone est celui des Français, qui peut être élargi ou non aux Européens, mais pas forcément. Il faut dire que les Français ont tendance à rester Français très longtemps, et qu'ils finissent souvent par retourner dans leur pays. C'est un groupe important au Québec, et leurs rapports ne sont pas toujours aisés avec les francophones du terroir.

Il y a aussi les autres immigrants de la francophonie, qui ne constituent pas un groupe uni, mais qu'on a tendance à mettre dans le même sac, sans trop de nuance. Encore là, la manière dont s'établit le rapport avec les deux premiers groupes change d'une province à l'autre.

Le dernier groupe est celui des anglophones francophones, c'est-à-dire les anglophones qui se sont donné la peine de bien apprendre le français. Et que certains vont toujours considérer comme suspects, tels des loups dans une bergerie. Selon la province, ils ont droit ou non à l'école française.

Le contexte d'une langue monde

Ces cinq groupes sociaux de francophones sont partagés entre deux idéologies, ou deux conceptions du monde francophone : l'une ethnique et l'autre linguistique.

On verra dans les exemples qui suivent que les Québécois francophones ne sont pas les seuls à être divisés sur ce plan. Au Québec, par exemple, on est passé en deux générations de Canadien français à Québécois puis à francophone, une transition que tout le monde n'a pas digérée. Les anglophones aussi, quand ils connaissent le terme *francophone*, ont tendance à le réduire à son sens ethnique. La manifestation la plus probante en est la remise en question constante du bilinguisme officiel. Ils vont dire : « Si on donne un statut particulier au français, pourquoi pas à l'italien, à l'ukrainien ou au chinois ? » Mais c'est parce que justement en parallèle ou à l'opposé de la conception ethnique, il y a la conception multiculturelle du français, qui est celle d'une langue internationale.

On ne peut pas ignorer que ce débat se passe dans un contexte de confrontation entre deux visions du monde, auxquelles une troisième s'ajoute tranquillement. Il y a d'un côté le grand mythe du francophone qui résiste encore et toujours à l'envahisseur. Et de l'autre, le mythe de l'anglais comme langue mondialisée, ouverte et plus moderne. Ce sont deux

mythes qui s'affrontent, mais qui s'alimentent l'un et l'autre. Entre les deux, il y a le mythe francophone, sans compromis, qui dit que le français est, elle aussi, une langue mondialisée dans laquelle s'inscrit le Québec. Ici, le français n'est pas la langue d'une ethnie, mais celle d'un univers.

Les mots sont « maudits », comme on dit. Pas innocents. Parce qu'en tentant de décrire une réalité, on la change, forcément. Parce que le mot *francophone* nous sort de l'ethnie.

Un concept toujours confus pour une partie de la population. Les Québécois, par exemple, qui ont redéfini plusieurs fois leur identité depuis soixante ans, digèrent encore les conséquences d'être sortis, officiellement, de l'ethnie. Ils sont nombreux à en avoir des maux de ventre. À la rigueur, on admet que Boucar Diouf est francophone. Mais souvenez-vous de la polémique autour de la nomination de Michael Sabia à la Caisse de dépôt et placement !

Ça se passe dans le contexte où le gouvernement veut pousser encore plus l'immigration francophone, alors qu'une partie de la population et tous les démographes lui disent que ces immigrants ne sont pas francophones de toute façon parce qu'ils parlent wolof, arabe, espagnol ou créole à la maison. Malheureusement, une minorité de Québécois s'est dotée par deux fois d'un gouvernement qui joue à fond la carte ethnique.

Pour une société obsédée par sa langue, la clé est bien sûr d'intégrer, mais aussi de développer des indicateurs qui permettent de rendre compte de la situation de manière réaliste. Parce qu'il va falloir à un moment donné arrêter de dire que Nancy Houston est une grande auteure francophone à Paris et une auteure anglophone à Montréal. Des milliers de Nancy Houston s'en viennent. Est-ce que nous avons les moyens, en tant que francophones, d'« échapper » des Nancy Houston ? Évidemment, non.

La question tribale

Ce genre de questionnement est souvent présenté comme tribal ou rétrograde, mais il est intensément moderne. C'est la même question que se posent les Français, les Britanniques, les Allemands, les Américains, les Québécois et les Canadiens anglais — même si les Canadiens anglais font semblant de prétendre qu'ils ne se la posent pas.

D'ailleurs, j'insiste ici sur un paradoxe rarement observé : ceux qui ont tendance à ramener le Québec à son caractère ethnique sont les nationalistes et les anglophones.

Il y a dix ans environ, le rédacteur en chef de la revue des diplômés de McGill me demande de faire un reportage sur la diminution du nombre de francophones à McGill. Nous étions 25 % dans mon temps, et ils ne sont plus que 15 %. Or, en grattant un peu, je me suis rendu compte que pour McGill aussi, un francophone, c'est un Canadien français. Mais 50 % des étudiants de McGill sont des Québécois de langue anglaise qui sont tous passés par le cégep et qui ont donc réussi l'examen de français obligatoire. C'est sans compter les 15 à 20 % d'élèves des autres provinces qui sont des anglophones passés par l'immersion. Et je ne vous parle pas non plus des étudiants étrangers.

Bref, en réalité, l'Université McGill est 15, 50 ou 75 % francophone selon la manière dont on le considère. Remarquez que mon alma mater, qui est censément une institution de haut savoir, persiste à définir les francophones et les anglophones de façon étroite, alors que si elle s'ouvrait à une réalité plus large, elle se rendrait compte qu'elle est sans doute la plus bilingue de toutes les grandes universités du monde anglophone avec la plus forte proportion d'élèves bilingues, voire trilingues — sauf pour un 15 % d'anglophones canadiens ou américains unilingues, dont on s'étonne qu'ils en veuillent.

Je suis d'ailleurs tout à fait étonné qu'aucune université québécoise ne tienne de statistiques sur les langues parlées par ses étudiants et son personnel enseignant. On serait d'ailleurs

à même de développer de nouveaux indicateurs qui montreraient qu'il y a plus d'intelligence dans les universités québécoises que partout ailleurs sur le continent.

Ça change le monde

Est-ce que le fait d'intégrer autant d'immigrants va changer le Québec ? Absolument. Comment ? On ne le sait pas.

Mais on gagnerait beaucoup à se souvenir qu'une partie de notre musique traditionnelle est largement irlandaise et qu'une partie de notre culture culinaire traditionnelle est anglaise. Le cipaille est une *sea-pie* qui a évolué vers autre chose que les grosses tourtes de mer du temps des bateaux à voile.

Le problème est exactement celui des «petits Canada» de Nouvelle-Angleterre. Toutes nos lois linguistiques ont été pensées dans le contexte de ce qui était arrivé quand une génération de Franco-Américains de Manchester, Lowell ou Woonsocket, celle de Jack Kerouac, s'est assimilée d'un coup en moins de quinze ans, entre 1930 et 1945. Ils voulaient participer à la modernité américaine et, pour eux, le français ne servait qu'à parler à leur mère. On n'a pratiquement aucun indicateur de ce qui s'est passé, très rapidement d'ailleurs, en une génération. Mais on sait que le grand accélérateur de cette régression a été un cadre qui n'évoluait pas.

Le dramaturge franco-américain Grégoire Chabot me racontait avoir grandi là-dedans et avoir éprouvé un éblouissement en découvrant dans le Montréal des années 1960 et 1970 qu'il était possible d'être Canadien français et moderne.

Toute l'histoire de la Révolution tranquille a été celle de la modernité. Le Québec a prouvé qu'il est possible de mettre en œuvre une politique d'ingénierie sociale intelligente, qui a un réel pouvoir transformateur tout en étant respectueuse. Et ça pourrait continuer de marcher si on développait des indicateurs qui tiennent compte de cette évolution. Mais, sur ce plan-là, on est moins bons.

Bref, on est en ce moment entre deux paradigmes, celui où la définition purement linguistique du mot *francophone* se heurte à une définition ethnique, dont les effets sont contraires.

Une définition purement ethnique fait que les francophones qui n'appartiennent pas à l'ethnie se sentent poussés à l'extérieur. Longtemps, par exemple, la définition de Canadien français était synonyme de catholique, et on avait des écoles catholiques pour les Canadiens français et des écoles protestantes pour les non-catholiques — et tous les immigrants. On a créé la loi 101 en 1977, mais ça a pris 20 ans pour que l'on comprenne qu'il fallait changer la définition du système scolaire pour sortir des écoles catholiques et protestantes pour avoir des écoles francophones et anglophones. Ça coïncide d'ailleurs avec les années où on s'est aperçu que la machine à intégrer marchait de mieux en mieux.

Mais une définition purement linguistique du fait francophone change aussi les choses. Nos grands écrivains vont être Canadiens-français et Haïtiens ou Chinois. Nos grands chanteurs vont être Canadiens-français et Algériens. Nos associations vont être dirigées par des Québéco-Sénégalais. Nos directeurs de crédit vont être Français, Belges, Camerounais et Maliens. Il va y avoir des mères voilées à côté des mères tatouées au conseil d'établissement des écoles.

Au fond, la francophonie, c'est la tolérance. C'est passionnant et dérangent; mais c'est aussi inéluctable.

Au Québec, l'effet immédiat de la loi 101 est de transformer les immigrants en francophones, mais pas nécessairement en Canadiens français, avec la ceinture fléchée, les rigodons et «swing la bacaisse dans le fond de la boîte à bois».

Je suis personnellement convaincu que les Québécois sont capables de réussir ce pari, tout en reconnaissant que c'est jouer avec le feu. Mais nier cette évolution en essayant de décrire la situation selon des termes des années 1960, c'est aussi jouer avec le feu. C'est le vieux dilemme: décider, c'est dur, mais ne rien décider, c'est décider aussi.

Les limites de la langue maternelle pour renseigner sur la réalité francophone¹

Richard Marcoux

Commençons par rappeler quelques noms. Les anciens présidents Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de Tunisie, Hamani Diori du Niger et le prince Norodom Sihanouk du Cambodge sont connus comme étant les pères de la Francophonie. Boutros Boutros-Ghali, Abdou Diouf, Michaëlle Jean et Louise Mushikiwabo se sont succédé à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie. Yasmina Khadra, Alain Mabankou, Ahmadou Kourouna et les prix Goncourt que sont Mohamed Sarr, Amin Malouf, Tahar Ben Jelloun sont de grandes plumes de la langue française, auxquelles on peut ajouter chez nous celles de Dany Laferrière, Jim Corcoran, Kim Thúy et Boucar Diouf. Qu'ont ces personnes en commun ? Elles sont assurément de grandes personnalités du monde francophone, mais aucune n'a le français comme langue maternelle.

Elles sont à l'image de l'espace francophone, qui s'est complètement transformé au cours des dernières décennies. Au début des années 1960, la population francophone est bien campée au nord — à plus de 90 % — et elle se compose alors essentiellement de gens dont le français est la langue maternelle. Ce n'est plus le cas en 2023 : près de 60 % des 327 millions de francophones se trouvent au sud, où très peu ont le français comme langue maternelle : on naît de moins en moins francophone, mais on le devient de plus en plus.

Ces 327 millions de personnes habitent ce que nous nommons la *galaxie francophone*, à l'intérieur de laquelle on a circonscrit un sous-ensemble de territoires, la planète « naître ou vivre en français », qui regroupe celles et ceux qui sont exposés à la langue française au quotidien. Le nombre de francophones sur cette

1. Cet article reprend et développe à partir des plus récentes données une réflexion que nous avons entamée dans un texte d'opinion publié dans *Le Soleil* et *Le Devoir* en juin 2002, et paru sous le titre « Dans une galaxie francophone près de chez vous ».

planète a crû de 61 millions de 2010 à 2023, dont 57 millions (93 %) sur le continent africain, confirmant le déplacement du centre de la Francophonie de l'Europe vers l'Afrique.

Or, c'est le plurilinguisme qui caractérise d'abord les régimes linguistiques d'Afrique francophone. Une étude que nous venons de publier montre qu'entre 75 % et 98 % des populations d'une trentaine de villes d'Afrique francophone déclarent maîtriser deux langues ou plus². Les contextes sont variés, mais le français est omniprésent. L'exemple d'Abidjan est éloquent puisque 90 % de la population déclare parler le français le plus souvent au travail. À la maison, le français est utilisé comme unique langue par 20 % des Abidjanais alors que 70 % déclarent utiliser le français et une langue ivoirienne. Ce schéma caractérise aussi, avec quelques variantes, les grandes métropoles d'autres pays : Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, etc. Ailleurs, le français est moins présent, mais fait figure de langue partenaire, avec le wolof au Sénégal, le bambara au Mali, l'arabe au Maghreb, et ce, tout en étant très souvent la langue principale d'enseignement du primaire à l'université. C'est donc l'école qui est devenue le principal lieu de transmission de la langue française dans l'espace francophone, une langue qui se déploie ensuite dans les médias écrits, dans les parlements et à travers l'affichage dans les rues grouillantes de ces grandes villes d'Afrique francophone.

Il n'est pas inutile de rappeler que c'est de ce continent d'où proviennent de plus en plus les immigrants francophones du Québec et du Canada. Le plurilinguisme chez ces francophones n'est donc pas une fiction comme certains démographes veulent le laisser croire. Il apparaît clair que la langue maternelle est un indicateur que l'on doit continuer à recueillir dans les enquêtes et recensements, mais cette information est nettement insuffisante pour définir qui est francophone.

Enfin, on répète sans cesse que le Québec est entouré de plus de 300 millions d'anglophones en Amérique. Pourquoi ne pas

2. BOUGMA, Moussa et Richard MARCOUX (2022). *Portrait démolin-
guistique de quelques grandes villes d'Afrique subsaharienne et du Magh-
reb : un plurilinguisme dominant*. Observatoire démographique et sta-
tistique de l'espace francophone, Université Laval, Rapport de recherche
de l'ODSEF, 55 p.

tenter de rapprocher le Québec de ces millions de francophones de la planète qui sont parfois assez loin, mais à portée d'un clic ou d'un Zoom ? Favoriser les échanges avec ces autres francophones de la planète ? Et plus encore, est-il possible, surtout, de cesser de créer des obstacles à celles et ceux qui souhaitent étudier ici, découvrir le Québec et, pourquoi pas, y vivre et fonder une famille ? Il est sûrement temps de relancer cette idée d'un visa francophone qui faciliterait la mobilité à travers cette galaxie.

Pierre Bourgault écrivait en 1997 : « Aujourd'hui, nos enfants de toutes origines se retrouvent dans notre langue commune et savent que le français, s'il nous isole en Amérique du Nord, nous ouvre aussi tous les horizons à travers le monde. » Les horizons que forment maintenant plus de 327 millions de francophones sur plusieurs continents.

Une approche ethnographique dans l'analyse de la situation linguistique québécoise

Patricia Lamarre

Dans ce texte, j'aborde l'apport de l'approche ethnographique à l'analyse de la situation linguistique au Québec. Une question très simple se pose d'abord : pourquoi une approche ethnographique ? Réponse rapide : parce que les données quantitatives et censitaires ne nous disent pas tout, et que plusieurs analyses scientifiques et médiatiques de ces données sont guidées par une théorisation qui ne permet pas de comprendre les changements en cours. Ce texte débutera donc par une critique de certaines analyses des données censitaires de la situation linguistique. Dans un deuxième temps, je présenterai un plaidoyer pour l'apport de la recherche ethnographique. Par la suite, des données tirées de mon propre programme de recherche sur les pratiques langagières des jeunes Montréalais.es serviront à démontrer ce que la recherche ethnographique et sociolinguistique a à offrir : un portrait plus complexe des pratiques langagières au quotidien et en conséquence une meilleure compréhension de phénomènes que les outils censitaires n'arrivent pas à cerner et qui échappent à des analyses trop étroites.

La recherche ethnographique de type sociolinguistique a définitivement un rôle complémentaire à jouer dans une analyse plus complexe et riche de la situation linguistique, pouvant ainsi contribuer à l'élaboration de meilleurs outils d'enquête et une interprétation plus nuancée des données que les outils

traditionnels actuels génèrent. Mais encore plus important, la recherche ethnographique peut permettre de contrer des scénarios alarmistes sur l'avenir du français au Québec, en mettant en lumière les pratiques langagières des nouveaux arrivants dans leurs vies de tous les jours et la place du français dans ces pratiques, ainsi que l'ensemble des acquis depuis la Révolution tranquille.

Ce plaidoyer pour la recherche ethnographique ne m'est pas nouveau. De fait, j'ai consacré une bonne partie de ma carrière à tenter de tailler une place à l'ethnographie dans les discussions entre universitaires et décideurs politiques sur la situation linguistique au Québec, un terrain surtout occupé par des psychologues sociaux, des démolinguistes et, en plus petit nombre, des sociologues. Mes efforts n'auront finalement pas été futiles, grâce à l'ouverture de certains collègues formés à des traditions de recherche quantitative¹. J'ai ainsi eu le grand privilège de participer à une passerelle interdisciplinaire entre chercheur.e.s, et j'espère avoir contribué à ma façon à une meilleure compréhension des dynamiques langagières en évolution au Québec.

Les origines de mon champ de recherche

Au début de ma carrière académique et de retour au Québec dans les années 1990 après plusieurs années dans l'ouest canadien, j'ai été interpellée par les pratiques linguistiques bilingues et plurilingues des jeunes Montréalais.es qui m'entouraient. Ces pratiques, marquées par une fluidité surprenante, semblaient

1. Je tiens à remercier deux collègues en particulier, Michel Pagé et Jean-Pierre Corbeil, et je tiens également à souligner ce que ces discussions « interdisciplinaires » ont entraîné comme réflexion et comme contribution à l'évolution de nos outils de collecte de données et leur interprétation. Ces discussions ont notamment eu lieu grâce aux activités organisées au Centre d'études ethniques des universités montréalaises, un centre de recherche soutenu par des subventions du FQRS entre 1991 et 2017.

peu intéresser les chercheurs québécois, malgré le fait que le français avait une place importante dans ce que j'entendais. Des changements importants dans les comportements langagiers des jeunes Montréalais.es étaient en cours, et je n'arrivais pas à comprendre le manque d'intérêt pour ces pratiques bilingues et plurilingues en croissance.

À Montréal, nous avions l'habitude de jouer un petit jeu lorsque nous rencontrions quelqu'un de nouveau, d'inconnu, un.e collègue au travail, un.e serveur.euse dans un restaurant, un.e ami.e d'un.e ami.e, un.e voisin.e. Ce jeu consistait à deviner la langue « maternelle » de la personne que nous venions de rencontrer pour pouvoir les situer dans le paysage démographique, linguistique, ethnique et politique du Québec. Quelque chose avait changé pendant mon séjour hors Québec : le jeu était devenu plus difficile, car certains jeunes étaient impossibles à classer dans une catégorie linguistique ou une autre. En fait, j'avais remarqué qu'il y avait parmi la population des jeunes bilingues et plurilingues qui pouvaient être perçus comme francophones ou anglophones selon différentes situations et interactions. Il peut ainsi être vraiment difficile, parfois impossible, de deviner leur langue maternelle ou leur langue première. Poussée par la curiosité, j'alternais alors entre le français et l'anglais lors d'interactions dans des commerces et des lieux de service, dans le but de mieux deviner les origines linguistiques de ces jeunes. Ils ou elles étaient (et sont toujours) plusieurs à me suivre sans hésitation d'une langue à l'autre. Et lorsque je demandais finalement, « OK, quelle est votre langue maternelle ? », certain.e.s me répondaient en riant : « Si vous ne pouvez pas la deviner, *I'm not telling.* » D'autres me disaient avoir grandi dans les deux langues à la maison, d'autres encore d'avoir vécu un jeu de marelle entre des écoles de langue française et anglaise. Et parmi ces jeunes bilingues se trouvaient des jeunes plurilingues issus de l'immigration, qui avaient trois ou quatre langues dans leurs répertoires.

Tendez l'oreille quand vous prenez le métro ou que vous marchez sur la rue Sainte-Catherine, le boulevard Saint-Laurent ou la rue Saint-Hubert ; vous les entendrez. Et s'ils se permettent entre eux ou elles un « parler bilingue ou plurilingue » qui puise à même l'éventail des langues de leurs répertoires — des pratiques que certains interpréteront comme un signe de semilinguisme ou un manque de compétence — attention, ils sont tout à fait capables d'alterner en n'utilisant que du français, que de l'anglais, voire d'autres langues.

En écoutant ce qui m'entourait, il me semblait assez évident que toutes les initiatives et tous les efforts mis en place pour affirmer le fait français depuis la Révolution tranquille avaient changé la donne et que cela transparaissait dans les comportements linguistiques d'une nouvelle génération de Montréalais. Ces compétences bilingues et plurilingues m'intriguaient, m'interpellaient et j'avais besoin d'en savoir plus. Elles sont ainsi devenues mon champ de recherche dans les années 1990. En tant que chercheure, je me suis alors engagée à mieux comprendre cette évolution, mais aussi à y jeter un éclairage. Le plurilinguisme comme champ de recherche au Québec et au Canada n'avait pas encore beaucoup de traction, mais était sur le point de devenir un champ foisonnant au niveau international.

Contre une histoire qui ne tient plus ou contre les discours alarmistes ?

Au Québec, notre narratif collectif est enraciné dans l'histoire de la survivance et dans la crainte de l'assimilation et de la minorisation démographique et sociologique. Ces craintes, ainsi que la domination de l'anglais et la situation socioéconomique défavorable de la population d'origine canadienne-française, ont cédé le pas à des changements profonds du statu quo durant la Révolution tranquille des années 1960. Cela s'est traduit par un « renversement de la dynamique langagière »

(Fishman, 1997), dynamique dans laquelle les Canadiens français occupaient un rôle de minorité sociologique (Juteau, 2015), suite à une longue histoire de colonisation interne. Depuis les années 1960, nous avons investi beaucoup d'énergie et de ressources dans la collecte de données nous permettant de suivre l'évolution de cette dynamique. Cependant, pour plusieurs analystes de la situation linguistique, le plurilinguisme des jeunes Québécois issus de l'immigration était, et est toujours, considéré comme étant périphérique à ce qui est le «vrai» enjeu dans cette dynamique : la place du français. La question sous-jacente à nos préoccupations est la suivante : le français gagne-t-il ou perd-il du terrain face à l'anglais ? Cette préoccupation demeure évidente et récurrente non seulement dans le traitement médiatique des enjeux linguistiques et dans les discours politiques portant sur la langue, mais aussi dans plusieurs travaux de démolinguistes. Qui plus est, l'évolution d'une remarquable fluidité dans l'utilisation des langues *in situ* ne figure que très peu dans notre analyse des dynamiques linguistiques, car elle ne figure pas dans nos outils de collecte de données, et encore moins dans notre conceptualisation des dynamiques en cours.

Si le plurilinguisme inquiète un peu, c'est surtout le bilinguisme français-anglais et l'acquisition de l'anglais qui sont les véritables sources d'inquiétude. En fait, le plurilinguisme de jeunes néo-Québécois est souvent perçu comme éphémère, fugace, un phénomène transitoire dans le processus de «transfert linguistique» d'une langue à l'autre. Dans le cas de ces jeunes immigrants, ce qui intéresse bon nombre de chercheur.e.s québécois.e.s, c'est plutôt l'adoption soit de l'anglais, soit du français, dans un processus intragénérationnel ou intergénérationnel², d'assimilation linguistique. Encore aujourd'hui,

2. Beaucoup d'accent est en effet mis sur le phénomène des transferts ou substitutions linguistiques alors que plusieurs travaux ont déjà montré son influence assez marginale sur l'évolution de la situation linguistique au

plusieurs chercheur.e.s, journalistes et décideur.e.s politiques ne peuvent voir en s'appuyant sur une telle conceptualisation — le transfert intra/intergénérationnel d'une langue à une autre — ce qui a pourtant évolué positivement, ce qui est en train d'être gagné. J'y reviendrai, mais passons d'abord à une réflexion plus systématique des faiblesses méthodologiques et théoriques dans notre analyse de la situation — une réflexion qui a marqué le début de ma carrière et tout ce que j'ai entrepris par la suite.

Limitations et angles morts dans l'analyse des données censitaires ou quantitatives

Au Québec, nous nous fions surtout à la recherche s'appuyant sur les données censitaires et les enquêtes quantitatives pour comprendre la situation linguistique. Ce type de recherche vise à cerner de grandes tendances et joue un rôle nécessaire et critique dans l'orientation des politiques et dans la prise de décisions publiques informées. Toutefois, nous n'avons pas besoin de creuser loin pour reconnaître l'importance politique des statistiques censitaires. À des intervalles réguliers et prévisibles, les statistiques sur la langue tirées du recensement de la population mené par Statistique Canada font les manchettes des médias québécois, dans lesquelles nous lisons : « Le français est en perte de vitesse », « Le français en recul au Québec... et à Montréal », « Le français comme langue maternelle en baisse ». Et tout cela malgré le fait que la grande majorité de la population québécoise peut soutenir une conversation en français, soit près de 94 % en 2021.

Dans ces manchettes, l'importance accordée à l'analyse de la situation repose généralement et surtout sur la langue parlée

Québec en regard des composantes de l'évolution démographique de la population (accroissement naturel et migrations). Voir à ce propos le chapitre de Caron-Malenfant, Corbeil et Bastien dans ce volume.

le plus souvent à la maison, l'indicateur principal pour mesurer les « transferts linguistiques ». Ce concept et la théorisation qui le sous-tend sont nés aux États-Unis dans le but de comprendre les processus d'assimilation linguistique des nouveaux arrivants, un processus qui se fait habituellement sur trois générations. Selon ce modèle, une première génération d'immigrants apprend la langue d'une nouvelle société d'accueil sans atteindre une grande fluidité locutoire. La deuxième génération est bilingue, parle encore la langue familiale ou patrimoniale, mais est scolarisée et socialisée dans la langue de la société hôte. La troisième génération ne parle plus la langue du pays d'origine, ayant adopté la langue « hôte » qui est la langue dominante de la société d'accueil. Dans cette théorisation, le monolinguisme est perçu comme la norme, et le bilinguisme comme phénomène transitoire, marquant le passage d'une langue à une autre. Cette théorisation s'inscrit dans une idéologie du monolinguisme, lequel est proposé comme état « naturel » des sociétés. Pour l'essentiel, cette théorisation aborde la situation à travers un modèle de compétition entre les langues en contact, qui finira par la présence dominante d'une seule langue sur ce terrain de combat — « une seule langue reste debout ». Comme théorie et modèle d'analyse, le transfert linguistique (également appelé substitution linguistique) intéresse beaucoup de chercheur.e.s et d'analystes dans des contextes où la continuité linguistique intergénérationnelle d'une communauté minoritaire est menacée ou, en d'autres termes, qui évolue à la baisse. Cette théorisation a été adoptée par bon nombre de démolinguistes québécois et canadiens œuvrant notamment dans le champ disciplinaire de la démographie des groupes linguistiques, tout particulièrement dans la foulée de la Commission Laurendeau-Dunton (1963-1970) (Corbeil, 2020).

Ce cadre théorique mène à des indicateurs permettant de suivre une certaine évolution de la situation linguistique au fil du temps, soit celle du nombre de personnes qui parlent encore

la langue familiale ou patrimoniale et du nombre de personnes qui ont adopté une autre langue le plus souvent à la maison. Ici, au Québec, c'est le français qui nous préoccupe. Il est donc logique, de ce point de vue, que l'indicateur préconisé ou privilégié soit la langue parlée le plus souvent à la maison. Et ce sont surtout ces statistiques qui sous-tendent les manchettes alarmistes sur le sujet.

Les données censitaires que nous recueillons nous fournissent toutefois des informations plus complexes sur l'utilisation des langues à la maison, mais celles-ci sont peu exploitées pour comprendre le maintien des langues patrimoniales des immigrants et l'acquisition éventuelle du français. Cela s'explique notamment par le fait que l'indicateur de la « langue parlée le plus souvent à la maison » est ancré dans une perception de ces pratiques au foyer en tant que produit final d'un processus intra- ou intergénérationnel d'assimilation, d'une migration d'une langue à une autre. La question clé est la suivante : quelle communauté accueille/intègre les nouveaux arrivants, la communauté francophone ou la communauté anglophone ? De fait, nous accordons une place centrale au phénomène des transferts linguistiques dans notre analyse de la situation linguistique parce que notre conceptualisation des dynamiques langagières est enracinée dans la menace de l'assimilation des francophones hors Québec et la crainte de la minorisation des francophones au Québec. En conséquence, on anticipe ou l'on craint l'adoption de l'anglais plutôt que du français par les nouveaux arrivants comme langue de leur nouveau pays d'accueil. Et pourtant, une tout autre réalité émerge, comme le révèle l'examen des données censitaires. Les immigrants tendent à apprendre les deux langues puisque le bilinguisme est considéré comme une ressource importante dans le Québec moderne. Et cela est vrai pour l'ensemble de la population québécoise, peu importe les origines linguistiques (francophone, anglophone ou allophone).

Il semble que nous ayons de la difficulté à aborder les situations de bilinguisme, de langues en contact, comme représentant un phénomène plutôt stable, voire permanent chez certains segments de la population. Notre rêve d'un Québec français, d'un Montréal français, nous empêche d'analyser la réalité qui nous entoure et de considérer le fait qu'il est possible qu'une société et une population se caractérisent par un certain degré de bilinguisme ou de plurilinguisme sans que celui-ci soit transitoire et constitue inévitablement une étape dans l'assimilation des francophones.

Examinons un autre problème inhérent à l'utilisation du concept de transfert linguistique dans l'analyse de la situation linguistique. Comme nous l'avons décrit plus haut, la mobilité linguistique est généralement comprise comme un processus pouvant s'étaler sur environ trois générations. En général, les chercheur.e.s tiennent compte de ce processus intergénérationnel, mais ce dernier est trop souvent négligé dans la couverture médiatique des données censitaires. Les manchettes tonnent : « La majorité des allophones (ou immigrants) n'utilisent pas le français à la maison » ou encore « Sur l'île de Montréal, le français langue maternelle en perte de vitesse ». Une interprétation alarmiste voire apocalyptique s'ensuit qui ne tient pas compte, entre autres, de la durée du séjour au Québec d'une famille immigrante³. Apprendre une langue nécessite du temps et, malheureusement, plusieurs observateur.trices tendent à négliger l'importance de la durée du séjour des immigrants au Québec dans le processus d'apprentissage des langues. Leur analyse de la situation tend ainsi à n'être simplement que transversale et non longitudinale dans la mesure où

3. ... ni du fait qu'un grand nombre de francophones vivent dans la couronne de l'île de Montréal, tandis que les Anglo-Montréalais et les nouveaux arrivants habitent principalement l'île. Toute analyse qui se limite à l'île de Montréal sans considérer la couronne est à mes yeux erronée, suspecte, et possiblement à consonance politique.

l'on ne fait souvent aucune distinction entre les immigrants⁴ qui viennent d'arriver et ceux et celles qui sont ici depuis cinq, dix, voire quinze ans ou plus. Pourtant, une interprétation longitudinale des données censitaires permet de constater l'acquisition du français au fil du temps par les parents immigrants et, situation encore plus « rassurante », par leurs enfants. Si nous tenons à utiliser le transfert linguistique comme modèle ou comme indicateur, il nous faut donc examiner les comportements chez les générations subséquentes pour pouvoir comprendre le processus de changement des comportements langagiers *en cours* (Piché, 2002).

La question portant sur la langue parlée le plus souvent à la maison, enracinée dans un modèle théorique de dominance linguistique et de compétition, a été transposée par la suite à des questions du recensement sur l'usage des langues en milieu de travail⁵. Bien que le recensement pose des questions sur les langues qui sont utilisées régulièrement au travail, ce qui inclut l'usage des langues à égalité ou celles utilisées de façon secondaire en plus de la langue principale, c'est souvent la langue « utilisée le plus souvent au travail » à laquelle on accorde de l'importance. Il en va de même dans d'autres situations ou contextes d'usage. Dans diverses enquêtes, on posera ainsi des questions sur les langues utilisées dans différents contextes, mais toujours avec les mêmes limitations et les mêmes angles morts dans l'analyse et l'interprétation des données. On focalisera ainsi sur la langue utilisée le plus

4. Dans le lexique démographique standard, un.e *immigrant.e* est simplement défini.e comme une personne qui est, ou qui a déjà été, un.e immigrant.e reçu.e, c'est-à-dire qu'elle a reçu le statut de résident permanent au Canada à un moment dans sa vie. Il s'agit habituellement d'une personne dont le pays de naissance n'est pas le Canada.

5. Le recensement pose deux questions : « Quelle(s) langue(s) cette personne utilise-t-elle régulièrement au travail ? » et, si la personne déclare plus d'une langue, « Quelle(s) langue(s) cette personne utilise-t-elle le plus souvent ? » On capte ainsi les situations de plurilinguisme au travail.

souvent pour consommer des biens ou des produits culturels, au cinéma, quand on écoute les bulletins de nouvelles, de la musique, durant les loisirs, avec nos amis, pour faire des courses, pour demander des services, lorsqu'on lit dans le cadre du travail, etc.

Toutes ces questions, ou du moins l'analyse que l'on fait des données qui en découlent, souffrent souvent de la même faiblesse : la focalisation sur la « langue utilisée ou parlée le plus souvent » masque la réalité des pratiques langagières multiples, car elle ne permet pas de décrire des comportements linguistiques plus complexes. Pourtant, plusieurs de ces enquêtes comportent déjà des questions qui permettent de capter les usages principaux, secondaires ou à égalité avec d'autres langues, ce qui devrait permettre des analyses plus nuancées et plus proches de la réalité empirique. De même, en ce qui a trait aux enquêtes qui se limitent à un libellé sur la langue parlée ou utilisée le plus souvent, il faudrait tout simplement « ouvrir » la question en utilisant le mode pluriel — « Quelle(s) langue(s) utilisez-vous... ? » — et traiter, au moment de l'interprétation, adéquatement la présence des réponses multiples.

J'aimerais souligner les conséquences qui découlent de l'absence d'une question sur la principale langue d'enseignement des enfants, voire de la langue du dernier diplôme ou grade obtenu. Bien que des données administratives sur le sujet soient recueillies chaque année par le Québec, elles ne sont cependant pas intégrées à celles du recensement de la population⁶, ce qui maintient dans l'angle mort le fait que plusieurs enfants parlent une langue tierce le plus souvent à la maison, mais passent l'essentiel de leur journée à utiliser ou à parler le français. La grande majorité des jeunes de

6. À noter que des initiatives en ce sens existent cependant pour ce qui est de l'arrimage de données sur l'enseignement postsecondaire et les données du recensement (voir le chapitre de Lemyre dans ce volume).

familles immigrantes sont en effet inscrits à l'école de langue française. Tous les matins, ces jeunes quittent leur foyer, où la langue tierce de la famille est présente — et quoi de plus normal que de parler sa propre langue en famille au petit déjeuner ? — pour se rendre à l'école du quartier où la journée se passe en français. Inclure l'école dans notre analyse de la situation linguistique nous oblige à constater la place importante accordée au français dans la socialisation langagière de la population immigrante au Québec. De nos jours, environ 93 % des enfants issus de l'immigration récente fréquentent l'école française et c'est leur passage dans ces écoles qui expliquent en grande partie pourquoi la forte connaissance du français se maintient au fil du temps dans la population québécoise. Tenir compte de cette fréquentation scolaire en français dans les analyses qui suivent chaque collecte de données censitaires permettrait un portrait plus nuancé et moins alarmiste de l'évolution de la place du français au Québec et mettrait en lumière le fait que la socialisation langagière ne se passe pas uniquement à la maison. Notre répertoire langagier est construit également en dehors du foyer — dans le quartier, aux études, au travail. Pour tenter de comprendre l'utilisation du français au quotidien, des chercheurs québécois ont proposé le concept de français langue d'usage public et ont tenté, sans beaucoup de succès jusqu'ici, de le mesurer. Ces efforts pour élaborer des indicateurs d'enquête permettant de mesurer le « français, langue publique commune » ont peut-être besoin de considérer l'apport de la recherche ethnographique, qui vise à cerner les réalités complexes, observables au niveau du vécu⁷.

7. Voir à cet égard le chapitre 7 de Michel Pagé.

Description de notre programme de recherche

Fait surprenant, il existe en fait peu de recherches sur les véritables pratiques linguistiques au Québec. Les nombreuses études quantitatives existantes à ce sujet sont surtout de nature perceptuelle, et c'est également le cas pour une bonne partie des recherches qualitatives, qui font appel à l'entretien individuel ou de groupe. Ces données nous fournissent de l'information sur ce que les gens disent de leurs pratiques linguistiques, mais ne nous éclairent pas sur ce qui pourrait être observé empiriquement. Parmi les questions auxquelles la recherche actuelle ne fournit pas de réponse satisfaisante se trouve celle des choix linguistiques dans les diverses interactions et activités de la vie quotidienne, qui sont difficiles à cerner en se fiant uniquement à des enquêtes. De plus, nous en savons peu sur les représentations des enjeux sous-jacents à ces choix et sur comment les jeunes montréalais, qui ont des compétences bilingues et plurilingues, comprennent et gèrent des interactions *in situ*.

Pour mieux cerner la dynamique linguistique montréalaise actuelle, j'ai élaboré une approche ethnographique qui nous permet de suivre de jeunes adultes montréalais issus de l'immigration à travers leurs vies quotidiennes (Lamarre, 2010 et 2013). De plus, les participants sont appelés à réfléchir et à expliquer l'utilisation des langues de leurs répertoires à partir de leurs propres verbatim, enregistrés dans les différents sites et réseaux sociaux qu'ils fréquentent au quotidien. Cette approche éclaire comment ces jeunes plurilingues puisent dans leur répertoire linguistique selon les lieux, les espaces de sociabilité et les enjeux perçus.

Cette étude, nous en a appris beaucoup sur la façon dont ces jeunes, nés de parents immigrants et scolarisés dans des écoles de langue française, des « enfants de la loi 101 », vivent les langues au quotidien dans les divers espaces montréalais. Comme le propose Goffman (1959, 1983, 1986), les trajectoires

quotidiennes des urbains sont particulièrement caractérisées par la fragmentation, car ils sont appelés à présenter des aspects fragmentaires d'eux-mêmes aux autres, aux étrangers et aux inconnus qui ne les connaissent que sous le jour de leur appartenance à des catégories professionnelles ou ethniques. En revanche, une tout autre façon d'aborder la ville peut être imaginée, comme le propose l'anthropologue Ulf Hannerz : « Pour vraiment étudier une ville dans son ensemble, il faudrait prendre en compte tous ses habitants [...]. De plus, il faudrait les suivre dans tous les domaines d'activité, non seulement lorsqu'ils gagnent leur vie, mais aussi lorsqu'ils gèrent leur ménage, traitent avec les voisins, se côtoient dans la ville ou simplement se détendent » (notre traduction) (1980 : 297). Sans prétendre étudier toute la population d'une ville à travers toutes ses sphères d'activité, pourquoi ne pas adopter une approche qui suit quelques individus dans leurs trajectoires quotidiennes ?

Pour notre étude initiale, nous avons recruté 15 jeunes adultes plurilingues, âgés de 18 à 25 ans, qui parlent quotidiennement le français, l'anglais et une troisième langue, et habitent à Montréal depuis au moins 5 ans. Ces jeunes ont été scolarisés en français aux niveaux primaire et/ou secondaire, mais comme nous le verrons, leurs choix linguistiques au niveau postsecondaire varient (cégeps et universités francophones et anglophones).

Il n'est pas étonnant d'apprendre que c'est effectivement à la maison que les langues d'origine sont les plus utilisées — un fait qui n'est tout simplement pas suffisamment et systématiquement pris en compte dans l'analyse des données et la couverture médiatique. En fait, dès que ces jeunes ouvrent la porte du foyer familial pour aller étudier, travailler, pour prendre part à des loisirs ou faire des courses, la présence du français dans leur quotidien se fait évidente. Cette information nous oblige à une réflexion sur la pertinence de toute analyse du fait français sur l'île de Montréal basée sur 1) la langue

maternelle ou encore 2) sur la langue parlée le plus souvent à la maison.

Pour illustrer le phénomène, voici donc une description tirée du journal de bord de Nadine, qui nous offre une idée du déroulement d'une journée tout à fait ordinaire :

6 h 30 : Café avec ma sœur. On parle en français et en arabe. J'écoute la radio, Mix 96, en anglais. Je parle à mon copain en anglais (il est Égyptien, vit à Boston).

7 h 30 : Je prends mes dossiers au travail. Je parle brièvement avec la réceptionniste en français.

8 h à 9 h 30 : J'enseigne un cours d'anglais.

10 h à 12 h 30 : J'enseigne en anglais à deux étudiantes saoudiennes. J'utilise quelques mots d'arabe pour expliquer des mots difficiles.

13 h 30 : Je réserve de l'équipement audiovisuel à l'université (en français).

14 h : Gym. Je parle en français à la réception. En faisant de l'exercice, j'écoute de la musique en anglais.

15 h 30 : Je parle avec ma meilleure amie. Nous utilisons le français et l'arabe.

17 h : Je lis des textes en préparation d'une séance à l'université. Je réponds à des questions à l'écrit en français.

Dans certaines circonstances, Nadine choisit de communiquer en utilisant un « parler plurilingue » qui fait appel à l'ensemble de ses ressources langagières. Mais attention, elle enseigne l'anglais langue seconde et le français langue seconde, et si ses pratiques langagières à la maison sont marquées par son plurilinguisme, à l'école de langues avec ses étudiant.e.s, elle se présente en tant qu'enseignante monolingue. C'est également le cas lorsqu'elle suit des cours dans une université de langue française. Comme nous le verrons plus loin, le cas de Nadine n'est pas exceptionnel.

La gestion des langues dans la vie de ces jeunes est complexe, car leurs réseaux sont tissés de gens provenant de différents pays et ayant des répertoires linguistiques très variés. Leur demander tout simplement « Quelle langue domine dans

vos pratiques quotidiennes ? », n'a vraiment pas beaucoup de sens. Si avec certains, ils utilisent uniquement le français ou l'anglais, avec d'autres, leurs pratiques peuvent être plus complexes. En fait, ils font appel à leurs compétences plurilingues seulement avec d'autres personnes également plurilingues. Plus spécifiquement, ce n'est qu'avec des interlocuteurs ayant les mêmes ressources langagières qu'eux, que ces jeunes peuvent utiliser ce que les sociolinguistes appellent « un parler plurilingue ou bilingue » (Lüdi et Py, 2002). Comme nous l'explique Nadine : « Il va sans dire que l'entourage dans lequel j'interagis détermine le choix de ma langue d'usage... Ma marge de manœuvre s'amplifie lorsque je fais face à des individus qui sont également bilingues ou trilingues. »

Nadine peut donc faire appel à ses compétences en français, en anglais et en arabe avec les membres de sa famille et certain.e.s ami.e.s. Dans d'autres contextes, elle peut décider de faire appel seulement au français et à l'anglais. Dans une boutique de vêtements, Nadine alterne de l'anglais au français avec la vendeuse qui semble très à l'aise avec ces pratiques :

Nadine : *You found one ? Great.*

Vendeuse : *There you go.*

Nadine : *This is the one... Medium /* J'espère que le haut va être correct / Parce que le pantalon était trop grand, mais le haut était correct.

Vendeuse : Ça va être un peu serré.

Nadine : C'est pas grave.

Vendeuse : Voilà. / J'aurais besoin de votre numéro de téléphone.
[Verbatim original, transcrit par la participante]

Toutefois, au tout début d'une interaction avec une personne inconnue, Nadine, comme tous les participants dans cette étude, adopte le français pour ce que nous appelons au Québec la « langue d'usage public » (Béland, 1999).

Cette sensibilité à l'utilisation du français devient particulièrement évidente lors d'interactions avec des inconnus. En effet,

ces jeunes nous ont appris que le français est la langue qu'ils vont privilégier dans la vie publique, peu importe s'ils occupent un rôle d'employé ou de client, de fournisseur ou de bénéficiaire de services. À la rencontre d'une personne inconnue, ils utilisent le français *a priori* et se disent prêts à suivre les préférences linguistiques de l'autre. Ces interactions ne sont pas chargées de poids identitaire et symbolique pour ces jeunes. Par contre, ils expriment une grande sensibilité face à l'enjeu de l'utilisation de la langue française dans l'espace public, même s'ils ne se sentent pas eux-mêmes très interpellés. Mitko nous dit qu'il a appris à toujours utiliser le français dans ces démarches avec des employés des services gouvernementaux, peu importe si ces services sont offerts par le gouvernement fédéral ou provincial. Il nous dit : « Le complexe Guy-Favreau, c'est pour faire un passeport... J'irai là-bas... puis si je parle anglais, ils ne vont pas me comprendre ou vont faire semblant de ne pas me comprendre parce qu'ils veulent que je parle français. »

Comme Georges nous explique dans un entretien (cet entretien devait se dérouler en anglais, mais comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas pu résister à une alternance entre le français et l'anglais).

Georges : ... *It can grate on certain Francophones' nerves to be... qu'on leur adresse la parole par défaut en anglais. They... that does grate on their nerves sometimes... So, by default, to be sure, I'll speak in French then, I might adapt myself.*

Patricia : *Let's say you walk into a... I don't know, an SAAQ for a permis de conduire ? Uhh...*

Georges : *Well, yeah, yeah, French.*

Patricia : *Passport office ?*

Georges : *Passport office, that's federal, but, yeah, yeah, French, yeah... the language of business and officialdom in Québec. I'll speak French.*

Nous avons également appris que ces jeunes plurilingues ne sont pas contraints par les divisions linguistiques et géographiques de Montréal. Un plurilinguisme flexible (Cresse et

Blackledge, 2011) leur permet de vivre la ville sans difficulté, traversant les frontières « traditionnelles » (est-ouest) avec aisance, car ils ont le bagage linguistique pour y arriver. Écoutons encore une fois Mitko, qui nous explique comment ces activités l'amènent dans différents quartiers de la ville en traversant les frontières linguistiques qui ont historiquement divisé la ville :

« Je vais à McGill, parce que c'est là que se trouve le cinéma Paramount. À Rosemont, c'est mon club de poker. Soit Sherbrooke ou Berri-UQAM pour mon club d'échecs. Les compétitions d'échec se trouvent à Pie-IX dans le stade olympique. »

Nadine, qui vivait à l'époque dans l'ouest de la ville et fréquentait une université francophone, me parle de ses quartiers préférés à Montréal... en anglais (la langue dans laquelle j'ai choisi de mener le deuxième entretien dans cette recherche — pour montrer la capacité de ces jeunes plurilingues de changer de langue).

« I really like to go on the Plateau. I really like going on Avenue du Parc, Laurier and Mont-Royal, this area, and there, it is mostly French. Like, there are cafés, L'Avenue, Toi, moi et café. So it is all French-speaking. »

Margarita a une trajectoire qui nous montre bien comment ces jeunes peuvent traverser les frontières linguistiques traditionnelles. Nous avons appris comment elle a choisi de faire un jeu de marelle à travers des institutions éducatives dans une deuxième étude (Lamarre, 2015), quand nous avons communiqué à nouveau avec les participants quelques années plus tard, grâce à une recherche subventionnée par le Conseil supérieur de la langue française. Nous voulions voir ce qui avait changé depuis leur entrée sur le marché du travail. Ce que nous avons appris est que le jeu de marelle continue et que les frontières linguistiques traversées sont aussi institutionnelles que géographiques.

Originaire de Biélorussie, Margarita a toujours parlé russe avec ses parents, tandis qu'elle utilise le français majoritairement avec sa sœur. Depuis qu'elle a quitté le foyer familial, le russe figure moins dans ses pratiques au quotidien. En fait, cela

est souvent le cas pour ces jeunes issus de l'immigration : quitter le foyer familial marque une présence moins importante de leur langue d'origine. Chez elle, c'est le français qui est devenu important, car elle vit avec son conjoint, un serbo-croate, qui a passé par la France avant de venir à Montréal. Elle nous apprend que son quotidien se déroule toujours en français et en anglais, en fonction de ses activités.

Margarita a appris le français grâce à son passage dans une classe d'accueil et une scolarisation au primaire et au secondaire et au cégep en français. Par la suite, elle a choisi de faire des études de premier cycle en psychologie en faisant un saut dans une université anglophone à Montréal (où elle a travaillé en français pour une professeure francophone). Une fois ses études de premier cycle achevées, elle est retournée dans un cégep francophone faire une formation en danse. Quelques années plus tard, elle s'est inscrite à la maîtrise en psychologie dans une université francophone.

Cette traversée des frontières fait également partie de la vie de Gabrielle, qui a grandi en français en Ontario. Ses activités à Montréal se déroulaient majoritairement en anglais lors de la première phase de recherche. Depuis qu'elle a terminé ses études, le français est de nouveau de plus en plus présent dans sa vie, notamment professionnelle, depuis qu'elle a trouvé un emploi où le français est la langue de travail.

Comme ces profils nous le montrent, ces jeunes ne vivent pas des processus d'assimilation à une communauté anglophone OU francophone. Ils vivent plutôt en contact avec d'autres Montréalais de profil et d'origine linguistiques différents, un environnement multiculturel et bilingue ou plurilingue. Ils se sentent rarement à l'aise avec une étiquette linguistique (francophone, anglophone, *autrephone* — ou *allophone*, pour utiliser un terme créé lors des travaux de la Commission Gendron (1968-1972). Ils ne se sentent pas nécessairement capables de se dire « Québécois », terme qui, malgré les efforts des politiques publiques, n'est toujours pas dépourvu

de consonances à caractère ethnique dans les discours et interactions au quotidien, ainsi que d'expériences d'exclusion. Ils ont également de la difficulté à se dire « francophones » ou à se faire reconnaître comme francophones. Ils sont cependant des Montréalais et apprécient cette ville d'adoption et d'appartenance.

* * *

Montréal, souvent décrite comme le champ de conflits sur lequel l'avenir du français au Québec se joue, est au cœur des craintes et des débats sur le déclin du français. En dépit du fait qu'elle soit une ville historiquement divisée d'un point de vue géolinguistique, les frontières qui la séparent en zones linguistiques ont peu d'importance pour les nouvelles générations issues de l'immigration. Si la ville est décrite par certains de ces jeunes comme une course à obstacles dans laquelle ils doivent naviguer, pour d'autres, c'est tout simplement un jeu de marelle. Ils ne sont pas contraints dans leurs déplacements et leurs activités, car ils ont confiance dans leurs compétences linguistiques et sont moins enracinés dans les « zones » de la ville. Cela se reflète dans leurs pratiques langagières au quotidien, qu'ils nous ont aidés à comprendre, grâce à des verbatim enregistrés *in situ* et analysés en collaboration avec l'équipe de recherche. Demander à ces jeunes quelle langue est dominante dans leur vie n'a souvent pas beaucoup de sens.

Dans ce texte, nous avons débuté par une critique de certaines analyses de la situation linguistique, notamment la tendance à se fier à un modèle de transfert linguistique et de compétition entre les langues en contact. Nous avons proposé que l'ethnographie peut non seulement nous informer sur des réalités empiriques difficilement cernées par la recherche quantitative, mais peut également mettre en lumière les faiblesses dans nos outils de collecte de données et, encore plus, dans leur interprétation. Ce qui est devenu très clair, grâce à

ces deux études ethnographiques, est qu'un modèle qui prend le monolinguisme comme norme pose problème dans un contexte comme Montréal, où les deux langues en contact semblent bien survivre ensemble depuis la loi 101.

Souvent motivées par le désir de déterminer la langue dominante, dans un processus conçu d'après un modèle d'assimilation inter- ou intragénérationnelle, nos questions et nos analyses de cette perspective nous fournissent un portrait très peu juste de la place du français dans la vie que mènent les immigrants et leurs enfants à Montréal. Il est grandement temps que nous entamions une discussion sur la façon dont nous abordons les dynamiques langagières au Québec et ce que nous pouvons faire pour en améliorer notre compréhension. Pour ma part, je propose des ethnographies qui permettent de suivre les jeunes au fil du temps (approche longitudinale), mais aussi dès qu'ils quittent la maison (peut être le seul endroit où ils peuvent utiliser la langue familiale) pour aller étudier, travailler, se tenir avec des amis, prendre plaisir dans des activités culturelles et sportives, et participer à la vie commune au Québec.

Références

- Béland, Paul (1999). *Le français langue d'usage public au Québec en 1997*: Rapport de recherche. Québec: Conseil de la langue française.
- Corbeil, Jean-Pierre (2020). « Catégories et frontières: le recensement et la construction sociale, politique et scientifique des groupes ethnolinguistiques au Canada », dans *Diversité urbaine*, vol. 20, n° 2. p. 3-33.
- Creese, Angela et Adrian Blackledge (2011). « Separate and Flexible Bilingualism in Complementary Schools: Multiple Language Practices in Interrelationship ». *Journal of Pragmatics*, 43:1196-1208.
- Fishman, Joshua (1991). « Three Success Stories: Modern Hebrew, French in Quebec and Catalan in Spain » in *Reversing Language Shift: Theoretical*

- and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages.* p. 287-336, Clevedon, UK: Multilingual Matters.
- Goffman Erving (1959). *The Presentation of Self in Everyday Life*, Doubleday.
- Gouvernement du Canada (1967-1969), *Rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, André Laurendeau et Davidson Dunton, 6 volumes.
- Hannerz, Uli (1983). *Exploring the City. Inquiries Toward an Urban anthropology*. New York: Columbia University Press.
- Juteau, Danielle (2015). *L'ethnïcité et ses frontières*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- Lüdi, Georges et Bernard P (2003). *Être bilingue*, Berne: Peter Lang. 3^e édition.
- Lamarre, Patricia (2002). « Listening in on the Language Practices of Young Montrealers », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 3, p. 47-75.
- Lamarre, Patricia., et S. Lamarre (2009). « Montréal "on the move": pour une approche ethnographique non statique des pratiques langagières des jeunes multilingues », dans Bulot, T., dir. *Ségrégations et discriminations urbaines (formes et normes sociolinguistiques)*, Paris, L'Harmattan, (coll. Espaces discursifs).
- Lamarre, Patricia (2013). « Catching Montreal on the Move and Challenging the Discourse of Unilingualism in Quebec », *Anthropologica*, 55 p.
- Lamarre, Patricia, Lamarre Stéphanie et Lefranc Marina (2015). « *La socialisation langagière comme processus dynamique: suivi d'une cohorte de jeunes plurilingues intégrant le marché du travail*. Québec: Conseil supérieur de la langue française, Fascicule F329.
- Pagé, Michel, Lamarre Patricia et Corbeil, Jean-Pierre. « Cinq catégories d'interactions verbales dans l'espace public ». *Diversité urbaine*, vol. 20, n° 2, pp. 35-54
- Piché, Victor. 2002. « Immigration, Diversity and Ethnic Relations in Québec ». *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 3, p. 5-27.
- Gouvernement du Québec (1972). *Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec* (Gendron), Québec: Éditeur officiel du Québec.

Politiques d'aménagement linguistique et éducation inclusive en milieu scolaire : leviers et obstacles

Corina Borri-Anadon, Josée Charette
et Danial Nabizadeh

Au Québec, le réseau scolaire francophone accueille une population de plus en plus diversifiée d'élèves, et ce, pas seulement dans la grande région de Montréal. Conséquemment, le milieu scolaire s'est engagé à répondre aux besoins hétérogènes de tous les élèves qui évoluent en son sein. Cette diversité se reflète notamment par la croissance des élèves issus de l'immigration (EII) et des élèves plurilingues émergents. Le ministère de l'Éducation (MEQ) définit les EII comme : les élèves qui sont nés à l'extérieur du Canada ou nés au Canada dont au moins un des deux parents est né à l'extérieur du pays. Les élèves plurilingues émergents, souvent désignés allophones¹, sont quant à eux identifiés à partir de la déclaration d'une langue maternelle autre que le français ou l'anglais ou une langue autochtone. Une partie d'entre eux est susceptible d'être en situation d'apprentissage d'une langue seconde, tierce ou

1. Les auteur.e.s utilisent volontairement le terme *plurilingues émergents* ici au lieu du terme *allophones*, considérant que le premier terme évite de poser un regard déficitaire sur les enfants qui maîtrisent à des niveaux divers la langue de scolarisation. Le terme *plurilingues émergents* s'inscrit dans une perspective qui valorise les compétences des personnes apprenantes dans plusieurs langues et va au-delà de la déclaration unique de la langue maternelle. Puisqu'il est possible d'être à la fois plurilingue et francophone, le qualificatif *émergent* réfère ici aux élèves en apprentissage du français.

autre, le cas échéant, le français. À l'heure actuelle, les EII représentent 32,2 % de l'effectif du réseau scolaire francophone (MEQ, 2021), les élèves plurilingues émergents représentent quant à eux, 17,3 % de l'ensemble de l'effectif scolaire québécois (MEQ, 2021).

La réussite éducative des EII ou plurilingues émergents s'inscrit dans un contexte où des injonctions internationales et nationales réaffirment la nécessité, dans une perspective d'éducation inclusive, de reconnaître la diversité et ses multiples visages en contexte éducatif, dont la diversité ethnoculturelle et linguistique. Pensons notamment à l'UNESCO, qui affirme que « les langues et le multilinguisme peuvent favoriser l'inclusion et contribuer à la réalisation du principe des Objectifs de développement durable de “ne laisser personne de côté” » (UNESCO, 2021, p. 2) et, plus près de nous, au Québec, à la *Politique sur la réussite éducative* (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017) qui invite à prendre en compte « les caractéristiques linguistiques, culturelles ou religieuses du milieu d'origine de la personne » (p. 27).

Or, malgré ces orientations, l'expérience des EII et des élèves plurilingues émergents en milieu scolaire se vit sur fond de débats qui complexifient la prise en compte de la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en contexte scolaire. Sur le plan particulier de la diversité linguistique, des débats autour de la reconnaissance d'autres langues que le français à l'école québécoise francophone existent depuis plusieurs décennies et s'inscrivent dans l'histoire d'une société francophone majoritaire dans la province, mais fortement minoritaire dans le contexte canadien et nord-américain anglophone. Les travaux d'Archambault *et al.* (2019) ainsi que la métaanalyse de McAndrew *et al.* (2015) pointent vers des résistances de la part des personnels scolaires face à l'instauration de pratiques valorisant le plurilinguisme et des craintes vis-à-vis du recours à d'autres langues que le français par les élèves dans l'enceinte scolaire, que ce soit dans la cour, dans les couloirs ou en classe.

Ainsi, alors que la recherche québécoise invite depuis maintenant plusieurs années les milieux scolaires à mettre en œuvre des pratiques plurilingues et d'éveil aux langues afin de soutenir les élèves plurilingues émergents à la fois sur les plans cognitivo-langagier et psycho-identitaire (Armand, 2021), le statut et la légitimité de la diversité linguistique en contexte scolaire reste l'objet de vives tensions.

Dans ce texte, nous abordons d'abord les liens qu'entretient l'école québécoise d'aujourd'hui avec l'éducation inclusive. À partir de ces considérations, nous proposons une réflexion sur les incidences des politiques d'aménagement linguistique sur la mise en place de pratiques inclusives d'une part pour les EII, les élèves plurilingues émergents et leurs familles et, d'autre part, pour l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans la foulée de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, cette contribution cherche à rappeler l'importance de maintenir et de mettre place des stratégies permettant le développement d'une éducation inclusive, qui visent d'une part l'intégration scolaire, sociale et linguistique des élèves plurilingues émergents et la participation de leur famille et, d'autre part, la reconnaissance et la légitimité de la diversité linguistique au sein de l'espace scolaire.

L'école québécoise francophone et l'éducation inclusive

L'adoption de la loi 101 en 1977, appelée Charte de la langue française, a marqué un profond changement dans le réseau scolaire public francophone du Québec. Cette loi, qui a introduit certaines dispositions relatives à la scolarisation des EII tenus de fréquenter un établissement francophone, sauf exception, a fait en sorte que le réseau francophone accueille aujourd'hui la majorité des EII. Il est ainsi devenu l'espace par excellence pour soutenir l'intégration linguistique, scolaire et sociale de ces élèves et pour favoriser le vivre-ensemble. Ces deux visées s'inscrivent en toute cohérence avec les orientations interna-

tionales et les travaux en matière d'éducation inclusive qui mettent de l'avant une finalité d'équité, permettant aux systèmes éducatifs de lever les obstacles rencontrés par certains groupes d'élèves, ainsi qu'une finalité de transformation sociale, reposant sur la responsabilité de tous à reconnaître et à agir face aux inégalités sociales. Ainsi, dans les cinquante dernières années, les milieux scolaires du réseau francophone à l'échelle de la province ont développé diverses initiatives afin de tendre vers ces deux finalités.

Pensons notamment aux services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français ainsi qu'aux efforts déployés pour prendre appui sur les expériences antérieures des élèves plurilingues émergents et sur leur répertoire linguistique². En outre, certains milieux scolaires ont recours à des intervenants et à des intervenantes école-familles immigrantes-communauté ou à des interprètes afin surmonter les barrières de la langue et des incompréhensions pouvant surgir de part et d'autre entre les familles et l'école. À cet égard, soulignons toutefois que ces pratiques restent somme toute isolées, plusieurs milieux n'ayant pas accès à du soutien permettant de communiquer avec les parents dans d'autres langues que le français, entravant parfois la mise en place de collaborations effectives, c'est-à-dire en soutien à la réussite éducative des élèves. D'ailleurs, tout récemment l'accès à ce type de soutien s'est vu fragilisé de façon importante. En effet, jusqu'à l'année scolaire 2020-2021, des écoles primaires publiques montréalaises des centres de services scolaires³ francophones avaient accès au programme d'*Une école montréalaise pour tous* (UEMPT)⁴, qui donnait la possibilité d'avoir

2. Pour des exemples en classe, consulter : elodil.umontreal.ca/presentation

3. Nous utilisons le terme « centre de services scolaire » bien que ces années soient pour la plupart antérieures à l'adoption de la loi 40.

4. UEMPT est un programme mis en œuvre en 1997 visant à contribuer à la réussite éducative d'élèves issus de milieux défavorisés montréalais en

recours à des services d'interprétariat. Or, depuis le 30 juin 2021, ces services ne sont plus accessibles.

En offrant une réponse aux besoins de communication et de collaboration entre le personnel scolaire et les familles en milieux défavorisés et pluriethniques, ces services visaient à pallier les barrières linguistiques et à :

- s'assurer de transmettre dans la plus grande confidentialité toutes les données de la communication verbale et non verbale entre le personnel scolaire et les familles dont la langue diffère de l'espace scolaire ;
- permettre d'offrir des services de qualité égale à toutes les familles ;
- offrir une interprétation fidèle, neutre et confidentielle des informations partagées, tout en respectant les valeurs des personnes concernées ;
- s'assurer d'obtenir un consentement éclairé de la part des familles pour l'obtention de services et pour les soutenir dans leur prise de décision au regard de la réussite éducative de leur enfant (ex. rencontres pour le bulletin, discussion au regard d'un plan d'intervention ou d'un classement d'élève, assemblée générale annuelle des parents, urgence quant à la santé et à la sécurité des enfants) ;
- réduire les pertes de temps et les écueils engendrés par une mauvaise communication entre l'école et la famille ;
- éviter de procéder à des évaluations diagnostiques coûteuses attribuables à la difficulté d'obtenir les informations qui permettent de mieux connaître l'élève et sa famille.

Par ailleurs, plusieurs initiatives des milieux scolaires visent plus largement à sensibiliser l'ensemble des membres de la communauté éducative, personnels scolaires comme élèves, à reconnaître les différents visages de la diversité ethnoculturelle,

tenant compte de leurs besoins et de leurs ressources. Pour plus d'informations : ecolemontrealaise.info

religieuse et linguistique et à développer une compréhension critique des inégalités la traversant afin d'agir sur ces dernières. Pensons notamment à l'importance d'interroger les représentations entretenues à l'égard du plurilinguisme, à la fois dans le regard que l'on pose sur les personnes locutrices des différentes langues que sur les relations entre les langues.

En effet, différents travaux au Québec ont documenté des tensions dans ces représentations, qui se traduisent notamment par la présence de linguicisme dans la province, c'est-à-dire une forme de discrimination qui est basée sur l'appartenance à un groupe linguistique. Le linguicisme constituerait le principal motif de discrimination perçue au Québec, alors qu'ailleurs au Canada, ces motifs seraient plutôt liés à la couleur de la peau et à la race (Bourhis *et al.*, 2007).

Spécifiquement en contexte éducatif québécois francophone, les travaux d'Armand (2021) ont documenté que les personnels scolaires entretiennent encore trop souvent une conception soustractive du bi-plurilinguisme, qui correspond à une situation de bilinguisme où une langue se développe au détriment de l'autre, moins valorisée. Cette conception, où les langues sont considérées en concurrence et non en complémentarité, est en phase avec une norme monolingue qui repose sur l'idée que l'environnement scolaire le plus propice pour les élèves plurilingues émergents et, plus largement, pour l'ensemble de la société québécoise soit celui qui se déroule exclusivement en français. Cela reflète la croyance fortement ancrée dans la population en général, et dans les milieux scolaires en particulier, selon laquelle l'utilisation d'autres langues que le français dans divers espaces de vie nuirait à l'apprentissage et à l'utilisation du français, ce qui est réfuté depuis plusieurs années (Cummins, 1998). Armand (2021) distingue à cet égard le monolinguisme assimilationniste, qui conçoit le plurilinguisme comme un obstacle à la compréhension inter-groupe ou un facteur de risque au développement des élèves, du monolinguisme imposé, qui nie activement le plurilinguisme par une approche coercitive et

punitive. Cela se traduit notamment dans les pratiques enseignantes, mais également chez d'autres membres du personnel scolaire. Par exemple, des travaux ont établi que ces représentations sur la diversité linguistique teintent également les processus d'évaluation des besoins et de classement de ces élèves réalisés par les professionnels et professionnelles du paramédical en portant un regard déficitaire sur ces derniers et leurs compétences langagières (Collins et Borri-Anadon, 2021). Ces représentations ne sont pas étrangères au contexte sociolinguistique québécois, dont les politiques d'aménagement linguistique.

Cette première section a permis de mettre en évidence l'importance d'adopter des pratiques inclusives afin de soutenir l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves plurilingues émergents et de favoriser un climat ouvert à la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique pour tous les membres de la communauté éducative. Divers leviers ont été mis en place en matière de prise en compte de la diversité linguistique depuis quelques décennies dans les milieux scolaires, mais des enjeux subsistent.

À la suite de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* qui modifie la Charte de la langue française (ci-après, la Charte⁵), plusieurs questions restent en suspens quant à la marge de manœuvre qu'auront les milieux à la fois pour maintenir ces leviers ou encore pour les mettre en place. Soulignons toutefois que des directives en cours d'élaboration par le MEQ permettront de définir des exceptions spécifiques qui détermineront cette marge de manœuvre des milieux scolaires, notamment en matière de recours à d'autres langues que le français⁶.

Dans les sections qui suivent, diverses situations sont

5. Voir egis.quebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11

6. En effet, comme le prévoit la Charte, le MEQ doit préciser « la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français » (articles 29.15 et 29.16).

présentées afin de témoigner concrètement de l'importance de ces leviers dans le quotidien scolaire et des éléments qui pourraient les fragiliser. Ces situations sont issues des constats de nos projets de recherche et d'accompagnement des milieux scolaires, mais également de différentes initiatives menées au cours des mois précédents la promulgation de la loi 14, notamment des causeries publiques, des échanges avec des tables de concertation et des milieux scolaires ainsi que différentes interventions publiques et prises de position médiatiques⁷.

Les leviers concernant les pratiques d'équité dans le quotidien scolaire

Les situations suivantes visent à illustrer comment la reconnaissance de la diversité linguistique dans le cadre scolaire est une condition essentielle à l'établissement d'une éducation inclusive qui permet de répondre aux besoins des élèves plurilingues émergents. Elles visent également à soulever des questions sur les incidences possibles de la Charte à cet égard.

Une orthophoniste doit évaluer les compétences langagières d'un élève du primaire fréquentant une classe d'accueil afin de déterminer la nature de ses difficultés. Son milieu est déjà engagé dans la mise en œuvre de pratiques évaluatives qui 1) considèrent les différentes langues du répertoire linguistique de l'élève, 2) ont recours à des interprètes afin de recueillir des informations pertinentes auprès de la famille et d'expliquer aux parents les conclusions ainsi que les recommandations qui en découlent, des conditions reconnues comme essentielles pour établir un portrait juste de l'élève (Borri-Anadon *et al.*, 2018). Pourra-t-elle continuer à agir dans ce sens ?

Un psychologue est appelé à intervenir auprès d'un élève du début du secondaire présentant des enjeux de motivation scolaire et qui menace de quitter l'école. Jusqu'à récemment,

7. Plusieurs de ces initiatives ont été réalisées par le Collectif PL96, pour des services publics de qualité pour toutes et tous.

ce professionnel avait recours à des interprètes payés par son école afin d'expliquer à ses parents ce qu'il compte lui offrir comme soutien (MEES, 2020). Alors qu'il s'agit d'une pratique permettant la recherche d'un consentement libre et éclairé, pourra-t-il maintenir une telle pratique auprès de toutes les familles qui en manifestent le besoin ?

Une directrice adjointe originaire de la Colombie souhaite discuter avec des parents de la même communauté afin de s'assurer qu'ils comprennent bien les modifications suggérées au plan d'intervention de leur enfant. Partageant une langue commune avec ces parents, cette professionnelle y a régulièrement recours puisque « les parents, en tant que titulaires de l'autorité parentale, doivent être informés, consultés et prendre part aux décisions qui ont ou qui risquent d'avoir des effets sur le cheminement scolaire de leur enfant. Ils doivent en outre participer à toutes les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision du plan d'intervention de leur enfant mineur ». Alors qu'il est reconnu que la présence de personnel immigrant et plurilingue contribue positivement au vécu scolaire des EII (Niyubahwe *et al.*, 2019), cette professionnelle pourra-t-elle continuer à recourir à ses compétences linguistiques dans le cadre de son travail ?

Un enseignant croit que les parents d'un de ses élèves ne sont pas intéressés par la scolarité de leur enfant puisqu'ils ne se présentent pas à la rencontre à laquelle il les avait convoqués. La nécessité de mettre en place des moyens permettant la communication entre l'école et les parents immigrants dans une langue qu'ils maîtrisent est soulignée par la recherche (Charette 2016). Cet enseignant pourrait avoir recours à un intervenant ou une intervenante école-familles immigrantes-communauté qui pourrait vérifier que l'absence de ces parents n'est pas due au fait qu'ils n'ont pas compris l'invitation qui leur a été transmise ou qu'ils n'osent pas se présenter sans interprète. Comment ces services seront-ils assurés dans son milieu ?

L'équité en éducation repose sur la reconnaissance des réalités et des expériences des EII ou plurilingues émergents afin de mettre en place les conditions favorisant leur participation et celle de leurs parents dans leur réussite éducative. Nous postulons que dans les situations présentées ci-haut la reconnaissance d'autres langues que le français ne met pas en péril ce dernier. Au contraire, elle conçoit les compétences plurilingues des élèves et de leurs familles en tant que ressources susceptibles de permettre à l'école québécoise francophone de remplir sa mission auprès de ces derniers.

Les leviers concernant les pratiques de transformation sociale dans le quotidien scolaire

En plus de soutenir l'intégration linguistique scolaire et sociale des élèves plurilingues émergents par la mise en œuvre de pratiques d'équité, plusieurs membres du personnel scolaire ont été sensibilisés au cours des dernières années à l'importance de reconnaître le plurilinguisme et la diversité linguistique comme une richesse et une occasion d'apprentissage pour l'ensemble de la communauté éducative (Armand et al., 2021). Ainsi, la reconnaissance de la diversité linguistique dans le cadre scolaire se traduit aussi par des pratiques visant à questionner les représentations entretenues à l'égard des langues et des locuteurs et des locutrices de même qu'à reconnaître et agir face aux situations d'exclusion en la matière. Les situations qui suivent visent à illustrer ces leviers et à soulever des questions sur les incidences possibles de la Charte à cet égard.

Une enseignante du préscolaire désire inviter les parents des enfants de sa classe à contribuer à certaines activités. Depuis plusieurs années, elle les invite à venir lire des extraits d'une histoire en français ou dans leur langue familiale, dans une perspective d'ouverture à la diversité linguistique. Se sentira-t-elle toujours autorisée à continuer à le faire ? Comment ces invitations seront-elles dorénavant perçues par ses collègues et les parents concernés ?

Un jeune témoigne de son identité plurielle par le biais de la création d'une chanson en français et en swahili⁸. Alors que la recherche nous rappelle l'importance de soutenir la construction d'une identité plurielle chez les EII (Archambault et al., 2018), cet élève sera-t-il invité à partager son œuvre à ses pairs dans le cadre scolaire ? Comment l'école lui laissera-t-elle la possibilité d'être à la fois plurilingue et francophone ?

Lors d'une discussion en classe, une élève avance que les personnes immigrantes qui ne parlent pas le français ne veulent pas s'intégrer. Alors que la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* adoptée par le ministère de l'Éducation en 1998 et toujours en vigueur distingue clairement l'intégration de l'assimilation et affirme que la valorisation du français « n'implique pas le rejet de l'anglais, des langues autochtones ni des langues maternelles des élèves allophones » (MEQ, 1998, p. 25), comment son enseignante pourra-t-elle soutenir chez ses élèves le développement d'une telle conception de l'intégration dans un contexte fortement marqué par des discours reposant sur une conception simpliste et monolingue de l'apprentissage du français ?

La finalité de transformation repose sur la possibilité de jeter un regard critique sur les dispositifs à potentiel d'exclusion et à prendre conscience de leurs conséquences sur la pleine participation de toutes à l'école et plus largement dans la société. Elle exige de reconnaître que l'exercice des droits fondamentaux (assurés par des services publics essentiels de qualité) est une condition à l'apprentissage du français par le développement et le maintien d'un sentiment d'appartenance et d'une participation effective à la société québécoise. Or, les débats actuels concernant la Charte sont susceptibles de renforcer une norme monolingue générant une vision exclusive des francophones (notamment celle qui les définit en

8. Voir sur Youtube la vidéo « Identités pluriculturelles - Exploration identitaire en classe » d'Éducation Québec

fonction de la langue maternelle ou de la langue parlée le plus souvent à la maison) ainsi qu'une conception assimilationniste de l'intégration.

* * *

Reconnaissant le jugement professionnel des personnels scolaires et les efforts déployés dans les dernières années pour prendre en compte la diversité linguistique en milieu scolaire, ce chapitre a voulu fait état des leviers existants ou à mettre en place afin de poursuivre vers la construction d'une école québécoise francophone inclusive. Or, les débats récents entourant la Charte risquent de placer certains personnels scolaires dans des situations délicates face à leur désir de reconnaître les réalités et les expériences des élèves ainsi que de leurs familles, en fonction de contraintes réelles, qui restent à déterminer selon les directives adoptées qui permettront l'application de la Charte dans le réseau scolaire, ou imaginées, dont certaines sont déjà présentes dans les situations exposées plus haut.

Ces contraintes risquent de placer les élèves plurilingues émergents et leurs parents en situation d'iniquité face à l'école, et d'accentuer les situations d'exclusion qui étaient déjà vécues en ce sens. À cet égard, selon les directives qui seront adoptées, de nombreux membres du personnel désirant se mobiliser pour les familles et les élèves continueront à faire preuve d'inventivité et de proactivité en recourant à des organismes communautaires, par exemple, pour permettre l'interprétariat lors des communications avec les familles. Ici, il a lieu de se demander si l'État soutiendra davantage les organismes déjà surchargés et sous-financés. En outre, d'autres membres du personnel scolaire recourront probablement encore aux jeunes pour traduire divers échanges qu'ils doivent avoir avec les parents. Cette pratique, bien que positive et aidante dans certains cas, soulève tout de même quelques points de vigilance: ne pas

déposséder les parents de leurs rôles parentaux, faire preuve de vigilance dans les sujets abordés lors des rencontres interprétées par les enfants...

Par ailleurs, dans une société québécoise déjà divisée par des débats sociohistoriques de longue date sur les questions de la langue, les contraintes dont nous avons fait état sont susceptibles de compromettre les nécessaires réflexions qui doivent avoir lieu au sein de l'école quant aux représentations sur les langues et leurs locuteurs.trices et au linguicisme potentiellement engendré. La polarisation du débat a engendré un climat de tensions, voire de crainte d'un contrôle accru pour les intervenants et pour les intervenantes du milieu scolaire, un contexte peu favorable à cet exercice. Il semble qu'au lieu de représenter une voie favorable à l'apprentissage du français et à l'intégration scolaire et sociale des élèves, les contraintes occasionnées par la loi 14 pourraient contrecarrer les efforts déployés depuis plusieurs années, voire compromettre les objectifs poursuivis.

Enfin, le contexte sociopolitique et médiatique actuel fragilise les constats issus de la recherche relativement à la mise en œuvre de l'éducation inclusive, et les efforts déployés en ce sens par les milieux scolaires. Pensons notamment aux multiples travaux qui confirment l'importance d'accorder une place au plurilinguisme des élèves et plus largement à la diversité linguistique dans l'espace scolaire; de considérer les différentes langues du répertoire linguistique des élèves dans le processus d'évaluation de leurs besoins et des pratiques de soutien mises en place; d'établir une communication bidirectionnelle avec les familles immigrantes afin de s'assurer de leur participation effective aux décisions concernant leur enfant (Armand, 2021; Borri-Anadon et al., 2021; Charette, 2021). Les préoccupations partagées dans cette contribution nous permettent d'entrevoir que ces consensus se verront fragilisés. Elles risquent également de conforter les tenants d'une norme monolingue et assimilationniste à l'école et dans la société québécoise, qui

peinent parfois à composer avec la réalité croissante du plurilinguisme. À l'heure où la mobilisation des connaissances issues de la recherche devient une priorité sociale, et particulièrement dans le monde de l'éducation, quelles seront les incidences de ce contexte sur les collaborations établies depuis maintenant plusieurs années entre le milieu de la recherche-formation et celui de la pratique ?

En conclusion, si nous convenons que la vitalité du français doit être assurée par diverses lois et politiques, cette visée ne doit pas être synonyme de rejet d'autres langues et conséquemment d'exclusion pour certains individus et groupes. L'exercice des droits fondamentaux ne peut pas être conditionnel à l'utilisation d'une langue ; au contraire ce sont les droits fondamentaux (assurés par des services publics essentiels de qualité), qui sont une condition à l'apprentissage du français par le développement et le maintien d'un sentiment d'appartenance et une participation effective à la société québécoise. Nous avons voulu ici appuyer l'idée selon laquelle le fait de se doter de pratiques reconnaissant le plurilinguisme et la diversité linguistique ne nuit pas au français. Il s'agit au contraire de mettre en place une éducation inclusive et, plus largement, une société inclusive.

Références

- Archambault, I., Audet G., Borri-Anadon C., Hirsch S., Mc Andrew, M. et Tardif-Grenier, K. (2019). *L'impact du climat interculturel des établissements sur la réussite éducative des élèves issus de l'immigration*. Rapport de recherche déposé au Fonds de recherche du Québec-Société et culture.
- Archambault, I., Mc Andrew, M., Audet, G., Borri-Anadon, C., Hirsch, S., Amiraux, V et Tardif-Grenier, K. (2018). « Vers une conception théorique multidimensionnelle du climat scolaire interculturel ». *Alterstice*, 8 (2), 119-135.

- Armand, F. (2021). «L'enseignement du français en contexte de diversité linguistique au Québec: idéologies linguistiques et exemples de pratique en salle de classe». Dans M. Potvin, M.-O. Magnan, J. Larochelle-Audet et J.-L. Ratel (dir.), *La diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation* (p. 220-233). Québec: Fides Éducation.
- Borri-Anadon, C., Collins, T. et Boisvert, M. (2018). «Pratiques d'évaluation en contexte pluriethnique et plurilingue: démarche d'accompagnement d'orthophonistes scolaires». *Recherche & Formation*, (89), 45-56.
- Borri-Anadon, C., Lemaire, E. et Boisvert, M. (2021). «Les enjeux de l'évaluation des besoins des élèves en contexte de diversité». Dans M. Potvin, M.-O. Magnan, J. Larochelle-Audet et J.-L. Ratel (dir.), *La diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation: théorie et pratique* (2^e édition) (p. 292-303). Anjou, Québec: Fides Éducation.
- Bourhis, R., Montreuil, A., Helly, D. et Jantzen, L. (2007). Discrimination et linguicisme au Québec: enquête sur la diversité ethnique au Canada. *Canadian Ethnic Studies*, 39(1), 31-49.
- Charette, J. (2016). *Représentations sociales sur l'école et stratégies déployées par des parents récemment immigrés pour soutenir l'expérience socioscolaire de leurs enfants: regards croisés de parents et d'ICSI*. Thèse de doctorat inédite. Montréal: Université de Montréal.
- Charette, J. (2021). «Favoriser les collaborations école-familles immigrantes-communauté: mieux comprendre les défis pour développer des leviers collectivement». Dans M. Potvin, M.-O. Magnan, J. Larochelle-Audet et J.-L. Ratel (dir.), *La diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation: théorie et pratique* (2^e édition) (p. 248-259). Anjou, Québec: Fides Éducation.
- Charette, J. et Borri-Anadon, C. (2022). «Intégration et inclusion: interconnexions et oppositions dans deux domaines éducatifs au Québec». *Periferia*, 14 (2), 62-88.
- Collins, T., Borri-Anadon, C. (2021). «Capacitisme et (néo) racisme au sein des processus de classement scolaires au Québec: interprétations par les intervenant.e.s des difficultés des élèves issus de l'immigration». *Recherches en éducation*, (44) 43-56.
- Cummins, J. (1998). «Immersion education for the millennium: What have we learned from 30 years of research on second language immersion?» Dans M. R. Childs et R. M. Bostwick (dir.) *Learning through two languages: Research and practice. Second Katoh Gakuen International Symposium on Immersion and Bilingual Education*. (p. 34-47). Katoh Gakuen, Japan.

- Mc Andrew, M., Balde, A., Bakhshaei, M., Tardif-Grenier, K., Audet, G., Armand, F., Guyon, S., Ledent, J., Lemieux, G., Potvin, M., Rahm, J., Vatz-Laaroussi, M., Carpentier, A. et Rousseau, C. (2015). *La réussite éducative des élèves issus de l'immigration. Dix ans de recherche et d'intervention au Québec*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- MEES (2020). *Rapport d'évaluation. Programme Une école montréalaise pour tous*. Québec : Gouvernement du Québec.
- MEES (2017). *Politique sur la réussite éducative — Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*. Québec : Gouvernement du Québec.
- MEQ (2021). *Système Charlemagne, Portail informationnel, données pour la formation générale des jeunes (éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire)*. Données inédites en date du 13 août 2021. Montréal : Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle.
- Niyubahwe, A., Mukamurera, J. et Jutras, F. (2019). « Rôles et contributions des enseignants issus de l'immigration dans l'intégration scolaire des élèves issus de l'immigration ». *Revue canadienne de l'éducation*, 42 (2), 438-463.
- UNESCO (2021). *Promouvoir le multilinguisme pour l'inclusion dans l'éducation et la société : rapport du webinaire à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle 2021*.

Le rapport aux langues chez les jeunes dans les écoles de langue anglaise au Québec : une réalité complexe

Diane Gérin-Lajoie

Le rapport aux langues est un phénomène complexe. Cela s'avère particulièrement vrai dans le cas du Québec, où le français, langue officielle et langue publique commune de cette province, se retrouve constamment à l'avant-scène des débats de société. En effet, baigné dans une mer anglophone du fait de sa situation géographique en Amérique du Nord et en raison de son statut fragile, le Québec a dû protéger le français au fil du temps. Depuis la Révolution tranquille des années 1960, ces efforts se sont accrus et le français est finalement devenu la langue officielle de l'État en 1974. La loi 101 ou Charte de la langue française (1977) est venue renforcer l'usage du français à titre de langue publique commune. Cependant, toute langue officielle n'est pas neutre et elle place les individus dans un certain rapport de force (Bourdieu, 2001), puisqu'elle est au cœur même de leurs interactions. C'est pourquoi il est important de tenir compte du contexte social dans lequel les pratiques linguistiques évoluent. Dans un marché linguistique dominé par la langue de l'État, et bien que l'anglais soit l'une des deux langues publiques communes à Montréal, par exemple, on reconnaît rarement l'existence de diverses réalités linguistiques et la complexité de celles-ci.

Dans le cas du Québec, il va de soi que l'on doit protéger la langue française, mais le discours officiel ne tient pas toujours

compte de la complexité du rapport aux langues dans cette province et présente souvent une vision dualiste de sa réalité linguistique. Or, il s'avère essentiel de s'éloigner de ce type de vision, que Glick Schiller (2012) qualifie de « binaire », pour arriver à mieux comprendre le paysage linguistique québécois.

Les propos tenus dans le présent chapitre n'ont pas pour objet de prendre position pour un camp ou pour l'autre, mais plutôt d'illustrer la complexité de ce rapport aux langues. Pour ce faire, j'examinerai les résultats de deux études que j'ai menées dans des écoles de langue anglaise du Québec. L'objectif est de démontrer que le rapport aux langues dans ce milieu scolaire est loin d'être linéaire et que le français occupe une place dans le discours des jeunes, peu importe où ils vivent dans la province. Ma réflexion se fonde en grande partie sur des entretiens menés auprès d'élèves fréquentant des écoles secondaires de langue anglaise de la région de Montréal et d'autres régions du Québec.

Langue et rapports de pouvoir

Prenons comme constat de départ que la langue est bien plus qu'un simple moyen de communication : elle représente un construit social et elle n'est pas neutre (Bourdieu, 2001 ; Gérin-Lajoie, 2019). En effet, elle représente un ensemble de normes qui régularisent les pratiques langagières dans la société. En parlant spécifiquement de la langue officielle d'État, Bourdieu (2001) explique qu'elle positionne les individus dans des rapports de force qui reflètent en somme une forme de domination symbolique. Allant dans le même sens, Martel et Pâquet (2010) avancent que « la langue est politique, car elle incarne notre rapport au monde réel » (p. 14).

Le cas du Québec est intéressant, car c'est par le biais de l'aménagement linguistique que, dans les années 1960, les leaders francophones ont amorcé des changements qui allaient modifier de façon importante la dynamique des rapports de

force dans cette province. En effet, les débats sur la langue se sont multipliés à cette époque et c'est dans le domaine scolaire qu'ils se sont d'abord manifestés. On se souviendra par exemple de la crise de Saint-Léonard¹ et du projet de loi 63 en 1969 (*Loi pour promouvoir la langue française au Québec*). Quelques années plus tard, en 1974, le français devenait la langue officielle de la province par le biais de la loi 22 (*Loi sur la langue officielle*). Enfin, la *Charte de la langue française du Québec* (loi 101) fut adoptée en 1977.

Malgré ces diverses mesures de francisation et le fait que l'anglais soit considéré par le gouvernement fédéral comme une langue minoritaire au Québec, cette dernière demeure néanmoins la langue majoritaire dans le reste du Canada et la langue de la mondialisation. Cette situation mène inévitablement à des rapports de pouvoir complexes, où, d'une part, on tente de réparer un déséquilibre historique en redonnant un certain pouvoir aux francophones par le biais de l'aménagement linguistique et, d'autre part, on se doit de protéger les droits des communautés de langue anglaise au Québec. Comment ce rapport complexe aux langues s'inscrit-il dans l'imaginaire collectif et comment cette situation est-elle vécue par les élèves qui fréquentent les écoles de langue anglaise au Québec ? Que pensent-ils du fait qu'ils et elles vivent dans deux mondes à la fois ?

Comme mentionné au début du présent chapitre, afin de réfléchir à cette question, j'aurai recours aux résultats de deux études qualitatives portant sur le rapport à l'identité et aux langues que j'ai menées auprès de groupes de jeunes fréquentant des écoles secondaires de langue anglaise au Québec.

1. En 1968, la Commission scolaire de Montréal, ayant cédé aux pressions d'un groupe de parents d'origine italienne, permettait l'ouverture de classes bilingues dans le secteur Saint-Léonard à Montréal. Cette décision provoqua de fortes tensions entre francophones et anglophones.

L'éducation de langue anglaise au Québec

Précisons d'abord que la Charte de la langue française garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité de langue anglaise au Québec selon des critères précis². Les parents qui répondent à ces critères obtiennent alors un certificat d'admissibilité permettant à leurs enfants de fréquenter l'école de langue anglaise. On trouve neuf commissions scolaires de langue anglaise au Québec, réparties à travers tout le territoire de la province.

La population de ces écoles est hétérogène sur les plans linguistique, racial, ethnique et culturel, tant dans la région de Montréal que dans les autres régions. Dans un sondage mené en 2021 auprès de huit des neuf commissions scolaires anglophones³, l'Association des commissaires scolaires anglophones du Québec nous faisait part de ce qui suit :

Les profils linguistiques des familles dont les enfants sont inscrits dans l'une des huit commissions scolaires anglophones au Québec qui ont fourni des données dans le cadre du présent rapport montrent des tendances différentes selon la région. Dans la grande région de Montréal, un pourcentage plus élevé de familles sont anglophones (73 %), alors qu'en région, la plupart des familles sont francophones (54 %). De plus, dans la grande région de Montréal, 11 % des familles sont allophones, comparativement à seulement 3 % des familles en région (p. 29).

2. Pour prendre connaissance de ces critères, voir la référence suivante : Office québécois de la langue française. (2020). *La Charte de la langue française*.

3. Depuis le 15 juin 2020, les commissions scolaires sont devenues des centres de services scolaires, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires – loi 40*. Le réseau scolaire de langue anglaise a contesté en cour l'application de cette loi qui, selon les plaignants, fait abstraction des droits du réseau de langue anglaise, contrevenant ainsi à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Par conséquent, jusqu'à l'obtention d'une décision juridique finale, les commissions scolaires de langue anglaise demeurent.

La diversité règne donc au sein de ces écoles. En effet, le contexte social, l'espace et le lieu dans lequel les jeunes évoluent contribuent à un milieu linguistique dynamique et constamment en mouvance.

Le rapport aux langues des jeunes qui fréquentent les écoles secondaires de langue anglaise au Québec

Les deux études qualitatives sur lesquelles s'appuie ma réflexion se sont échelonnées sur une période de trois ans chacune. Elles avaient pour but d'examiner le discours de jeunes qui fréquentent l'école de langue anglaise dans la région de Montréal et en régions concernant leur rapport aux langues et à l'identité⁴. Leur objectif premier était de comprendre comment ces jeunes se perçoivent et se définissent sur le plan identitaire en tant qu'individus appartenant à une minorité linguistique, et ce, en examinant particulièrement les notions d'identité bilingue et plurilingue. Un deuxième objectif avait pour but de déconstruire ces notions d'identité bilingue et plurilingue dans le but de mieux comprendre leur signification auprès des jeunes fréquentant ces écoles.

L'approche méthodologique utilisée

Les techniques de cueillette de données qui ont servi aux études se sont déroulées ainsi : nous avons fait passer un bref sondage sur les habitudes linguistiques à des jeunes de secondaire III dans quatre écoles de langue anglaise situées dans la région de Montréal (deux établissements) et à l'extérieur de Montréal (deux établissements). Le but était d'obtenir des informations démographiques sur ce groupe de jeunes. Ces informations ont surtout servi à sélectionner les participantes et participants pour le volet qualitatif des études. Un total de 144 élèves ont participé à ce sondage.

4. Ces études ont été menées grâce à deux subventions de recherche du programme Savoir du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Des *entretiens individuels semi-dirigés* annuels avec 30 jeunes sélectionnés à la suite du sondage ont été menés. Leurs enseignants et leurs enseignantes, de même que les membres de la direction de ces écoles ont aussi été rencontrés. Des *entretiens de groupe semi-dirigés* avec les membres de leur famille et avec leur groupe d'amies et amis sont venus compléter la cueillette de données, pour ainsi donner un portrait plus détaillé de la réalité vécue par les participantes et les participants⁵. Lors des rencontres, plusieurs aspects de leur vie scolaire et sociale ont été discutés dans le but de mieux comprendre les diverses expériences de vie de ces jeunes et leur façon d'en comprendre eux-mêmes le sens.

Les résultats obtenus montrent que le discours des jeunes sur leur rapport à l'identité et aux langues varie entre celui des élèves de la région de Montréal et celui des jeunes qui vivent en région. Les discussions qui ont eu cours révèlent en effet un rapport à l'identité et aux langues qui s'avère plutôt dynamique et en perpétuelle mouvance, où les espaces public et privé incitent à un va-et-vient continuuel entre les langues (Gérin-Lajoie, 2016, 2019). Ce regard dynamique porté sur le rapport à l'identité et aux langues s'éloigne donc de la vision essentialiste qui, de son côté, conçoit l'identité et la langue comme des acquis immuables.

Parlons très brièvement du sondage, avant de discuter des entretiens. Les informations obtenues y présentent un rapport à l'identité et aux langues qui renforce l'idée d'un rapport dynamique et changeant qui dépend du contexte de vie, ainsi que de l'espace et du lieu que les jeunes occupent (Gérin-Lajoie, 2019). Dans le sondage, 70 % des jeunes ont dit posséder une identité bilingue, voire trilingue (dans une proportion de 68,4 % dans une des deux écoles situées dans la région de

5. Dans le cas de l'étude menée dans la région de Montréal, des observations en salle de classe ont aussi eu lieu.

Montréal, où les élèves étaient en grande majorité d'origine italienne). Fait intéressant à noter, seulement 0,9 % de ces jeunes de Montréal et des environs se disent anglophones et personne parmi eux ne s'identifie comme francophone. En région, ce pourcentage se chiffre à 8 % en faveur d'une identité unilingue anglophone et, tout comme dans la région de Montréal, personne ne mentionne s'identifier comme unilingue francophone, ce qui peut surprendre étant donné que la population qui vit en région est majoritairement francophone)⁶. Le fait de vivre une partie de leur journée en anglais et le reste du temps (entièrement ou en partie) en français pourrait expliquer pourquoi on s'identifie comme étant bilingue ou trilingue, puisqu'il faut utiliser les deux langues (anglais et français). Concernant la langue des activités menées en dehors de l'école — soit dans l'espace public, les jeunes des quatre écoles ont indiqué les faire en français (les activités sportives en particulier).

Les pratiques quotidiennes de ces jeunes les amènent à traverser constamment les frontières linguistiques, étant donné le contexte social et familial dans lequel ils vivent. Ce contexte s'avère cependant différent selon la région où l'on habite. Les jeunes de la région de Montréal ont révélé devoir souvent passer de l'anglais au français dans la sphère publique, sans que cela leur pose problème d'ailleurs. Par exemple, Vince, un élève de la région de Montréal, fait la remarque suivante en ce qui concerne l'usage qu'il fait de l'anglais et du français au quotidien :

6. Les jeunes devaient répondre à une question qui se lisait comme suit : « Comment vous définissez-vous ? » Les choix de réponse étaient les suivants : *anglophone*, *bilingue* (en précisant la première et la deuxième langue parlée), *trilingue* (en précisant aussi les trois langues parlées, par ordre d'importance) et *francophone*.

«Bien, disons que si je fais des activités à l'extérieur de la maison, où la majorité des gens parlent français, je vais parler en français... À la maison, nous vivons et célébrons divers événements en anglais...⁷»

Mais même dans le cas des écoles de la région de Montréal, on remarque que la composition de la population scolaire est différente d'une école à l'autre, et il en résulte un rapport aux langues qui varie. Une de ces écoles est située à Montréal même, alors que l'autre se trouve sur la Rive-Sud. Dans l'établissement de Montréal, les échanges langagiers entre les élèves se faisaient en anglais lors de nos multiples visites. En effet, on entendait peu ou pas de français dans les corridors. Ayant une population scolaire d'origine italienne assez importante, l'anglais était, en quelque sorte, la langue de ralliement. Dans l'école de la Rive-Sud, la situation s'est présentée différemment. Le français côtoyait davantage l'anglais en salle de classe, de même que dans les corridors. Les élèves qui fréquentaient cet établissement venaient davantage de familles exogames. Pour ces élèves, la langue dominante variait selon la ou les langues d'usage à la maison.

Dans le cas des deux écoles en région, la langue majoritaire dominait, même si l'anglais était exigé en tout temps dans ces établissements. La première école est située dans une région où les anglophones représentaient au moment de l'étude de 1 à 2 % de la population, alors que la deuxième se trouve dans une autre région, où les anglophones représentaient entre 3 et 11 % de la population (Gérin-Lajoie, 2019). La très vaste majorité des jeunes ont révélé se sentir à l'aise dans les deux contextes linguistiques et ont affirmé qu'ils et elles n'avaient aucune difficulté à passer de l'un à l'autre.

Nous sommes donc loin de cette vision binaire dont parle Glick Schiller (2012) où les individus se retrouvent dans deux catégories distinctes, soit francophone soit anglophone.

7. Les extraits d'entretiens en anglais ont été traduits en français (notre traduction)

Rappelons que dans l'une des écoles de la région de Montréal, les élèves sont d'origine italienne, alors que dans l'autre, on y trouve plusieurs élèves qui vivent dans des familles exogames. Dans ce dernier cas, la présence du français se fait davantage sentir à l'école, étant donné que plusieurs élèves vivent en français à la maison, ce qui a un impact sur leurs pratiques langagières à l'école. Un membre de l'administration a d'ailleurs fait le commentaire suivant :

« Nous comprenons que plusieurs de nos élèves sont d'origine canadienne-française et qu'ils parlent français à la maison. Leur langue maternelle est le français... mais notre école étant un établissement de langue anglaise... on s'attend à ce que les élèves parlent en anglais dans la salle de classe. Mais nous ne voulons pas jouer à la police dans les corridors... nous croyons que les élèves peuvent choisir leur langue d'usage dans ce contexte. »

Peu importe la langue utilisée le plus fréquemment, les élèves de ces deux écoles sont conscients qu'ils vivent dans une province francophone et que le français est la langue publique de l'État à laquelle il faut se conformer. Les élèves reconnaissent ce fait et acceptent cette réalité.

On reconnaît ainsi l'importance de la langue majoritaire dans l'espace public. Plusieurs jeunes nous ont d'ailleurs répété qu'ils s'adressaient automatiquement en français au personnel dans les magasins ou dans d'autres services publics. Les conversations entre amis se tiennent, pour leur part, soit en anglais, soit en français (ou encore dans les deux langues). Comme Julie, une élève qui vit sur la Rive-Sud, explique :

« Je pense que cela dépend avec qui on parle. Avec certains de mes amis, c'est plus en anglais et avec ma meilleure amie, c'est les deux (anglais et français). Oui, ça dépend. Réellement, je ne sais pas. Par exemple, si vous parlez à quelqu'un qui s'adresse à vous en français, vous allez lui répondre en français. »

Pour les jeunes qui vivent dans les régions, ce rapport aux langues est différent si on le compare à celui des élèves de la région de Montréal. Dans un contexte où la majorité de la popu-

lation est francophone, les élèves inscrits à l'école de langue anglaise sont souvent des francophones. Ce sont soit, encore une fois, des enfants de familles exogames, ou soit des enfants dont les parents possèdent le droit légal d'inscrire leurs enfants dans ces établissements en vertu de l'Article 73 de la Charte. Dans un cas comme dans l'autre, ces élèves vivent en grande partie en français au sein du milieu familial et à l'extérieur de l'école. Ce qui a amené une enseignante à conclure ce qui suit :

« Quelqu'un a fait remarquer que notre école de langue anglaise était la plus francophone des écoles. La grande majorité de nos élèves sont francophones... les quelques élèves considérés comme des anglophones sont parfaitement bilingues. »

Même pour les élèves qui ne sont pas nés dans ces régions, le français demeure important. Comme le mentionne Andrew, qui est originaire d'une province canadienne anglophone :

« Je pense que nous devrions apprendre le français. Si tu ne veux pas apprendre le français, il ne faut pas venir au Québec. »

Les élèves qui viennent d'un milieu francophone et/ou exogame sont aussi fiers de fréquenter l'école de langue anglaise et s'identifient comme de jeunes bilingues, même si l'usage de l'anglais se limite souvent à l'école. De plus, plusieurs jeunes se disent privilégiés de pouvoir le faire. Par exemple, Danny remarque que ses amis francophones le trouvent chanceux d'avoir le droit de fréquenter l'école de langue anglaise de sa région. Il en parle en ces termes :

« C'est un privilège, parce que mes amis me disent : "Wow, tu parles anglais!", et parfois ils me demandent de les aider en anglais parce qu'ils ont de la difficulté dans cette langue. »

En ce qui concerne l'utilisation des langues dans leur vie quotidienne, le discours des jeunes en région évoque la présence d'un va-et-vient entre l'anglais et le français, même si la situation s'avère différente de celle de la région de Montréal. Sean, qui fréquente la même école qu'Andrew, fait la remarque suivante sur l'usage des langues avec son groupe d'amis et amies :

« Ça dépend... avec mes amis, on commence parfois à parler en français et, soudainement, nous passons à l'anglais, revenons au français, puis repassons à l'anglais... »

Cette fluidité par rapport aux langues en présence signifie-t-elle un rejet du français chez ces jeunes Québécois ? Non, bien au contraire, ces élèves sont conscients de l'importance du français, même si l'anglais fait partie de leur vie. Traverser les frontières linguistiques est perçu comme étant une situation normale à laquelle ils et elles se plient facilement, peu importe l'endroit où ils et elles se trouvent. Le français est aussi valorisé par l'école qui insiste sur l'importance pour les élèves de développer des habiletés supérieures en français afin d'exceller sur le marché du travail québécois.

Mes résultats d'analyse révèlent sans nul doute l'importance de reconnaître le caractère fluide du rapport aux langues. En effet, la traversée des frontières linguistiques — le fait d'aller à l'école en anglais, de vivre dans une autre langue à la maison et d'utiliser le français dans la sphère publique démontre l'aisance avec laquelle ces jeunes s'adaptent à la réalité dans laquelle ils et elles vivent.

* * *

Ma réflexion avait pour but d'examiner le rapport aux langues chez un groupe de jeunes qui fréquentent des écoles de langue anglaise au Québec. Notre premier constat est que la langue représente un construit qui s'insère dans des pratiques sociales qui dépendent du contexte dans lequel elles évoluent. Notons toutefois que ces pratiques sont toutes imbriquées dans des rapports de pouvoir précis (Gérin-Lajoie, 2018). La langue n'est pas neutre. Elle se présente comme un enjeu politique de taille dans toutes les sphères d'activités de la société québécoise. Le plan d'aménagement linguistique mis en place au milieu des années 1970 par les gouvernements au pouvoir afin de protéger le français dans la sphère publique s'est avéré un moyen effi-

cace pour tenter de contrer l'attrait de l'anglais. Ce plan de redressement n'a cependant pas tout réglé et des tensions demeurent.

Même si l'anglais possède un statut de langue minoritaire au Québec, il occupe une place importante dans les propos et le quotidien des jeunes. Même si le français est la langue officielle de l'État et la langue publique commune, l'anglais continue, à bien des égards, d'influencer les rapports de pouvoir au Québec. La dualité français-anglais demeure donc au cœur même du discours officiel ainsi que dans la façon dont la population québécoise se positionne parfois, pour ne pas dire souvent, face aux enjeux linguistiques. Cette vision binaire reconnaît difficilement qu'il puisse exister un rapport fluide et dynamique aux langues chez les individus, comme l'ont démontré les jeunes lors de nos rencontres, dans leur façon de décrire leurs activités quotidiennes et les langues dans lesquelles ils poursuivent leurs activités. Le rapport aux langues que ces jeunes ont décrit est loin d'être statique et il est essentiel d'en reconnaître toute la complexité. De plus, la réflexion des jeunes de toutes les régions sur l'importance du français et sur son statut de langue publique au Québec montre qu'ils et elles sont conscients des enjeux linguistiques et du rapport de force qui se trouve au cœur de ces enjeux.

En deuxième lieu, mes résultats de recherche m'amènent à conclure que l'espace et le lieu viennent influencer ce rapport décrit par les jeunes qui fréquentent l'école de langue anglaise au Québec (Torkington, 2012; Easthope, 2009). En effet, l'espace géographique dans lequel se situent les écoles de langue anglaise a un impact sur la façon dont les jeunes conçoivent leur rapport aux langues, de même que sur la façon dont ils sont perçus dans l'espace public. On nous a ainsi parlé de pratiques langagières à l'école et à l'extérieur de l'école qui varient, mais où la langue majoritaire (le français) est toujours présente, sous une forme ou une autre. Plusieurs jeunes ont d'ailleurs mentionné qu'il était important pour les gens qui vivent déjà

au Québec, ou qui viendront s'y installer, d'être en mesure de parler français étant donné que c'est la langue officielle de la province et que la population est en majorité francophone.

Il faut reconnaître que la société québécoise a évolué au même titre que les autres sociétés nord-américaines. On vit maintenant dans un monde de plus en plus diversifié où les langues et les identités de toutes sortes s'entrecroisent et se retrouvent en perpétuelle mouvance. Il n'est donc plus possible de parler du rapport aux langues en termes dualistes et statiques. On doit plutôt en reconnaître la complexité dans le discours officiel.

Références

- Association des commissions scolaires anglophones du Québec (2021). *Rapport : Profils linguistiques des commissions scolaires anglophones au Québec*, Montréal.
- Bourdieu, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, Points Essais.
- Easthope, Hazel (2009), «Fixed Identities in a Mobile World? The Relationship between Mobility, Place and Identity», *Identities: Global Studies in Culture and Power*, vol. 16, n° 1, p. 61-82.
- Gérin-Lajoie, D. (2019). *L'identité des jeunes des écoles de langue minoritaire anglaise au Québec*. Québec: Les Presses de l'Université Laval, Collection sur les Minorités de langue officielle au Canada, 195 pages.
- Gérin-Lajoie, D. (2018). «L'école de langue française et son rôle dans le développement du rapport à l'identité», dans C. Isabelle (éd.) *Système scolaire franco-ontarien: D'hier à aujourd'hui pour le plein potentiel des élèves*, Québec: Presses de l'Université du Québec, p. 41-57.
- Gérin-Lajoie, D. (2016). *Negotiating Identities: Anglophones Teaching and Living in Quebec*. Toronto: University of Toronto Press, 215 pages.

- Glick Schiller, N. (2012). « Situating Identities: Towards an Identities Studies without Binaries of Difference », *Identities: Global Studies in Culture and Power*, vol. 19, n° 4, p. 520-532.
- Martel, M. et Pâquet, M. (2010). *Langue et politique au Canada et au Québec: une synthèse historique*, Montréal, Boréal.
- Office québécois de la langue française. (2020). *La Charte de la langue française*.
- Torkington, Kate (2012), « Place and Lifestyle Migration: The Discursive Construction of 'Glocal' Place-Identity », *Mobilities*, vol. 7, n° 1, p. 71-92.

Que deviennent ces étudiantes et étudiants francophones qui fréquentent le cégep anglophone ?

Karine Vieux-Fort

La mondialisation touche également les langues : l'existence d'un « marché aux langues » montre des rapports de force divergents entre des langues (Calvet, 2002) qui n'ont pas le même poids démographique, économique, politique et culturel. Le Québec et le Canada sont animés par de tels rapports de force entre l'anglais — vu comme une *lingua franca* à l'échelle mondiale — et le français. Dans un Canada officiellement bilingue, le Québec demeure la seule province majoritairement francophone. Il constitue donc une « majorité fragile » dans un environnement essentiellement anglophone à l'échelle nord-américaine (Mc Andrew, 2010).

Alors que l'histoire de la province est marquée par des rapports de force et des tensions entre les francophones et les anglophones, l'adoption de la Charte de la langue française (loi 101) en 1977 est un effort de régulation de l'équilibre démographique entre le français et l'anglais. Cette loi a eu d'importants impacts, notamment en éducation, rendant obligatoire la scolarisation primaire et secondaire en français pour la majorité des élèves des écoles publiques et des écoles privées subventionnées par l'État. Or, l'accès aux établissements d'enseignement supérieur de langue anglaise n'est pas assujéti à la loi 101. En 2022, l'adoption de la loi 96 — *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* — est venue modifier

des éléments de la Charte. Celle-ci n'a toutefois pas restreint l'accès au cégep anglophone, préférant donner une priorité d'accès aux ayants droit anglophones, c'est-à-dire ceux et celles qui ont accès à l'école primaire et secondaire de langue anglaise en vertu de la loi 101.

Cette liberté d'accès, surtout au niveau collégial, génère depuis des décennies un débat sociopolitique, opposant les personnes et les organismes qui prônent le libre choix à celles et ceux qui considèrent le cégep anglophone comme un lieu d'anglicisation et qui souhaitent limiter ou restreindre l'accès aux études collégiales en anglais.

Les statistiques sur la fréquentation des cégeps anglophones montrent une augmentation, tant chez les jeunes provenant du secondaire français que chez les jeunes de langue maternelle française ou de langue maternelle tierce (OQLF, 2017).

Sur le plan scientifique, si les recherches sur les parcours étudiants à l'enseignement supérieur en anglais au Québec concernent différents thèmes, la majorité d'entre elles portent sur les populations étudiantes allophones ou issues de l'immigration qui sont visées par la loi 101. Ainsi, peu de connaissances scientifiques existent sur les francophones qui optent pour le cégep anglophone. En plus, la majorité des recherches réalisées portent leur attention sur différents aspects des études à l'enseignement supérieur en anglais, mais très peu d'entre elles traitent des impacts de cette scolarisation sur la suite du parcours de vie¹.

C'est dans ce contexte social et scientifique que notre thèse doctorale (Vieux-Fort, 2019) visait à mieux comprendre les parcours scolaires, professionnels et personnels de jeunes francophones qui ont fréquenté un cégep de langue anglaise au Québec. Si la thèse avait pour objectifs de comprendre les

1. Pour plus de détails sur la recension des écrits, voir le chapitre 2 de notre thèse (Vieux-Fort, 2019).

raisons de choisir le cégep anglophone et les expériences d'études collégiales en anglais vécues, elle visait aussi à éclairer les impacts de la scolarisation collégiale en anglais sur la suite du parcours de vie.

Le présent chapitre vise donc à présenter différents parcours de vie de francophones qui ont fait des études collégiales en anglais, en portant une attention sur les volets scolaire, professionnel et personnel. Il permet de montrer comment les parcours de vie sont variés, riches et complexes sur le plan des usages et des pratiques linguistiques.

Un cadre théorique pour une compréhension fine des parcours

Pour parvenir à mettre au jour ces parcours, nous avons mobilisé un cadre théorique constructiviste qui considère à la fois le rôle de l'acteur ou l'actrice et l'influence des structures sociales. L'approche processuelle (Mendez, 2010) nous a permis de rendre compte des parcours de vie dans leur temporalité fine et complexe.

Dans chaque parcours, nous avons donc relevé les éléments pertinents du contexte, les séquences vues comme des unités temporelles distinctes permettant de comprendre l'évolution et l'orientation au fil du temps, les moteurs qui guident chaque séquence et, dans certains cas, les bifurcations qui entraînent un changement important (Mendez, 2010).

L'adoption d'une approche qualitative pour détailler les parcours

Par l'adoption d'une approche qualitative, nous avons pu placer chaque jeune interrogé au cœur de son parcours de vie et ainsi mieux comprendre le sens donné à ses actions. Nous avons mené des entrevues individuelles de type « récit de vie » avec 37 jeunes francophones qui ont étudié dans un cégep anglo-

phone dans la région de Québec ou la région de Montréal et qui, au moment de l'entrevue, étaient sur le marché du travail. Ces jeunes francophones sont nés au Québec, ont le français comme unique langue maternelle ou comme l'une de leurs langues maternelles (excluant l'anglais), ont été socialisés en français dans leur famille et ont réalisé leurs études primaires et secondaires en français en vertu de la loi 101.

La méthode de filière, de cascade, de proche en proche, de réseaux, ou plus couramment appelée «boule de neige», a été adoptée pour sélectionner les personnes participantes (Blanchet et Gotman, 2007). Afin de rejoindre des personnes pouvant se retrouver dans différents lieux géographiques, cette méthode d'accès indirect présentait l'avantage de recueillir des données difficilement accessibles (Pires, 1997). Pour diversifier adéquatement notre échantillon, nous avons fait appel à différents mécanismes de «boule de neige» (ex.: regroupements d'anciennes et d'anciens diplômés des cégeps anglophones) et à différents informateurs-relais qui sont des personnes impliquées dans des réseaux sociaux plus vastes, tant sur le plan personnel que professionnel (Blanchet et Gotman, 2007).

Parmi les 37 personnes participantes à notre recherche : 21 sont des femmes et 16 sont des hommes. Vingt ont étudié dans le seul cégep anglophone de la région de Québec, le campus St-Lawrence du Collège Champlain. Dix-sept ont étudié dans l'un des cégeps anglophones de la grande région de Montréal : le campus Saint-Lambert du Collège Champlain (5), le Collège Dawson (2), le Collège Vanier (5), le Collège John Abbott (4) et le Collège Marianopolis (1).

Chaque regard rétrospectif sur le parcours de vie a été finement analysé pour ensuite effectuer une analyse typologique permettant de dépasser les histoires individuelles et de dresser des types de parcours présentant des traits communs (Schnapper, 2012).

Des pratiques et des usages linguistiques variés menant à sept parcours de vie

Nos analyses ont fait émerger sept types de parcours de vie suivant les études collégiales en anglais pour des francophones. Chaque type articule distinctement des usages et des pratiques linguistiques en français, en anglais et dans d'autres langues secondes dans les sphères à la fois scolaire, professionnelle et personnelle. Chacun des types est exemplifié au travers d'un récit de vie d'une personne participante à notre recherche.

Parcours d'anglicisation

Le *parcours d'anglicisation* se caractérise par des pratiques linguistiques majoritairement en anglais dans la sphère professionnelle, mais aussi — et c'est ce qui le distingue des autres parcours — dans la sphère personnelle. Dès le début du parcours, l'anglais occupe une place centrale qui perdure.

Dans notre recherche, ce type de parcours ne concerne qu'une personne participante sur 37. Or, cela ne signifie nullement que le *parcours d'anglicisation* ne serait pas plus présent dans un plus large échantillon.

Pour exemplifier ce parcours, le cas de Noémie² (Collège Dawson) est éloquent. Voici quelques éléments phares de son parcours³.

- Noémie quitte le cégep anglophone après une seule année d'études et ne poursuit pas d'autres études.
- Elle s'intègre rapidement à des sphères professionnelle et personnelle majoritairement anglophones: « Ma journée complète est en anglais. De A à Z ».
- Noémie gravite également dans une sphère personnelle majoritairement anglophone. Dans sa vie conjugale, elle

2. Les prénoms des personnes participantes sont des pseudonymes.

3. Pour plus de détails sur chacun des types de parcours, consultez le chapitre 8 de notre thèse.

demeure avec une personne unilingue anglophone et l'anglais domine dans leurs pratiques linguistiques: « Il est Québécois. Mais il ne parle pas un mot français! » Ses pratiques culturelles s'effectuent essentiellement en anglais:

« Depuis que je suis revenue [d'un pays anglophone] et que je suis [allée] au cégep anglophone, il y a plus [aucune] radio francophone, tout est en anglais, Virgin Radio ici. Je me souviens même pas la dernière fois que j'ai écouté un film en français... L'intégration en milieu anglophone a été 100 %. De un, la radio, je l'écoutais pas à Québec parce qu'elle était tellement plate, mais ici avec Virgin Radio en anglais, t'as pas le choix d'écouter la radio! La télé, ici, même encore, là j'ai le câble, puis j'écoute pratiquement pas la télé francophone. J'écoute toutes les séries anglophones... Même quand je travaille, c'est « Hi, bonjour ». Mon chum est anglophone. Alors, pour moi, en ce moment, l'anglais est prioritaire, je dirais. »

- De manière générale, le français devient une langue avec laquelle elle se sent moins à l'aise: « C'est pour ça que je cherche mes mots. Je m'excuse. Des fois, je bégaye, mais je cherche mes mots en français, c'est normal. »

Parcours de continuation dans des sphères anglophones

Le *parcours de continuation dans des sphères anglophones* se distingue par une scolarisation universitaire et par une insertion dans un marché du travail majoritairement anglophone. L'anglais est central dans les sphères scolaire et professionnelle, mais il n'a pas la même importance dans la sphère personnelle. L'anglais colore les pratiques culturelles et certaines relations sociales, mais le français continue d'occuper une place prédominante dans la vie personnelle.

Ce parcours concerne huit personnes participantes sur 37 dans notre recherche. À titre d'exemple, penchons-nous sur le parcours de Samuel (Collège John Abbott) présenté ici en quelques points essentiels.

- Après le cégep, Samuel s'inscrit dans une université anglophone au Québec. L'anglais comme langue d'études explique

son choix, comme le prestige de l'établissement dans son domaine d'études : « C'était la meilleure université au Canada. C'est pour ça que je voulais aller là. »

- Pendant ses études, Samuel postule pour des stages dans de grandes compagnies affiliées à son domaine et qui sont situées dans un pays anglophone. Ces opportunités lui permettent aussi de vivre une immersion dans un environnement complètement anglophone, contribuant au développement de ses capacités linguistiques en anglais.
- Dès la fin de son baccalauréat, Samuel intègre le marché du travail et prend conscience de la plus-value de ses études dans une université anglophone : « Aller à [université anglophone], c'était le meilleur choix que je pouvais faire pour ma carrière. Dans le temps, les compagnies importantes dans mon domaine, elles recrutaient juste à [université anglophone] au Québec. »
- Il travaille à Montréal dans un emploi où l'anglais prédomine dans le cadre des pratiques linguistiques formelles :
« [S]i tu es pas capable de penser 100 % en anglais, s'il faut que tu *switch* [changes] tout le temps en français dans ta tête, tu as pas le temps de faire ce *back and forth* [aller-retour]. Faut vraiment que tu sois focussé. Puis quand je suis là-dedans, je suis juste en anglais puis ça roule. »
- Le français est néanmoins plus présent dans la sphère personnelle malgré des pratiques culturelles en français et en anglais.
- Samuel est en couple avec une personne francophone qui ne maîtrise pas l'anglais comme lui ; le français est donc présent dans leurs pratiques culturelles.
- Ses relations sociales les plus importantes sont avec des francophones.
- Samuel accorde une importance à bien utiliser le français :
« Aujourd'hui encore, j'haïs ça faire des fautes. Comme je te

dis, ma mère est vraiment maniaque avec ça, puis ça m'est resté!»

Parcours de navigation entre l'anglais et le français

Le *parcours de navigation entre l'anglais et le français* se singularise par une capacité de l'individu à passer aisément d'une langue à l'autre au fil de son parcours, suivant les opportunités et les contraintes scolaires, professionnelles et personnelles.

Ce parcours est le plus présent dans notre recherche et touche 18 des 37 personnes participantes. Le cas de Xavier (campus St-Lawrence du Collège Champlain) permet d'exemplifier ce parcours.

- Après le cégep, Xavier est dans une période d'indécision vocationnelle. Il travaille temporairement dans un lieu où seul le français est requis.
- Xavier souhaite ensuite retourner aux études. Il découvre une université anglophone au Québec et considère être «vraiment tombé en amour avec l'université». La langue anglaise joue ici un rôle secondaire, puisque continuer ses études en anglais n'était pas un objectif premier.
- Au cours de son baccalauréat, Xavier améliore ses connaissances et ses compétences en anglais. Il le lie d'amitié avec des personnes anglophones avec lesquelles il a des interactions principalement en anglais.
- Xavier souhaite ensuite s'insérer sur le marché du travail dans la région où il a étudié parce qu'il veut s'y établir.
- Ne trouvant toutefois pas d'emploi dans son domaine, Xavier décide de s'inscrire à la maîtrise. Il doit s'inscrire dans une université francophone pour étudier dans le programme choisi. Ses pratiques linguistiques sont principalement en français bien que l'anglais demeure présent et utile.
- L'anglais et le français sont présents dans la sphère personnelle. Même s'il est en couple avec une personne bilingue,

le français domine comme langue de communication tandis que ses pratiques culturelles sont davantage en anglais.

- Xavier décide enfin d'effectuer une mobilité géographique, ne trouvant pas d'emploi dans sa région. Il occupe un emploi où seul le français est requis. Il explique qu'avec son aisance en français et en anglais, il peut graviter dans des environnements francophones et anglophones. La langue de travail importe peu puisque c'est la qualité de l'emploi qui prédomine :

« C'est plus une question de milieu pour moi. Dans le sens qu'ici, je travaille en français, je suis confortable. Si je travaillais à New York, par exemple, je serais content de travailler en anglais. »

Parcours de retour à des sphères francophones

Le *parcours de retour à des sphères francophones* se caractérise par des études universitaires en français pour ensuite intégrer, pendant un certain nombre d'années, un marché du travail principalement anglophone, voire international. Une bifurcation dans la sphère professionnelle singularise ce parcours, puisqu'un changement de carrière mène à une intégration d'un marché du travail francophone et à un retour au Québec de manière plus permanente. Ce parcours se caractérise aussi par une réaffirmation de l'importance des pratiques et des usages linguistiques en français au terme de ce passage dans une sphère professionnelle anglophone.

Dans notre recherche, ce parcours concerne 5 des 37 personnes participantes. Le parcours de Philippe (campus St-Lawrence du Collège Champlain) illustre ce type en quelques éléments phares.

- Pour ses études universitaires, un calcul du coût et des bénéfices amène Philippe à privilégier des études en français dans sa ville d'origine, où aucune université anglophone n'est présente. Il sait aussi que l'anglais, comme langue

d'études, n'est pas une plus-value pour ses ambitions professionnelles.

- Parallèlement, Philippe réalise deux séjours de quelques mois dans un pays anglophone ; séjours qui sont notamment motivés par un désir d'améliorer ses connaissances et ses compétences linguistiques.
- Philippe intègre ensuite un marché du travail où l'anglais domine dans le cadre formel et informel et où les séjours à l'étranger sont nombreux. Cette situation professionnelle fait de l'anglais une langue centrale.
- Dix ans plus tard, Philippe décide de quitter son emploi, épuisé du rythme intense de travail et des nombreux séjours professionnels à l'extérieur de la province.
- Dans son nouvel emploi, entièrement au Québec, le français prime dans le cadre formel et informel.
- De façon encore plus marquée depuis son changement d'emploi, Philippe ressent une réaffirmation de l'importance à vouloir vivre dans un environnement francophone et à valoriser des pratiques et des usages linguistiques en français :
« [J]'aime mieux vivre en français qu'en anglais, ça, je le sais [...] Bien moi, j'aime mieux quand que ça se passe en français dans l'environnement en général... Tu sais, j'adore la culture anglophone, mais j'aime ça quand ça parle français. [...] Puis, je pense, c'est une question d'identité aussi, mon identité finalement, tu sais, plus j'y pense en parlant... Je m'en rends compte... Malgré que je parle très bien anglais puis j'ai pas l'accent typique québécois en anglais, *whatever*, mais je me fais pas à l'idée de vivre vingt-quatre heures sur vingt-quatre en anglais... »
- Cette importance du français dans la sphère personnelle teinte ses pratiques culturelles. Philippe peut aisément consommer des éléments culturels en anglais, mais il préfère le faire en français, trouvant cela « moins casse-tête ».

Parcours de maintien de l'anglais dans la sphère personnelle

Le *parcours de maintien de l'anglais dans la sphère personnelle* se caractérise par le déploiement d'actions pour conserver et nourrir les connaissances et les compétences acquises en anglais au cégep anglophone, et ce, malgré une évolution dans des sphères scolaire, professionnelle et personnelle dominées par le français. Ces actions se cristallisent davantage dans la sphère personnelle et un peu dans la sphère professionnelle.

Ce parcours touche 2 des 37 personnes participant à notre recherche. Le cas de Mathieu (campus St-Lawrence du Collège Champlain) montre bien ce parcours en quelques points clés.

- Au cégep, Mathieu est incertain face à la suite de son parcours scolaire. Il décide de voyager pendant quelques mois dans un pays anglophone, ce qui lui permet de perfectionner ses connaissances et compétences en anglais.
- Dès son retour, il commence des études universitaires en français à Québec, sa ville d'origine. Des cours de langue doivent être suivis dans son cursus : il décide de se concentrer sur l'apprentissage d'une nouvelle langue seconde, l'espagnol.
- Durant ses études, Mathieu réalise un premier stage de quelques mois dans un pays hispanophone, ce qui lui permet de poursuivre son apprentissage de l'espagnol. Il en vient à se définir comme trilingue : « Donc quand je suis revenu, je me considérais trilingue. »
- Son parcours se poursuit avec le désir de recommencer à pratiquer l'anglais. Un projet de stage pendant ses études, cette fois dans un pays anglophone, se met en branle.
- Ce stage n'aura pas lieu, car Mathieu décroche, avant la fin de ses études, un emploi dans un bureau convoité.
- Il travaille pendant quelques années dans un bureau à Québec, où la majorité des contrats se déroulent en français.

Le français est aussi présent dans le cadre formel et informel.

- Après quelques années, Mathieu souhaite vivre une nouvelle expérience à l'international. Il part à l'étranger pour y travailler en anglais. Toutefois, après trois mois, il revient au Québec, ne trouvant pas d'emploi dans son domaine.
- Son intérêt pour les voyages et son souci de maintenir ses connaissances linguistiques demeurent présents dans la sphère personnelle. Mathieu maintient des pratiques culturelles en anglais et en espagnol. Il déploie aussi des actions pour entretenir des liens d'amitié avec des personnes rencontrées à l'étranger avec qui il parle anglais et espagnol :

«Plusieurs voyages que j'ai faits dans les cinq à dix dernières années m'ont amené à connaître beaucoup plus de gens à l'étranger. [J'ai] beaucoup d'amis, plus d'amis anglophones ou hispanophones. Donc, [j'ai] quand même des contacts avec eux via les médias, je dirais plus Internet, courriel et tout ça. Donc, je pratique plus l'anglais. Je communique avec eux en anglais. [...] Mais tout ce qui est ami au Québec, c'est sûr que ça reste francophone. En termes de média écouté..., j'écoute tout en langue originale, tout le temps.»

Parcours de détachement face à l'anglais

Le *parcours de détachement face à l'anglais*, à la différence des parcours précédents, montre la faible importance qu'occupe l'anglais dans le parcours de vie suivant le cégep anglophone. L'anglais a peu, voire pas d'importance dans les pratiques linguistiques dans les sphères scolaire, professionnelle et personnelle. La connaissance de l'anglais permet parfois d'accéder à des opportunités professionnelles, mais elle ne représente pas une réelle valeur. Aussi, aucune action n'est mise en place pour maintenir la connaissance de l'anglais. Le passage par le cégep anglophone devient donc une expérience, voire une parenthèse, dans un parcours résolument francophone.

Au total, 2 des 37 personnes participant à la recherche s'inscrivent dans ce parcours. Le parcours d'Étienne (Collège John Abbott) permet d'illustrer ce détachement face à l'anglais.

- Après le cégep, Étienne est en attente d'intégrer un établissement de formation spécialisée pour finaliser sa formation collégiale. Il occupe alors divers petits emplois où le bilinguisme est requis, bien que ça ne soit pas son objectif de travailler en anglais.
- Après une période d'attente de plusieurs mois, Étienne intègre l'établissement de formation spécialisée où la formation se donne uniquement en français, ce qui lui semble « parfait ».
- Étienne vit ensuite une nouvelle période d'attente pour obtenir un emploi dans son domaine. Cela l'amène à occuper un emploi temporaire où l'anglais lui est utile quoique non essentiel.
- S'ensuit son intégration professionnelle dans son domaine de formation. Les connaissances en anglais d'Étienne sont jugées intéressantes lors de son embauche, mais elles ne sont pas essentielles. Depuis qu'il occupe cet emploi, il n'a utilisé l'anglais qu'à quelques reprises. Ainsi, le français est central dans le cadre formel et informel.
- Dans la sphère personnelle, la présence presque exclusive du français est marquante. Étienne est en relation de couple avec une personne francophone et le français est leur langue d'usage. Ses pratiques culturelles ne mobilisent que le français:

« Jamais je vais me louer un film en anglais pour me dire : *Ah ! Je vais l'écouter. Je vais l'écouter avec les voix originales.* Je trouve ça trop demandant... On dirait, faut que je sois trop concentré. Je perds la notion de *je vais me canter, je vais relaxer devant un film.* On dirait que ça me demande plus de concentration. »
- Ses amitiés créées au cégep avec des anglophones ne se sont pas maintenues. Ses relations amicales ne sont qu'avec des

francophones: « Non, c'est resté pas mal français. Mes amis du cégep, je les ai perdus de vue. »

- Sa vie personnelle se passe en français et Étienne déclare ne pas avoir d'intérêt à faire des efforts pour maintenir ses connaissances et compétences en anglais.

Parcours de déplacement vers l'espagnol

Le dernier type de parcours est le *parcours du déplacement vers l'espagnol*. Il se singularise d'abord par une présence de l'anglais dans la sphère scolaire, qui est ensuite délaissée au profit de l'espagnol, dans les sphères professionnelle et personnelle.

Dans notre recherche, ce parcours ne concerne que 1 personne sur 37. Ce type de parcours peut être mis en lumière avec le cas de Justine (campus St-Lawrence du Collège Champlain).

- Suivant le cégep, Justine opte pour un programme d'études offert en anglais dans une université francophone afin de rester dans sa région et de conserver son réseau social.
- Justine a rapidement des doutes quant au programme d'études et la carrière associée.
- Elle décide tout de même d'étudier dans ce programme pendant quelques sessions afin de participer à un stage d'études dans un pays anglophone. Elle souhaite saisir cette opportunité d'améliorer son anglais: « J'ai, encore une fois, pu améliorer mon anglais dans un contexte complètement, complètement anglophone dans un pays exotique. »
- Dès son retour au Québec, elle change de programme de baccalauréat. La langue devient un élément secondaire dans son choix puisque la qualité du programme prévaut.
- À la maîtrise, Justine participe à un projet connexe à ses études dans un pays hispanophone. Là-bas, elle entame une relation de couple avec une personne hispanique unilingue. Un changement majeur se produit dans la suite de son parcours: l'importance accordée à l'anglais dans les dernières années est délaissée au profit de l'espagnol.

- Justine termine sa maîtrise dans le pays d'origine de son conjoint. C'est aussi là qu'elle commence sa carrière professionnelle qui se déroule exclusivement en espagnol.
- Au moment de l'entrevue, Justine et son conjoint vivent dans un autre pays hispanophone, un lieu temporaire avant de venir au Canada, où ils peuvent demeurer et travailler. L'espagnol est la langue d'usage dans le quotidien.
- Elle souligne que l'espagnol est une langue avec laquelle elle se sent plus à l'aise que l'anglais: « En espagnol, j'ai tout le temps senti que c'était naturel, que ça m'est venu tellement facilement puis rapidement... ».

* * *

Nos sept types de parcours de vie montrent une diversité — certes non exhaustive — d'avenues empruntées par des francophones après des études collégiales en anglais. Dans chaque parcours, des usages et des pratiques en français et en anglais, voire dans une autre langue seconde, ont une place et une importance variables. L'examen attentif des parcours, grâce aux récits de vie, montre que les usages et les pratiques linguistiques varient selon les périodes, les lieux et les environnements, les interactions, les choix et les intentions, entre autres. En montrant le détail des parcours de vie, nous souhaitons présenter et encourager une compréhension nuancée des réalités vécues.

Poser un regard rétrospectif sur les parcours de vie de jeunes francophones qui ont étudié dans un cégep anglophone alors qu'ils sont sur le marché du travail au moment de l'entrevue permet d'illustrer des parcours réels. Ces parcours réels doivent venir éclairer le débat sociopolitique en cours sur l'accès au cégep anglophone et les impacts potentiels de la scolarisation collégiale en anglais. En effet, nos données empiriques montrent que tous les jeunes ne s'anglicisent pas au terme de leurs études

collégiales en anglais. La majorité s'inscrit plutôt dans un parcours de navigation entre le français et l'anglais. Ils naviguent donc entre les langues au gré des opportunités et des contraintes, s'ouvrant ainsi à un univers de possibilités tant sur le plan scolaire, professionnel et personnel.

Plus encore, l'ensemble de ces parcours montrent que tout ne repose pas nécessairement sur le cégep anglophone en matière de pratiques linguistiques subséquentes. Certes, le cégep anglophone peut être un vecteur pour des choix d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que des actions personnelles où l'anglais est présent dans la suite du parcours de vie. Mais il n'explique pas à lui seul le choix de poursuivre des études universitaires en anglais, puisque toutes les expériences professionnelles où les compétences en anglais sont nécessaires ou valorisées ainsi que le vécu d'expériences personnelles où l'anglais est présent (ex. : voyages, relations interpersonnelles) doivent être prises en compte.

Ce chapitre, et plus largement notre thèse de doctorat de laquelle il découle, souhaite enrichir, grâce à une approche qualitative, la compréhension fine des parcours de vie des francophones qui font le choix d'étudier dans un cégep anglophone. L'apport de notre recherche doit être vu en complémentarité avec d'autres recherches qualitatives et quantitatives, réalisées et à réaliser, qui pourront éclairer davantage le portrait de la situation, soit en proposant un regard précis sur des aspects ou en décelant de grandes tendances.

Références

- Blanchet, A. et Gotman, A. (2007). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien* (2^e édition). Paris : Armand Colin.
- Calvet, L.-J. (2002). *Le marché aux langues. Essai de politologie linguistique sur la mondialisation*. Paris : Plon.
- Mc Andrew, M. (2010). *Les minorités fragiles et l'éducation. Belgique, Catalogne, Irlande du Nord, Québec*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Mendez, A. (2010). *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*. (A. Mendez, dir.). Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant.
- Office québécois de la langue française. (2017). *Langue et éducation au Québec. 2 Enseignement collégial. Tableaux de données*. Québec.
- Pires, A. P. (1997). « Échantillon et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique ». Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A.-P. Pires (dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Schnapper, D. (2012). *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique* (3^e édition). Paris : Presses universitaires de France.
- Vieux-Fort, K. (2019). *Les parcours de jeunes francophones qui choisissent d'étudier dans un cégep anglophone : une étude rétrospective*. Université Laval, Canada.

L'évolution de la composition industrielle de l'économie québécoise a-t-elle affecté l'usage des langues au travail ?

Louis Cornelissen

Depuis 2001, les recensements de la population canadiens recueillent de l'information sur les langues utilisées au travail. Les tendances que ces données permettent de tracer font l'objet d'une attention toute particulière au Québec, principalement en ce qui a trait à la région de Montréal. Cet intérêt est lié aux politiques linguistiques québécoises qui font des langues de travail l'un de leurs principaux domaines d'intervention, mais aussi au fait que la langue de travail est souvent interprétée plus largement comme un indicateur (souvent parmi d'autres) de la « langue d'usage public » des individus.

Au Québec, entre 2001 et 2016¹, les proportions de personnes déclarant utiliser le français ou l'anglais de façon prédominante au travail ont légèrement diminué, alors que la proportion de ceux disant utiliser le français et l'anglais à égalité le plus souvent au travail a nettement augmenté. Au-delà de la langue utilisée le plus souvent, la proportion de travailleurs utilisant à la fois le français et l'anglais sur une base régulière au travail a aussi nettement augmenté. Les proportions de personnes utilisant uniquement le français ou l'anglais ont, de façon corollaire, diminué. Ces tendances étaient plus particulièrement prononcées dans la région de Montréal.

1. Voir l'encadré intitulé « Les langues de travail au recensement de 2021 » à la fin de ce chapitre.

Comment expliquer ces tendances dans l'utilisation des langues au travail ? De façon schématique, on peut distinguer trois niveaux d'explication à partir desquels il est possible de rendre compte des changements dans les taux d'utilisation des langues au travail. Ces différents niveaux ne sont jamais pleinement indépendants les uns des autres, mais leur distinction permet de mieux définir un programme d'analyse.

D'abord, les changements dans les taux d'utilisation des langues peuvent découler de changements dans les caractéristiques linguistiques des travailleurs (langue maternelle, connaissance des langues, langues parlées à la maison, etc.). Plusieurs études ont montré que ces caractéristiques sont liées de façon importante à l'usage des langues au travail. Au fil des dernières décennies, le portrait démolinguistique du Québec a connu certaines transformations, dont une augmentation des proportions de personnes de langue maternelle tierce et de celles parlant une langue tierce à la maison, ainsi qu'une hausse du taux de connaissance de l'anglais. De tels changements dans les caractéristiques linguistiques de la population pourraient ainsi se traduire, de manière directe ou indirecte, par des changements dans les pourcentages d'utilisation des langues au travail.

Ensuite, au-delà des caractéristiques linguistiques des individus, l'usage des langues au travail peut aussi dépendre des dynamiques linguistiques propres au milieu de travail lui-même. Celles-ci peuvent relever de la nature des tâches et des situations de travail ou plus largement des dynamiques et des aménagements linguistiques au sein des organisations. Au sein d'un même milieu de travail, ces éléments peuvent évoluer au fil du temps en raison de facteurs divers — politiques de francisation, multinationalisation des entreprises et augmentation des échanges internationaux, changements dans les processus de production et dans la nature des tâches des travailleurs, etc. — entraînant par le fait même des changements dans les pratiques linguistiques des travailleurs.

Finalement, à une échelle plus « macro », les changements

dans les taux d'utilisation des langues au travail peuvent découler de changements dans la structure de l'économie. En effet, dans la mesure où l'utilisation des langues varie largement d'un secteur à l'autre, des changements dans la composition industrielle pourraient avoir un effet sur les tendances relatives à l'utilisation des langues au travail, sans que cela passe nécessairement par des changements dans les caractéristiques linguistiques des travailleurs ou dans les dynamiques linguistiques propres aux différents milieux de travail. Une telle hypothèse a fréquemment été formulée. Un exemple fréquent est la suggestion d'un lien entre la croissance du secteur des technologies de l'information à Montréal et une augmentation de l'usage de l'anglais au travail. Cependant, ce type d'hypothèse n'a jamais été vérifié de façon systématique.

On cherche donc ici à évaluer l'impact de l'évolution de la composition industrielle sur les tendances relatives à l'utilisation des langues au travail. On adoptera une approche par standardisation, que l'on pourrait qualifier d'approche « contre-factuelle » : si l'utilisation des langues par secteur d'industrie était demeurée stable au fil du temps, et donc que l'entièreté de l'évolution de l'utilisation des langues au travail était due à l'évolution de la composition industrielle, quelles tendances observerait-on ? Et comment cette situation hypothétique se compare-t-elle à ce que l'on a réellement pu observer au cours de la période à l'étude ?

Méthodes

Données et population

On utilise ici les données des recensements de 2001, 2006 et 2016 ainsi que de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011². Les informations proviennent de la version détaillée des

2. L'Enquête nationale auprès des ménages était une enquête à participation facultative qui se substituait en 2011 au questionnaire détaillé du recensement.

questionnaires, remplis par un échantillon de la population (entre 20 % et 30 % de la population, selon le cycle).

À chaque fois, la population de référence est la population ayant travaillé lors de la semaine de référence des recensements. Les informations se rapportent donc à l'emploi auquel les personnes ont consacré le plus d'heures lors de cette semaine de référence (p. ex. pour le Recensement de 2016, du 1^{er} au 7 mai 2016).

On inclut dans la population les personnes dont le lieu de travail habituel se situait au Québec. De plus, on inclut les personnes qui n'avaient pas de lieu habituel de travail (chose fréquente dans certaines industries et professions : métiers de la construction, chauffeurs, etc.), en considérant plutôt dans ces cas le lieu de résidence.

Pour les statistiques concernant les personnes travaillant dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, dont les limites ont évolué au fil des années, on utilise une définition constante des frontières de la région, soit celles du Recensement de 2016.

Langues de travail

La question sur les langues utilisées au travail qui a été posée lors des recensements de 2001 à 2016 comporte deux volets. Le premier volet portait sur la *langue utilisée le plus souvent* au travail. Le second volet portait sur les *autres langues utilisées régulièrement* au travail (en plus de celle(s) utilisée(s) le plus souvent). Pour chacun des deux volets, des réponses multiples étaient possibles. Dans le cas de la langue utilisée le plus souvent, une note précisait que les répondants ne devaient déclarer plus d'une langue utilisée le plus souvent que si ces langues étaient utilisées à égalité.

Une proportion considérable des travailleurs déclare utiliser plus d'une langue régulièrement au travail, si bien qu'un ensemble de combinaisons de réponses sont possibles. Ici, on se concentrera plus spécifiquement sur les usages du français

et de l'anglais, ce qui permettra de simplifier la présentation des résultats. Les langues tierces, bien qu'elles prennent une importance grandissante lorsqu'on considère la connaissance des langues ou encore les langues parlées à la maison, demeurent relativement peu utilisées au travail au Québec. Lorsqu'elles le sont, c'est le plus souvent en combinaison avec le français et/ou l'anglais.

Les catégories suivantes seront utilisées :

- Français utilisé principalement (français le plus souvent, sans que l'anglais soit aussi utilisé le plus souvent)
 - Français utilisé le plus souvent, anglais non mentionné
 - Français utilisé le plus souvent, anglais aussi utilisé régulièrement
- Français et anglais utilisés à égalité
- Anglais utilisé principalement (anglais le plus souvent, sans que le français soit aussi utilisé le plus souvent)
 - Anglais utilisé le plus souvent, français non mentionné
 - Anglais utilisé le plus souvent, français aussi utilisé régulièrement
- Ni français ni anglais utilisés le plus souvent³

Comme on ne considère ici que le français et l'anglais, les cas où les personnes déclareraient utiliser le français ou l'anglais à égalité avec une langue tierce sont classés, respectivement, comme « français principalement » ou « anglais principalement ».

Composition industrielle

Notre mesure de la composition industrielle se base sur les sous-secteurs d'industrie du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les sous-secteurs

3. Inclut aussi les cas où l'anglais et/ou le français sont utilisés régulièrement, mais où seule une langue tierce a été déclarée comme langue utilisée le plus souvent.

d'industrie sont le palier de classification intermédiaire du SCIAN, comportant une centaine de catégories. La classification des industries a légèrement changé entre 2001 et 2016, mais à ce niveau d'agrégation, il a été possible d'obtenir une classification relativement harmonisée sur toute la période, comportant 100 catégories.

Estimer l'effet de l'évolution de la composition industrielle

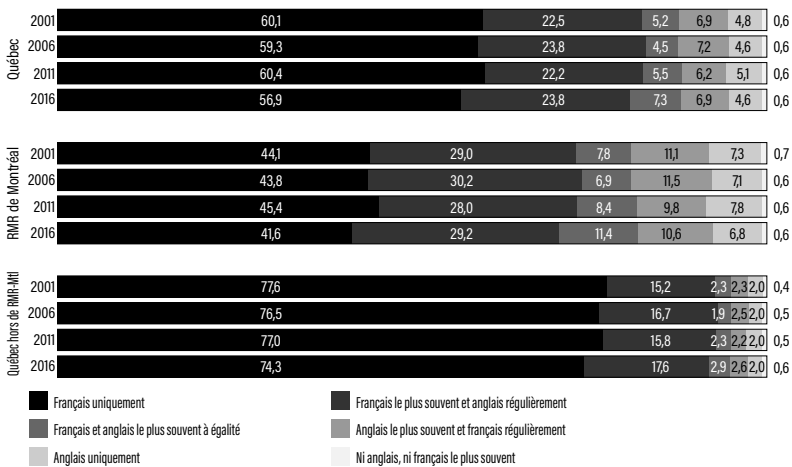
Afin d'estimer l'impact de l'évolution de la composition industrielle sur l'évolution de l'usage des langues au travail, on utilise une approche par standardisation. Il s'agit d'une approche contrefactuelle qui consiste essentiellement à simuler une situation dans laquelle les taux d'utilisation des langues pour chacun des sous-secteurs d'industrie seraient demeurés stables au fil du temps. Pour chaque secteur, en se basant sur les taux d'utilisation des langues mesurés en 2001, on calcule le nombre de personnes correspondant à un certain profil d'utilisation des langues au travail qu'on pourrait s'attendre à observer en 2006, 2011 et 2016, compte tenu de la taille totale de ce secteur à ces différents moments. En additionnant ces valeurs «simulées» pour chaque secteur, on est en mesure de calculer l'évolution globale des taux d'utilisation des langues qu'on aurait pu s'attendre à observer si l'évolution de la composition industrielle était la seule en cause. On est alors en mesure de comparer cette situation simulée à la situation observée, et ainsi d'estimer la part «structurelle» et la part «résiduelle» (c'est-à-dire non explicable par la seule évolution structurelle) de l'évolution de l'utilisation des langues de travail au Québec.

L'évolution observée de l'utilisation des langues au travail au Québec entre 2001 et 2016

Au Québec en 2001, 82,5 % des travailleurs utilisaient principalement le français au travail — c'est-à-dire le plus souvent, à l'exception des cas où il était utilisé le plus souvent à égalité

avec l'anglais — et 11,7 % utilisaient principalement l'anglais (Graphique 1). En 2016, ces deux proportions avaient simultanément baissé : 80,7 % utilisaient principalement le français et 11,4 % l'anglais. Cela était dû à la hausse de la proportion des travailleurs déclarant utiliser le français et l'anglais à égalité le plus souvent, qui est passée de 5,2 % en 2001 à 7,3 % en 2016. Au cours de la même période, la proportion de travailleurs utilisant une combinaison d'anglais et de français sur une base régulière a augmenté (34,6 % à 37,9 %). De façon corollaire, il y a eu une diminution de la proportion de travailleurs utilisant sur une base régulière exclusivement le français (de 60,1 % en 2001 à 56,9 % en 2016) ou l'anglais (de 4,8 % à 4,6 %).⁴

Figure 1. Utilisation du français et de l'anglais au travail, Québec, 2001-2016 (%)



Soulignons que ces variations en termes de proportions doivent être pensées dans le contexte d'une augmentation

4. Toutes proportions gardées, ces diminutions sont d'une ampleur équivalente. Pour le présenter autrement : le nombre de travailleurs utilisant uniquement le français sur une base régulière (à l'exclusion de l'anglais) est passé de 2 033 590 en 2001 à 2 221 125 en 2016 (variation de +9 %), alors que le nombre utilisant uniquement l'anglais est passé de 163 030 à 178 440 (+ 9 % également).

continue du nombre total de travailleurs en emploi au Québec, qui est passé de 3 877 895 lors du recensement de 2001 à 4 467 255 en 2016. Ainsi, bien que les proportions de travailleurs utilisant le français ou l'anglais de façon principale aient diminué, leurs nombres ont en fait augmenté (français principal: de 3 190 575 en 2001 à 3 603 295 en 2016, soit une augmentation de +13 %; anglais principal: 460 100 à 512 830, +11 %), quoique moins rapidement que ceux utilisant l'anglais et le français à égalité le plus souvent (176 280 à 283 580, +61 %).

Toutes proportions gardées, les tendances étaient similaires lorsqu'on considère uniquement la RMR de Montréal, qui comprend environ la moitié des travailleurs de la province. Les tendances étaient légèrement différentes au Québec en dehors de la région de Montréal, où l'on a observé notamment une légère hausse de la proportion de travailleurs utilisant principalement l'anglais.

L'effet de l'évolution de la composition industrielle

En parallèle, entre 2001 et 2016, la composition industrielle de l'économie québécoise a aussi évolué. Le top 5 des sous-secteurs d'industrie ayant crû le plus fortement incluait les services professionnels et techniques (de 5,8 % des travailleurs en 2001 à 6,8 % en 2016), les hôpitaux (3,8 % à 4,7 %), la construction de bâtiments (1,8 % à 2,7 %), les services administratifs et services de soutien (3,2 % à 4,0 %) et l'assistance sociale (2,2 % à 3,0 %). À l'inverse, les sous-secteurs dont le poids avait le plus diminué étaient la fabrication de vêtements (1,8 % à 0,3 %), la fabrication de produits en bois (1,3 % à 0,8 %), la fabrication de produits informatiques et électroniques (0,9 % à 0,4 %), la fabrication du papier (1,0 % à 0,5 %) et la fabrication de meubles et de produits connexes (1,0 % à 0,6 %).

Dans quelle mesure est-ce que les tendances relatives aux langues de travail décrites plus haut sont dues à l'évolution de

la composition industrielle ? Le tableau 1 présente la part des variations observées entre 2001 et 2016 qui sont de nature « structurelle » au sens où on l'a défini ici (colonne *Changement 2001-2016 simulé*), ainsi que la part « résiduelle » de ces variations (colonne *Différence observé-simulé*).

Dans l'ensemble, la simple évolution de la composition industrielle n'implique pas une évolution importante de l'utilisation des langues au travail. Ainsi, à l'échelle du Québec, l'évolution structurelle simulée entre 2001 et 2016 impliquerait une légère hausse de la proportion de travailleurs utilisant principalement le français (de 82,5 % à 83,0 %), une légère baisse par rapport à ceux utilisant principalement l'anglais (11,7 % à 11,4 %) et une stabilité de ceux utilisant à la fois le français et l'anglais sur une base régulière (34,6 % chaque fois). Des analyses additionnelles montrent que ces tendances sont principalement liées à la croissance des secteurs de la santé, du commerce de détail et de la construction (caractérisés par une plus forte part du français), ainsi que la décroissance au sein du secteur de la fabrication (caractérisé par une plus forte part de l'anglais).

Si l'on compare les variations simulées avec celles qui ont été réellement observées, on constate que ces dernières demeurent largement inexpliquées par la seule évolution structurelle. En ce qui concerne l'utilisation prédominante du français, la tendance simulée va même à l'encontre de celle observée. En effet, si seule la composition industrielle avait changé entre 2001 et 2016, la proportion de travailleurs utilisant principalement le français aurait augmenté de 0,5 point de pourcentage ; or, elle a en réalité baissé de 1,8 point.

Tableau 1. Variations observées, simulées et résiduelles dans l'utilisation des langues au travail, 2001-2016

		Observé en 2001		Changement 2001-2016 observé		Changement 2001-2016 simulé		Différence observé-simulé	
		N	%	Variation du N	Variation du %	Variation du N	Variation du %	Variation du N	Variation du %
Ensemble du Québec	Total	3 386 300	100,0	+515 695	—	—	—	—	—
	Français principalement	2 794 080	82,5	+355 155	-1,8	+443 200	+0,5	-88 045	-2,3
	Anglais mentionné	2 033 590	60,1	+187 540	-3,1	+320 285	+0,3	-132 745	-3,4
	Anglais régulièrement	760 490	22,5	+167 615	+1,3	+122 915	+0,2	+44 700	+1,1
	Français et anglais à égalité	176 280	5,2	+107 300	+2,1	+25 855	0	+81 445	+2,1
	Anglais principalement	396 785	11,7	+49 490	-0,3	+46 250	-0,4	+3 240	+0,1
	Français non mentionné	163 030	4,8	+15 410	-0,2	+16 275	-0,2	-865	0
	Français régulièrement	233 755	6,9	+34 080	0	+29 975	-0,1	+4 105	+0,1
RMR de Montréal	Total	1 774 045	100,0	+298 365	—	—	—	—	—
	Français principalement	1 298 030	73,2	+169 145	-2,4	+240 930	+1,1	-71 785	-3,5
	Anglais mentionné	782 685	44,1	+78 715	-2,6	+152 270	+1,0	-73 555	-3,6
	Anglais régulièrement	515 345	29,0	+90 430	+0,2	+88 660	+0,1	+1770	+0,1
	Français et anglais à égalité	138 585	7,8	+92 405	+3,3	+21 340	-0,1	+71 065	+3,4
	Anglais principalement	324 995	18,3	+37 080	-0,8	+36 740	-0,9	+340	+0,1
	Français non mentionné	128 910	7,3	+12 945	-0,4	+12 020	-0,5	+925	+0,1
	Français régulièrement	196 085	11,1	+24 135	-0,4	+24 720	-0,4	-585	0
Reste du Québec	Total	1 615 255	100,0	+217 330	—	—	—	—	—
	Français principalement	1 496 045	92,8	+186 010	-0,9	+198 870	-0,2	-12 860	-0,7
	Anglais mentionné	1 250 900	77,6	+108 825	-3,3	+162 025	-0,4	-53 200	-2,9
	Anglais régulièrement	245 145	15,2	+77 185	+2,4	+36 845	+0,2	+40 340	+2,2
	Français et anglais à égalité	37 695	2,3	+14 895	+0,5	+5 585	0	+9 310	+0,5
	Anglais principalement	71 780	4,5	+12 410	+0,1	+11 675	+0,1	+735	0
	Français non mentionné	34 115	2,1	+2 465	-0,1	+5 520	+0,1	-3 055	-0,2
	Français régulièrement	37 665	2,3	+9 945	+0,3	+6 155	+0,1	+3 790	+0,2

Note : Les calculs ont été faits de façon distincte pour le Québec dans son ensemble, puis pour la RMR de Montréal et le reste du Québec, considérés séparément. Les chiffres issus de la simulation pour l'ensemble du Québec ne tiennent pas compte de l'aspect géographique, ce qui signifie que les chiffres obtenus séparément pour la RMR de Montréal et pour le reste du Québec ne devraient pas être additionnés.

Les constats sont un peu différents lorsqu'on considère séparément la RMR de Montréal et le reste du Québec. Dans la RMR de Montréal, l'évolution simulée implique des changements un peu plus marqués entre 2001 et 2016 dans les pro-

portions de travailleurs utilisant principalement le français (augmentation de 73,2 % à 74,3 %) et l'anglais (diminution de 18,3 % à 17,5 %). Les différences entre la situation observée et la situation simulée sont parfois importantes, notamment parce que certaines tendances simulées vont dans une direction opposée aux tendances observées. Par exemple, la hausse simulée de l'utilisation principale du français entre 2001 et 2016 est contredite par la baisse qui a été observée en réalité (de 73,2 % à 70,8 %). La différence en 2016 entre les pourcentages observés et simulés d'utilisation principale du français est ainsi de 3,5 points (soit 71 785 travailleurs de moins qu'attendu qui utilisaient principalement le français). Des différences considérables entre les situations observées et simulées peuvent aussi être constatées en ce qui concerne l'utilisation du français et de l'anglais à égalité le plus souvent (+3,4 points de pourcentage ou 71 065 travailleurs de plus qu'attendu).

Lorsqu'on considère uniquement le reste du Québec, les tendances simulées tendent généralement vers la même direction que les tendances observées. Il est ainsi vraisemblable que les changements dans la composition industrielle y expliquent une partie — mais une partie assez limitée seulement — des tendances générales observées en matière de langues de travail. Les variations résiduelles les plus importantes concernent la baisse de l'usage unique du français (-2,9 points de pourcentage) et la hausse de l'usage principal du français en combinaison avec un usage régulier, mais secondaire de l'anglais (+2,2 points de pourcentage).

Les langues de travail au Recensement de 2021

Dans le cadre du Recensement de 2021, un changement a été apporté à la façon de poser la question sur les langues utilisées au travail : l'ordre des deux volets de la question a été inversé. À l'inverse de ce qui était fait auparavant, les répondants devaient d'abord indiquer toutes les langues qu'ils utilisaient régulièrement au travail puis, s'ils avaient déclaré plus d'une langue à

cette première question, laquelle ou lesquelles de ces langues ils utilisaient le plus souvent au travail. Cela a permis de réduire le fardeau de réponse (88 % des répondants n'avaient à répondre qu'au premier volet de la question), de clarifier la distinction entre les deux volets et ainsi d'améliorer la qualité des données.

Bien que l'on estime que les données obtenues en 2021 soient de meilleure qualité et offrent un portrait plus juste des langues utilisées au travail (en particulier pour celles utilisées le plus souvent), le changement apporté à la question affecte la comparabilité de ces données avec celles des cycles précédents. En ce qui a trait aux langues utilisées le plus souvent, les comparaisons doivent être faites avec prudence : le changement à la question a eu pour effet de diminuer la proportion de travailleurs disant utiliser plus d'une langue à égalité le plus souvent (réponses multiples), et par extension d'augmenter la proportion de ceux disant utiliser une seule langue le plus souvent (réponses uniques). Quant aux données concernant l'ensemble des langues utilisées régulièrement au travail (mais pas nécessairement le plus souvent), elles ne devraient pas être comparées avec celles des cycles précédents.

Au Québec, en 2021, 80,3 % des travailleurs utilisaient principalement le français au travail, 7,8 % utilisaient principalement l'anglais et 5,4 % utilisaient à la fois le français et l'anglais à égalité. De plus, 27,7 % utilisaient à la fois le français et l'anglais sur une base régulière (on rappelle que cette proportion ne doit pas être comparée avec celles de cycles précédents). Compte tenu de l'effet du changement apporté à la question, cela représente une légère tendance à la baisse de l'utilisation principale du français entre 2016 et 2021, et une légère tendance à la hausse de l'utilisation principale de l'anglais.

En mai 2021, lorsque la population canadienne a répondu au recensement, le monde du travail était toujours bouleversé par la pandémie de COVID-19. Le contexte pandémique a eu un effet marqué sur la composition industrielle : alors que le nombre total de personnes en emploi a crû de +4 % entre 2016 et 2021 au Québec, le secteur de la santé a connu une croissance plus marquée (+16 %, ou +80 600 travailleurs environ). En revanche, l'emploi a chuté dans les secteurs des arts, spectacles et loisirs (-22 %, ou -16 700 travailleurs) et surtout des services d'hébergement et de restauration (-27 %, ou -69 200). Par ailleurs, continuant une tendance observée avant le début de la pandémie, on a observé une croissance importante de l'emploi dans les secteurs des services professionnels, scientifiques et techniques (+21 %, ou +56 400) et de la construction (+24 %, ou +52 700).

Cependant, lorsqu'on répète l'exercice proposé ici et que l'on simule l'évolution de l'usage des langues en projetant les taux des cycles précédents sur cette nouvelle composition industrielle, on constate que ces changements n'ont en fait pratiquement pas d'implications en ce qui a trait aux langues de travail. En fait, les taux simulés pour 2021 étaient presque identiques à ceux pour 2016. Cela valait aussi lorsqu'on distinguait la RMR de Montréal et le reste du Québec. Ce constat rejoint les conclusions de l'analyse de la période de 2001 à 2016, voulant que l'évolution de

la composition industrielle n'ait qu'un impact limité sur les taux d'utilisation des langues au travail.

En raison des difficultés liées à la comparabilité avec les cycles précédents, il ne serait pas adéquat de comparer la situation observée en 2021 avec celle simulée en se basant sur les taux observés lors des cycles précédents.

* * *

On cherchait ici à tester l'hypothèse d'un impact de l'évolution de la composition industrielle sur l'utilisation des langues au travail au Québec entre 2001 et 2016, ainsi qu'à estimer l'ampleur de cet impact.

Toutes choses étant égales par ailleurs, la simple évolution de la composition industrielle implique certains changements, relativement modestes, dans les taux d'utilisation des langues. En particulier, ces changements structurels impliquent une hausse de l'utilisation principale du français au travail, et une baisse de l'utilisation principale de l'anglais. Cet effet était plus particulièrement présent au sein de la RMR de Montréal.

Cela s'explique en partie par le fait que les changements structurels de ce type se déploient lentement, au cours d'une longue période. Dans tous les cas, en ce qui a trait à la période qui nous intéresse ici, cette évolution ne permet pas d'expliquer les variations observées dans les taux d'utilisation des langues au travail. Notamment, la hausse de l'usage du français et de l'anglais à égalité, qui constitue la principale tendance observée au Québec entre 2001 et 2016, n'est pas du tout expliquée. De fait, dans certains cas, les tendances observées vont plutôt dans une direction opposée aux tendances strictement structurelles. Ainsi, l'évolution de la composition industrielle au Québec impliquerait une hausse de l'utilisation principale du français, alors qu'on a justement observé l'inverse. Cela suggère que les transformations structurelles compenseraient en partie des changements locaux dans les pratiques linguistiques au travail,

dont l'ampleur est plus grande que ce que l'on pouvait percevoir à première vue.

En effet, si elles ne s'expliquent pas par des changements liés à la composition industrielle, on peut déduire que les tendances relatives aux langues de travail s'expliquent plutôt par des changements qui se manifestent au sein même des secteurs d'industrie. Ceux-ci peuvent être liés à des changements dans les caractéristiques linguistiques des travailleurs (connaissance des langues, dispositions à travailler dans une langue ou une autre, etc.), ou encore à des changements dans les dynamiques linguistiques au sein des milieux de travail. Des études futures pourraient se concentrer sur ces types d'explications, et en particulier chercher à départager ce qui relève des caractéristiques des travailleurs et ce qui relève plutôt des caractéristiques des milieux de travail.

Soulignons que certains éléments ayant pu affecter les dynamiques linguistiques au sein des milieux de travail pourraient être qualifiés de « structurels », dans un sens qui est cependant différent de celui qui a été utilisé ici (c'est le cas, par exemple, des transformations associées à la mondialisation économique, qui affectent simultanément de nombreux secteurs). Notons aussi que la présente étude est limitée par le niveau de granularité de la mesure de la composition industrielle que l'on utilise (soit les sous-secteurs d'industrie) et pourrait ne pas rendre compte de certains changements qui se déploieraient à une échelle plus fine. Finalement, soulignons qu'il est possible que certains changements méthodologiques liés à la collecte des données aient pu avoir un impact sur les tendances que l'on cherche à expliquer.

Références

- Cornelissen, Louis (2022). « L'effet de l'évolution de la structure industrielle et professionnelle sur l'utilisation des langues au travail dans la RMR de Montréal », Colloque de l'ODSEF, 11 mai 2022.
- Cornelissen, Louis (2022). « Parlant de travail : les langues de travail à travers le Canada », *Recensement en bref*, Statistique Canada.
- Houle, René et Jean-Pierre Corbeil (2019). *Utilisation du français et de l'anglais au travail au Québec, 2016 : portrait d'ensemble des facteurs sociodémographiques, des secteurs d'emploi et des professions*, Office québécois de la langue française.
- Lavoie, Émilie et Alejandro Paez Silva (2019). *Indicateurs de suivi de la situation linguistique. Rapport 1 : Portrait démolinguistique (1996-2016)*, Office québécois de la langue française.
- OQLF — Office québécois de la langue française (2021). *Langues utilisées dans diverses situations de travail au Québec en 2018*, Office québécois de la langue française.

Éducation postsecondaire et langue : une causalité à repenser

Jean-Pierre Corbeil

Depuis longtemps, la pertinence ou non d'appliquer la Charte de la langue française au secteur de l'enseignement collégial fait l'objet de discussions et de débats dans les espaces public et politique. Pour certains, cela s'impose parce que la fréquentation d'une institution d'enseignement de langue anglaise serait un vecteur d'anglicisation des étudiants et des étudiantes « franco-phones » et « allophones » ainsi qu'un choix de vie qui déterminerait leur orientation linguistique et culturelle ultérieure. Pour d'autres, la fréquentation des études collégiales en anglais est notamment associée à un choix « calculateur » (voir Vieux-Fort dans ce volume) qui revêt une valeur économique en vue du marché du travail, un choix de développement et d'enrichissement personnels. Enfin, plus rare est l'argumentaire qui, sans pour autant favoriser l'application de la Charte à l'enseignement collégial, repose sur la psychologie de l'apprentissage et préconise à tout le moins la poursuite des études en français jusqu'à l'âge de 18 ans⁵.

Au-delà des arguments militant en faveur du libre-choix de la langue d'enseignement au niveau collégial, de ceux préconisant une approche légaliste qui restreint ce choix ou encore de ceux qui favorisent une approche plus incitative, constructive ou axée sur des fondements d'ordre pédagogique, un élément clé demeure très peu examiné : la relation causale entre les phénomènes considérés. La plupart des études et des enquêtes qui sont utilisées pour justifier l'une ou l'autre position supposent en effet une relation causale unidirectionnelle entre des études collégiales ou postsecondaires en anglais et l'orientation vers cette langue au travail ou dans l'espace public. De fait, cette tendance à établir

5. Voir notamment Michel Pagé (2012), *Des arguments autour de thèmes portant sur la cohérence du système d'enseignement en français*. Étude soumise à la Commission du projet de loi 96 visant la réforme de la Charte de la langue française (2022).

un tel lien de causalité unidirectionnelle transparaît notamment dans des études récentes diffusées par l'Office québécois de la langue française, dont les résultats sur le sujet sont relayés et abondamment commentés par les médias, et ce même lorsque ces mêmes études invitent les lecteurs à la prudence en raison des faibles tailles d'échantillon de jeunes ayant certains parcours scolaires spécifiques. Or, cette relation causale n'a pas encore été démontrée; tout au plus peut-on parler d'une association ou d'une corrélation.

Nous faisons ici l'hypothèse que dans plusieurs cas, non seulement l'orientation vers le français ou l'anglais, voire leur usage dans l'espace public, dépendent d'autres facteurs que celui de la seule langue d'enseignement de l'institution postsecondaire, mais que l'orientation ou les préférences linguistiques sont souvent la cause plutôt que le résultat de la langue d'enseignement. En d'autres termes, malgré une fréquentation scolaire en français aux niveaux primaire et secondaire, de nombreux jeunes de langue maternelle tierce soit vivent dans des environnements au sein desquels une communauté anglophone est importante et l'anglais est une langue déjà utilisée avec les amis, des membres de la famille ou dans le quartier, soit l'anglais était déjà la langue vers laquelle ils s'orientaient « naturellement » en raison de leur origine géolinguistique ou de celle de leurs parents. Rappelons par ailleurs que la croissance de la fréquentation des études collégiales en français plutôt qu'en anglais parmi les jeunes de langue maternelle tierce a été importante et soutenue au cours du dernier quart de siècle, et qu'elle devrait se poursuivre (voir le chapitre de Corbeil dans ce volume).

On fait également grand cas de cette causalité unidirectionnelle pour ce qui est des jeunes dont le français est la langue maternelle ou parlée le plus souvent à la maison. Or, les études récentes concordent sur le fait que la forte majorité des jeunes francophones qui travaillent principalement en anglais ont obtenu leur dernier diplôme d'une institution postsecondaire de langue française, soit plus de 7 sur 10 d'entre eux. De plus, non seulement moins de 5 % des jeunes francophones du Québec ont obtenu leur plus récent diplôme d'études postsecondaires d'une institution de langue anglaise, mais ceux d'entre eux qui travaillent principalement en anglais représentent moins de 2 % de

l'ensemble des jeunes diplômés de langue française âgés de 18 à 34 ans qui sont en emploi dans la province (voir notamment le chapitre de Lemyre dans ce volume).

Puisque l'intégration linguistique des nouveaux arrivants et la promotion du français langue publique commune sont deux priorités du régime linguistique québécois, soulignons également deux éléments qui sont rarement débattus, voire simplement soulignés. Le premier est que lors du recensement de 2021, plus de 83 % des nouveaux résidents permanents (immigrants récents) étaient âgés de 20 ans ou plus au moment de l'obtention de leur résidence permanente, et la vaste majorité d'entre eux ne fréquenteront pas une institution collégiale. Le second est qu'il est très difficile de concevoir que, parmi les jeunes de langue maternelle tierce ayant fait leurs études primaires et secondaires en français et qui ont toujours une préférence ou qui manifestent une orientation vers l'anglais, le fait de se voir contraints de poursuivre des études collégiales en français pendant deux ou trois années les orientera désormais vers le français, voire leur fera renoncer à des études universitaires en anglais par la suite. Et que fera-t-on si ces jeunes choisissent cette dernière option ? Jusqu'où veut-on aller comme société pour contraindre les libertés individuelles des jeunes adultes en matière d'éducation ? N'y a-t-il pas d'autres options à envisager et à examiner pour encourager et promouvoir la fréquentation des études collégiales en français ?

Une meilleure connaissance des facteurs ou des motifs qui prédisposent à vouloir étudier en anglais ou en français permettrait sans doute de mieux comprendre le lien de causalité, unidirectionnel ou bidirectionnel, entre les deux phénomènes à l'étude. L'utilisation de données longitudinales s'impose sans l'ombre d'un doute comme l'une des stratégies clés à envisager pour mieux comprendre cette problématique. Quoi qu'il en soit, il importe par-dessous tout de distinguer les éléments qui reposent sur des représentations ou des opinions politiques de ceux reposant sur des faits et des données empiriques. Il est tout à fait légitime d'invoquer des principes ou des arguments qui font appel à la pédagogie, à la philosophie, à la sociologie, à la psychologie ou à la science politique, pour ne mentionner que ceux-là, mais il faut être prudents quant aux conclusions qu'on tire d'un lien présumé

et non démontré entre la fréquentation des études collégiales en anglais, l'usage de cette langue dans l'espace public et l'émergence d'un marqueur identitaire qui en découlerait. Tout changement important pouvant affecter le libre choix de la langue d'enseignement au niveau collégial des jeunes adultes ayant été scolarisés en français au primaire et au secondaire requiert la mise en place d'une stratégie de recherche éclairée et fondée sur une triangulation d'études sérieuses et apolitiques sur le sujet.

Fréquence d'utilisation du français au travail par les diplômés des cégeps et des universités anglophones de l'île de Montréal

Étienne Lemyre

Au Québec et en particulier à Montréal, la place occupée par le français et l'anglais dans différentes sphères de l'espace public fait débat, et l'enseignement postsecondaire n'est pas en reste. Au cours de la dernière décennie, la fréquentation des collèges anglophones de la province était à la hausse¹, ces établissements étant fréquentés par plusieurs étudiants n'ayant pas l'anglais comme langue maternelle. Puisque les études postsecondaires donnent lieu à des occasions d'apprentissage, de réseautage et de socialisation sur le chemin qui mène au marché du travail, les diplômés des établissements postsecondaires anglophones utilisent-ils davantage l'anglais que le français dans leurs interactions dans l'espace public, en particulier au travail ?

Les avis divergent sur cette question, plusieurs soulignant que le passage dans un établissement postsecondaire anglophone n'est qu'un jalon ou une étape dans un parcours person-

1. Les effectifs étudiants des collèges anglophones étaient en croissance au Québec entre les années scolaires 2008-2009 et 2020-2021. Des données provisoires font cependant état d'une diminution de l'effectif étudiant de l'ensemble des collèges pour l'année scolaire 2021-2022, y compris au sein des établissements anglophones. Voir Ministère de l'Enseignement supérieur (2022).

nel, scolaire ou professionnel², d'autres s'inquiétant que les diplômés des cégeps et des universités anglophones adoptent l'anglais comme principale langue d'usage. Ces divers points de vue ont été entendus dans le contexte de l'adoption, en 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (loi 14)*, laquelle prévoit un plafond aux admissions dans les collèges anglophones de la province.

Il existe de nombreuses raisons qui peuvent motiver le choix de poursuivre des études postsecondaires dans une langue plutôt qu'une autre, comme la proximité de l'établissement postsecondaire, l'offre de cours et de programme, ou encore suivant la recommandation de la famille et des amis. De même, plusieurs circonstances peuvent mener des personnes à utiliser certaines langues au travail, par exemple lors de l'utilisation d'outils de travail, lors d'échanges avec les collègues ou lors d'interactions avec des clients ou des parties prenantes, qu'elles se tiennent à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Considérant la multitude de facteurs pouvant tracer le parcours linguistique d'une personne, une étude récente³ de Statistique Canada montrait qu'il existe un lien entre la langue d'enseignement du dernier établissement postsecondaire fréquenté et la principale langue de travail des diplômés de ces établissements. Parmi les diplômés postsecondaires qui travaillaient au Québec en 2016, 16 % avaient obtenu leur plus récent diplôme d'un établissement de langue anglaise. Un peu moins de la moitié de ces diplômés travaillaient principalement en anglais après leurs études (48 %), comparativement à 4 % des diplômés des collèges et universités de langue française — les diplômés ayant étudié dans un établissement postsecondaire où la langue d'enseignement est l'anglais étaient ainsi plus susceptibles d'utiliser principalement cette langue au

2. Par exemple, voir Vieux-Fort, Pilote et Magnan (2020).

3. Voir Lemyre (2022).

travail à la suite de leurs études⁴. Il en allait de même des diplômés qui travaillaient sur l'île de Montréal, étant donné la place qu'y occupe l'anglais dans l'espace public⁵. Cela dit, l'utilisation prédominante de l'anglais au travail n'exclut toutefois pas que le français y soit également utilisé.

Au travail comme ailleurs, les personnes qui connaissent et parlent plus d'une langue peuvent utiliser l'une ou l'autre de ces langues à diverses fréquences selon le contexte. Bien qu'ils soient plus enclins à travailler de façon prédominante en anglais que leurs pairs ayant étudié en français, les diplômés des cégeps et des universités anglophones qui travaillent à Montréal utilisent-ils tout de même le français régulièrement au travail, même comme langue secondaire? La présente étude s'intéresse au parcours des diplômés des établissements post-secondaires anglophones de l'île de Montréal en examinant notamment leur lieu de travail après leurs études et la fréquence à laquelle ils utilisent le français au travail?

4. Parmi les diplômés postsecondaires récents qui occupaient un emploi au Québec, la proportion de ceux dont le dernier diplôme provenait d'un établissement de langue anglaise variait selon la langue maternelle (français: 5 %, anglais: 82 %, langue tierce: 33 %). Il en allait de même de la proportion de ces diplômés qui utilisaient l'anglais de façon prédominante au travail à la suite de leurs études dans un établissement de langue anglaise (français: 23 %, anglais: 65 %, langue tierce: 46 %). C'est donc dire que parmi les diplômés de langue maternelle française qui travaillaient sur l'île de Montréal, environ 1 % (23 % x 5 %) ont étudié dans un établissement de langue anglaise pour ensuite travailler principalement en anglais. Ces proportions étaient de 53 % et 15 % chez les diplômés de langue maternelle anglaise et de langue tierce, respectivement.

5. Sur l'île de Montréal, la proportion des diplômés de langue maternelle française dont le dernier diplôme provenait d'un établissement de langue anglaise était de 9 %, comparativement à 87 % et 37 % chez ceux de langue anglaise et de langue tierce, respectivement. De même, parmi ces diplômés d'un établissement de langue anglaise, 31 % de ceux de langue maternelle française travaillaient principalement en anglais, comparativement à 67 % et 48 % de ceux de langue anglaise et tierce, respectivement.

Le Système d'information sur les étudiants postsecondaires et le Recensement de la population de 2016

Cette étude est fondée sur des données de Statistique Canada provenant du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) qui ont été intégrées au questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2016. Le SIEP contient des renseignements sur les effectifs étudiants et les diplômés d'établissements postsecondaires publics⁶ au Canada. La langue d'enseignement des établissements postsecondaires répertoriés dans le SIEP est recensée par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI). Dans cette étude, les « établissements anglophones » désignent les collèges et universités où l'anglais est la langue officielle d'enseignement ou l'une des langues officielles d'enseignement, ce qui comprend quelques établissements bilingues. En contraste, les « établissements francophones » comprennent les collèges et universités où la langue d'enseignement est le français.

La population couverte dans cette étude comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus qui étaient en emploi lors de la semaine de référence du Recensement de 2016 et qui travaillaient à une adresse fixe au Canada, avaient obtenu un diplôme de 2010 à 2015 d'un collège ou d'une université dont le campus principal est situé sur l'île de Montréal, avaient terminé une formation technique ou professionnelle, une formation préuniversitaire, un programme de premier cycle ou un programme d'études supérieures et qui étaient citoyennes canadiennes ou résidentes permanentes à la fin de leurs études. Cette étude considère le diplôme ou grade obtenu dans le cadre du programme d'études le plus récemment terminé⁷.

6. Incluant les établissements publics et les établissements privés auxquels a été accordé par la province ou un mécanisme gouvernemental d'assurance de qualité le pouvoir de délivrer des grades, diplômes et autres titres de scolarité.

7. Dans de rares cas, des personnes ont terminé deux programmes d'études à la même date. Les critères de sélection du dernier diplôme de ces personnes ont été considérés dans l'ordre suivant : diplôme obtenu d'un établissement situé sur l'île de Montréal, plus haut diplôme, programme offert dans un établissement où l'anglais est une langue d'enseignement, programme dans les domaines des sciences, des technologies, du génie, des mathématiques ou des sciences informatiques.

Moins de la moitié des diplômés des établissements postsecondaires anglophones de l'île de Montréal ont l'anglais comme langue maternelle

Le profil des diplômés récents ayant fréquenté un établissement postsecondaire de langue anglaise à Montréal et qui occupaient un emploi en 2016 était différent de celui des diplômés des cégeps et des universités de langue française à l'égard de la langue maternelle⁸ et du lieu de naissance, étant marqué par une diversité de langues et d'origines. Moins de trois diplômés d'un établissement anglophone sur dix étaient des personnes de langue maternelle anglaise nées au Québec (28 %), alors qu'à l'inverse, près de sept diplômés d'un établissement de langue française sur dix étaient des personnes de langue maternelle française nées au Québec (69 %).

Un peu plus de quatre diplômés d'un établissement anglophone sur dix avaient l'anglais comme langue maternelle (44 %), contre 20 % qui étaient de langue maternelle française et 31 % qui avaient une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (une langue tierce), comme une langue chinoise (5 %) ou l'italien (4 %). En comparaison, plus des trois quarts des diplômés d'un établissement francophone avaient le français comme langue maternelle (76 %), 20 % déclaraient une langue tierce comme l'arabe (5 %) ou l'espagnol (4 %), et seulement 2 % avaient l'anglais comme langue maternelle.

La proportion de diplômés de langue maternelle anglaise était un peu basse parmi les diplômés des collèges anglophones (40 %) que parmi ceux des universités anglophones (46 %). En contrepartie, la proportion de diplômés de langue maternelle française était un peu plus élevée parmi ceux dont le plus récent diplôme provenait d'un cégep anglophone (22 %) que parmi ceux dont le plus récent diplôme provenait d'une université anglophone (19 %).

8. La langue maternelle est la langue apprise en premier lieu à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement.

Deux diplômés sur cinq dont le plus récent diplôme a été obtenu d'un établissement postsecondaire de langue anglaise sont nés à l'extérieur du Québec (40 %), contre environ le quart des diplômés ayant fréquenté un établissement de langue française (24 %). En particulier, 15 % des diplômés d'un établissement anglophone sont nés dans une autre province canadienne que le Québec, contre seulement 2 % des diplômés d'un établissement de langue française. Ces écarts proviennent en bonne partie des diplômés des universités de langue anglaise. Parmi ces derniers, près de la moitié des diplômés sont nés à l'extérieur du Québec (48 %), que ce soit ailleurs au Canada (21 %) ou à l'étranger (27 %), alors que, en comparaison, le quart des diplômés d'universités francophones sont nés à l'extérieur du Québec, dont 2 % dans une autre province canadienne et 23 % dans un autre pays. Parmi les diplômés collégiaux, des proportions similaires de diplômés de cégeps de langue anglaise (27 %) et française (28 %) sont nés à l'extérieur du Québec.

Les diplômés récents des collèges anglophones demeurent davantage sur l'île de Montréal après leurs études que les diplômés des autres établissements

À la suite de leurs études dans un collège ou une université montréalaise, plusieurs diplômés récents occupaient un emploi à l'extérieur de cette région en 2016. Cependant, les diplômés d'un établissement de langue anglaise étaient plus susceptibles de travailler sur l'île de Montréal (67 %) que les diplômés d'un établissement de langue française (61 %). Les diplômés des cégeps anglophones étaient particulièrement plus nombreux à travailler sur l'île de Montréal après leurs études (75 %), comparativement aux diplômés de cégeps francophones (63 %), d'universités anglophones (62 %) et d'universités francophones (60 %). Une mobilité moins importante après des études collégiales peut s'expliquer, entre autres, par la poursuite d'études universitaires dans la même région.

Les diplômés des établissements de langue anglaise qui occupaient un emploi hors de l'île de Montréal se dirigeaient en bonne partie vers le Canada hors Québec (18 %). C'était le cas de plus du quart des diplômés universitaires (26 %), contre seulement 5 % des diplômés collégiaux. Dans plusieurs cas, cette migration à la suite des études correspond à une migration de retour vers la province d'origine. En comparaison, seulement 2 % des diplômés d'un établissement francophone travaillaient au Canada hors Québec après leurs études.

L'autre principale destination des diplômés des établissements anglophones était la couronne⁹ (11 %), où travaillait le quart des diplômés d'un établissement francophone (25 %). Plus d'un diplômé d'un établissement de langue française sur dix (12 %) occupait un emploi ailleurs au Québec, comparativement à 4 % des diplômés des cégeps et universités de langue anglaise.

Un peu moins de la moitié des diplômés récents qui travaillent dans l'ouest de l'île de Montréal ont étudié dans un établissement anglophone

À l'instar de la population de langue anglaise qui est plus concentrée dans certains secteurs¹⁰ de l'île de Montréal, les diplômés des cégeps et universités anglophones étaient proportionnellement plus nombreux à occuper des emplois dans

9. C'est-à-dire la région métropolitaine de recensement de Montréal hors de l'île de Montréal, incluant Laval.

10. Dans cette étude, l'île de Montréal est divisée en trois secteurs ; le centre-ville, l'est de l'île et l'ouest de l'île. Le centre-ville tel que défini par Statistique Canada correspond en bonne partie à la portion ouest de l'arrondissement de Ville-Marie de la ville de Montréal. Ses limites comprennent, par exemple, la rue Atwater à l'ouest, la rue des Pins au nord, la rue Atateken à l'est, ainsi que le fleuve Saint-Laurent au sud. L'est de l'île comprend le territoire de l'agglomération de Montréal hors centre-ville situé à l'est du boulevard Saint-Laurent, et l'ouest de l'île comprend le territoire situé à l'ouest de ce boulevard.

différents secteurs de l'île que les diplômés des établissements francophones. En particulier, les diplômés des établissements postsecondaires de langue anglaise travaillaient davantage dans l'ouest de l'île (56 %) que les diplômés d'un établissement de langue française (35 %). À l'inverse, les diplômés d'établissements de langue française travaillaient en proportion plus importante dans l'est de l'île (34 %) que les diplômés d'un établissement de langue anglaise (13 %). Enfin, la proportion de diplômés postsecondaires qui occupaient un emploi au centre-ville était similaire parmi les diplômés d'un établissement anglophone (32 %) et francophone (31 %).

La proportion de diplômés du collégial travaillant au centre-ville était plus faible que celle des diplômés universitaires, autant parmi les diplômés d'établissements anglophones (24 % contre 38 %) que francophones (24 % contre 34 %). Cette plus faible concentration des diplômés collégiaux au centre-ville est le reflet des types d'emploi qui sont offerts dans ce secteur, où l'on retrouve notamment plusieurs emplois qualifiés dans les domaines de la finance, des assurances et des services professionnels, scientifiques et techniques.

Parmi les diplômés postsecondaires récents qui travaillaient dans l'île de Montréal en 2016, 36 % avaient étudié dans un établissement de langue anglaise, contre 64 % dans un établissement de langue française. Près de la moitié des diplômés qui travaillaient dans l'ouest de l'île (47 %) avaient obtenu leur plus récent diplôme dans un cégep ou une université anglophone, alors que c'était le cas d'un peu plus du tiers des diplômés qui travaillaient au centre-ville (36 %). Une proportion plus faible de diplômés qui travaillaient dans l'est de l'île (17 %) avaient étudié dans un établissement anglophone.

La fréquence d'utilisation du français au travail

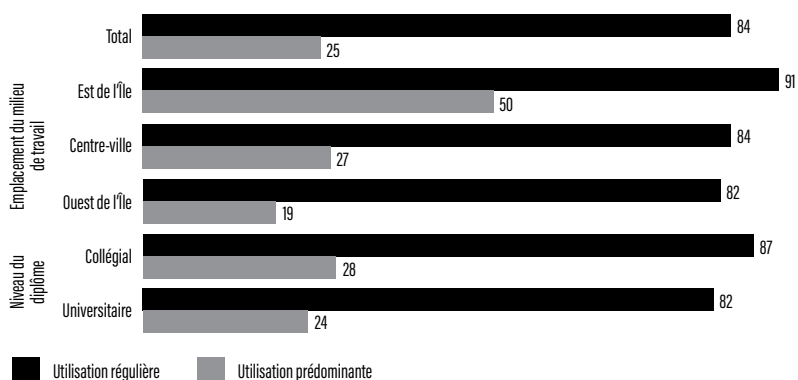
Les renseignements provenant du Recensement de 2016 permettent de distinguer différentes fréquences d'utilisation du français au travail. Celles-ci sont déterminées à partir des réponses aux deux volets de la question sur la langue de travail. Le premier volet porte sur la langue utilisée le plus souvent au travail, et le second, sur les autres langues utilisées au travail sur une base régulière (utilisation secondaire).

Ainsi, une personne utilise le français au travail de façon régulière lorsqu'elle a déclaré utiliser cette langue au recensement, que ce soit le plus souvent ou comme langue secondaire. Parmi les travailleurs qui utilisent le français au travail régulièrement, les travailleurs utilisant le français de façon prédominante correspondent aux personnes qui travaillent surtout ou uniquement en français, c'est-à-dire que c'est la seule langue qu'ils utilisent, ou encore qu'ils utilisent plusieurs langues bien que le français soit la seule langue utilisée le plus souvent. Finalement, une personne qui n'a pas déclaré utiliser le français au recensement est réputée n'en faire aucune utilisation.

Sur l'île de Montréal, plus de quatre diplômés sur cinq dont le plus récent diplôme provient d'un établissement de langue anglaise utilisent le français au travail sur une base régulière

L'utilisation régulière du français au travail par les diplômés récents des établissements postsecondaires anglophones était répandue dans tous les secteurs de l'île de Montréal en 2016, comme le montre le graphique 1. Bien que la proportion de diplômés d'un établissement anglophone utilisant le français régulièrement au travail était moins élevée dans l'ouest de l'île (82 %) et au centre-ville (84 %) que dans l'est de l'île (91 %), il demeure néanmoins que plus de quatre diplômés sur cinq (84 %) dont le plus récent diplôme provenait d'un établissement de langue anglaise utilisaient régulièrement le français au travail. Cette proportion était plus élevée parmi les diplômés de langue maternelle française (96 %) que parmi ceux dont la langue maternelle est l'anglais (79 %) ou une langue tierce (82 %). En comparaison, 99 % des diplômés des cégeps et universités francophones utilisaient le français sur une base régulière dans leur milieu de travail.

Figure 1. Fréquence d'utilisation du français au travail par les diplômés récents des établissements postsecondaires anglophones de l'île de Montréal, selon l'emplacement du milieu de travail et le niveau du diplôme



Note : Personnes occupant un emploi en 2016 sur l'île de Montréal et dont le plus récent diplôme a été obtenu de 2010 à 2015.

Sources : Statistiques Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires et le Recensement de la population de 2016. Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Il en allait différemment de la propension à travailler en français de façon prédominante; le quart des diplômés des établissements postsecondaires anglophones montréalais travaillaient de façon prédominante en français en 2016 (25 %), comparativement à 78 % des diplômés des établissements francophones. Ainsi, près de trois diplômés d'un établissement de langue anglaise sur cinq (59 %) travaillaient régulièrement en français, sans toutefois utiliser cette langue de façon prédominante. Ils utilisaient donc le français aussi souvent qu'une autre langue, ou utilisaient seulement le français comme langue secondaire¹¹.

La proportion de diplômés des collèges et des universités de langue anglaise qui travaillaient de façon prédominante en français variait selon l'emplacement de leur milieu de travail. Dans l'ouest de l'île et au centre-ville, des proportions moindres de diplômés travaillaient principalement en français (19 % et

11. Plus précisément, 24 % utilisaient le français le plus souvent à égalité avec une autre langue, et 34 % utilisaient le français sur une base régulière comme langue secondaire.

27 %, respectivement). En comparaison, la moitié des diplômés d'un établissement anglophone qui travaillaient dans l'est de l'île utilisaient principalement le français au travail (50 %). De même, les diplômés des collèges et des universités de langue française étaient moins nombreux à travailler de façon prédominante en français dans l'ouest de l'île (70 %) et au centre-ville (75 %) que dans l'est de l'île (89 %).

Ainsi, le français est utilisé de façon prédominante au travail par une proportion moindre de diplômés dans les secteurs où la proportion de la population qui est d'expression française est moins élevée. Par exemple, en 2016, le français était la seule première langue officielle parlée de 44 % de la population du centre-ville et de l'ouest de l'île, comparativement à 81 % de la population de l'est de l'île de Montréal.

Enfin, les proportions de diplômés des collèges anglophones qui utilisaient régulièrement le français au travail (87 %) ou de façon prédominante (28 %) étaient plus élevées que celles des diplômés des universités anglophones (82 % et 24 %, respectivement). Cet écart peut s'expliquer, entre autres, par la concentration des diplômés universitaires dans certains secteurs d'activité où le français est moins utilisé.

Plus du tiers des diplômés d'un établissement anglophone qui occupent un emploi dans le domaine de l'enseignement sur l'île de Montréal ne déclarent aucune utilisation du français au travail

La fréquence d'utilisation du français au travail sur l'île de Montréal varie selon le secteur d'activité dans lequel les diplômés récents des établissements de langue anglaise occupaient un emploi. Ainsi, plus de neuf diplômés sur dix utilisaient au moins régulièrement le français dans leur milieu de travail dans les administrations publiques (93 %), dans le commerce de détail (92 %), dans la finance et les assurances (92 %) ainsi que dans les services d'hébergement et de restauration (91 %).

Plusieurs emplois dans ces secteurs nécessitent, par exemple, de communiquer avec le public.

Par ailleurs, le commerce de détail et les services d'hébergement et de restauration se distinguent par la proportion importante de diplômés collégiaux occupant un emploi dans ces secteurs d'activité. Quant aux administrations publiques, le français étant la langue de l'administration provinciale et de plusieurs¹² administrations municipales de l'île de Montréal, près de la moitié (46 %) des diplômés des établissements anglophones travaillant dans ce secteur utilisaient le français de façon prédominante au travail.

À l'inverse, moins de quatre diplômés d'un établissement anglophone sur cinq utilisaient le français au travail sur une base régulière dans les services d'enseignement (64 %), le commerce de gros (77 %), le secteur de l'information et de la culture (78 %) et dans les services professionnels, scientifiques et techniques (79 %). Dans l'ensemble de ces secteurs, les diplômés universitaires étaient plus nombreux que les diplômés collégiaux. Comme les services d'enseignement comprennent les milieux scolaires où soit on enseigne l'anglais soit l'enseignement est prodigué en anglais, plus du tiers des diplômés d'établissements de langue anglaise occupant un emploi dans ce secteur ne déclaraient aucune utilisation du français.

* * *

Alors que les effectifs étudiants des collèges anglophones poursuivaient leur croissance jusqu'à tout récemment et que les plus récentes données du recensement de 2021 révèlent que la proportion de travailleurs qui utilisaient principalement le français au travail était en légère diminution au

12. En plus du français, l'anglais occupe une certaine place dans l'administration des villes et des arrondissements à statut bilingue.

Québec depuis 2016¹³, l'usage des langues dans l'espace public par les diplômés des établissements postsecondaires anglophones continue de faire l'objet de débats. Cette étude apporte un éclairage sur la rétention des diplômés des établissements postsecondaires anglophones sur l'île de Montréal, ainsi que sur leur utilisation du français dans une dimension clé de l'espace public, le travail.

D'abord, les diplômés récents des collèges anglophones sont proportionnellement plus nombreux à travailler sur l'île de Montréal (75 %) après leurs études que les diplômés des cégeps francophones (63 %). En revanche, environ le quart des diplômés des universités anglophones (26 %) occupaient un emploi au Canada hors Québec en 2016.

Lorsqu'ils occupaient un emploi à Montréal, plus de quatre diplômés d'un établissement anglophone sur cinq utilisaient le français régulièrement au travail (84 %). C'est donc la grande majorité de ces diplômés qui utilisent le français dans l'espace public au moins sur une base régulière, et ce dans chaque secteur de l'île de Montréal. Il en allait autrement de la propension des diplômés des collèges et des universités de langue anglaise à travailler de façon prédominante en français, laquelle variait selon l'emplacement du milieu de travail. Alors que la moitié des diplômés des établissements anglophones travaillaient de façon prédominante en français dans l'est de l'île, c'était le cas d'un peu plus du quart de ceux qui occupaient un emploi au centre-ville et de près d'un diplômé sur cinq qui travaillait dans l'ouest de l'île.

Aussi, les diplômés des collèges anglophones étaient un peu plus susceptibles d'utiliser le français au travail sur une base régulière (87 %) que les diplômés des universités anglophones (82 %), ce qui reflète en partie le type d'emploi occupé par ces diplômés et le secteur d'activité où ils travaillent. Par exemple, la proportion de diplômés d'établissements postsecondaires

13. Voir Cornelissen (2022).

anglophones qui travaillaient régulièrement en français dans le commerce de détail et dans les services d'hébergement et de restauration surpassait celle des diplômés travaillant dans les services d'enseignement ou les services professionnels, scientifiques et techniques.

Les résultats de cette étude sont fondés sur seulement une partie du parcours linguistique des diplômés postsecondaires et plusieurs autres facteurs que la langue d'enseignement du cégep ou de l'université qui a été fréquenté peuvent participer aux orientations linguistiques des diplômés, de la petite enfance au marché du travail. De nouvelles sources de données permettront d'étudier plus en profondeur ces questions, afin de mieux comprendre le lien entre la langue des études postsecondaires et la langue de travail.

Par exemple, le Recensement de 2021 comprenait pour la première fois des questions sur la langue d'instruction au primaire et au secondaire, lesquelles permettront de mieux informer les parcours linguistiques antérieurs aux études postsecondaires. L'intégration des données du SIEP à ce recensement ainsi que d'autres occasions d'appariement de données entre les recensements permettront d'étudier les changements dans l'utilisation des langues par les diplômés à travers le temps, qu'il s'agisse de la langue de travail ou la langue utilisée dans la sphère privée, à la maison.

Références

- Cornelissen, Louis. 2022. « Parlant de travail : les langues de travail à travers le Canada », *Produits analytiques, Recensement de 2021*.
- Lemyre, Étienne. 2022. « La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires de langue française, de langue anglaise ou bilingues ». *Regards sur la société canadienne*, avril, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- Ministère de l'enseignement supérieur. 2022. « Effectifs à l'enseignement collégial selon diverses variables, au trimestre d'automne, Québec, de 2008-2009 à 2021-2022 », *Banque de données des statistiques officielles sur le Québec*.
- Vieux-Fort, Karine, Pilote, Annie, Magnan, Marie-Odile. 2020. « Choisir un cégep anglophone au Québec : l'expérience de jeunes francophones », *Éducation et francophonie* 48 (1), p. 122-143.

Petite promenade dans NDG et quartiers avoisinants : le dilemme linguistique québécois (et canadien)

Mario Polèse

Que le français soit en déclin hors Québec et menacé aussi au Québec n'est plus un objet de débat. Deux lois – l'une fédérale, l'autre québécoise –, essaient chacune à sa façon de renverser la vapeur. Comme je tâcherai de l'expliquer dans les pages qui suivent, les deux lois se heurtent au même obstacle : on ne peut pas, sur un même territoire, protéger deux langues, encore moins si l'une des deux est devenue la langue universelle indispensable.

Ce n'est pas un hasard si le projet de loi C-13, ou *Loi sur les langues officielles* porte comme titre abrégé «Loi visant l'égalité réelle entre les deux langues officielles du Canada» (italique ajouté). C'est la reconnaissance que les deux langues ne sont pas de facto «égales», que l'égalité *réelle* reste l'objectif à atteindre. Cependant, rendre le français «égal» à l'anglais – à savoir, dans ses pouvoirs d'attraction et de rétention – se trouve directement en conflit, nous le verrons, avec le principe de droits égaux.

Le projet de loi 96 (Loi 14), ou *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2022, a pour objectif «d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français [...] également que le français est la langue commune de la nation québécoise.» La présence

de l'adjectif « seule » est au départ un aveu regrettable de faiblesse¹. Dans les faits, le français n'est, nous le verrons, ni la *seule* langue officielle du Québec ni *la* langue commune. Comme dans le reste du Canada, le français et l'anglais y ont, de facto et de jure, droit de cité.

Le dilemme canadien

Le Canada de même que le Québec sont condamnés, à moins d'un virage peu probable, à vivre dans des régimes d'ambiguïté linguistique avec tout ce que cela annonce comme évolution démographique et mésententes politiques. Le français continuera son déclin hors Québec avec les cris d'alarme qu'on peut deviner à l'avance. Cependant, notre saga linguistique continuera à se dérouler dans un cadre démocratique et qui, il faut l'espérer, le restera. Mais le Canada et le Québec sont loin d'avoir trouvé (plutôt, d'avoir retrouvé²) un modèle durable d'équilibre linguistique qui permet aux deux communautés de cohabiter en sécurité.

Je ne suis pas le premier à dire que deux conceptions s'affrontent sur le sens à donner aux politiques linguistiques. S'agit-il de protéger des individus ou des communautés linguistiques? Les anglophones sont par tradition surtout attachés à la première et les francophones à la seconde. Les francophones se voient davantage comme appartenant à une collectivité dont la langue (et la culture) est l'un des éléments clés, tandis que les anglophones se perçoivent davantage en tant qu'individus. La question « collective » ne se pose guère chez ces derniers, l'anglais étant la langue normale et habi-

1. Lire à ce sujet mon texte « Un petit mot de trop » publié dans *La Presse* en juin 2021.

2. Au strict plan démographique, faut-il le rappeler, l'équilibre s'est rompu à partir de la fin des années 1950 avec la chute de fécondité des Canadiennes françaises. Avant, les francophones de langue maternelle se maintenaient systématiquement autour de 30 % au Canada et de 80 % au Québec.

tuelle de leur environnement quotidien. Est-ce possible de réconcilier ces deux conceptions ? J'en doute.

Le projet de loi C-13 sur les langues officielles se trouve piégé entre deux objectifs incompatibles : a) protéger le droit des francophones d'utiliser leur langue et de recevoir leur éducation dans celle-ci³ ; b) protéger les collectivités francophones et s'assurer que le français soit effectivement utilisé. Ce second objectif implique nécessairement un volet territorial. Pour le Québec, le projet de loi C-13 intègre notamment la reconnaissance de la Charte de la langue française (Loi 101) alors qu'à l'extérieur du Québec, il introduit le concept de « Régions avec une forte présence francophone » (RFPF). Le français aura, du moins en principe, préséance au Québec et dans les RFPF. Cependant, cette volonté se heurte au droit de tout Canadien, réaffirmé par le projet de loi, d'utiliser l'anglais et le français partout au Canada et de recevoir son éducation dans l'une ou l'autre de ces deux langues dans les sphères qui relèvent d'Ottawa⁴.

Comment y voir clair dans ce paysage politico-linguistique qui demande au législateur de courir deux lièvres à la fois ? Le projet de loi C-13, on le comprend, se cantonne dans un flou artistique prévisible, pas seulement pour ce qui est de l'« égalité » mais aussi concernant l'adjectif « réelle », traduit dans la version anglaise par « substantif », a priori moins contraignant. Dans la section *Définitions et interprétation*, rubrique *Droits linguistiques*⁵, on peut lire : « L'égalité réelle est la norme applicable à ces droits » (en anglais : « The norm for the interpretation of language rights is substantive equality »). Il est difficile d'imaginer une définition plus sibylline.

3. Ce sont bien ces deux droits qui, selon des commentateurs de l'époque, formaient la base philosophique de la Loi sur les langues officielles de 1969 de Pierre-Elliott Trudeau.

4. Pour l'éducation, un domaine provincial, ce droit est inscrit à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982.

5. Page 5 du projet de loi C-13, version déposée le 1^{er} mars 2022, en ligne sur publications.gc.ca.

La « norme » est précédée par deux clés d'interprétation : « a) les droits linguistiques doivent être interprétés d'une façon large et libérale en fonction de leur objet ; b) ils doivent être interprétés en fonction de leur caractère réparateur ». Il est difficile de ne pas applaudir les bonnes intentions derrière ces deux éléments. On y devine bien une noble tentative de faire entrer par la porte arrière des considérations collectives, mais sans pouvoir le dire expressément. Il est en effet difficile d'interpréter ce « caractère réparateur » ou l'expression « en fonction de leur objet » sans se référer à une collectivité, son histoire et son territoire.

Cependant, le projet de loi ne peut pas aller plus loin ; c'est-à-dire qu'il ne peut faire le prochain pas logique en déclarant que les droits linguistiques dépendent des territoires, ce qui est la norme dans d'autres démocraties bilingues ou multilingues. Le français a beau être l'une des langues officielles de la Suisse et de la Belgique, le droit de s'instruire dans cette langue ou de recevoir des services publics dans cette langue se limite à des territoires désignés. Les territoires (cantons, communes...) où la langue française se trouve en compétition avec d'autres langues (l'allemand ou le néerlandais, en l'occurrence) sont l'exception⁶. En Finlande, les communes (municipalités) où le suédois, deuxième langue nationale, a droit de cité comme langue d'administration publique et d'instruction, incluant des communes unilingues suédoises, sont clairement identifiées sur une carte géographique. Une telle carte géographique est inimaginable au Canada puisqu'y prévaut le principe de personnalité et non celui de territorialité.

Au Canada, les deux langues ont partout droit de cité. Comment alors, en l'absence de territoires proprement délimités, le législateur peut-il protéger la langue minoritaire, en

6. À noter que le français est langue minoritaire en Belgique, de même qu'en Suisse avec l'italien. L'allemand jouit également d'un petit territoire propre en Belgique, tout comme le romanche en Suisse.

l'occurrence celle qui est menacée ? Très simplement, il ne le peut pas. L'introduction dans le projet de loi C-13 du concept de RFPF est une tentative louable de reconnaître le lien entre sécurité linguistique et territoire. Toutefois, C-13 se garde d'identifier nommément des territoires, se limitant à énumérer des critères qui laissent une large place aux jeux politiques. Le projet de loi propose des « mesures fortes » qui sont tout à fait louables afin d'encourager l'utilisation du français en milieu de travail, sans pour autant lui accorder explicitement préséance sur l'anglais⁷. Là encore, le législateur ne peut pas la lui accorder. Le (beau) principe de l'égalité des droits est sans équivoque : l'employé dans l'administration publique fédérale ou dans une entreprise sous juridiction fédérale garde le droit, que l'on ne peut pas lui nier, de travailler en anglais.

Cela s'applique, bien sûr, aussi au Québec. C-13 a beau y reconnaître la Loi 101 comme législation provinciale, elle se garde de l'appliquer aux lieux de travail sous juridiction fédérale⁸. La différence avec le régime québécois, qui impose explicitement le français comme langue de travail dans les sphères sous sa juridiction, se voit en comparant les deux administrations publiques. Un pour cent (1 %) des employés dans l'administration publique québécoise disaient surtout travailler en anglais en 2016 contre 28,7 % dans l'administration publique fédérale au Québec⁹.

Bref, même avec les meilleures intentions, l'État canadien est limité dans sa capacité de protéger la langue française, prisonnier d'une philosophie linguistique qui l'empêche de

7. Pour une discussion sur les limites des « mesures fortes » et les critères de désignation des RFPF, lire « La refonte de la loi sur les langues officielles : une nouvelle vision du bilinguisme ? » sur Centre.irpp.org.

8. C-13 permet aux entreprises sous juridiction fédérale de se soumettre volontairement à la loi 101. Pour le reste, il me semble, on reste dans un régime incitatif où les employés conservent le droit de travailler en anglais.

9. *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, avril 2019*, Office québécois de la langue française, p. 86 (tableau 31).

favoriser ouvertement le français aux dépens de l'anglais. La table est maintenant mise pour un regard sur l'État québécois, dont la capacité à protéger le français est également limitée.

Le dilemme québécois

L'État québécois n'est pas lié, comme l'est l'État fédéral, par le principe d'égalité linguistique, mais n'est pas pour autant totalement libre d'agir sur le plan linguistique. La donnée clé ici est démographique. Selon le recensement de 2021, le Québec comptait 874 185 personnes qui parlent surtout l'anglais à la maison, une hausse de 127 295 personnes par rapport à 2001. Cette population, dont l'effectif est supérieur à l'ensemble de la population anglophone de la Nouvelle-Écosse, jouit d'une protection linguistique découlant de droits historiques, notamment en matière d'instruction et de services publics. Tous les gouvernements du Québec, des plus fédéralistes aux plus nationalistes, y compris le gouvernement caquiste actuel, se sont continuellement engagés à respecter les droits linguistiques de la population anglophone, ce qui est l'honneur du Québec. Mais cela nous amène néanmoins au cœur du dilemme proprement québécois.

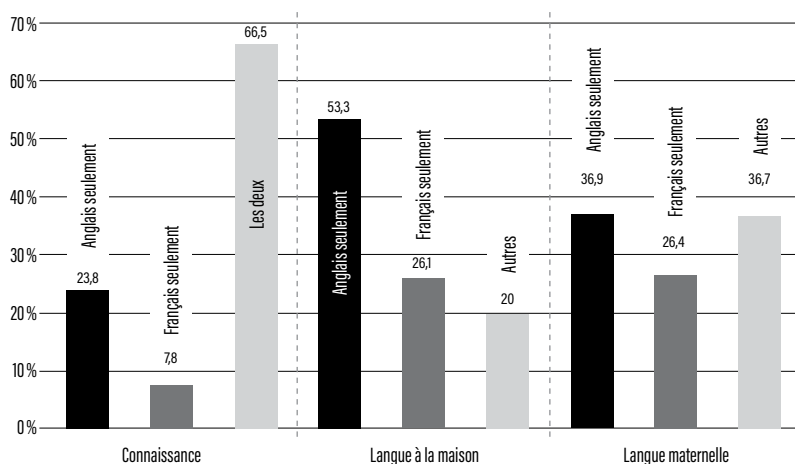
Que ces droits, plus particulièrement ceux en matière de langue d'instruction, ne protègent pas toute la population dont l'anglais est la principale langue d'usage à la maison¹⁰ ne change pas la dynamique linguistique sur le terrain, notamment à Montréal. La Loi 14 nage en pleine fiction sémantique – du reste pas moins que C-13, quand il est question d'égalité réelle du français et de l'anglais – quand elle affirme que le français est la seule langue officielle et la langue commune de tous les citoyens, comme nous allons maintenant le voir.

10. Le droit à l'instruction en anglais au primaire et au secondaire est limité, nous le savons, aux enfants dont les parents ont reçu leur instruction primaire en anglais au Canada.

Une promenade dans Notre-Dame-de-Grâce

Changeons maintenant de registre et effectuons une promenade dans le quartier montréalais de Notre-Dame-de-Grâce, où j'habite depuis plus de quarante ans. Pour la petite histoire, j'ai acheté ma maison en août 1977, quelques mois après la prise de pouvoir par le Parti Québécois – ce qui a mis la population anglophone d'alors littéralement en panique – d'un couple unilingue anglophone qui s'apprêtait à déménager à Toronto. J'ai donc pu acheter ma maison, ce que je n'aurais pu faire autrement, à environ 20 % sous le prix normal de marché. D'autres professionnels francophones m'ont suivi depuis, pour transformer un quartier autrefois quasi exclusivement anglophone. Mais tous les anglophones ne sont pas partis.

Figure 1. Notre-Dame-de-Grâce : indicateurs linguistiques, 2021



Reprenons donc notre promenade dans Notre-Dame-de-Grâce, qui, populairement, s'appelle NDG et que même les francophones locaux prononcent à l'anglaise (« enn dii djii »). NDG, 67 000 habitants¹¹, est situé à une dizaine de kilomètres

11. *Dossier socio-économique, Recensement de 2021, Circonscription électorale*

à l'ouest du centre-ville sur la ligne orange du métro. C'est un quartier mixte, sur les plans tant social qu'ethnique et linguistique, avec des pôles cossus (petits-bourgeois, diraient les sociologues), mais aussi des poches de pauvreté. À l'inverse du reste de Montréal, les quartiers à l'est, davantage francophones et qui jouxtent Westmount, sont plus riches que les quartiers à l'ouest, plus anglophones. Près de 40 % de la population de NDG est née à l'extérieur du Canada. Les 37 % de la population ont donc une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, tandis que le pourcentage d'anglais comme langue maternelle se situe autour d'un chiffre équivalent, et que 26 % ont le français comme langue maternelle (figure 1). C'est l'exemple type d'un quartier où les deux langues officielles cohabitent, avec cependant une dominante anglophone et allophone.

Or, qu'en est-il sur le terrain ? La rue Monkland est la principale rue commerciale dans « mon coin » de NDG, pleine de chics bistrots, cafés, terrasses et boutiques fréquentés par des jeunes du quartier, mais aussi par ceux des quartiers avoisinants, comme Côte-Saint-Luc et Hampstead. Dans la rue, dans les commerces, mais aussi dans les services publics, le français n'est pas de facto la langue commune de communication ; l'anglais l'est tout autant, sinon davantage. Bien sûr, grâce à la 101, les commerçants ont l'obligation de pouvoir servir leur clientèle en français. Et, effectivement, se faire servir en français sur la rue Monkland n'est pas un problème, sauf exception. Toutefois, cela ne fait pas du français la langue commune normale des résidents du quartier ou encore des personnes de passage. Un visiteur arrivé de l'étranger pourrait facilement conclure, l'affichage en français nonobstant (une petite touche

Notre-Dame-de-Grâce, Élections Québec. Cela dit, pour arriver à des chiffres sur le seul quartier « NDG », il fallait y soustraire les données pour Montréal-Ouest, comprise dans la même circonscription électorale. À noter que pour la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison, la figure 1 se limite aux réponses uniques.

exotique, quoi), que la lingua franca de NDG est l'anglais. Il n'aurait pas totalement tort. De fait, les chances de rencontrer une personne qui ne comprend pas l'anglais y sont minces : soit d'environ une sur dix (figure 1).

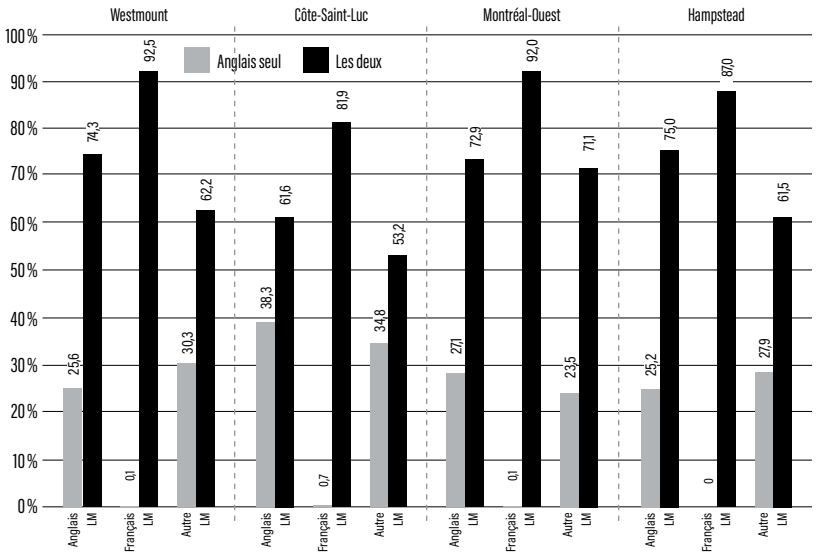
La figure 1 annonce aussi une bonne nouvelle, qu'il faut en partie attribuer à la Loi 101 : en 2021, les deux tiers des résidents de NDG étaient bilingues. Cependant, la même figure nous dit aussi que les résidents qui ne comprennent pas le français (23,8 %) étaient trois fois plus nombreux que ceux qui ne comprennent pas l'anglais (7,8 %) et, à la différence des franco-phones, que les anglophones ont gagné des adhérents (53 % parlaient le plus souvent anglais à la maison contre 37 % l'ayant comme langue maternelle). Oui, le bilinguisme est la donnée dominante, mais l'anglais semble visiblement la langue la plus utile et dotée d'un fort pouvoir d'assimilation. Rien dans ces données statistiques ne m'étonne, car elles sont conformes à ce que j'observe tous les jours autour de moi.

Posons maintenant la question autrement. Il est vrai que la Loi 101 a fait augmenter le bilinguisme chez nos concitoyens anglophones, aujourd'hui à 67 % et en baisse depuis 2016, dans l'ensemble du Québec¹². Mais, dans ce seul quartier de Montréal, toujours, lequel des trois groupes linguistiques consent le plus grand effort pour apprendre la langue de l'autre ? Pour y répondre, nous devons sortir de NDG, englobé statistiquement dans Montréal ; car les données disponibles sur Internet se limitent aux subdivisions de recensement. Comme solution de rechange, prenons les quatre subdivisions (municipalités : figure 2) qui entourent NDG et qui correspondent d'assez près à mon univers piéton. La population totale des quatre quartiers était de 66 000 personnes en 2021, un nombre comparable à celui de NDG, alors que ceux de Côte-Saint-Luc et de Westmount, les

12. Source : *Anglophones de langue maternelle qui déclarent pouvoir converser dans les deux langues (2021)*, Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, en ligne : statcan.gc.ca.

deux plus importants, ont respectivement des effectifs de 35 000 et 20 000 habitants. Regardons alors cette vaste zone du centre-ouest de l’île de Montréal, coïncée entre le centre-ville et la gare de triage du CN.

Figure 2. Connaissance linguistique par langue maternelle, quatre quartiers, 2021



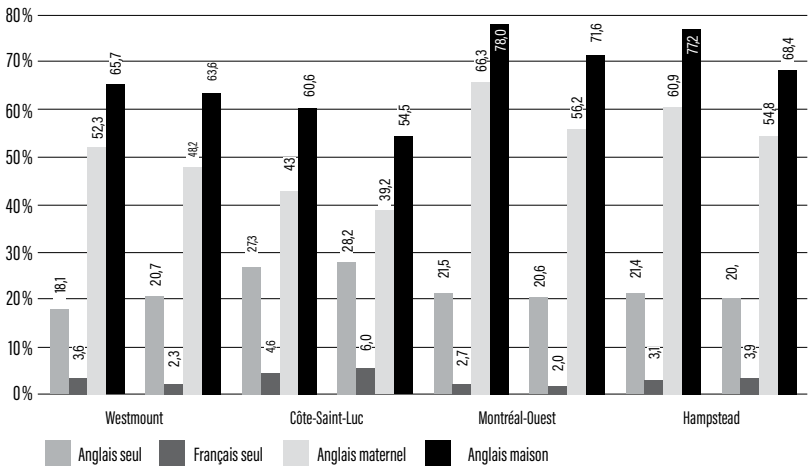
Promenade dans quatre quartiers avoisnants

La figure 2 illustre la connaissance des deux langues selon la langue maternelle¹³. La bonne nouvelle, ici aussi, est que la connaissance des deux langues domine. Ainsi, 74 % des anglophones de Westmount sont bilingues, tout comme 62 % des allophones, une situation semblable à ce qui est observé à Montréal-Ouest et à Hampstead. Le portrait de Côte-Saint-Luc est moins reluisant, avec des taux respectifs de 62 % et 53 %.

13. Source : *Langue maternelle selon la langue parlée le plus souvent à la maison, les autres langues parlées régulièrement à la maison et la connaissance des langues officielles (2021)* : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, en ligne : statcan.gc.ca.

Cependant, là où le bât blesse, c'est dans les différences entre les trois groupes. Chez les francophones, l'unilinguisme est, tout compte fait, inexistant¹⁴ ; un francophone qui ne comprend pas l'anglais est une bête rare. Ainsi, 93 % des francophones de Westmount comprennent l'anglais, une proportion qui frôle ou dépasse les 90 % dans les deux municipalités plus petites. Même à Côte-Saint-Luc, il dépasse les 80 %.

Figure 3. Connaissance du français et de l'anglais, langue maternelle et langue parlée le plus souvent à la maison, réponses uniques (%)
Quatre quartiers, 2006 et 2021



En contrepartie, l'incapacité de parler le français varie entre 24 % et 38 % selon le groupe et la municipalité. Difficile, au risque de me répéter, d'affirmer, dans cette partie de l'île de Montréal, que le français est la langue commune normale. Et c'est sans même parler des quartiers encore plus à l'ouest, dans ce qu'il convient d'appeler le *West Island*. Les chances de croiser un francophone qui ne parle pas anglais y sont également proches de zéro. Doit-on alors s'étonner qu'anglophones et

14. C'est pour cette raison que l'option « français seul » n'y figure pas (aussi pour ne pas encombrer le graphique), qui peut facilement se déduire en faisant la différence entre le pourcentage de francophones bilingues et 100 %.

allophones trouvent parfaitement normal de s'adresser spontanément à d'autres citoyens en anglais d'abord ?

Le poids relatif de l'anglais n'est pas à la veille de diminuer, s'il faut en croire l'évolution récente de deux indicateurs retenus : les compétences linguistiques et le rapport langue parlée le plus souvent à la maison / langue maternelle (figure 3)¹⁵. Les unilingues francophones restent rares. À Westmount, le rapport entre unilingues anglophones et unilingues francophones s'est même accru, maintenant de 9 à 1, contre 5 à 1 il y a quinze ans. La hausse du nombre d'unilingues francophones à Côte-Saint-Luc, quoique toujours rares (à 6 %), s'explique sans doute en partie par l'arrivée de Juifs sépharades, originaires souvent du Maghreb, qui ne parlent pas forcément l'anglais. Et sans surprise, le rapport langue maison / langue maternelle reste partout supérieur à 1,0 pour l'anglais, passant de 1,26 à 1,32 entre 2006 et 2021 à Westmount et, respectivement, de 1,41 à 1,39, de 1,18 à 1,27 et de 1,27 à 1,25 dans les trois autres quartiers¹⁶.

Pour conclure notre promenade, notons que les occasions de travail en anglais ne manquent pas. À quelques minutes de chez moi se trouvent le Lower Canada College (LCC), le campus Loyola de l'université Concordia et le collège Marianopolis, un établissement anglophone. McGill, Concordia et Dawson sont facilement accessibles à une trentaine de minutes en autobus ou en métro. Faut-il alors s'étonner que des professionnels anglophones choisissent d'élire domicile dans cette partie de l'île ? De même, faut-il s'étonner des résultats du recensement de 2021 qui nous informent que 60 % des

15. Source : Profils du recensement 2006 et 2021 (par localité), facilement accessible sur Internet.

16. Le rapport reste systématiquement en bas de 1,0 pour le français, de 0,87 à Westmount (2016) et de 0,85 dans les trois autres quartiers, avec partout une baisse depuis 2006 ; si bien que les transferts linguistiques (maternelle → maison) continuent visiblement à jouer contre le français dans les quatre quartiers.

résidents en emploi de Côte-Saint-Luc et de Westmount déclarent travailler surtout en anglais¹⁷ ? Bref, toutes les conditions sont en place pour bien y vivre, y étudier, et y faire carrière en anglais. Le français est utile, certes, mais pas essentiel, à part pour certains emplois spécifiques. Et là encore, une connaissance minimale suffira souvent. Tout ça n'est pas une grande nouvelle pour quiconque connaît un peu ce secteur de Montréal. Il reste à voir si la Loi 14 y changera quelque chose. Probablement pas ; ce qui nous ramène au dilemme proprement québécois.

Les trois faces du dilemme québécois : démographie, droits et essor de l'anglais comme langue indispensable

Le législateur québécois, pas moins que le législateur canadien, est limité dans sa capacité à protéger le français. Il a l'obligation parallèle de respecter aussi l'anglais, qui a droit de cité. À part le principe juridique, c'est tout simplement un incontournable démographique : pour presque un million de Québécois, l'anglais est *aussi* une langue d'ici. Cette population estime, non pas sans raison, qu'elle a le *droit* d'utiliser sa langue et n'a pas à être gênée de l'utiliser, en privé comme en public.

Permettez-moi de nouveau quelques observations personnelles, forcément impressionnistes. Autour de moi, le réflexe naturel, sauf exception, des anglophones (ou de toute autre personne plus à l'aise en anglais qu'en français) est de s'adresser en anglais aux commerçants ou à tout autre interlocuteur. Et pourquoi ne le feraient-ils pas ? C'est leur droit et ils sont quasi certains d'être compris. Il y a des anglophones qui font le choix d'utiliser le français comme langue publique

17. Les chiffres précis sont, respectivement, 60,2 % et 60,5 %. Pour le français (principale langue de travail) les chiffres sont, respectivement, 20,7 % et 22,4 %. Je n'ai pas trouvé de données équivalentes pour les deux plus petites municipalités.

habituelle; c'est le choix que j'ai fait à mon arrivée au Québec¹⁸. Mais ils sont l'exception. Comprenez-moi bien; ce n'est pas un reproche. Rien de plus normal que le réflexe d'employer d'abord – si l'on peut – la langue dans laquelle on est à l'aise. De plus, tout se déroule dans un climat social somme toute harmonieux, du moins est-ce mon impression, où on finit presque toujours par se comprendre, mais où c'est plus souvent le francophone qui cède. Ce n'est pas pour autant l'enfer pour les francophones, loin de là. Il est tout aussi facile de vivre, d'étudier et de faire carrière en français à NDG – les deux langues y coexistent bel et bien –, mais le français n'y est pas *la* langue commune et encore moins la *seule* langue officielle.

Passons alors à la langue officielle. L'immigrant ou tout autre visiteur arrivé à NDG se rendra rapidement compte qu'il peut s'adresser sans problème en anglais aux serviteurs de l'État, qui d'ailleurs lui répondront souvent avec le sourire, dans la plus belle tradition québécoise. Qu'il s'agisse des gentils préposés à la bibliothèque ou à la piscine municipale, des employés de métro, ou encore de ceux de la SAAQ ou de la SAQ, il ou elle sera reçue aimablement en anglais, si tel est sa préférence. Comment peut-on alors convaincre ce « pauvre » immigrant que le français est la seule langue officielle quand tous les services de l'État sont disponibles en anglais *aussi* – sans parler de l'État fédéral? Si notre visiteur décide de voyager plus loin dans la province, il se rendra compte que l'anglais est de facto la langue officielle du Nord québécois, la langue seconde normale des Cris et des Inuits, comme celle d'autres peuples autochtones. Les affiches en français sont rares à Kahnawake, de l'autre côté des rapides de Lachine.

18. Pour le lecteur qui ne le saurait pas, ma langue maternelle est l'allemand (mes parents étaient des Autrichiens) et toute mon éducation, du primaire à l'université, s'est faite en anglais, à New York, où j'ai grandi avant de m'établir à Montréal, en 1969.

On comprend maintenant mieux les enflures sémantiques de la Loi 14, mais aussi les mesures tatillonnes qui font le plaisir de la presse anglophone. J'avoue avoir une certaine sympathie pour le ministre responsable de ce dossier. Si l'anglais n'était pas une deuxième langue d'usage public répandue, il ne serait pas nécessaire d'inclure la clause (absurde) qui stipule que les immigrants doivent, après six mois de résidence, traiter avec l'État en français. Cette exigence est de toute façon inapplicable (les échanges écrits à part, et encore). Je verrais mal un fonctionnaire (municipal ou provincial), au guichet ou au téléphone, refuser de répondre à une personne qui s'adresse à lui en anglais. Avant de répondre, le fonctionnaire irait-il jusqu'à lui demander de prouver qu'elle a le droit à un service en anglais ? Soyons sérieux !

Les misères du ministère ne s'arrêtent pas là. L'anglais, aujourd'hui, n'est plus une langue comme les autres. Elle est devenue un outil indispensable de la vie, tout comme les mathématiques. Le recensement de 2021 nous informe, sans surprise, que le bilinguisme progresse rapidement au Québec¹⁹. Les jeunes Québécois, comme leurs confrères et consœurs allemands ou français, savent qu'ils doivent apprendre l'anglais s'ils veulent réussir en affaires ou dans des domaines technologiques, parce qu'il est devenu la langue universelle de la finance, de la recherche scientifique et même des arts. Demander, comme le fait la Loi 14, que les entreprises justifient l'anglais comme critère d'embauche devient, dans ce contexte, de plus en plus absurde. L'industrie des jeux vidéo, pour ne prendre que cet exemple, est une des forces de l'économie montréalaise ; or il va de soi que dans ce domaine, les jeunes diplômés sortis de l'ÉTS ou de Polytechnique maîtrisent l'anglais. La question ne se pose pas.

19. À ce propos, voir aussi : «*Est-ce la fin du bilinguisme canadien ?*», policyoptions.irpp.org.

Là encore, cette disposition se trouve dans la loi parce qu'au Québec, l'anglais n'est pas simplement un outil de travail, mais aussi une option existentielle, une langue reconnue que l'on peut adopter comme sienne. La succursale d'Ubisoft à Paris n'est pas, comme sa sœur montréalaise, soumise à une telle exigence, tout simplement parce que l'utilisation de l'anglais au travail, probablement tout aussi fréquente qu'à Montréal, n'en fait pas pour autant *la* langue de travail et encore moins une langue d'assimilation. Mais Montréal n'est pas Paris. Comment alors réconcilier la nécessaire connaissance de l'anglais comme outil de travail avec la volonté, tout aussi nécessaire, d'empêcher que son utilisation ne se transforme en voie de passage vers l'assimilation ? Est-il possible de concevoir un régime réglementaire qui réconcilie les deux sans tomber dans la bureaucratie tatillonne ? Je n'ai pas la réponse à cette question.

Je pourrais donner d'autres exemples de tentatives de recherche d'équilibre entre des objectifs contradictoires, comme celui de l'accès aux cégeps anglophones, sûrement le plus contentieux lors des débats entourant l'adoption du projet de Loi 96. À cet égard, l'avenir nous dira si le compromis retenu, qui ne semble plaire à personne, réussira à rétablir l'équilibre recherché. Un tel débat serait inimaginable à Paris. La Ville lumière n'abrite pas un million d'anglophones qui ont leurs propres institutions. La coexistence pacifique des deux communautés linguistiques sur le territoire du Grand Montréal est un exploit admirable, avec peu d'équivalents ailleurs. Cependant, dans une conjoncture où l'une des deux langues est devenue la langue indispensable pour tous (mais pas forcément celle préconisée par le législateur), l'équilibre entre les deux langues ne sera jamais définitivement acquis, mais sera sans doute à rajuster à chaque génération.

Quel Montréal ?

Victor Piché et Jean-Pierre Corbeil

Pour bien marquer le déclin du français au Québec, le gouvernement a recours de façon récurrente, d'une part, à un indicateur linguistique restrictif, soit la langue parlée le plus souvent à la maison, et d'autre part, à une référence à l'île de Montréal. Nous avons déjà suggéré que cet indicateur linguistique est inapproprié dans le contexte de la politique linguistique du Québec en faveur de la langue commune publique et qu'il occulte la part importante du plurilinguisme.

Dans le présent encadré, nous aimerions proposer une réflexion sur la pertinence, ou non, de l'île de Montréal comme référent géographique. Un petit détour historique est de mise ici. La récente synthèse de Paul-André Linteau, dans son livre *Une histoire de Montréal* (Boréal, 2017), nous rappelle que le Montréal d'aujourd'hui est le résultat d'une longue histoire d'expansion géographique. Dans son analyse de l'évolution linguistique de Montréal, il tient toujours compte de cette évolution en respectant les frontières en constante expansion. Du « Vieux Montréal, on passe à un nouveau Montréal, résultat des annexions des quartiers en dehors des murs, puis au Montréal de l'île. Puis avec le temps est apparue une nouvelle entité géographique appelée Région Métropolitaine de Montréal qui inclut Laval, Longueuil et les couronnes nord et sud. » Il est intéressant de souligner que l'analyse de la dynamique linguistique effectuée par l'historien tient compte chaque fois de cette expansion géographique.

On peut dès lors se demander ce qui justifie d'arrêter le dénominateur des indicateurs aux rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies. En effet, les indicateurs linguistiques ne peuvent pas être extraits de l'histoire géoéconomique. Montréal-île a été une réalité pendant quelques décennies (jusqu'aux années 1950-60), mais par la suite, une dynamique de mobilité complexe s'est établie, impliquant des échanges significatifs entre l'île et ses banlieues. Si bon nombre de Québécois de langue maternelle française ont quitté l'île, plusieurs y reviennent chaque jour, essentiellement pour travailler et étudier. Pour donner un

exemple de l'importance du phénomène de «navettage», le dernier recensement (2021) estime que c'est 32 % des personnes travaillant sur l'île de Montréal qui n'y résident pas, soit 245 000 personnes. La majorité provient de Laval et de Longueuil (voir *Navettage à partir de la géographie du lieu de résidence à la géographie du lieu de travail selon le genre: Divisions de recensement* [statcan.gc.ca]). La congestion sur les ponts est un bon indice de cette dynamique et la construction du REM ne fera qu'accroître cette mobilité vers l'île de Montréal. Alors, mesurer le français au travail uniquement à partir des résidents de l'île, c'est en fait mesurer ce qui se passe la nuit. Ne parlerait-on pas plutôt de la langue des rêves ?

La catégorie «RMR de Montréal», pour région métropolitaine de recensement de Montréal, n'est pas une catégorie statistique artificielle inventée de toute pièce par Statistique Canada mais une appellation correspondant à un découpage qui a été imposé par l'histoire de l'intégration géographique et socio-économique de Montréal [cela est aussi vrai pour Toronto et Vancouver, deux métropoles d'immigration].

Il est clair que la focalisation sur l'île de Montréal plutôt que sur la région métropolitaine de Montréal, comme géographie traditionnelle pour suivre l'évolution du français, entraîne généralement un portrait beaucoup plus sombre de la situation linguistique. Par définition, l'île de Montréal est un territoire dont les limites géographiques sont naturelles puisque bordées par des cours d'eau. Ces frontières, naturelles, ne sont pas pour autant moins «artificielles» lorsqu'on considère le fait que les distances qui séparent le centre-ville de Montréal des couronnes ou de plusieurs banlieues principalement francophones situées hors de l'île sont beaucoup moindres que celles qui le séparent de plusieurs municipalités (ou banlieues) principalement anglophones situées sur le territoire de l'île. À titre d'exemple, plusieurs villes de l'Ouest-de-l'île dont la population anglophone est importante, telles Beaconsfield, Baie-D'Urfé, Pointe-Claire ou Dollard-des-Ormeaux, sont à une distance appréciable – près de trente kilomètres dans certains cas – du centre-ville de Montréal comparativement à plusieurs quartiers de Laval ou de la Rive-Sud de Montréal (accessibles par des ponts ou par le métro, et bientôt par le REM). En fait, la distance qui sépare l'extrémité ouest de

l'île et le centre-ville de Montréal est la même que celle qui sépare ce dernier de Saint-Janvier dans les Laurentides, au nord, et de Saint-Jean-sur-le-Richelieu, au sud.

Pour véritablement comprendre ce qui se passe sur l'île de Montréal, il est également important de ne pas parler uniquement de l'offre linguistique, mesurée par des indicateurs d'utilisation de la langue française, mais aussi, et peut-être surtout, de bien caractériser l'état et l'évolution du marché du travail en matière de demande linguistique. Si le Québec persiste à promouvoir la croissance économique et à mettre en place des stratégies d'internationalisation (c'est-à-dire à augmenter la compétitivité des entreprises québécoises sur le marché mondial et l'attrait d'entreprises de pointe), il faut examiner l'effet de ces stratégies sur la hausse inéluctable de l'usage de l'anglais, et donc du bilinguisme, sur le marché du travail montréalais. Les stratégies de francisation ne peuvent pas être uniformes sur tout le territoire du Québec. Elles devront être spécifiques à Montréal. Tout cela demande des études approfondies sur ce que nous appelons « la demande linguistique », études qui demeurent inexistantes à l'heure actuelle²⁰.

Enfin, est-il nécessaire de rappeler, comme le font souvent les gens de Québec et des régions, que Montréal n'est pas le Québec ?

20. L'étude récente de François Vaillancourt est une exception: voir « Analyse économique des politiques linguistiques au Québec: 40 ans de loi 101 », *CiRANO*, 2018 (2108S-16, Cahier scientifique).

Quels rôles la langue française joue-t-elle dans l'intégration politique des personnes immigrantes au Québec ?

Jean-Philippe Gauvin et Antoine Bilodeau

L'immigration et l'avenir du français au Québec font souvent les manchettes, puisqu'avec une croissance de l'immigration vient une croissance de la diversité linguistique dans la province. Mais force est de constater que plusieurs indicateurs linguistiques sont souvent utilisés de façon interchangeable pour évaluer la vitalité du français : la langue maternelle, la langue parlée à la maison, mais aussi la langue utilisée dans la sphère publique ou encore la simple connaissance du français. Face à cette multitude d'indicateurs linguistiques, il y a lieu de se demander lesquels devraient être employés pour mesurer la vitalité du français au Québec.

Dans le présent chapitre, nous posons la question suivante : Quels rôles la langue française joue-t-elle dans l'intégration politique des personnes immigrantes au Québec ? Nous abordons cette question en examinant les ramifications comportementales des différents indicateurs linguistiques. Plus précisément, nous examinons l'impact de trois indicateurs linguistiques sur l'intégration politique des personnes immigrantes au Québec, soient la connaissance du français, le français comme langue parlée à la maison (sphère privée), et le français comme langue d'usage dans les activités quotidiennes hors du domicile (sphère publique).

Qu'est-ce que l'intégration politique ?

Le concept d'intégration est large et englobe différentes dimensions ; il est par exemple possible de parler d'intégration linguistique, économique, culturelle, politique, etc. Nous voyons l'intégration des immigrants comme un processus par lequel un nouvel arrivant parvient à trouver sa place dans la société hôte. Ce processus est à double sens : pour qu'il y ait intégration, certains ajustements doivent être faits tant de la part du nouvel arrivant que de la part de la société d'accueil (Piché 2004, Simonsen 2016).

D'abord, en s'établissant dans une nouvelle société, une personne immigrante sera confrontée à la culture de la communauté d'accueil et devra faire certains ajustements afin de composer avec ce nouvel environnement, un phénomène souvent appelé *acculturation* (voir Berry 2005, Piché 2013, Piché 2018). Cela comprend l'apprentissage de la langue locale et l'adoption (en partie) des us et coutumes en vigueur, sans nécessairement qu'il y ait abandon de la langue ou de la culture d'origine. L'intégration peut aussi être comprise comme un processus par lequel les personnes immigrantes en viennent à partager des caractéristiques équivalentes avec les natifs de la société d'accueil. Par exemple, une intégration économique réussie permet à la personne immigrante d'occuper un emploi aussi bien rémunéré qu'un natif ayant une compétence égale. En revanche, quand nous affirmons que l'intégration est un processus à double sens, nous entendons que la communauté d'accueil doit également faire des ajustements : toute bonne intégration dépend d'une société accueillante et inclusive. La société d'accueil doit s'employer à réduire les obstacles à l'inclusion des personnes immigrantes, notamment ceux liés à la discrimination et au racisme systématiques, qui peuvent entraîner des difficultés d'accès à l'emploi ou au logement, par exemple.

Notre étude porte sur un aspect précis de cette expérience : l'intégration politique. Nous définissons celle-ci comme le

processus par lequel les personnes immigrantes en viennent à *participer pleinement à la communauté politique*. Nous examinons deux grandes dimensions de l'intégration politique : la participation civique et le sentiment d'appartenance. La participation civique réfère aux activités politiques que peut mener un individu, y compris signer une pétition, manifester, boycotter des produits, contacter des élus, etc. Dans notre étude, nous nous concentrons sur le fait d'aller voter aux élections provinciales. Le sentiment d'appartenance, lui, renvoie ici à la relation qu'un individu entretient avec la communauté politique. Dans le présent chapitre, nous proposons une mesure bidimensionnelle du sentiment d'appartenance. Tout d'abord, un fort sentiment d'appartenance s'exprime par un haut degré d'attachement à la communauté politique. Mais aussi, il se traduit par le sentiment d'être accepté par la communauté, au point de se considérer comme membre à part entière de celle-ci.

Quel rôle joue la langue ?

Nous distinguons deux mécanismes par lesquels la langue peut contribuer à l'intégration politique des personnes immigrantes. D'abord, la connaissance de la langue peut mener à un avantage *fonctionnel*, c'est-à-dire faciliter les rapports avec les institutions. Connaître la langue de la société d'accueil permet de comprendre le système et ses institutions et de « naviguer » parmi ceux-ci plus aisément. Par exemple, le recours aux soins de santé nécessite une compréhension minimale du système hospitalier et des cliniques médicales. De la même manière, une personne immigrante qui ne connaît pas suffisamment le français au Québec aura de la difficulté à signer un bail ou à ouvrir un compte bancaire. Dans le contexte de l'intégration politique, la connaissance de la langue pourrait procurer un avantage fonctionnel quant au vote : connaître le français pourrait faciliter la compréhension du système électoral et de l'offre partisane. À l'inverse, la méconnaissance de la langue

pourrait limiter la consommation de nouvelles politiques, diminuer l'intérêt pour l'actualité et décourager le vote.

La langue peut aussi créer un avantage *relationnel*. En effet, si connaître la langue procure un avantage fonctionnel, parler la langue de la société hôte permet à un individu d'entrer en relation avec les autres membres de la société et avec la communauté politique. Cela signifie que parler la langue locale peut faciliter la création de réseaux sociaux, souvent vus comme une ressource importante pour l'intégration. De plus, parler la langue peut devenir un vecteur d'identité. Dans une société comme celle du Québec, où la langue fait partie intégrante de l'identité, parler français peut donc faciliter l'inclusion dans le groupe et faciliter l'identification à ce groupe.

Il faut toutefois considérer que si l'avantage fonctionnel provient principalement de la connaissance linguistique, l'avantage relationnel a plusieurs sources. La connaissance de la langue peut paraître une condition *sine qua non* à l'existence d'un avantage relationnel : si on ne connaît pas la langue, on ne peut pas l'utiliser. En revanche, l'avantage relationnel est en partie issu d'un choix, celui de l'usage. En effet, le choix conscient de l'usage accentue le lien entre la langue et l'identité. Dans notre étude, deux indicateurs linguistiques sont liés à l'usage : la langue parlée dans la sphère privée et la langue utilisée dans la sphère publique. Les choix linguistiques dans les deux sphères peuvent être entièrement indépendants. Joshua A. Fishman (1965), notamment, a longtemps fait la distinction quant au contexte entourant l'usage : il est tout à fait possible de parler une langue dans un contexte privé et une autre dans un contexte public. On pourrait croire que le choix de parler exclusivement sa langue maternelle à la maison (si elle est autre que le français) posera obstacle à l'intégration politique ; or les études sur le phénomène du transfert linguistique constatent plutôt la fragilité des langues tierces, alors que la langue de la société d'accueil a tendance à les remplacer à la maison après trois générations (voir Alba *et al.* 2002).

C'est donc plutôt pour la langue parlée dans la sphère publique que nous anticipons le plus grand avantage relationnel, et ce, principalement parce qu'un individu peut aisément parler une langue tierce à la maison et parler le français dans la sphère publique, sans altérer son investissement identitaire. En effet, les interactions sociales avec des membres de la société d'accueil ne se font pas à la maison, mais lors d'activités hors du domicile. Ainsi, le choix d'utiliser la langue majoritaire de la société d'accueil dans la sphère publique permet d'entrer en relation avec la communauté politique. Si la langue est d'abord un outil de communication, elle a aussi le potentiel de devenir un vecteur identitaire et donc, d'augmenter le sentiment d'appartenance à la communauté.

Pour résumer, l'avantage fonctionnel offert par la connaissance du français au Québec devrait favoriser une plus grande participation civique. De plus, comme la connaissance du français et son usage dans la sphère publique offrent un avantage relationnel, il est attendu que ces deux indicateurs influencent positivement le sentiment d'appartenance à la société québécoise des personnes immigrantes. Cependant, nous considérons qu'un locuteur de langue tierce au Québec parlant une langue autre que le français à la maison n'a pas d'avantage ou de désavantage fonctionnel ou relationnel par rapport aux autres personnes immigrantes. Ainsi, la langue parlée à la maison a peu de chance d'avoir un effet important sur le niveau d'intégration politique au Québec.

Enquête et résultats

Pour tester ces hypothèses, nous avons mené une enquête en 2019 auprès d'un total de 7 500 personnes¹. Parmi les répondants, 5 500 faisaient partie du groupe majoritaire, signifiant qu'ils avaient la peau blanche, étaient nés au Canada et avaient comme langue maternelle le français. En plus du groupe majoritaire, nous avons sondé 2 000 répondants immigrants. Parmi ce groupe, environ 700 étaient de langue maternelle française et 1 300 d'une langue maternelle autre que le français. Notre principal objet d'étude pour le présent chapitre est le groupe de 1 300 répondants immigrants ayant une langue maternelle autre que le français. Les immigrants de langue maternelle française et les membres du groupe natif servent ici uniquement de point de comparaison.

Nous avons comparé l'effet sur l'intégration politique de quatre indicateurs linguistiques : la langue maternelle, la connaissance de la langue, la langue parlée à la maison et la langue parlée dans la sphère publique. À la question « Quelle est votre langue maternelle ? », si plusieurs langues maternelles figuraient dans la réponse, l'alternative suivante permettait de trancher : si le français était mentionné comme une des langues maternelles, c'est elle qui était retenue comme réponse ; à l'inverse, si les langues maternelles multiples n'incluaient pas le français, le répondant était considéré comme ayant une langue maternelle autre que le français. La connaissance du français était mesurée de manière autoévaluative : « Sur une échelle de 0 à 10, où 10 signifie que vous maîtrisez parfaitement la langue et 0 signifie que vous ne la maîtrisez

1. Le questionnaire était distribué en ligne et au téléphone par la firme Segma Recherche en 2020. L'échantillon était stratifié selon vingt-neuf localités au Québec, la plupart représentant des arrondissements de la ville de Montréal.

pas du tout, veuillez évaluer votre niveau de compétence².» Sur cette échelle, la connaissance du français s'est établie en moyenne à 7,9. Les deux langues d'usage ont été mesurées à partir de la question suivante: «Veuillez indiquer la langue principale que vous utilisez dans les contextes suivants: [à la maison], [lors de vos interactions de tous les jours dans la rue ou dans les commerces]». Le traitement des langues multiples s'est fait comme pour la langue maternelle: si les langues utilisées dans ces contextes incluaient le français, la langue d'usage était réputée être le français. Le français était une des langues principalement parlées à la maison par 39 % des répondants du groupe à l'étude. Comparativement, 80 % de ce même groupe parlait principalement le français dans la sphère publique.

L'intégration politique était quant à elle mesurée à partir de deux indicateurs, dont le premier était le vote. Les répondants devaient indiquer si, oui ou non, ils avaient voté aux élections provinciales québécoises les plus récentes avant l'enquête (celles du 1^{er} octobre 2018), ou encore s'ils n'avaient pas le droit de vote. Parmi les répondants du groupe à l'étude, 80 % ont affirmé avoir voté – un nombre plus élevé que la réalité, mais auquel on peut s'attendre dans le contexte de la participation à un sondage politique.

Quant au sentiment d'appartenance, il était mesuré à partir de deux questions. La première avait trait à l'attachement: «Sur une échelle de 0 à 10, où 10 signifie “très attaché(e)” et 0 signifie “pas du tout attaché(e)”, quel est votre degré d'attachement... [au Québec]». La deuxième faisait explicitement référence au

2. La mesure étant autoévaluative, elle repose sur des considérations subjectives pouvant varier d'un répondant à l'autre. Toutefois, comme nous ne cherchons pas à prédire le niveau exact de compétence linguistique des répondants, nous considérons que cet indicateur nous informe adéquatement sur l'effet qu'aura la compétence sur les variables d'intégration politique.

sentiment d'être accepté par la communauté politique : « Sur une échelle de 0 à 10, où 10 signifie "complètement accepté(e)" et 0 signifie "pas du tout accepté(e)", à quel point vous sentez-vous accepté(e)... [au Québec] ». En moyenne, le groupe à l'étude avait un degré d'attachement de 8,0 sur l'échelle de 0 à 10. Le sentiment d'acceptation était pour sa part moins élevé, avec une moyenne de 7,5 sur la même échelle.

Pour vérifier nos hypothèses, nous avons ensuite effectué une diversité de contrôles statistiques (le genre du répondant, le niveau de scolarité, l'âge, le statut de minorité visible et le mode de sondage) afin d'isoler les effets de la connaissance du français, de la langue parlée à la maison et de la langue parlée dans la sphère publique sur la participation civique et le sentiment d'appartenance.

Tableau 1. Effets des indicateurs linguistiques sur l'intégration politique

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Variabiles	Vote	Attachement	Acceptation
Indicateurs linguistiques			
Maîtrise du français	0,14***	0,13***	0,14***
Français à la maison	0,07	-0,02	-0,01
Français lors des activités quotidiennes	-0,09	0,91***	0,75***
Contrôles statistiques			
Immigrant depuis 10 ans	1,21***	0,14	0,16
Femme	-0,35*	0,17	0,11
Niveau d'éducation	0,16*	-0,10	-0,19**
Âge	0,04***	0,03***	0,02***
Minorité visible	0,22	0,01	-0,36*
Sondage téléphonique	-0,13	0,81***	0,74***
Localités (non rapportées)			
Constante	-3,74***	4,51***	4,93***
N	1162	1260	1256
R² ajusté	0,14	0,17	0,16

Note : Le modèle 1 utilise une régression logistique ; les coefficients rapportés sont donc le logarithme des cotes (*log-odds*) et le R² est le pseudo-R² de McFadden. Les modèles 2 et 3 sont des régressions des moindres carrés qui rapportent des coefficients non standardisés. Dans les trois modèles, les vingt-neuf localités formant les strates sont utilisées à titre de guide de contrôle et n'ont pas été rapportées pour ne pas alourdir le tableau.

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Les résultats de nos analyses (voir le tableau 1) appuient nos hypothèses. D'abord, la connaissance du français a un effet positif et systématique sur le vote et le sentiment d'appartenance : plus une personne immigrante connaît le français, plus elle a tendance à se rendre aux urnes pour voter. Plus encore, les personnes immigrantes rapportant un niveau de compétence linguistique entre 6 et 10 ont plus tendance à voter que celles de langue maternelle française, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette relation linéaire avec la connaissance du français existe aussi pour le sentiment d'appartenance : plus on connaît le français, plus on se sent attaché et accepté au Québec. Dans le cas de l'attachement, les personnes immigrantes ayant une forte connaissance de la langue (10 sur l'échelle de 0 à 10) expriment même un sentiment d'appartenance plus fort que celui des immigrants de langue maternelle française. Par contre, les immigrants ayant une langue maternelle autre que le français affichent un sentiment d'acceptation généralement plus bas que ceux de langue maternelle française. Pour cette variable, une forte maîtrise du français amène les deux groupes à avoir un sentiment d'acceptation similaire.

Le portrait de l'usage du français est toutefois très distinct de celui de la connaissance du français. La langue parlée à la maison n'a, en fait, aucun effet sur l'intégration politique. Il semble que les personnes immigrantes soient parfaitement capables de parler une autre langue à la maison et de s'intégrer à la communauté politique. Ni le vote, ni le degré d'attachement, ni le niveau d'acceptation ne semblent influencés par la langue la plus parlée à la maison. En comparaison, parler le français dans la sphère publique a un effet important sur le sentiment d'appartenance, ce qui renforce l'idée que la langue procure un avantage relationnel. Fait intéressant, lorsque le français est la langue la plus utilisée dans la sphère publique, les immigrants ayant une langue maternelle autre que le français présentent un degré d'attachement au Québec plus élevé

que celui des immigrants de langue maternelle française. Parallèlement, parler le français dans la sphère publique les amène à se sentir aussi acceptés que les immigrants de langue maternelle française. Il est toutefois à noter que notre étude ne rapporte aucun effet significatif du fait de parler français dans la sphère publique sur la propension à voter.

* * *

Ce que constitue un « francophone » peut se définir de plusieurs manières. Tant la langue maternelle, la langue parlée à la maison, que la langue utilisée dans la sphère publique ou encore la simple connaissance du français peuvent être mises de l'avant comme des indicateurs permettant d'identifier un « francophone ». Nous avons abordé ici la question de la pertinence de certains indicateurs linguistiques en fonction de leurs ramifications comportementales. Et nos résultats montrent que chacun de ces indicateurs linguistiques a des effets distincts sur l'intégration politique d'immigrants au Québec. Nous faisons ainsi quatre grandes constatations. Premièrement, notre étude le confirme, la connaissance du français est un important point de départ dans le processus d'intégration politique : elle est une condition nécessaire à une intégration réussie. Elle procure à la fois des avantages fonctionnels et relationnels, de sorte que plus on connaît le français, plus on est porté à voter aux élections québécoises. De la même façon, la connaissance du français renforce le sentiment d'appartenir au Québec.

Deuxièmement, l'usage du français dans la sphère publique procure un fort avantage relationnel. Si l'usage du français n'a pas d'effet sur la participation civique, il affecte grandement le sentiment d'appartenance et d'acceptation. Le choix d'utiliser la langue de la société d'accueil dans la sphère publique semble donc avoir un lien avec l'identité politique et peut servir de porte d'entrée dans la communauté politique, jusqu'à procurer le sentiment d'être membre à part entière de la

société d'accueil. En contrepartie, la langue parlée à la maison ne semble avoir aucun effet sur la participation civique ou sur le sentiment d'appartenance.

Troisièmement, nos résultats révèlent un phénomène intéressant : avoir le français comme langue maternelle ne garantit pas une meilleure intégration politique pour les personnes immigrantes. Comme les analyses n'ont pas comparé exhaustivement les groupes linguistiques en fonction de la langue maternelle, les résultats sont à interpréter avec prudence. Il est donc tout à fait plausible que la langue maternelle facilite le processus d'intégration. Par contre, nos résultats montrent qu'il est possible pour une personne immigrante ayant une langue maternelle autre que le français de présenter des niveaux de participation civique plus élevés et un sentiment d'appartenance plus fort qu'une personne immigrante de langue maternelle française.

Finalement, la comparaison des groupes en fonction de la langue maternelle pose la question de l'apprentissage du français. En effet, comment expliquer que des niveaux très élevés de compétence linguistique amènent le groupe étudié à dépasser le groupe d'immigrants de langue maternelle française sur certains indicateurs d'intégration politique ? Il est possible que le fait d'apprendre le français au Québec agisse en soi comme un mécanisme d'intégration, dans la mesure où l'apprentissage de la langue de la communauté s'accompagne d'une immersion culturelle dans la société d'accueil (consommation de médias, adoption de coutumes locales, apprentissage par osmose via la famille et les amis, etc.); cela concorde avec les résultats obtenus dans le cadre d'une enquête longitudinale sur les immigrants québécois (voir Renaud *et al.* 2001). L'apprentissage de la langue dans le contexte de l'intégration et les avantages qu'il procure n'est donc pas à négliger et devrait être exploré davantage. Quoi qu'il en soit, nos résultats montrent l'importance de bien cibler les indicateurs linguistiques pour mesurer l'intégration politique des personnes immigrantes.

Références

- Alba, Richard, John Logan, Amy Lutz et Briand Stults, 2002. « Only English by the third generation? Loss and preservation of the mother tongue among the grandchildren of contemporary immigrants », *Demography*, vol. 39, n° 3, p. 467-484.
- Berry, John W., 2005. « Acculturation : Living successfully in two cultures », *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 29, n° 6, p. 697-712.
- Bilodeau, Antoine, Mireille Paquet, Chedly Bekodja, Daniel Salée, Jean-Philippe Gauvin et David Dumouchel, 2020. *La participation des personnes immigrantes au Québec : mieux comprendre l'effet structurant du contexte dans 29 localités*, Action Concertée FRQSC, en ligne : <https://frq.gouv.qc.ca/histoire-et-rapport/la-participation-des-personnes-immigrantes-au-quebec-mieux-comprendre-leffet-structurant-du-contexte-dans-29-localites/> (consulté le 2 janvier 2023).
- Fishman, Joshua A., 1965. « Who Speaks What Language to Whom and When? », *La Linguistique*, vol. 1, n° 2, p. 67-88.
- Piché, Victor, 2013. « Les fondements des théories migratoires contemporaines », dans Victor Piché (dir.), *Les théories de la migration*. Paris : INED, coll. « Les Manuels », série Textes fondamentaux, p. 15-60.
- Piché, V., 2018. « Les théories migratoires à l'épreuve du temps », dans D. Meintel, A. Germain, D. Juteau, V. Piché et J. Renaud, *L'immigration et l'ethnicité dans le Québec contemporain*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 41-57.
- Renaud, Jean, Lucie Gingras, Sébastien Vachon, Christine Blaser, Jean-François Godin et Benoît Gagné, 2001. « Ils sont maintenant ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989 », *Les Cahiers du GRES*, vol. 2, n° 1, p. 29-40.
- Simonsen, Kristina Bakkaer, 2016. « How the host nation's boundary drawing affects immigrants' belonging », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 42, n° 7, p. 1153-1176.

Les défis de la francisation des immigrants temporaires

Chenour Oechslin et Danièle Bélanger

Dans le cadre d'une étude qui avait pour objectif de dresser un portrait des services offerts aux personnes immigrantes temporaires et de leurs besoins, nous avons rencontré treize représentantes d'organismes en immigration dans la grande région de Québec et recueilli leur témoignage au sujet des services les plus sollicités par les résidents temporaires et des obstacles qui y limitent l'accès¹. Nous voulions aussi connaître leurs suggestions relativement aux façons d'améliorer les services. Nos travaux ont mis en lumière des trajectoires d'accès aux services complexes, marquées par un décalage important entre les besoins des résidents temporaires et les services qui leur sont offerts ou effectivement fournis.

Plusieurs enjeux rapportés concernent la francisation. Alors que les cours de francisation subventionnés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sont ouverts depuis quelques années à certaines catégories de résidents temporaires, de nombreux facteurs rendent difficile l'accès effectif à ce service. D'abord, les personnes rencontrées observaient des délais souvent très longs d'inscription aux cours à temps partiel et en soirée, ce qui retarde le processus d'apprentissage du français de nombreux allophones. L'insuffisance d'offre de cours de francisation est encore plus marquée en région. Non seulement le nombre d'établissements accrédités pour donner les cours y est plus réduit, mais la distance à parcourir pour se rendre au centre de francisation et le manque de moyens de

1. Chenour Oechslin et Danièle Bélanger (2023). « De l'urgence de colmater les brèches : plaidoyer pour une politique d'accueil cohérente et exhaustive des immigrants temporaires au Québec ». Cette étude a été réalisée en mars 2023 dans le cadre d'un stage du programme MITACS Accélération, en collaboration avec le Centre multiethnique de Québec et le Partenariat sur les migrants temporaires en emploi (ou « projet PARTEMP »).

transport en commun y rendent difficile l'accès aux cours. La question de la proximité des services, combinée à la question de la mobilité, constitue un enjeu majeur, surtout pour les travailleurs temporaires du domaine agricole qui résident chez leur employeur et dont la mobilité dépend de celui-ci.

« Le MIFI dit aux gens : “Vous avez six mois, à partir du moment où vous êtes sur le sol québécois, pour apprendre le français.” Mais le problème, c’est qu’il n’y a pas de francisation l’été [...]. Donc, déjà là, il y a trois mois [pendant lesquels] la personne, elle ne peut pas vraiment suivre de cours. Et puis, pour les conjointes, il y en a plusieurs [travailleurs temporaires] qui excluent la conjointe de la demande [de résidence permanente] parce qu’évidemment, elle ne parle pas français et elle n’est pas sur le point de parler français parce qu’elle habite à une heure du centre d’alphabétisation, elle n’a pas d’auto et elle n’a pas de garderie. [...] [Il y a aussi le fait] que [ce qu’offre] le centre d’alphabétisation, c’est un cours d’une heure par semaine ou aux deux semaines. Ce n’est pas assez. » (Une intervenante en région)

Aux enjeux liés à la proximité des services et à l'accès au transport s'ajoute celui du manque de solutions concernant la garde des enfants pour les conjointes des travailleurs qui habitent dans les régions excentrées du Québec. Ces difficultés sont amplifiées dans le cas des conjointes ayant besoin de cours d'alphabétisation. Les intervenantes qui travaillent en région constatent une contradiction entre les critères d'admissibilité à la francisation et les services effectivement dispensés : alors que le MIFI impose des cours d'alphabétisation aux personnes ayant un faible niveau de scolarité, l'offre en région est extrêmement mince. Un intervenant avait aussi été témoin des répercussions de cette lacune sur l'admissibilité à la résidence permanente de conjointes souhaitant être incluses dans la demande du Certificat de sélection du Québec de leur conjoint en vue d'obtenir la résidence permanente². Ces situations illustrent comment

2. La conjointe ou le conjoint qui accompagne le candidat à la résidence permanente au Québec par l'entremise du Programme d'expérience québécoise (PEQ) doit aussi démontrer une connaissance du français oral qui équivaut au niveau 4 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français (Gouvernement du Québec, 2023).

plusieurs obstacles structurels propres à un territoire s'additionnent et entravent le processus d'intégration des résidents temporaires.

Une autre problématique découle d'une règle établie par Services Québec qui consiste à ne pas fournir de services en employabilité dans une autre langue que le français. Cette agence gouvernementale demande aux organismes mandataires de recommander les personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment le français à un agent d'aide à l'intégration du MIFI. Ce dernier décidera des services auxquels la personne pourra être admissible, après avoir fait un bilan de ses besoins. Selon les professionnels concernés, ce critère affecte plus particulièrement les personnes demandeuses d'asile³ à cause de l'urgence financière dans laquelle elles se trouvent. Cette exigence est aussi inadaptée à la situation des personnes détenant un permis de travail ouvert (les travailleurs dits vulnérables) et qui disposent d'une courte période pour se réinsérer sur le marché du travail, étant donné que leur permis de travail a une durée de validité d'un an et n'est pas renouvelable. Le critère d'admissibilité fondé sur la maîtrise du français est encore plus en décalage avec la réalité, puisque tous les organismes en employabilité que nous avons approchés emploient du personnel maîtrisant plusieurs langues, capable de répondre aux besoins de la plupart de la clientèle allophone.

En somme, les intervenantes constatent un décalage important : alors que certaines institutions québécoises imposent la communication en français et que la maîtrise de la langue est un prérequis pour l'accès à certains services – comme les services en employabilité – ou à la résidence permanente, dans les faits, divers obstacles entravent l'accès aux cours de francisation du MIFI, et ce, même lorsque les personnes y sont officiellement admissibles. Les répondants ont insisté sur l'importance d'améliorer l'accessibilité des cours de francisation du MIFI, car « la francisation est un enjeu primordial [...] [duquel vont] découler plein de choses », comme le précise une participante.

3. Bien que les personnes sous statut de demandeur d'asile soient officiellement inadmissibles aux services d'Emploi Québec, elles sont admises de manière « informelle » dans certains organismes en employabilité que nous avons consultés.

Le parcours à obstacles des résidents temporaires en emploi pour apprendre le français à Québec

Stéphanie Arsenault, Alessandra Bonci et Samantha Giroux

Depuis juillet 2019, les personnes résidentes temporaires établies au Québec sont admissibles aux programmes de francisation à temps partiel offerts par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Elles sont aussi admissibles, à l'exception des demandeurs d'asile, à des allocations de participation et à des remboursements de frais de transport et de garde d'enfants.

Les résidents temporaires représentent une population dont le nombre est en forte croissance au Québec et, annuellement, leur nombre dépasse largement celui des personnes obtenant la résidence permanente. De 2010 à 2019, ce sont plus de 456 000 travailleurs temporaires, 330 000 étudiants étrangers (MIDI, 2016 ; MIFI, 2020) et 134 000 demandeurs d'asile qui sont arrivés dans la province (Gouvernement du Canada, 2021), pour un total de 920 000, comparativement à 509 279 résidents permanents (MIFI, 2022). Certains résidents temporaires deviennent ultérieurement admissibles à la résidence permanente, à condition, notamment pour les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers, d'atteindre le niveau 7 de maîtrise du français sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes adultes immigrantes (laquelle comprend douze niveaux).

Avec ce portrait en toile de fond, nous nous sommes intéressées, dans le cadre d'une recherche exploratoire, aux personnes résidentes temporaires en emploi dans la région de Québec afin de mieux comprendre leur vécu lié à l'usage et à l'apprentissage de la langue française¹. Nos objectifs étaient les suivants : 1) comprendre les motivations et les besoins, en matière d'apprentissage du français, des immigrants temporaires occupant un emploi, et 2) décrire les obstacles et les facteurs facilitateurs rencontrés par ces derniers dans l'accès à l'apprentissage du français.

Comment avons-nous procédé méthodologiquement ?

Afin de trouver réponse à nos questions, nous avons opté pour une approche qualitative faisant appel à l'expérience de personnes résidentes temporaires en emploi, à leur perception de cette expérience et à leurs propos sur celle-ci. Nous avons choisi de cibler des personnes ayant pris part, ou prenant part actuellement, à des cours ou des ateliers de français dans la région de Québec. Nous avons ainsi exclu de notre échantillon les personnes n'ayant jamais suivi de cours de français. Notre étude exclut dès lors l'expérience des personnes allophones n'ayant jamais étudié le français au Québec. Avec l'approbation du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval, nous avons interpellé quatre institutions et organisations offrant des services de francisation à la population visée par notre étude et chacune d'elles nous a référé de potentiels candidats pour nos entrevues. Entre janvier et mai 2022, nous avons réalisé quinze entrevues d'une durée moyenne de cinquante minutes, auprès de neuf

1. Le projet a été réalisé grâce au Partenariat sur les migrants temporaires en emploi (ou « projet PARTEMP ») financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (programme Subventions de développement de partenariat). Ce projet est chapeauté par la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales de l'Université Laval.

hommes et six femmes originaires d'Angola (1), du Brésil (3), de Colombie (1), d'Iran (1), du Mexique (3), du Pérou (2), du Sénégal (1), de Tunisie (2) et du Venezuela (1), des pays pour la plupart bien représentés dans la région. Au moment des entrevues, certaines des personnes débutaient leur apprentissage du français alors que d'autres étaient plus avancées dans le processus. Ces personnes avaient, pour la plupart, étudié dans le cadre de programmes ministériels et, pour certaines, par le biais de programmes communautaires non subventionnés. Les entrevues ont été réalisées en français (5), en espagnol (6), en arabe (1), en italien (1) et en portugais (2), selon la convenance des personnes interviewées, par les trois chercheuses, qui maîtrisent ces langues. Les entrevues ont été enregistrées pour fin d'analyse. Les personnes interviewées étaient au Canada depuis une période allant de trois mois à trois ans et elles étaient âgées entre vingt et quarante ans. Elles étaient ici avec des statuts de travailleurs temporaires (11), d'étudiants étrangers (2) et de demandeurs d'asile (2). Aucune de ces personnes n'avait le français comme langue maternelle et toutes la connaissaient peu ou pas à leur arrivée. Dix des répondants étaient à Québec seuls et cinq y vivaient avec un ou une conjointe ou des enfants. Chaque entrevue, retranscrite partiellement, a fait l'objet d'un résumé extensif. À la suite de notre analyse au cas par cas, nous avons procédé à une analyse horizontale, par regroupement et différenciation des réponses aux différentes questions se trouvant au cœur de notre démarche. Les noms des personnes présentées dans ce texte sont des pseudonymes.

Motivations et besoins liés à l'apprentissage du français

Les personnes rencontrées ont exprimé des motivations et des besoins d'apprendre le français qui sont liés à leur parcours professionnel, personnel, social et migratoire.

Bon nombre de participants ont fait état de motivations et de besoins d'ordre professionnel. Plusieurs ont mentionné que, même s'ils ont obtenu le droit de travailler au Québec sans connaître ou maîtriser le français, il leur était très difficile, voire impossible, de bien réaliser leur travail, d'abord parce que la clientèle et l'environnement dans lequel ils évoluent est surtout francophone :

« Je voulais simplement étudier à temps plein, car j'avais un besoin urgent de communiquer en français ! Comme je l'ai mentionné, j'ai ce milieu de travail qui est à quatre-vingt-quinze pour cent francophone, donc les gens dont je m'occupe parlent français, disent leurs trucs en français, et ils ont besoin du français. Donc je me suis trouvé particulièrement seul, à essayer de comprendre, de m'adapter... J'étais dans le besoin ! » (Wilmer, notre traduction)

Pour d'autres, maîtriser la langue française est aussi primordial pour bien s'intégrer dans leur milieu de travail et pour se sentir reconnus des collègues.

« Oui, parce que je n'ai pas le choix, je parle qu'en français [au travail]. Quand j'ai commencé mon stage, le chef [...] il m'a apprécié pour la langue française. Il m'a dit vraiment, tu parles très bien [rires]. Moi, chaque fois que j'entends ça, ça me fait plaisir. » (Yas)

Plusieurs personnes rencontrées ont clairement exprimé leur espoir d'un avancement professionnel, parfois dans le domaine du poste actuellement occupé, parfois dans un autre domaine d'emploi. Ces personnes estiment qu'une meilleure maîtrise du français est indispensable pour atteindre cet objectif :

« Alors, je pense que la première étape pour que je puisse aspirer à avoir au Québec un travail comme ce que j'ai fait au Mexique, c'est la langue. Donc, je pense que... en cours de route, il y a certaines choses que vous ne pouvez pas éviter, et l'une d'entre elles est la langue. » (Nataniael, notre traduction)

De même, pour plusieurs, la maîtrise de la langue va de pair avec des possibilités d'amélioration salariale :

« La langue est ce qui me touche. Je veux apprendre plus la langue, me défendre plus pour la vie. J'aimerais trouver un emploi où je gagne un salaire équitable. » (Alfredo)

Pour Raul, la maîtrise du français apporte la possibilité d'asseoir sa crédibilité et son indépendance sur le plan professionnel, particulièrement dans la gestion de son entreprise :

« Si j'habite à Québec, la première langue, c'est le français. Moi, je suis en train d'ouvrir une entreprise. [...] Moi, je suis le passeport de mon entreprise. Tu dois négocier. Il faut parler, discuter. Ma motivation pour apprendre le français, c'est que je veux négocier mes choses. » (Raul)

Viennent ensuite les motivations d'ordre personnel et familial. Être en mesure d'accomplir les tâches de la vie courante avec une certaine autonomie semble contribuer au développement de la confiance en soi et à la possibilité de se sentir chez soi. Mehdi et Maria soulignent l'importance de pouvoir communiquer dans différentes situations, tout comme la nécessité d'échanger avec d'autres professionnels avec qui ils doivent parfois faire affaire.

« Ah, justement, ça m'a permis de m'intégrer plus rapidement, je pense, de trouver un travail, de faire des entrevues, de faire l'inscription des filles à la garderie, de louer un appartement. De nous aider à nous installer évidemment pour faire toutes les choses de la vie quotidienne. » (Maria)

Pour les participantes qui sont mères de famille, l'apprentissage de la langue est aussi motivé par la nécessité de bien remplir leur rôle parental.

« Si ma fille tombe malade, je dois y faire face. » (Gladys, notre traduction)

Sofia remarque aussi qu'apprendre la langue française est important afin de communiquer avec les amis de sa fille et leurs parents.

« Ce week-end, c'était l'anniversaire de ma fille. J'invite deux amis, l'un ne parlait pas espagnol. La mère était là et j'ai pu communiquer avec eux. Je me trompe beaucoup, mais déjà, je comprends beaucoup plus. Avant, c'était ma fille qui devait traduire. Maintenant, je les comprends. » (Sofia, notre traduction)

Ne pas maîtriser la langue d'usage peut miner la confiance en soi.

« Si tu ne connais pas la langue, tu te sens nulle, tu vas perdre ta confiance, tu ne peux rien faire. Alors que dans ton pays tu avais tout, tu avais un bon emploi, tu étais une personne intelligente. Mais si tu ne sais pas la langue et tu viens dans un autre pays, c'est horrible. Ce n'est vraiment pas facile. » (Yas)

Pedro met l'accent sur la satisfaction personnelle ressentie lorsqu'il est en mesure d'échanger en français et sur le sentiment de bien-être que cela lui procure.

« Ces jours-ci, j'étais heureux parce que j'ai parlé à un généticien d'un sujet de mon projet. J'ai pu poser une question et comprendre ce qu'il a répondu. Voyez-moi ça ! Cool, non ! ? » (Pedro, notre traduction)

Certaines des personnes rencontrées ont aussi manifesté une affection particulière pour la langue française, sans égard à son aspect utilitaire. Yas explique que sa fascination pour la langue française a toujours été un vecteur de motivation pour elle. Son désir de parler parfaitement la langue, « comme une vraie Française », a beaucoup joué dans sa détermination lors de son processus d'apprentissage.

« Vraiment, j'étais toujours fascinée par la langue française, je ne sais pas pourquoi. Vraiment, je dis toujours à tout le monde : Je ne sais pas si dans un autre monde j'ai été française, je sais pas [rires] ! » (Yas)

La connaissance de la langue favorise une vie sociale riche et la création de liens sociaux importants. Les personnes limitées dans leur capacité de communication en français se sentent souvent incomprises et dévalorisées dans leurs relations.

« Il est très clair pour moi que la langue est primordiale, c'est super important. Si vous ne parlez pas la langue, c'est comme être dans une cage dorée, mais finalement, une cage ! Vous ne pouvez pas vous déplacer, vous ne pouvez pas communiquer, acheter un ticket de bus, quelque chose à manger, quelque chose à boire. C'est hyper important. » (Alfredo)

« Les gens pensent que vous ne voulez pas interagir. Par exemple, ils me parlent, et parfois je ne peux pas répondre, alors que j'organise mes idées. Et les gens arrêtent me de parler, ils n'ont pas la patience, ou ils pensent que je ne veux pas interagir. Mais ce n'est pas vrai. Je n'ai tout simplement pas tous les mots. » (Sofia, notre traduction)

En dernier lieu, viennent les motivations d'ordre migratoire. Plusieurs des personnes rencontrées ont le projet de s'établir au Québec de manière permanente. Certaines d'entre elles avaient ce projet dès leur arrivée, d'autres l'ont développé par la suite. Pour les immigrants temporaires allophones désirant poursuivre leur vie au Québec dans la durée, l'apprentissage du français devient donc un besoin crucial.

« En ayant dix-huit mois au Québec et le niveau 7 de francisation, je peux automatiquement faire une demande de résidence permanente. Le but est d'atteindre le niveau 7 et d'obtenir la résidence, c'est le rêve. Avec la résidence permanente, je peux quitter le pays, rendre visite à mes parents, je peux venir ici, je peux les amener, je peux chercher un autre emploi ouvert, changer d'employeur, changer la situation. En ce moment, je suis dans un moment d'investissement. » (Alfredo)

On le constatera : les personnes rencontrées étaient manifestement motivées à apprendre le français, plusieurs facettes de leur vie se trouvant affectées par leurs lacunes en français. Il s'agit des dimensions personnelle, familiale, sociale, professionnelle et statutaire. En investissant du temps dans l'apprentissage du français alors qu'ils ont déjà un horaire de vie très chargé, ces répondants montrent une grande capacité de mobilisation face à leur projet de vie au Québec.

Facteurs facilitant ou entravant l'accès à l'apprentissage du français

Les personnes rencontrées nous ont fait part de différents facteurs qui facilitent ou entravent leur accès aux services de francisation en tant que résidents temporaires occupant un

emploi. Ces facteurs touchent principalement l'employeur, leur propre disponibilité, l'accès à l'information et le mode de fonctionnement des programmes.

Rôle de l'employeur

La collaboration des employeurs apparaît, dans le contexte actuel, comme un des éléments les plus déterminants dans la capacité des résidents temporaires en emploi à accéder à des cours de français. Leur rôle repose d'abord sur la connaissance qu'ils ont des ressources de francisation existantes et leur volonté de diffuser ces informations auprès de leurs employés allophones. Mais ce rôle repose surtout sur leur ouverture et leur flexibilité au moment de concilier les horaires de travail des employés avec les horaires de cours de français disponibles.

L'employeur m'aide en ajustant l'horaire de travail. Le patron m'appuie beaucoup. Il ne me donne pas les horaires du matin. (Gladys, notre traduction)

Dans certains cas, l'employeur encourage des initiatives d'enseignement du français sur les lieux du travail. Pour Natanael, la participation de son entreprise dans l'enseignement du français aux employés a été bénéfique, non seulement pour son travail, mais pour ses autres activités quotidiennes. Il raconte qu'une employée de son entreprise avait pour rôle d'accueillir les employés hispanophones et de les familiariser avec le français et avec le fonctionnement de la société.

«C'est elle qui nous a initiés au français. Son but était de nous intégrer au travail. Le matériel d'enseignement qu'elle utilisait était orienté sur le travail. Des mots comme «machine», comment demander de l'aide, comment demander une consigne de travail, comment communiquer avec une personne de l'entrepôt: elle répondait à nos questions liées au travail.» (Natanael, notre traduction)

Une participante a plutôt vécu le manque de collaboration de son employeur dans l'adaptation de son horaire de travail, ce qui a rendu difficile pour elle la poursuite de ses cours de

français. Son horaire de travail l'empêche non seulement de suivre les cours souhaités, mais aussi de rencontrer des gens, d'être active socialement, ce qui affecte son état de santé physique et mental. Son employeur actuel demeure fermé à l'aménagement de son horaire de travail :

«Dernièrement, j'ai demandé à mon employeur de me donner une journée de jour, de travailler de jour, comme moi j'aimerais utiliser le soir pour continuer avec mon français. Ils m'ont dit que non.»
(Yesenia)

Manque de temps et fatigue

Les détenteurs d'un permis de travail temporaire ou d'étude sont tenus de travailler ou d'étudier à temps complet. L'apprentissage du français, sauf exception², doit donc se faire au-delà de ces horaires déjà chargés. Ainsi, de nombreux participants ont désigné le manque de temps comme étant un facteur entravant fortement l'accès à la francisation et le maintien en cours. Plusieurs ont dû mettre fin à leur participation, parfois précipitamment, en raison d'horaires incompatibles ou d'une fatigue excessive.

«J'ai alors décidé d'arrêter d'étudier du lundi au jeudi. Le matin, je travaillais à la garderie [du lundi au jeudi], du vendredi au dimanche je travaillais à l'hôtel, et j'étudiais du lundi au jeudi [en après-midi]. Et j'ai trois enfants. Je vivais à [nom du quartier] et le cours était à [nom d'un quartier éloigné], et ma petite était à la garderie et j'arrivais toujours en retard, on me réprimandait.»
(Sofia, notre traduction)

Plusieurs participants arrivent tant bien que mal à combiner travail ou études, et apprentissage du français, mais ils affirment être épuisés par leur routine chargée.

«Beaucoup fatigué! Je pense que moi finir jusqu'à niveau cinq ou six. Très fatigué maintenant. Tous les jours, je presque dormir quatre heures. C'est très fatigué maintenant. J'aime prendre tous les niveaux mais c'est très difficile, surtout l'hiver.» (Mehdi)

2. Par exemple, lorsque des cours sont donnés en milieu de travail.

Accès à l'information

L'accès aux renseignements touchant les programmes de francisation ne semble pas aisé pour les résidents temporaires en emploi. Puisque tous les employeurs ne connaissent pas ou ne relaient pas l'information relative aux possibilités de francisation, certains résidents temporaires en ont connu l'existence par leur réseau de contacts personnels.

« Les filles iraniennes qui étaient à la résidence, elles sont arrivées plus tôt que moi, elles se sont inscrites aux cours, moi les adresses des institutions je savais pas où je pouvais trouver, mais c'est elles qui m'ont envoyé un PDF avec les noms des institutions. C'étaient elles qui m'ont aidée avant que j'étais inscrite. » (Yas)

D'autres participants ont plutôt été informés par des organismes et des intervenants.

« C'est elle [l'intervenante] qui m'a passé le numéro de téléphone, le WhatsApp. Elle fait une publication générale pour le groupe et si ça t'intéresse, tu peux la prendre. » (Nataniael, notre traduction)

Par ailleurs, malgré leur réseau de contacts, certains répondants ont tout de même eu de la difficulté à accéder à des informations pertinentes et à bien comprendre les choix qui s'offraient à eux pour apprendre la langue. Naturellement, ils déplorent cet état de fait :

« Si personne ne m'en avait parlé... Dépendre du bouche-à-oreille, je trouve que c'est fragile. Ça devrait être plus accessible. Il est difficile de trouver les informations sur le site du Ministère et de trouver les adresses des écoles. Il faudrait simplifier le processus. » (Pedro, notre traduction)

Fonctionnement complexe ou rigide

Le fonctionnement même des institutions est perçu par plusieurs comme complexe, lent ou rigide, ce qui entraverait l'accès aux programmes de francisation ou leur poursuite. D'abord, la communication avec les établissements d'enseignement du français est parfois jugée laborieuse. Le délai de traitement de la demande de francisation ainsi que le délai entre

l'inscription et toute forme de suivi de la part de l'institution ou du ministère représentent des difficultés supplémentaires dans les démarches des personnes immigrantes.

«Je me suis inscrite, mais vraiment jusqu'à cette année, après avoir passé un an j'ai réussi à m'inscrire aux cours, de participer aux cours. Et, à la fin, j'ai envoyé un mail et j'ai dit que ça fait des mois que je me suis inscrite, mais il y a pas de nouvelles des cours. [...] Même, par exemple, dire que on sait que vous êtes inscrite, mais pour l'instant il y a pas de place. Je savais rien. Chaque fois, j'étais obligée d'écrire.» (Yas)

Certains ont aussi dû débiter leur cours plus tard que prévu en raison d'un manque de participants, alors que pour d'autres, il y avait plutôt un manque de places disponibles au moment de l'inscription.

«La professeure m'a dit que nous étions trop peu de participants dans notre classe. Il y avait trop d'absents à ce cours à temps partiel parce qu'il n'y avait pas d'obligation d'y aller. J'ai donc perdu un mois et demi à attendre d'autres participants.» (Wilmer, notre traduction)

«J'ai dit: Je ne cherche plus, maintenant, parce qu'il y a pas de places, il faut attendre.» (Yas)

En ce qui concerne certains participants désireux de concilier la vie de famille avec l'école et le travail, des choix d'horaires limités peuvent rendre la tâche plus difficile.

«L'horaire. Je pense que trois heures par jour, c'est compliqué. Surtout que toutes les personnes qui étudient pendant le soir, évidemment on doit étudier ou travailler pendant la journée. Et j'aimerais avoir des options d'horaires parce qu'il n'y a pas d'options. C'est lundi et mercredi. J'aimerais qu'on puisse choisir mardi-jeudi ou je sais pas. Parce que surtout le mercredi, pour moi c'est la journée la plus longue au travail, c'est le jour que j'arrive vraiment fatiguée.» (Maria)

Pedro souligne que l'interface de la plateforme du ministère rend particulièrement ardues les démarches des participants pour accéder aux cours de français. Selon lui, l'interface devrait être revue considérant qu'elle s'adresse à des personnes qui ne maîtrisent pas la langue française.

«[...] Peut-être que les gens qui ne sont pas très doués en informatique, ils se sentiront un peu... c'est un peu pénible. [...] Je ne sais pas pourquoi, mais on ne peut pas y accéder directement, il n'y a pas d'endroit où on peut taper facilement, pour suivre son dossier [...] et en plus, dans une langue qui n'est pas la tienne...» (Pedro, notre traduction).

Aide financière

Enfin, l'accès à un soutien financier joue un rôle important dans la vie des participants et de leur famille. Certains reçoivent un appui du gouvernement ou d'une institution qui leur permet d'étudier le français. Mais cette aide n'a pas le même poids pour tous. Mehdi, jeune homme célibataire sans enfants et travaillant à temps complet, ne touche pas une aide financière décisive, mais il l'apprécie tout de même. Pour une personne comme Sofia, mère de famille monoparentale, l'aide financière reçue pour ses études est indispensable à sa poursuite des cours de français. Pour les personnes demandeuses d'asile, chez qui l'accès aux allocations financières et aux services subventionnés est particulièrement limité, un faible revenu pendant la période de francisation peut les pousser hors des bancs d'école parce qu'elles prioriseront de multiplier les heures de travail rémunéré.

* * *

Globalement, notre démarche a mis en évidence une panoplie de besoins en matière d'apprentissage du français par les résidents temporaires en emploi qui sont allophones. Ceux avec qui nous nous sommes entretenus ont dit ressentir le besoin d'apprendre la langue ou d'en améliorer leur connaissance afin de bien réaliser leur travail, de progresser professionnellement, de se sentir compétents dans les activités de la vie quotidienne, de jouer leurs rôles parentaux adéquatement, de développer leurs liens sociaux et d'accéder à la résidence permanente. Plusieurs ont démontré un très haut niveau de

motivation pour y parvenir. Le développement de leur bien-être et de leur projet de vie semble bel et bien lié à l'acquisition d'une connaissance de la langue française.

Par ailleurs, l'accès de ces personnes à la francisation se trouve actuellement tributaire de la volonté ou de la possibilité des employeurs d'adapter les horaires de travail à cet effet. Il en résulte une accessibilité à géométrie variable en fonction des pratiques des employeurs, à qui aucune contrainte n'est imposée pour favoriser l'accès à la francisation. Comme nous l'avons vu, le manque de temps et la fatigue excessive rendent souvent très difficiles l'entrée et le maintien en cours de français. Beaucoup affirment que l'obligation de travailler ou d'étudier à temps complet représente une charge démesurée ne permettant pas un apprentissage optimal. En plus de tout cela, demeure la question de l'accès aux renseignements sur les programmes de francisation, encore visiblement déficient en ce qui concerne notre échantillon. La rigidité du fonctionnement des programmes a été pointée du doigt par plusieurs, entre autres en ce qui concerne les délais observés pour la création des groupes et les pénalités en cas d'absences répétées. Enfin, un soutien financier adéquat est jugé facilitant par les personnes qui comptent sur un tel soutien, et les personnes qui s'en trouvent exclues déplorent la situation et envisagent un retrait anticipé des cours afin d'augmenter leurs revenus.

Recommandations

Afin de pallier ces obstacles, plusieurs avenues devraient être considérées. En ce qui concerne les gouvernements, on devrait envisager l'octroi de permis de travail temporaire qui permettent le travail à temps partiel, du moins lorsque l'emploi est combiné à l'étude du français. Il faudrait en outre subventionner les employeurs afin de couvrir, au moins partiellement, les salaires des employés allophones pendant les heures non travaillées et consacrées à l'apprentissage du français. On

devrait, de même, permettre les études à temps partiel chez les détenteurs d'un permis d'étude lorsque celles-ci sont combinées avec l'apprentissage du français; pour ce faire, il conviendrait d'exiger des employeurs l'aménagement d'horaires de travail permettant aux travailleurs temporaires allophones d'étudier le français (en gros, en faire un droit). Il serait pertinent d'améliorer le financement des institutions qui offrent les programmes de francisation afin de permettre la diversification des horaires d'étude du français à temps partiel dans les établissements. Il faudrait rendre tous les élèves admissibles à toutes les allocations financières pour francisation, et en définitive, rendre les demandeurs d'asile admissibles aux services des centres de la petite enfance subventionnés. D'autres mesures pourraient être prises, soit par les gouvernements, soit par les établissements d'enseignement, comme: améliorer l'accès aux informations relatives aux cours et aux programmes de français, rendre le tout accessible dans une diversité de langues et améliorer, en règle générale, l'accès aux informations sur les divers services offerts aux personnes immigrantes; offrir davantage de soutien aux élèves parents; assouplir les contraintes relatives à la participation aux cours (comme celles régissant la comptabilité des absences).

Références

- Gouvernement du Canada. *Demande d'asile par année*, en ligne sur Canada.ca
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 2016. 2005-2015:
Les immigrants temporaires au Québec.
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2020. *Les immigrants temporaires au Québec: 2015-2019*.
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 2022. 2021:
Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2010 à 2019.

Francophone ou Québécois : quand « parler français » ne garantit pas l'intégration

Malika Danican

Il y a quelque chose de sain pour une société de se penser, de s'interroger sur ce qu'elle est et ce qu'elle aspire à devenir. Une société qui s'examine, c'est une société qui s'élève, qui convoite quelque chose de plus grand et de plus beau pour la génération qui la compose et celles qui s'y succéderont. Au Québec, l'évolution de la situation linguistique et plus singulièrement l'usage du français fait l'objet de réflexions pertinentes et assurément nécessaires. En effet, penser notre langue et son évolution revient en fin de compte à penser notre identité et notre manière de faire société. Seulement, ces derniers temps, la rhétorique concernant l'usage du français au Québec relève d'un certain pessimisme ; les termes *déclin*, *recul*, *danger* sont alors largement sollicités dans l'espace politique et médiatique. Face à cela, l'association entre dynamiques démographiques et linguistiques est de plus en plus assumée. De la structure de la population dépend l'évolution de la langue, et l'immigration endosse un double rôle dans l'avenir du français : l'immigration non francophone croissante de ces dernières années serait d'une part responsable du supposé recul de la langue française au Québec, tandis qu'une future immigration exclusivement ou du moins essentiellement francophone serait la solution à l'affaiblissement de la langue française au Québec.

La présente réflexion a pour but de questionner et de recadrer le débat actuel sur la langue française à partir de la perspective personnelle d'une immigrante de langue française. Elle vise à faire prendre conscience des regards souvent limités que posent les analystes sur les enjeux réels associés à l'évolution de la situation linguistique et à l'adhésion des nouveaux arrivants à ce principe clé qu'est le français langue publique commune de la société québécoise. Ce questionnement nous oblige ainsi à adopter un regard critique sur l'utilisation qui est faite de certains indicateurs de l'usage et de la présence du français au Québec pour statuer sur le succès ou l'échec des politiques linguistiques visant la pérennité du fait français.

Plutôt que de nourrir un discours alarmiste autour d'une langue qui, bien que fragile dans le contexte canadien et nord-américain, n'est pas pour autant en péril, il s'agit de mieux comprendre les transformations démographiques, démolinguistiques, sociales, culturelles et politiques qui s'opèrent et les défis qu'elles posent au sein de la société. L'état et l'usage du français méritent d'être abordés à l'aide d'outils pertinents et cohérents, qui prennent en compte les nouvelles réalités démographiques et sociolinguistiques des multiples groupes linguistiques composant le Québec. Mais, par-dessus tout, en tenant compte du réel et d'expériences personnelles, nous défendons l'idée selon laquelle l'immigration, francophone ou allophone, par les enjeux et défis qu'elle suppose, ne peut porter à elle seule le fardeau de la survie de la langue.

Être francophone et faire usage du français : au-delà des nombres

Pour envisager une « mesure » de la présence et de l'usage du français ainsi que du degré d'identification à la francophonie au Québec, il convient tout d'abord de définir ce qu'est un francophone. C'est en cela que réside toute la complexité puisqu'il

s'agit d'un concept polysémique et qui plus est, un concept qui ne cesse d'évoluer à travers le temps¹.

L'examen de l'évolution de la présence francophone ainsi que de l'usage du français doit nécessairement aller au-delà de la sphère strictement privée. Une meilleure et plus juste compréhension de l'évolution de la situation linguistique nécessite de considérer conjointement l'usage de la langue dans les sphères privée et publique ainsi que les raisons qui expliquent les changements dans les comportements linguistiques qui y sont associés. Elle requiert également l'adoption d'une posture à la fois épistémologique et méthodologique cohérente et logique. Il est donc impératif de savoir ce qu'on souhaite mesurer afin de faire une utilisation adéquate et pertinente des indicateurs que l'on sollicite.

La francophonie n'existe pas par elle-même à l'extérieur de rapports sociaux, ethnoculturels, linguistiques et politiques dynamiques susceptibles d'assurer sa pérennité. Il en va de même de l'adhésion à une société de langue française dans un contexte d'appartenances identitaires et linguistiques multiples. Celle-ci se construit au quotidien dans les interactions et les rapports d'opposition ou de convergence. En d'autres termes, suivre l'évolution de la présence et du dynamisme francophone au Québec ne peut se limiter à suivre celle d'indicateurs statistiques désincarnés des rapports et des dynamiques sociales qui les nourrissent.

Au-delà d'une méthodologie et d'approches quantitatives, l'usage des indicateurs quantitatifs et statistiques traditionnels tend généralement à maintenir dans l'angle mort la contribution pourtant très riche de diverses enquêtes et analyses qualitatives, souvent sous prétexte que leurs résultats reposent sur des échantillons qui ne permettent pas une représentativité statistique de l'ensemble de la population. Les approches ethnographiques, qui promeuvent souvent une

1. Voir notamment le chapitre 8 de Jean-Benoît Nadeau.

représentativité sociologique ou sociolinguistique plutôt que statistique, ont le mérite de rendre compte des réalités humaines et sociales ainsi que des trajectoires individuelles et collectives que renferment les chiffres. Ainsi, une meilleure prise en compte et une valorisation des travaux de recherche qualitative permettraient le développement d'outil de mesure à même d'expliquer certains des comportements derrière les tendances qui semblent se dégager des données quantitatives, et ultimement, offriraient une meilleure mesure, sinon une compréhension complémentaire, des dynamiques linguistiques. En effet, on ne peut occulter que la langue renvoie à l'expression, à la communication mais aussi à l'identification de soi-même et du monde qui nous entoure.

L'importance du sens et des représentations conduit les choix linguistiques, et cette considération est aujourd'hui incontournable pour qui s'intéresse à la complexité des réalités et des trajectoires. La langue s'inscrit dans une complexité sociale plus large ; elle interroge le rapport générationnel, ethnique, identitaire, et se meut dans la reconfiguration des classes sociales de notre société. Les analyses qualitatives proposent d'approfondir un débat qui tend à être limité. Elles mettent à jour les tendances, génèrent des hypothèses et proposent des liens de causalité. Il est donc primordial de leur accorder une place dans l'appréciation de l'évolution linguistique et de les considérer à leur juste valeur.

Un sujet éminemment politique

«Les politiques linguistiques sont éminemment politiques.» Ce sont avec ces mots que Linda Cardinal et Selma Sonntag amorçaient leur article de 2015 sur les traditions étatiques et les régimes linguistiques. Selon elles, les orientations politiques en matière de langue correspondent en effet à des choix de la part des gouvernements et répondent à une logique de régime

linguistique, dans la mesure où il y a une jonction entre l'intervention étatique dans le domaine de la langue et les pratiques linguistiques sur le terrain. Ces politiques ont des incidences sur la vie des citoyens et interviennent dans l'évolution de l'usage d'une langue ; elles peuvent contribuer à sa (re)vitalisation comme renforcer sa déperdition.

Les orientations prises au cours des dernières décennies à l'égard de la langue au Québec expriment une volonté claire de faire de la langue française la langue commune et publique. La loi 22 de 1974, qui fait du français la seule langue officielle du Québec, la Loi 101, connue également sous l'appellation de Charte de la langue française, et plus récemment la loi 14, sont toutes des orientations politiques en faveur d'une langue française plus forte et unifiante.

La langue est un enjeu politique, et au Québec peut-être plus qu'ailleurs, les enjeux linguistiques sont éminemment politiques. Les dynamiques linguistiques occupent considérablement le débat public et font couler de l'encre. Les chiffres du recensement, surtout lorsqu'ils sont utilisés maladroitement ou à des fins idéologiques ou partisans, provoquent des émotions et donnent lieu à un certain nombre de réponses politiques.

Les enjeux linguistiques s'entremêlent assez aisément aux enjeux démographiques, y compris les dynamiques migratoires. Les indicateurs de mesure de base, comme la langue maternelle ou encore la langue parlée à la maison, démontrent que de moins en moins de Québécois naissent francophones même s'ils le deviennent par la suite. L'évolution de la langue dépend donc des comportements en matière de fécondité mais pas seulement. Depuis le début des années 1980, la diversification de la population du Québec est en marche. De sorte qu'aujourd'hui, le Québec est une société résolument pluraliste et le demeurera, même sans immigration (Piché, 2019, p. 16).

La diversité est une réalité incontestable au sein de notre province. Il reste que l'avenir de la langue française est, dans le discours, étroitement lié à l'immigration. Durant la dernière

campagne électorale provinciale, il a été question, au moins pour deux partis politiques, d'accueillir davantage d'immigrants francophones au Québec. Plus récemment, le gouvernement élu a émis l'idée d'une immigration exclusivement francophone dans les prochains mois. Hormis le fait que ces politiques courent le risque de nous ramener à des politiques ethniques pour le moins désuètes, nos décideurs actuels semblent ignorer que la langue, en plus de contenir des spécificités régionales et culturelles, est vectrice de valeurs, de principes et d'identité.

La maîtrise du français ou l'usage commun de la langue française par de nouveaux arrivants ne garantit en aucun cas l'adaptation et l'intégration de ces derniers. Penser l'immigration comme une importation de produits francophones au Québec est une erreur. Au-delà des chiffres et des quotas, il s'agit de déplacement d'individus, de vies humaines derrière des statistiques. L'immigration, qu'elle soit francophone ou non, nécessite de penser l'intégration, un processus qui demande du temps et qui se réalise avec le concours du migrant et une participation active de la société d'accueil.

Le désir de s'intégrer

L'immigration est indissociable de l'émigration. En effet, avant d'immigrer dans une société, on émigre d'une autre. L'émigration, comme processus, exige de renoncer à ce que l'on connaît et pour ainsi dire maîtrise, pour s'aventurer dans l'inconnu. Il n'est pas rare que l'expérience d'émigration soit douloureuse, même quand elle est choisie et mûrement préparée (Sayad, 2014). Le processus exige de se départir de ses codes culturels pour s'en approprier de nouveaux; de quitter un réseau, une famille, un certain confort pour un environnement souvent étranger. L'émigration exige du courage et de la volonté tandis que l'immigration requiert de la persévérance, de la patience et de la résilience.

Pour que son intégration soit effective et sa migration « réussie », l'immigrant a la responsabilité de s'intéresser à sa société d'accueil, et d'embrasser les valeurs constitutives de cette dernière. Que la migration nécessite ou non l'apprentissage d'une langue commune, elle exige d'en comprendre les spécificités, y compris les accents, la grammaire, et le vocabulaire. En réalité, même une immigration dite francophone est confrontée à la question de l'adaptation; car si en théorie le migrant est à même de communiquer dans la langue de sa société d'accueil, il peut pourtant éprouver de la difficulté à comprendre ses spécificités linguistiques, tout comme à se faire entendre des membres de cette même société.

À son arrivée au Québec, j'ai observé chez mon époux une gêne paralysante à communiquer pour accéder aux services quotidiens. Des tâches simples comme faire l'épicerie ou passer une commande au restaurant engendraient une peur suffisante pour qu'il esquisse un mouvement de retrait. Son français, qui jusqu'alors semblait convenir à la norme dans sa société d'origine, lui parut progressivement trop lent et incompréhensible pour ses interlocuteurs au Québec; à maintes reprises, ces derniers lui ont donné l'impression de s'impatisser. Ce francophone de naissance était mal à l'aise au moment de s'exprimer dans sa propre langue une fois arrivé au Québec. Quelle ironie. Ces événements survenus à répétition ont contribué à lui faire douter de lui-même et de sa capacité à s'adapter et s'intégrer à sa nouvelle société. Ce n'est qu'au bout de quelques mois, après beaucoup d'efforts et d'encouragements, qu'il a retrouvé son assurance. Par observation et mimétisme, il s'est imprégné des pratiques langagières de sa ville d'accueil, Québec, et navigue aujourd'hui entre apprentissage et maîtrise de certaines subtilités du français au Québec.

Une question de légitimité ?

Le sentiment de dépréciation et d'incertitude de locuteurs à l'endroit de leurs propres pratiques langagières a fait l'objet de nombreuses recherches par des sociolinguistes, et notamment dans la francophonie (Remysen, 2018). L'insécurité linguistique est en somme la manifestation d'une quête non réussie de légitimité (Francard, 1993, dans Remysen, 2018). Elle prend place lorsque les locuteurs évaluent leurs propres pratiques linguistiques par rapport à une norme perçue comme étant supérieure. Il s'agit d'une prise de conscience de la distance des usages des locuteurs vis-à-vis d'une classe dominante. Des jugements de nature esthétique (une expression que l'on trouve « belle »), morale (devoir « bien parler »), affective (un accent que l'on aime) ou encore normative (« ce n'est pas du français ») s'opèrent de sorte que les différents usages de la langue ne sont pas de valeur égale mais hiérarchisés (Remysen, 2018). On comprend ainsi que la langue ne sert pas uniquement à communiquer mais offre un large éventail d'usages et de pratiques auquel il est possible d'associer des valeurs sociales.

On remarque également que l'insécurité linguistique n'est pas sans conséquence sur la perception et les représentations de soi et du monde. Wim Remysen affirme que le phénomène peut entraîner une dénégation de soi, ce qui montre à quel point les liens qui existent entre nos pratiques langagières et notre appartenance identitaire peuvent être forts. Selon lui, il n'est pas étonnant que l'insécurité linguistique finisse par bloquer la prise de parole et déboucher sur le mutisme ou le refus de s'exprimer (*ibid.*, p. 34). Il existe en fin de compte un lien entre la langue et l'identité, à tel point que le fait de dévaloriser les pratiques langagières d'une personne revient à dévaloriser la personne elle-même.

En ce qui me concerne, je suis née et j'ai grandi dans un département français d'outre-mer où le français, langue nationale et maternelle, côtoie naïvement le créole, également

langue maternelle. Intéressée par la science politique, j'ai immigré au Canada à l'âge de dix-sept ans pour débiter mon parcours universitaire à Montréal, tout cela sans jamais me questionner sur mon identité francophone. À vrai dire, je suis arrivée au Québec avec l'intention de découvrir le monde, mais surtout de perfectionner mon anglais, et d'être ce que je considérais comme «une vraie Canadienne», à savoir bilingue. Le français étant ma langue, il me serait un acquis qui me servirait de rempart lors de mon apprentissage de l'anglais. Pourtant, après avoir vécu huit ans à Montréal et emménagé à Québec en 2019, mon anglais n'a jamais vraiment pris son envol... Mon français s'est cependant considérablement enrichi et est aujourd'hui une fusion intéressante des spécificités guadeloupéennes, françaises et québécoises de la langue française. Est-ce à dire que mon intégration à la société est un succès pour autant ? La question mérite d'être posée.

Dès mon arrivée au Québec, j'ai rapidement eu pour priorité de m'intégrer et m'attacher à ma société d'accueil. Il était clair qu'en faisant le choix de poser mes valises dans cette province, j'avais la responsabilité de m'intéresser aux valeurs et éléments constitutifs locaux. Bien loin des miens et sans attache ni réseau, je voulais fréquenter les Québécois, comprendre leur fonctionnement dans l'espoir nourri d'un jour être moi-même québécoise. J'ai résidé dans le quartier de Rosemont, à Montréal, et ai rapidement eu envie d'explorer le reste de la métropole. Je voulais prendre le pouls des quatre coins de l'île. Avant de faire le choix de m'installer à Québec, j'ai résidé dans Outremont puis dans l'est de Montréal. J'ai toujours mis un point d'honneur à m'impliquer au sein de ma communauté universitaire, et ce, dans mon département tout comme à la radio étudiante ou encore auprès des diverses associations qui rejoignaient mes valeurs. À Montréal, puis à Québec, je me suis impliquée en politique, et ce, à tous les paliers : du fédéral au municipal en passant par le provincial. Je voulais partager les préoccupations de mes concitoyens et défendre leurs intérêts.

Dans toutes mes implications, j'ai été portée par le désir de comprendre ma société, de contribuer à son épanouissement et surtout de lui redonner ce qu'elle m'offrait si généreusement depuis quelques années.

Avec le recul, je crois qu'il m'a fallu immigrer au Québec pour me découvrir et m'affirmer en tant que francophone «fière de l'être». Je dois aussi reconnaître que ma maîtrise du français m'a permis d'accéder à des réseaux, d'établir des contacts et de pénétrer différents milieux, plus aisément que si je ne l'avais pas maîtrisé. Je me suis attachée au Québec et m'y sens chez moi. Ma vie est ici et j'y ai fondé ma famille. Ai-je toutefois le sentiment de faire intégralement partie de la société québécoise? Après une dizaine d'années au Québec, je ne peux que faire état, malheureusement, non pas d'un *nous* mais d'un insurmontable *moi contre eux*, qui malgré tous mes efforts d'intégration ne me permet pas de me considérer comme membre à part entière de cette société qui m'est chère. Est-ce par les différences de physionomie et d'élocution que j'incarne? Ma seule certitude est que malgré une supposée valorisation de la diversité, on ne parvient pas à me faire sentir légitime en tant que Québécoise.

Dans son texte *Légitimité interne des politiques linguistiques au Québec: le regard des immigrants récents*, Anne Sophie Calinon (2015) conteste la légitimité des politiques linguistiques menées par le Québec en matière d'intégration linguistique au français à partir du point de vue des nouveaux arrivants allophones. Les résultats de sa recherche montrent que les immigrants récents ont du mal à se considérer comme membres à part entière de la société francophone d'ici. Pour cause, Calinon retient entre autres les compétences linguistiques en construction, la vision limitée de la communauté par les allophones à leur arrivée et enfin le manque de passé en commun. Selon elle, les échanges limités avec les francophones natifs – du fait de la barrière de la langue – sont un frein au sentiment d'appartenance et à l'intégration sociale. En réalité, il est possible

d'étendre le constat de Calinon aux immigrants francophones qui peinent à se sentir légitimes malgré leur maîtrise de la langue. En dépit de toute bonne volonté, les francophones arrivés au Québec restent des immigrants francophones et deviennent difficilement « des Québécois ». Ils font partie « des autres » et cela ne contribue pas à la cohésion sociale.

À vrai dire, lorsqu'on immigré, on se découvre dans le regard de l'autre et on constate sa différence. Au Québec, l'insécurité linguistique est bel et bien réelle et concerne autant les apprenants francophones que les francophones venus d'ailleurs. Ce que l'on pourrait considérer comme la maîtrise du français chez les immigrants francophones doit tout de même être adapté au moule local, au prix d'efforts. Pour les immigrants non francophones, une francisation adaptée et adéquate est conditionnelle à une intégration réussie. S'il n'est aucunement question de remettre en cause l'importance et l'utilité de la francisation, il faut toutefois prendre garde à ne pas la confondre avec l'intégration. La francisation, tout comme le fait d'être francophone, ne garantit ni l'intégration, ni le sentiment d'appartenance ou la légitimité nécessaires pour se sentir membre de la société. Au contraire, il arrive que le fait d'être francophone tende à invisibiliser les défis et enjeux d'intégration. Au-delà du désir d'intégration, il y a la volonté d'intégrer, et c'est en cela que la société d'accueil peut, sinon doit, intervenir.

La volonté d'intégrer

La société d'accueil a indéniablement un rôle à jouer dans l'intégration des nouveaux arrivants. Ce rôle est à la fois collectif et individuel, institutionnel et humain.

La francisation est sans aucun doute un processus important et nécessaire. Il faut souligner l'intérêt pour le processus au Québec et on ne peut d'ailleurs proprement parler d'échec de la francisation. Cependant, et comme le souligne Victor

Piché (2019, p. 19), « le constat d'échec des programmes de francisation demeure inquiétant et appelle à une révision radicale de l'approche actuelle ». En ce sens, plusieurs pistes d'action pourraient être envisagées, comme la mise en place de réponses appropriées en matière d'offre, qui tiennent compte de la demande en francisation. Une approche moins scolaire et rigide tout en restant pédagogique et pertinente pourrait pallier les manques quant au contenu et à la mise à disposition de l'offre de cours actuelle. Les nouveaux arrivants ont besoin de maîtriser un français pragmatique et usuel pour se réaliser d'un point de vue tant économique et social que culturel. Un programme de francisation se doit de répondre aux besoins immédiats et quotidiens.

En ce qui a trait aux interactions quotidiennes et interpersonnelles, il importe aussi que les attitudes et représentations des membres de la société d'accueil à l'égard des nouveaux arrivants rendent possible l'acculturation. Une tolérance et une bienveillance accrues pourraient favoriser l'intégration des immigrants. Plus de solidarité et d'aide à l'apprentissage feraient en sorte que, plutôt que se sentir pointés du doigt et jugés du fait de leur différence, les immigrants se sentent accompagnés dans leur apprentissage des subtilités et spécificités linguistiques. Plus largement, cette expérience d'entraide et d'apprentissage favorisait l'identification et le sentiment d'appartenance à la société québécoise.

* * *

La problématique de l'usage du français au Québec est généralement abordée par l'entremise d'indicateurs régulièrement révisés et ajustés. Or, la prise en compte d'expériences personnelles des immigrants en vient à illustrer une tout autre réalité encore invisible : la maîtrise de la langue pose inévitablement la question de l'intégration, du sentiment d'appartenance et ultimement de la cohésion sociale. Ce constat est

déconcertant, car il démontre qu’au-delà des idées reçues, l’intégration ne relève pas de la seule volonté des immigrants : elle est la responsabilité à la fois de celui qui immigré et de celui qui accueille.

En ce sens, le débat autour de l’évolution linguistique pourrait, sinon devrait, nous conduire à nous questionner sur notre vision commune des usages de la langue française. Qu’attendons-nous de cette langue et quelle évolution linguistique souhaitons-nous pour notre société et les générations futures ? Chose certaine, en tant qu’immigrante, je ne peux porter seule le fardeau de la survie de la langue française – je le refuse. Il y a des limites à cibler l’immigration pour sauver le français du déclin. L’avenir de la langue se joue au sein même de nos frontières au Québec, avec le concours de tout un chacun ; encore faut-il que nous ayons pour projet de faire société, ensemble.

Références

- Calinon, A. S., 2015. « Légitimité interne des politiques linguistiques au Québec : le regard des immigrants récents », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, vol. 5, p. 122-142, en ligne sur erudit.org
- Cardinal, Linda, et Selma Sonntag, 2015. « Traditions étatiques et régimes linguistiques : comment et pourquoi s’opèrent les choix de politiques linguistiques ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 22, n° 1, p. 115-131.
- Colpron, Suzanne, 2022. « Qu’est-ce qu’un francophone ? ». *La presse*.
- Micone, Marco, 2021. *On ne naît pas Québécois, on le devient*. Del Busso éditeur.
- Piché, Victor (dir.), 2019. « Parlons immigration. Au-delà des mythes », *Revue Diversité canadienne*, vol. 16, n° 2, p. 44.
- Nadeau, Jean-Benoit, 2015. « Les cinq francophonies ». *Le Devoir*.

Remysen, Wim, 2018. «L'insécurité linguistique à l'école: un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes», dans Nadine Vincent et Sophie Piron (dir.), *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec*. Nota Bene, p. 25-59.

Sayad, Abdelmalek, 2014. *La double absence: des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Seuil.

La loi 14¹. Des mesures raisonnables au niveau collégial ?

Michel Seymour

La Charte de la langue française² et la loi 14³ ambitionnent de faire du français la seule langue officielle du Québec. Ces deux lois affirment des droits linguistiques collectifs du peuple québécois⁴. Ce sont des droits qui contraignent les libertés individuelles au niveau de la langue d'éducation, de travail et d'affichage. Ces lois sont en même temps contraintes par l'existence de ces mêmes libertés individuelles. Il faut en ce sens qu'elles affirment des règles de prédominance compatibles avec l'usage de langues minoritaires. En somme, il faut réaliser un équilibre entre les droits collectifs du peuple conçu comme inclusif de l'ensemble des citoyens et résidents permanents du Québec, et les droits collectifs et individuels des minorités, qu'il s'agisse des nations minoritaires autochtones ou de la minorité nationale anglophone.

Parler du français comme langue officielle au Québec, c'est décrire la langue française comme langue publique commune. Il existe plusieurs langues publiques au Québec : la langue

1. Comme suite de son adoption par l'Assemblée nationale du Québec, le projet de loi 96 devient la loi 14.

2. Gouvernement du Québec, *Charte de la langue française* (loi 101), chapitre C-11, Éditeur officiel du Québec, 1977, en ligne : legisquebec.gouv.qc.ca.

3. Gouvernement du Québec, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, Éditeur officiel du Québec, 2022, en ligne : publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

4. Loi 14, article 1.4.

anglaise, qui est parlée par des gens de différentes origines (écossaise, irlandaise, anglaise, etc.) et les langues des peuples autochtones. Admettre leur caractère public, cela implique de les reconnaître comme des biens collectifs pour les minorités, ce qui se distingue d'une politique visant à les confiner à l'espace privé. Cela implique d'admettre les droits collectifs de ces minorités et l'obligation pour l'État de financer des institutions dans lesquelles ces langues sont principalement parlées. C'est aussi choisir d'incorporer les histoires de ces institutions à l'histoire du Québec.

Admettre que le français est la langue publique commune du Québec, c'est admettre que le français est un bien collectif du peuple québécois compris comme rassemblant l'ensemble des citoyens et résidents permanents du Québec. Cela requiert plus que la simple capacité des citoyens et résidents permanents de s'exprimer en français. C'est admettre que le français est la langue dans laquelle, toutes choses étant égales par ailleurs, deux personnes de langues différentes devraient communiquer quand elles se trouvent sur le territoire du Québec, à moins, bien entendu, d'accepter de part et d'autre de parler dans une autre langue. Cela induit par voie de conséquence le droit des francophones à être servis en français dans toutes les institutions, y compris celles de langue anglaise. C'est aussi admettre le droit collectif du peuple québécois de se doter d'institutions publiques communes qui sont celles dans lesquelles la langue publique commune est principalement parlée. C'est aussi admettre l'existence d'une histoire publique commune, qui est celle des institutions publiques communes.

Les anglophones et les membres des peuples autochtones ont aussi le droit d'être servis dans leur langue, y compris lorsqu'il s'agit de rechercher les services d'institutions de langue française. Puisqu'une symétrie existe entre les locuteurs francophones et les locuteurs de ces autres langues, on peut se demander en quoi consiste le privilège qui est accordé au français et qui nous incite à lui assigner le statut de langue

publique commune. Ce statut particulier du français apparaît surtout lorsqu'il s'agit de considérer les allophones. Les personnes issues de l'immigration qui sont nées ailleurs qu'au Québec et qui ont une langue tierce (autre que le français, l'anglais ou l'une des langues autochtones) comme langue maternelle ou comme principale langue d'usage à la maison, devraient pour acquérir le statut de résident permanent manifester une aptitude à parler français.

On peut mettre de l'avant ces règles en regardant vers l'avenir et non en intervenant rétroactivement pour imposer des normes contraignantes aux citoyens du Québec qui ne parlent pas le français. Il faut une clause « grand-père » à l'intention des résidents du Québec qui sont déjà des citoyens, qu'ils maîtrisent ou non le français.

Il convient tout au plus d'adopter des mesures incitatives permettant aux anglophones et aux autochtones qui le désirent d'apprendre le français. On ne doit pas pour cette raison imposer aux étudiants anglophones et autochtones de suivre trois cours de français ou trois cours donnés en langue française au niveau collégial.

Il faut des règles qui s'appliquent surtout aux nouveaux arrivants. Si ceux-ci sont visés, ce n'est pas parce qu'ils sont à blâmer de quoi que ce soit. Après tout, les immigrants ne demandent qu'à s'intégrer. Ils constituent d'ailleurs une richesse pour le Québec. Il ne faut toutefois pas exiger d'eux qu'ils s'adressent en français aux autorités gouvernementales six mois seulement après leur arrivée. Il faut leur laisser quelques années. La règle des six mois (article 15 modifiant l'article 22.4) est un autre irritant inacceptable qui devra tôt ou tard être abandonné.

La loi 14 est une loi quasi constitutionnelle. Elle ne doit pas être comprise comme proposant un ensemble de mesures provisoires visant à contrer l'assimilation des francophones. Il n'y a pas de catastrophe appréhendée ou de danger d'assimilation, mais il y a quand même lieu de s'inquiéter, d'où la

nécessité d'adopter un nouveau train de mesures et de conférer un statut quasi constitutionnel au principe du français comme langue officielle du Québec. Les règles quasi constitutionnelles de la loi 14 sont des conditions fondamentales du vivre-ensemble au Québec. En ce sens, il eût été essentiel d'incorporer les principes énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et qui portent sur les droits linguistiques et culturels des peuples autochtones. Il faudrait également énoncer les droits consacrés de la communauté anglophone du Québec.

La loi 14 est loin d'être une loi parfaite, mais elle contient des mesures raisonnables. Au lieu d'étendre la loi 101 au niveau collégial, des mesures plus douces ont été proposées. C'est cet aspect dont je souhaite discuter ici. On ne peut nier l'existence de problèmes liés à l'application du principe selon lequel le français doit être la langue publique commune du Québec. Dans ce texte, je concentre mon attention sur la langue dans le secteur de l'éducation supérieure.

Des problèmes réels

Selon la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), les collèges de langue anglaise dépassaient de 2 873 personnes le nombre maximal d'étudiantes et d'étudiants que ces établissements ont le droit d'accueillir en 2019-2020, alors que les cégeps de langue française étaient à l'échelle du Québec en déficit de 20 932 étudiantes et étudiants dans leurs établissements pour compléter les mandats liés à leurs devis ministériels⁵. On constate en fait une hausse constante des effectifs du côté anglophone. Il ne faut pas en conclure que cela va automatiquement à l'encontre du français comme langue publique commune, mais il semble impossible de nier

5. FNEEQ, *Projet de loi 96. Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, 16 septembre 2021, p. 7.

que cela risque à long terme de nuire à l'intégration linguistique des immigrants au sein d'une communauté québécoise de langue française. Le problème est d'autant plus important que le français a un pouvoir attractif assez faible en Amérique du Nord. Les problèmes sont bel et bien réels, mais pour apporter les bons correctifs, il faut poser les bons diagnostics.

Un premier élément de diagnostic provient du fait que l'on peine à imposer la règle du français comme langue publique commune à l'ensemble des résidents du Québec. Pour tirer cette conclusion, il n'est pas nécessaire de se rapporter à la langue maternelle ou à la langue parlée à la maison. Étant donné l'afflux constant de citoyens issus de l'immigration (selon le recensement de 2021, il y avait au Québec environ 1,2 million de personnes nées à l'étranger), il est normal de constater à l'échelle du Québec une réduction progressive assez importante de citoyens parlant le français le plus souvent à la maison ou ayant le français comme langue maternelle.

L'important est d'assurer le maintien et la progression du français comme langue publique commune.

Or, même si près de 94 % de la population québécoise se dit en principe capable de parler le français, 85,5 % des citoyens québécois, selon René Houle et Jean-Pierre Corbeil, avaient le français comme première langue officielle parlée (PLOP) en 2011⁶. La population québécoise qui a l'anglais comme PLOP oscillait alors autour de 14 % (15 % en 2021). Puisque la population québécoise de langue maternelle anglaise est d'un peu plus

6. Lors du recensement de 2021, cette proportion était de 84 %, un pourcentage incluant la redistribution à parts égales de la catégorie « français et anglais » entre les groupes français et anglais. Si les résidents permanents et citoyens du Québec qui ont le français comme langue maternelle et comme langue parlée le plus souvent à la maison font d'emblée partie de ceux qui ont le français comme première langue officielle parlée (PLOP), l'ensemble visé inclut aussi ceux qui parlent une langue tierce le plus souvent à la maison ou qui ont une langue tierce comme langue maternelle, mais qui font un usage principal du français et non de l'anglais dans l'espace public.

de 8 %, cela signifie qu’au moment de cet exercice de projections linguistiques il y avait donc environ 5 % de la population, soit environ 400 000 personnes, qui avaient une langue maternelle tierce et qui avaient l’anglais comme PLOP. Or, selon Houle et Corbeil, le pourcentage de citoyens ayant le français comme PLOP⁷ pourrait diminuer de 3 ou 4 % d’ici 2036 :

Tableau 1. Pourcentage de la population de langue française au sein de l’ensemble de la population québécoise selon cinq variables linguistiques, observé en 2011 et projeté en 2036 selon le scénario de référence, le scénario de base maximal et trois scénarios portant sur l’acquisition du français

	2011 Ajusté	Projeté 2036				
		Scénario de base maximal	Enfants	Personnes immigrantes	Enfants et personnes immigrantes	Référence
Connaissance	94,4	94,0	93,8	94,2	94,6	93,5
PLOP (M1)	85,3	83	82,1	82,3	82,4	82,1
PLOP (M2)	85,3	ND	81,3	81,6	81,6	81,3

Note : Les effectifs de 2011 ont été ajustés pour le sous-dénombrement net.
Source : Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Demosim 2017.

C’est encore pire quand on considère la part relative du français comme première langue officielle parlée dans la région métropolitaine de Montréal (RMR). Elle oscillait autour de 75 % en 2011 et elle devrait diminuer de 2 ou de 4 % en 2036, selon le scénario⁸.

7. René Houle et Jean-Pierre Corbeil, *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*, Office québécois de la langue française, 2021, p. 34.
8. Houle et Corbeil, *op. cit.*, p. 37. Les tableaux distinguent deux méthodes de calcul de la PLOP (PLOP M1 et PLOP M2), selon que la priorité est accordée à la langue maternelle ou à la langue parlée à la maison. Pour les fins de ma présentation, les différences sont négligeables et je ne vais pas les commenter.

Tableau 2. Pourcentage de la population de langue française au sein de l'ensemble de la population de la RMR de Montréal (Mtl) et du reste du Québec (RQ) selon cinq variables linguistiques, observé en 2011* et projeté en 2036** selon le scénario de référence et quatre scénarios portant sur la répartition régionale des personnes immigrantes à l'arrivée

		2011 Ajusté	Projeté 2036				
			Référence	80 Mtl / 20 RQ	70 Mtl / 30 RQ	60 Mtl / 40 RQ	50 Mtl / 50 RQ
RMR Mtl	Langue maternelle	64,3	54,5	54,9	55,4	55,9	56,4
	Langue parlée à la maison	68,7	60,8	61,1	61,4	61,7	62,0
	Connaissance du français	90,9	90,4	90,4	90,6	90,7	90,8
	PLOP (M1)	75,7	73,0	73,1	73,2	73,3	73,4
	PLOP (M2)	75,2	71,6	71,7	71,7	71,8	71,9
RQ	Langue maternelle	92,7	89,3	88,5	87,6	86,7	85,9
	Langue parlée à la maison	93,8	91,0	90,7	90,2	89,8	89,3
	Connaissance du français	97,7	97,3	97,2	97,1	97,0	96,9
	PLOP (M1)	94,6	93,2	93,1	92,9	92,7	92,5
	PLOP (M2)	94,8	93,3	93,1	92,9	92,7	92,6

* Les effectifs de 2011 ont été ajustés pour le sous-dénombrement net.
 ** Dans le scénario de référence, le ratio de personnes immigrantes dans la RMR de Montréal par rapport aux personnes immigrantes dans le reste du Québec est de 86 %. L'expression *langue parlée à la maison* est l'abrégé de *langue parlée le plus souvent à la maison*.
 Source : Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Demosim 2017.

Ces projections sont déjà en soi source d'inquiétude, mais elles ne tiennent pas compte des politiques fédérales récemment adoptées. Or, le ministre fédéral Sean Fraser souhaite accorder la résidence permanente à 500 000 immigrants par année d'ici 2025. Les chiffres ne tiennent pas compte non plus des 177 000 résidents non permanents vivant au Québec en 2021 ni des quelque 325 000 résidents permanents en 2022. Ils ne tiennent pas compte du fait que leur nombre croît année après année et du fait que le gouvernement fédéral accorde de plus en plus la résidence permanente à ceux qui détiennent des permis provisoires⁹.

9. Je souhaite remercier ici Anne-Michèle Meggs. Elle m’a fourni plusieurs informations utiles qui ont alimenté ma réflexion.

En outre, ces immigrants temporaires sont concentrés dans la région de Montréal et un grand nombre de ceux-ci n'ont pas le français comme première langue officielle parlée¹⁰. Cela influe inévitablement sur le français parlé dans l'espace public et contribue à réduire le nombre de personnes ayant le français comme première langue officielle parlée.

À la lumière de ces faits, on peut dire les choses suivantes. Si l'on ne considère que les tendances passées, qu'on ne tient pas compte des résidents non permanents (immigrants temporaires) ni des politiques gouvernementales fédérales actuelles et que l'on ne retient que les nombres portant sur l'ensemble du Québec, la situation du français peut ne pas être source d'inquiétude. Si par contre, on considère les tendances et les nombres les plus récents, ainsi que les projections pour 2036, tout en tenant compte des politiques fédérales et des nombres portant sur la région de Montréal, il y a effectivement lieu de s'inquiéter¹¹.

La grande région de Montréal rassemblait en 2021 la vaste majorité (78 %) des quelque 446 000 unilingues anglophones du Québec, des 304 000 immigrants devenus résidents permanents qui ont l'anglais comme PLOP et des 200 000 immigrants résidents permanents qui ont à la fois le français et l'anglais comme PLOP. À cela s'ajoute la part des immigrants temporaires qui ne parlent ou n'utilisent que l'anglais et qui accentuent conséquemment la présence de l'anglais dans la métropole.

10. De plus, entre 2016 et 2021, une part plus importante des résidents non permanents ne pouvaient soutenir une conversation qu'en anglais (voir le chapitre de Jean-Pierre Corbeil dans le présent volume).

11. Il faut cependant garder à l'esprit que ces projections ne portaient pas sur l'usage des langues dans l'espace public à proprement parler, comme au travail, par exemple. Cela dit, la croissance importante de l'unilinguisme anglais depuis 2016 dans la région de Montréal découlant des tendances migratoires récentes n'est certes pas favorable à la présence et à l'usage du français dans l'espace public.

Voici un deuxième problème et il concerne le gouvernement fédéral. La présence de personnes ayant différentes langues maternelles et parlant différentes langues à la maison n'est pas un « acte de Dieu », une catastrophe naturelle incontrôlable. Elle est notamment le résultat d'une politique mise en place à l'intérieur de frontières déterminées par un État-nation engagé dans une construction nationale. Si le gouvernement du Québec a pu influencer progressivement sur le cours des choses et a de plus en plus favorisé une immigration francophone, le gouvernement fédéral a aussi joué en la matière un rôle de plus en plus important, qui semble désormais défavorable au Québec. Il fut un temps où l'entente Canada-Québec de 1991 sur l'immigration semblait donner les pleins pouvoirs au Québec, puisque le gouvernement fédéral ne pouvait intervenir de son côté que sur les demandeurs d'asile, les réfugiés et le rassemblement des familles. En quinze ans, le nombre de travailleurs et d'étudiants internationaux a triplé et c'est de plus en plus une voie royale contrôlée par le gouvernement fédéral pour acquérir la citoyenneté¹².

Mentionnons également qu'au 31 décembre 2021, des 177 000 immigrants temporaires sur le territoire québécois, près de 91 000 (51 %) étaient des étudiants internationaux, sans compter les quelque 24 000 travailleurs étrangers temporaires (14 %) et les 62 270 personnes admises en vertu du programme de mobilité internationale (35 %)¹³. Or, le logiciel Chinook du gouvernement fédéral a accordé des visas à une quantité

12. Notons cependant qu'un immigrant temporaire ne peut se voir accorder la résidence permanente par le gouvernement fédéral sans l'accord du Québec, ce qui sous-entend qu'il doit avoir une connaissance du français oral qui corresponde au minimum au niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.

13. Ces chiffres proviennent du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec. Voir aussi Anne-Michèle Meggs, « Le Québec, le Canada et l'immigration : qui contrôle quoi ? », Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 24 février 2002, en ligne sur le Facebook de l'organisation.

importante d'étudiants internationaux ne parlant que l'anglais et provenant de l'Inde ou de la Chine, et a fait en sorte que les demandes en provenance d'Afrique ont été à peu près systématiquement refusées¹⁴.

Un troisième problème est la règle voulant qu'un élève de cinquième secondaire venant d'une école de langue française puisse à Montréal faire une demande d'admission dans un second cégep si ce cégep est de langue anglaise. Dans le contexte actuel, les règles du Service régional des Admissions de Montréal (SRAM) précisent qu'un élève francophone ou allophone de cinquième année secondaire ne peut faire une demande d'admission que dans un seul cégep. Mais puisque les collèges de langue anglaise ne font pas partie du SRAM, ces mêmes étudiants peuvent faire une demande dans un deuxième cégep de langue anglaise. Puisque les étudiants veulent maximiser leur chance d'être admis dans un cégep, ils seront enclins à faire une seconde demande dans un cégep anglophone.

Cette règle de fonctionnement, à elle seule, explique peut-être en bonne partie la forte croissance de la « migration » des élèves francophones et allophones vers le secteur anglophone. Laisser le libre choix est une chose. Imposer une règle de fonctionnement qui incite les étudiants à faire une deuxième demande d'admission pourvu que celle-ci soit dans un collège de langue anglaise, c'est inciter les étudiants à faire une demande d'admission dans un cégep de langue anglaise.

Un problème corollaire est que les collèges de langue anglaise accordent la priorité aux étudiants qui ont les meilleures notes et non aux étudiants de langue anglaise. En outre, ils n'ont qu'une seule ronde d'admissions alors que les collèges de langue française ont trois rondes d'admission. Tout cela

14. Frédéric Guillaume Dufour et Madeleine Pastinelli, « Discrimination contre les étudiants africains francophones : Ottawa traine la patte », *Theconversation.com*, 19 mai 2023

contribue à transformer les cégeps de langue anglaise en des collèges d'élite, ce qui accroît l'attrait de ces cégeps et incite encore plus les étudiants à y faire une demande d'admission.

Au chapitre des mauvaises solutions

Face à ces trois sources de problèmes, comment doit-on réagir ? Certains souhaitent l'extension de la loi 101 au niveau collégial. La loi 14 ne va pas dans le sens d'une solution tranchée comme celle-là. Peut-on cependant, en adoptant un ensemble de mesures appropriées, parvenir peut-être à un résultat permettant de rétablir un certain équilibre ? Peut-on maintenir le principe selon lequel le français doit être la langue publique commune du Québec tout en protégeant les droits collectifs de la minorité anglophone et des nations autochtones ? Il faut trouver le moyen de retenir la plupart des étudiants francophones et allophones dans les établissements collégiaux de langue française, sans nuire aux droits collectifs de la minorité anglophone et des peuples autochtones. Est-ce possible ?

Dans le mémoire que la FNEEQ a déposé en commission parlementaire, on peut lire que les syndicats membres de la FNEEQ se sont prononcés « contre l'application des articles 72 et 73 de la Charte concernant la langue d'enseignement tant dans les cégeps que les universités¹⁵. »

Quelles sont les raisons invoquées par la FNEEQ ? Elles sont importantes et nombreuses :

« À titre de référence, les données du ministère de l'Enseignement supérieur montrent qu'en 2019, 157 753 étudiantes et étudiants étaient inscrits au secteur collégial public. Parmi ceux-ci, 26 932 fréquentaient les collèges anglophones, ce qui représentait une proportion de 17,1 %. Si l'on considère qu'environ 9 % de la population québécoise est de langue maternelle anglaise, une application stricte et immédiate de l'article 73 de la Charte aurait pour conséquence de faire chuter la fréquentation des collèges

15. FNEEQ, *op. cit.*, p. 10.

anglophones de plus de 8 %, soit de près de la moitié, et engendrerait à coup sûr de lourdes pertes d'emploi dans les établissements¹⁶. »

D'autres problèmes doivent être soulignés :

« En plus des coûts impliqués dans l'application des clauses de sécurité d'emploi, on assisterait au déplacement massif d'enseignantes et d'enseignants mis en disponibilité vers les établissements francophones, avec effet dévastateur sur les profs francophones ayant un statut précaire¹⁷. »

On a mentionné plus haut le fait que les collèges de langue française pouvaient encore accueillir plus de 20 000 étudiants, mais ce sont des chiffres qui couvrent l'ensemble du Québec. Seize cégeps au Québec sont en déficit d'espace, dont plusieurs situés dans la métropole montréalaise. Si on étendait la loi 101 au niveau collégial, les effets se feraient surtout ressentir dans la région de Montréal. Dix mille étudiantes et étudiants devraient se trouver une place dans des établissements francophones dont les capacités d'accueil sont limitées. Les auteurs du rapport de la FNEEQ soulignent en effet que « seize cégeps sont en déficit d'espace, dont plusieurs dans la grande région de Montréal¹⁸. »

À tout cela s'ajoute le fait qu'une croissance des effectifs étudiants est à prévoir dans les prochaines années. Les projections font état d'une croissance de 23 %, soit environ 36 000 étudiants et étudiantes supplémentaires entre 2019 et 2029¹⁹.

Les auteurs du rapport concluent que l'application de la loi 101 au niveau collégial ne protégerait pas les emplois et aurait des répercussions majeures sur la capacité d'accueil des collèges de langue française étant donné les limites structurelles du réseau.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*, p. 11.

19. *Ibid.*, p. 10-11.

Au chapitre des bonnes solutions

Quelles mesures peut-on proposer en lieu et place d'une extension de la loi 101 au niveau collégial ? C'est ici que la loi 14 m'apparaît bien conçue. En vertu de l'article 60 de cette même loi, on plafonne à 17,5 % la proportion maximale d'étudiants inscrits dans les collèges anglophones. On autorise aussi dans les collèges de langue anglaise une part maximale de 11,7 % de toute augmentation éventuelle d'effectifs étudiants dans les collèges. On exige que les effectifs anglophones dans les collèges de langue française qui suivent des cours en anglais n'excèdent pas 2 %. L'augmentation annuelle de ces effectifs ne doit pas dépasser 18,7 %. On annonce que l'on ne financera pas les admissions dépassant les devis ministériels. Les enfants d'immigrants disposant d'un permis temporaire devront après trois ans envoyer leurs enfants dans des écoles de langue française (article 57).

Ces diverses mesures parviendraient-elles au même résultat que l'imposition de l'extension de la loi 101 aux cégeps de langue anglaise ? Le gouvernement doit-il aller plus loin encore ? Chose certaine, ceux qui préconisent l'application de la loi 101 au niveau collégial devraient commencer par se demander si la règle autorisant une demande d'admission dans un second collège, pourvu que ce collège soit de langue anglaise, est une règle acceptable. N'est-elle pas au moins en partie responsable de la forte migration vers ces établissements ? Plusieurs ne savent même pas que cette règle existe.

Le gouvernement fédéral doit aussi faire sa part. Il doit modifier les règles d'admission des étudiants étrangers qui veulent s'inscrire à des programmes d'études supérieures de langue française au Québec afin qu'ils soient plus souvent autorisés à venir, et non systématiquement refusés comme c'est le cas pour presque tous les Africains du Maghreb ou de l'Afrique francophone faisant en ce moment des demandes d'admission dans les collèges ou universités de langue française.

J'ajouterais que l'État canadien devrait modifier sa loi sur la citoyenneté. Dans l'état actuel des choses, un immigrant peut devenir résident permanent partout sur le territoire canadien dès lors qu'il manifeste une habileté à parler l'une des deux langues officielles, y compris lorsqu'il élit domicile sur le territoire québécois. Il est donc possible d'acquérir la citoyenneté canadienne sur le territoire québécois sans parler un seul mot de français. Cela revient à considérer la majorité francophone du Québec sur le même pied d'égalité que la minorité anglophone. On a souvent reproché à l'État canadien de traiter la minorité anglo-québécoise et les minorités francophones hors Québec comme si leur situation était équivalente, mais la loi canadienne de la citoyenneté traite de façon équivalente la majorité francophone québécoise et la minorité anglophone.

La Loi sur la citoyenneté canadienne va totalement à l'encontre de l'idée selon laquelle le français est la langue officielle du Québec et doit être la langue publique commune de tous les Québécois. Pour s'accorder avec ce principe, l'État canadien devrait exiger de tout immigrant qu'il manifeste des aptitudes à parler le français pour acquérir la résidence permanente. On ne doit pas s'offusquer d'une telle asymétrie qui distinguerait les règles de résidence permanente pour le Québec de celles qui devraient être appliquées dans le reste du Canada. Après tout, si le Canada reconnaît son caractère multinational, il faut bien accepter les conséquences institutionnelles et constitutionnelles de ce fait. Les mesures *one size fits all* en matière de citoyenneté sont, comme dans d'autres matières, incompatibles avec la reconnaissance de la diversité profonde caractérisant le Canada.

Il ne s'agirait pas de distinguer deux citoyennetés sur le territoire du Québec : l'une pour devenir citoyen canadien et l'autre pour devenir citoyen québécois. Il s'agirait d'exiger pour tout nouveau résident des aptitudes à parler le français pour devenir citoyen canadien lorsqu'on choisit de résider sur le territoire québécois.

En somme, il n'est pas nécessaire ni souhaitable d'élargir l'application de la loi 101 au niveau collégial. En plus d'être injuste à l'endroit de la communauté anglophone et des peuples autochtones et d'être, peut-être, anticonstitutionnelle, cette mesure draconienne risquerait de créer des perturbations majeures dans le réseau francophone. Les règles gouvernementales annoncées dans la loi 14, combinées à une modification des règles d'admission au SRAM et à la modification par le gouvernement fédéral des attributions de visas aux étudiants étrangers désireux de faire des études postsecondaires au Québec, constituent un ensemble de mesures suffisantes susceptibles de modifier la situation du français dans les cégeps.

La réforme des lois linguistiques : la fausse prémisse

Julius Grey

La réforme des lois linguistiques effectuée par le gouvernement Legault (le projet de loi 96, devenu loi 14) est basée sur une fausse prémisse : celle du français en danger de disparition et de l'anglais puissant et inébranlable, la rendant de ce fait difficile à défendre. Nous allons examiner cette thèse pour le démontrer. De plus, si on considérait cette thèse comme étant vraie, même en partie, les dispositions de la loi seraient insuffisantes pour la sauvegarde du français. Au contraire, la loi fait mal aux deux langues et n'aide personne.

La fausse prémisse

Le gouvernement Legault défend sa loi en invoquant un danger imminent pour la survie du français. Les auteurs de la loi affirment que le français est en déclin partout au Québec et en voie de disparition à Montréal. De plus, ils prétendent que la législation linguistique adoptée et applicable depuis 1974 n'aurait rien donné pour empêcher ce déclin.

Pour croire cela, il faut faire fi de nombreux indices positifs que l'on peut énumérer : l'effervescence de la culture québécoise depuis 1960, la francisation de l'affichage et du signallement après l'adoption de la loi 22 en 1974, et la connaissance du français largement répandue parmi les anglophones et les immigrants¹. Les statistiques sur le pourcentage de citoyens

1. En 2021, 67 % de la population de langue maternelle anglaise déclarait

qui déclarent le français comme langue maternelle ou comme langue parlée le plus souvent à la maison semblent être les deux seuls critères pertinents pour le gouvernement.

Pourtant les chiffres publiés par Statistique Canada, qui ont été reproduits dans *Le Devoir* du 2 décembre 2022², paraissent plutôt nuancés. Il est naturel dans un pays d'immigration que les deux langues principales cèdent quelques points aux langues d'origine et il n'est pas raisonnable de tirer des conclusions catastrophiques sur la base de la « langue maternelle » ou de « langue parlée le plus souvent à la maison ». D'autant plus que les statistiques montrent que la connaissance du français demeure très élevée (à 93,7 % en 2021) quoiqu'en légère baisse depuis 2016 (94,5 %), ce qui a permis à beaucoup d'analystes comme Jack Jedwab³ d'être plutôt optimistes pour le français.

Pour le gouvernement, l'apprentissage du français, voire son usage, n'est pas bon signe s'il est accompagné par l'apprentissage ou l'usage de l'anglais : cette logique de jeu à somme nulle serait néfaste à cause de la force d'attraction de l'anglais, de sa dominance à travers le monde et du fait que le bilinguisme mènerait inéluctablement à l'anglicisation. Certains propos ou écrits desquels il s'inspire l'amènent à croire que même les francophones de souche risquent d'être assimilés s'ils fréquentent les cégeps et les universités de langue anglaise. Il n'y

pouvoir soutenir une conversation en français comparativement à 64 % de celle ayant l'anglais comme première langue officielle parlée, parmi le français et l'anglais. Chez l'ensemble des immigrants, cette proportion était de près de 80 %.

2. Dave Noël et Laurianne Croteau, « Le déclin du français en quatre graphiques », *Le Devoir*, 6 décembre 2022.

3. Jack Jedwab, *English in Montreal, A Layman's Look at the Current Situation*, Montréal, Éditions Images, 1996 ; voir aussi Jack Jedwab, « Opinion : Montreal is both French and proudly bilingual », *Montreal Gazette*, 28 octobre 2021, et du même auteur, « Jedwab: It is not heresy to ask questions about the decline of the French language in Quebec », *CTV News*, 21 novembre 2020.

a cependant aucune preuve solide d'un lien de cause à effet entre les deux phénomènes.

La prédominance de l'anglais dans le monde est indéniable. Ce n'est peut-être pas un phénomène éternel, mais pour quelques générations à venir c'est une réalité incontournable. Il faut souligner que la force de l'anglais n'est pas limitée au commerce international, où tout le monde la reconnaît. Le rayonnement de la culture anglaise dans les domaines de la musique, du spectacle, de la littérature et de la recherche scientifique est aussi important. Il s'agit d'une culture vibrante, pleine de vie qui enrichit tous ceux qui en bénéficient. Si on essaie de sélectionner les meilleurs immigrants, les plus instruits et les plus débrouillards, il est certain qu'ils vont déjà avoir une certaine connaissance de l'anglais ou vont vouloir l'acquérir. Ce raisonnement s'applique également aux francophones québécois. Ainsi, les Québécois de toutes les origines vont vouloir apprendre l'anglais non pas pour le baragouiner un peu dans le commerce, mais pour participer pleinement de la grande culture qui nous entoure. Bien des observateurs ou le gouvernement actuel perçoivent dans ce désir une menace à la pérennité du français. Selon eux, le bilinguisme favorise toujours la langue la plus forte, ce qui en fait un bilinguisme soustractif. Qu'en est-il en réalité ?

D'emblée, il faut noter que dans les pays où les jeunes apprennent à parler l'anglais parfaitement – la Scandinavie, Israël, l'Allemagne et de plus en plus d'autres – la langue maternelle n'est pas menacée. On peut maîtriser parfaitement plusieurs langues, appartenir à de nombreuses cultures et vivre dans quelques milieux à la fois ou consécutivement. Le nationalisme nationaliste étroit qui préconise l'unilinguisme ne représente ni la seule ni la meilleure avenue pour une vie épanouie.

En fait, il y a beaucoup d'endroits autrefois bilingues où l'une des langues a été perdue des suites d'une vague identitaire ou nationaliste. On peut nommer entre autres Prague, Ljubljana,

d'anciennes républiques soviétiques et la Flandre. Il est intéressant de noter que la langue « perdante », en l'occurrence l'allemand, le russe ou le français, était normalement plus « forte » mondialement que celle qui l'a éliminée.

De nos jours, des exemples se multiplient de la coexistence des langues sans danger existentiel pour leur survie. L'essor de l'espagnol aux États-Unis, le multilinguisme et le plurilinguisme en Inde, en Afrique du Sud et en Espagne illustrent ce phénomène. Clairement, le multilinguisme et le plurilinguisme ne sont pas un danger en eux-mêmes et l'hégémonie internationale de l'anglais ne diminue pas nécessairement l'utilisation d'autres langues.

L'histoire de Montréal est une autre leçon salutaire. Les auteurs de la nouvelle loi sont préoccupés par la nécessité de « garder un Montréal français ». Si la métropole s'anglicise, ce ne sera plus pour eux qu'une question de temps pour que le reste du Québec emboîte le pas. Sauf que Montréal est bilingue depuis deux cents ans et n'a jamais perdu son français, dont la présence s'est même raffermie depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Les proportions d'anglophones et de francophones ont varié à travers les époques et il y a même eu des périodes où l'anglais était majoritaire, mais le français a néanmoins toujours survécu.

Ceci est bien illustré par notre littérature. Dans *Trente arpents* de Ringuet, Euchariste Moisan passe par Montréal en route vers son exil aux États-Unis. Déjà, à Montréal, il se sent dépaysé⁴:

« Un rare passant arrêta, le regarda avec défiance et continua son chemin sans un mot. Un second lui marmotta une parole brutale qu'il ne comprit pas. Un troisième apparemment plus complaisant l'écoula puis lui demanda "Do you speak English?" Et le désarroi, un désarroi épouvanté, sans issue, entra en lui. »

4. Ringuet, *Trente arpents*, Paris, J'ai Lu, 1980, p. 254.

L'importance de l'anglais à Montréal avant la Révolution tranquille ressort aussi des œuvres de Gabrielle Roy, Morley Callaghan et Mordecai Richler. Bref, le vrai but de la loi 14 n'est pas de *préserver* une ville francophone, mais bien de *transformer* une ville bilingue en un espace unilingue français, ce qui relèverait de l'utopie. La présence de l'anglais dans les rues, les institutions et les commerces de Montréal dont se plaignent certains n'a rien de nouveau et est tout à fait conforme aux traditions historiques de la ville. Le changement proposé serait une modification radicale du paysage ethnolinguistique de Montréal, qui devrait se justifier par une preuve claire de danger. Or cette preuve n'existe pas ou si peu. En fait, l'évolution récente témoigne davantage d'une complexité croissante des dynamiques linguistiques associées au plurilinguisme, aux familles exogames, à la croissance de la population de langue maternelle tierce issue de l'immigration ainsi que de la coexistence dans l'espace public de deux langues internationales sur un même territoire, sans compter la progression récente de l'anglais découlant d'une immigration plus anglophone que francophone.

Certes, il y a des exemples d'assimilation dans l'histoire récente. On cite avec raison la Louisiane ou l'ouest canadien, qui ont pratiquement balayé le français de la carte. Malgré une renaissance récente et très limitée du gallois, on pourrait également ajouter le Pays de Galles à cette liste. De plus, le yiddish, le ladino et la majorité des langues autochtones semblent vouées au déclin irréversible. La peur de l'anglicisation au Québec n'est donc pas complètement farfelue. Cela dit, les exemples cités ci-dessus ont une caractéristique en commun : la création d'un système d'éducation gratuit et obligatoire *dans l'autre langue*. Rien n'assimile aussi efficacement que l'école primaire. Par contre, il est très difficile, voire impossible, de trouver un seul exemple de disparition d'une langue dans laquelle la population bénéficiait des écoles gratuites et obligatoires. Or, c'est le cas du Québec. La grande majorité des

Québécois sont obligés d'étudier en français et vont donc garder leur langue même si la ville demeure bilingue dans son ambiance. La présence de l'anglais dans l'espace public, le bilinguisme individuel français-anglais généralisé, l'utilisation d'autres langues et l'influence de la culture nord-américaine seront des atouts qui nous permettront de mieux comprendre le monde et de créer un milieu de vie excitant et attractif.

En dépit du statut très minoritaire du français en Amérique du Nord, l'absence de menace réelle pour cette langue au Québec est l'élément qui démarque les réformes nocives, voire purement symboliques de notre époque de la législation des années 1970. Il ne fait aucun doute qu'à cette époque-là, le français périssait et qu'il fallait légiférer.

La survie du français après la Conquête dépendait d'un très haut taux de fécondité qui assurait une impressionnante croissance de la population. Les Canadiens français étaient cloisonnés à part des autres groupes comme les anglophones et les immigrants, avec qui ils partageaient pourtant le territoire. La confessionnalité des systèmes scolaires contribuait à cet isolement, mais notons que les immigrants de religion catholique fréquentaient majoritairement les écoles catholiques anglaises, du moins à Montréal. En ce sens, après la Deuxième Guerre mondiale, quand le taux de fécondité a chuté sévèrement, presque tous les immigrants inscrivaient leurs enfants à l'école anglaise. C'est ainsi que la grande vague d'immigrants de 1945 à 1960 a été anglicisée.

Il va sans dire que sans des restrictions à l'accessibilité de l'école anglaise, le français pouvait s'étioler lentement comme c'est arrivé au Manitoba et en Louisiane. Il était donc légitime d'agir et, contrairement à aujourd'hui, la législation des années 1970 était fondée.

Il est aussi vrai que la loi 101 était excessive sur plusieurs chefs. La tentative inconstitutionnelle de créer un système unilingue de justice était aussi injustifiée que la même politique aujourd'hui. L'affichage commercial exclusivement en français

constituait un accroc à la liberté d'expression. Le refus de permettre aux citoyens canadiens en provenance d'autres provinces ou territoires de fréquenter les écoles anglaises constituait une barrière au libre mouvement à l'intérieur même du pays, et en outre n'ajoutait rien à la protection du français. C'est à juste titre que les tribunaux ont corrigé ces mesures excessives et préjudiciables.

En même temps, force est d'admettre que les adversaires de la loi (dont je faisais partie au début) sont allés trop loin et ils ont dû corriger leur tir⁵. La partie de la loi qui traitait des écoles anglaises s'est avérée essentielle tant pour protéger le français que pour établir une paix linguistique qui a duré plus de quarante ans. Rien dans la conjoncture actuelle ne justifie la rupture de cette paix.

Le français demeure incontestablement la langue dominante. L'anglais fait aussi partie de notre culture commune, ce qui est à l'avantage de tout le monde. Une fois la chimère de la disparition dissipée, il n'existe aucun motif rationnel de légiférer comme le fait la loi 14 et encore moins d'abriter cette nouvelle loi de toute révision constitutionnelle sous les chartes.

Le contenu de la loi

Même si l'on faisait abstraction des fausses prémisses sur lesquelles la loi 14 repose, il est clair qu'elle n'est pas justifiable en soi parce que ses dispositions n'ajoutent rien pour protéger le français, créent plutôt des antagonismes, cristallisent les frontières et nuisent au rapprochement entre les communautés anglophone et francophone. On aurait pu renforcer l'enseignement du français aux adultes ou créer un programme

5. Julius Grey, 1993, « Language and Canadian public law », dans William Kaplan et Donald McRae (dir.), *Law policy and International justice : Essays in Honour of Maxwell Cohen*. McGill-Queen's University Press, p. 320-351 ; voir aussi : Josée Legault et Julius Grey, « La guerre, yes sir », *Le Devoir*, 26 janvier 1993.

intensif pour étudier les classiques de la littérature ou du cinéma au secondaire. Hélas, tout cela est complètement absent. Le législateur s'est concentré sur trois éléments :

1. le découragement du bilinguisme et la réduction des services en anglais ;
2. la bureaucratisation ;
3. le bouleversement de la Constitution.

L'aversion du Québec pour le bilinguisme français-anglais date des années 1970. Avant 1970, les gouvernements du Québec prônaient le bilinguisme dans le but d'assurer l'égalité du français et de l'anglais au Canada. À partir de 1974, la loi 22 de Robert Bourassa, puis la loi 101 en 1977 ont voulu transformer le Québec en territoire unilingue. Non seulement le français est-il devenu la seule langue officielle, mais dans beaucoup de domaines, notamment la justice, l'affichage commercial, les relations de travail et le droit municipal, on a essayé d'en faire la seule langue autorisée.

Il est vrai que la Charte de la langue française protégeait explicitement les droits de la minorité anglophone et maintenant les institutions d'enseignement, les hôpitaux et les municipalités majoritairement anglophones. Il ne fait nul doute que le désir d'accorder cette protection était sincère, mais il visait uniquement l'*accommodement* d'une minorité. L'anglais n'était jamais perçu comme une partie de l'héritage historique et culturel de tous les Québécois, comme une langue de culture pour tout le monde ou comme un instrument de la science et une source de savoir.

Quand les tribunaux ont retranché les parties les plus restrictives de la loi, un équilibre a été atteint dans presque tous les domaines, en particulier dans les systèmes de justice, d'éducation et de santé⁶.

6. Dans la vie quotidienne, Montréal est demeurée bilingue et l'utilisation de l'anglais n'était pas limitée aux anglophones proprement dits. Comme

Avec l'adoption du projet de loi 96 (devenu loi 14), la bataille contre le bilinguisme a repris de plus belle. À l'instar de ses prédécesseurs, le gouvernement Legault n'a pas répudié le principe de la protection de la minorité, mais il a décidé de traiter l'anglais comme un droit acquis pour certains et non pas comme une richesse appartenant à tous. La vie doit se passer en français, sauf pour des services limités offerts à une petite minorité qui, de surcroît, doit se qualifier.

Qui seraient les détenteurs de ces droits acquis? Déjà en 1982, lors de l'audition de la cause P. G. (Qué.) c. Quebec Association of Protestant School Boards, les services gouvernementaux en anglais ne seront accordés qu'à des anglophones attirés⁷, mais à cette époque, les restrictions étaient limitées à l'éducation primaire et secondaire.

Encore une fois, on reconnaît la philosophie que propagent certains analystes et observateurs bien en vue, pour qui les vrais anglophones – ceux considérés comme «historiques» – ne représentent que 8 % de la population québécoise. Pourtant, selon eux, une proportion beaucoup plus grande d'institutions sont reconnues comme étant bilingues et seraient donc anglophones.

Ils oublient que la majorité de ces institutions opèrent et ont pignon sur rue à Montréal, où les anglophones sont plus nombreux⁸. Ils ne reconnaissent pas non plus que sous le

l'exigeait un consensus très majoritaire, le français est devenu la langue dominante, mais non exclusive.

7. Michel Paillé, expert en démographie de Québec, a exprimé l'opinion que la minorité d'alors était trop nombreuse pour la population et qu'il ne fallait pas qu'elle augmente par la voie de l'immigration. De là venait l'idée de ne reconnaître que les anglophones d'avant la loi 101 ainsi que leurs descendants; les autres doivent se franciser (la loi 14 ne permet désormais aux nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas le français d'utiliser une autre langue que le français auprès des institutions et des représentants de l'État que pendant une période maximale de six mois).

8. Lors du recensement de 2021, près de 21% de la population de l'île de Montréal a déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle (réponses

régime de la loi 101, il n'y a pas vraiment d'institutions de langue anglaise. Toutes doivent être bilingues et desservir des populations tant francophones qu'anglophones. Le nombre d'anglophones « historiques » n'a donc pas beaucoup d'importance. Ces mêmes analystes et observateurs déplorent la disponibilité des services rendus en anglais dans les hôpitaux qui ne sont pas considérés comme bilingues parce que cela rend nécessaire l'embauche d'employés bilingues. En d'autres termes, l'anglais devrait être restreint au seul groupe historique et être ainsi évacué de la vie quotidienne des autres Québécois. Le chercheur Frédéric Lacroix, entre autres, perçoit les collèges et les universités francophones comme les perdants d'un « bilinguisme concurrentiel » qui leur fait perdre les meilleurs étudiants. Dans son cauchemar, le bilinguisme français-anglais est un danger à éviter et la connaissance et l'utilisation de l'anglais par les francophones et les immigrants constituent toujours un risque pour la survie du français. La loi 14 reflète fidèlement une telle perspective.

Le but de la distinction entre les anglophones historiques et les autres citoyens est clair : seuls les premiers seront admissibles à recevoir des services gouvernementaux en anglais. S'il est vrai que la distinction correspond en grande partie aux règles d'admissibilité à l'école anglaise, il est néanmoins facile de comprendre qu'un individu malade, par exemple, ou interpellé par la police ou les autorités fiscales, puisse se sentir rassuré s'il peut s'exprimer effectivement dans la langue officielle de son choix, même si ses enfants fréquentent l'école française. La logique de ces dispositions restrictives paraît impossible à justifier.

Il est possible que la réduction des services en anglais soit moins draconienne dans le système de santé qu'ailleurs.

uniques ou multiples). De même, 35 % de la population de l'île a l'anglais comme première langue officielle parlée, dont 31 % comme unique première langue parlée.

Le gouvernement a répété à plusieurs reprises que le secteur de la santé ne sera pas affecté, même s'il a refusé d'insérer une disposition explicite à cet effet. De plus, nul ne peut penser que les professionnels québécois, surtout les médecins et les infirmières, ne rendront pas de services aux patients quand ils sont capables de le faire. Quoi qu'il en soit, le principe si cher aux auteurs de la loi, que le droit de chaque Québécois de travailler uniquement en français prime sur le désir des consommateurs d'être servis dans une autre langue, risque d'affecter gravement les services de santé.

Le désir de réduire massivement l'usage de l'anglais dans le système de justice n'est pas caché. On essaie de remettre en vigueur les dispositions de la loi 101 qui ont été invalidées par les tribunaux et qui préconisaient une justice unilingue, en plus de franciser la pratique notariale. Bien sûr, la Constitution du Canada n'a pas changé sur ce point et une nouvelle invalidation de ces mesures demeure probable. Il n'empêche que valides ou non, ces dispositions sont surprenantes.

Les déficiences des systèmes de justice occidentaux sont bien connues. La justice est lente. Elle est coûteuse et inaccessible pour la majorité des citoyens. Les résultats frôlent souvent l'aléatoire. La position de force du gouvernement et des riches et puissants est inébranlable. La justice québécoise manifeste elle aussi toutes ces faiblesses. Cependant, le bilinguisme du système n'a jamais posé problème. Chacun peut se faire comprendre et comprendre ses juges et ses adversaires. Il n'y a donc aucune tradition de discrimination sur la base de la langue. La détermination d'abolir l'aspect le plus satisfaisant du système de justice choque la raison. La seule explication se trouve dans l'aversion pour toutes formes de bilinguisme. Pourtant, les effets néfastes de la réforme vont se manifester rapidement.

D'une part, la justice sera encore moins accessible pour les non-francophones. De plus, les juges unilingues comprendront moins bien la jurisprudence et la littérature de la common law, ce qui est certainement un désavantage dans

une juridiction bisystémique où la common law occupe 50 % de l'espace juridique.

D'autre part, la transformation de la justice ne bénéficiera à personne. En effet, aucun gagnant n'est envisageable. Il s'agit simplement d'une attaque délibérée et injustifiable contre l'anglais.

Curieusement, la déclaration de guerre au bilinguisme français-anglais partout au Québec a comme conséquence la création d'une discrimination qui vise non seulement les anglophones, mais également les francophones. La loi interdit aux potentiels employeurs de vérifier si un candidat parle anglais. On peut exiger des connaissances en informatique, en science, en toute autre matière jugée utile, mais pas en anglais, bien que tout le monde sache qu'à Montréal, presque tout travail auprès du public requiert le bilinguisme. N'est-il pas évident qu'un vendeur, un policier, un avocat, un médecin est sévèrement handicapé s'il est unilingue ? Pourquoi celui ou celle qui a pris le soin de bien apprendre les deux langues ne devrait-il pas s'en servir comme d'un atout lors d'une entrevue d'embauche ? L'interdiction d'utiliser l'anglais pourrait même donner un avantage aux anglophones dont la connaissance de cette langue n'est pas en doute et dont on peut légalement vérifier la qualité du français. Seuls l'antipathie au bilinguisme et le désir de protéger ceux qui ne l'ont pas appris peuvent expliquer une telle réglementation.

Ce type de disposition se trouvait dans la loi 101⁹. Cependant, le nouveau zèle dans la répudiation du bilinguisme français-anglais risque d'augmenter le niveau de la discrimination contre les francophones bilingues¹⁰. La tentative de

9. Gatineau (Ville de) c. Syndicat des cols blancs de Gatineau, 2016 QCCA 1596.

10. Notons qu'en 2021, 54 % de la population de langue maternelle française résidant dans la région métropolitaine de recensement de Montréal déclarait pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais. Cette proportion augmente à raison d'environ deux points de pourcentage tous les cinq ans.

réduire les occasions d'apprendre l'anglais au cégep et la désapprobation de plus en plus évidente de la présence francophone dans les universités de langue anglaise illustrent parfaitement la nouvelle attitude. Inutile d'insister, la promotion de l'unilinguisme tente de réduire les connaissances et l'épanouissement de tous les Québécois, rend le Québec moins attrayant comme terre d'immigration et brime surtout les carrières des francophones.

Un autre élément de la loi 14 paraît aussi inquiétant. Il s'agit de la bureaucratisation massive et des vastes pouvoirs qui sont accordés aux exécutés de la loi. Les pouvoirs d'inspection et de fouille octroyés aux inspecteurs de l'Office québécois de la langue française dépassent même les pouvoirs de la police quand elle enquête sur un meurtre. De plus, ces nouveaux pouvoirs s'exercent dans un contexte où la clause dérogatoire a été invoquée. Les deux chartes des droits, qui tempèrent l'exercice des pouvoirs discrétionnaires dans les autres domaines, ne seront pas applicables ici à moins d'un jugement très courageux émanant des tribunaux. De plus, les organismes administratifs pourront donner des ordres auxquels la désobéissance constituera une offense pénale. Tout compte fait, pour la majorité des gens, il sera impossible de contester la loi ou de résister à son application, et la protection contre l'arbitraire sera réduite.

Finalement, on ne peut passer sous silence la tentative d'amender la Constitution du Canada par une loi ordinaire. Le but était clairement d'établir une façon distincte d'interpréter les dispositions constitutionnelles au Québec par rapport aux autres provinces. Bien que cette tentative soit en toute probabilité illégale, elle est néanmoins très inquiétante. La Constitution est le document fondamental qui définit le Canada. Son éclatement ou son éparpillement serait la première étape vers la dissolution du pays, sans référendum ni négociation, ce que la Cour suprême a pourtant décrété

comme étant des conditions préalables¹¹. La législation albertaine récemment adoptée, par laquelle cette province essaie de se soustraire à des parties de la Constitution, démontre la fragilité du Canada à l'époque de la loi 14.

En invoquant la clause dérogatoire comme il l'a fait dans la Loi sur la laïcité de l'État, le Québec annonce que ses politiques identitaires ont désormais préséance sur les droits individuels enchâssés dans la Constitution. Or, la raison d'être de la Charte était précisément la protection des individus contre la majorité. L'utilisation de la clause dérogatoire en faveur des majorités et des identités collectives renforce l'impression que le Québec a abandonné, sinon la lettre, l'esprit de la Constitution. Ce serait un autre élément qui, à long terme, pourrait dissoudre la fédération. À court terme, il rend la protection constitutionnelle des Québécois de toutes origines plutôt chancelante et place un vague concept de « droit collectif » dans une position de force face aux droits et libertés individuels respectés dans presque tous les États démocratiques.

* * *

Alors que certains éléments de la loi 101, qui protégeait déjà le français de façon efficace, auraient pu être peaufinés ou améliorés afin d'accroître cette protection, l'adoption du projet de loi 96 se veut plutôt une attaque en règle contre les droits individuels et contre la partie anglaise ou anglophone de notre héritage.

De fait, un appui tacite et parfois explicite fut accordé à cette loi par plusieurs partis d'opposition tant au Québec qu'au Canada et par le gouvernement fédéral. Si le Parti libéral n'a pas formellement endossé toutes les dispositions de la loi, il s'est clairement rangé du côté de l'idéologie qui a inspiré la loi et n'a pas contesté les prémisses qui ont mené à son adoption.

11. *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, 1998 2 RCS 217.

Dans une démocratie saine, l'opposition doit critiquer une loi jugée controversée, et dans une fédération, le gouvernement fédéral doit défendre ses pouvoirs et surtout défendre les droits individuels et les minorités contre les vagues identitaires des provinces. Cette quasi-unanimité en faveur de la loi 14 peut engendrer un affaiblissement de la démocratie, ce qui, en soi, devrait être plus alarmant qu'un quelconque déclin – réel ou imaginaire – du français.

Certes, le but de cette critique fondamentale n'est pas de retourner au laisser-faire linguistique où le français ne serait pas protégé du tout, ni à une égalité des deux langues qui serait complètement impossible à gérer. Il semble que tous les Québécois sont d'accord pour dire que le français mérite d'être protégé et que le maintien d'un Québec fondamentalement francophone est un but assez légitime pour légiférer. Cependant, il est important de garder l'anglais comme partie intégrante et bénéfique de la culture québécoise et de permettre à tous les citoyens de se sentir chez eux sans égard à leurs origines. La loi 14 a provoqué une déprime parmi les membres des minorités linguistiques, décuplée par le recours à la clause dérogatoire tant pour la langue que pour la laïcité. Toutefois, il serait sûrement possible de procéder par dialogue et discussion plutôt que par imposition de mesures restrictives et contraignantes qui divisent nécessairement la population. En procédant ainsi, on pourrait restaurer la paix sociale que la loi 101, telle qu'amendée par les tribunaux, avait créée et que la loi 14 a ébranlée.

L'auteur remercie Michaëlla Bouchard-Racine pour sa contribution.

Vitalité communautaire et acceptabilité des immigrants anglophones : perceptions d'étudiants franco-ontariens, acadiens et québécois

Richard Y. Bourhis et Réal Allard

En tant qu'êtres humains, nous faisons partie de plusieurs catégories sociales incluant celles de genre, d'ethnicité, de nationalité et de langue et culture d'origine. Nous avons tendance à dire « nous » pour référer à notre *endogroupe*, celui que nous considérons comme notre principal groupe d'appartenance et auquel nous tendons à nous identifier fortement. Par ailleurs, on définit les *exogroupes* comme les groupes autres que le nôtre et auxquels on ne tend pas à s'identifier (Bourhis, 2021). La langue est souvent considérée comme un pilier de l'identité sociale des individus étant donné la force affective de la langue maternelle dans la socialisation des enfants par leurs parents et par l'éducation dans le système scolaire de l'endogroupe. La langue maternelle joue un rôle particulièrement important dans la formation des catégorisations « eux-nous » dans les régions et pays constitués de plusieurs communautés linguistiques, qu'elles soient complémentaires ou rivales.

Dans la plupart des pays du monde, la diversité linguistique est la règle plutôt que l'exception. Ainsi, la majorité des pays sont constitués de plusieurs communautés linguistiques établies dans des régions reflétant les aléas de leurs histoires nationales parfois tumultueuses. Ces communautés linguistiques sont en contact plus ou moins harmonieux avec d'autres groupes

linguistiques dans les régions d'un même pays. Le vivre-ensemble harmonieux dépend souvent de ce que les individus et groupes linguistiques majoritaires acceptent et respectent les identités et usages linguistiques des exogroupes minoritaires, à propos desquels ils peuvent adopter des lois linguistiques plus ou moins bienveillantes. Comment relever les défis du vivre-ensemble harmonieux entre les communautés linguistiques tout en évitant les écueils des rivalités intergroupes ?

Le présent chapitre porte sur ces enjeux du vivre-ensemble dans la zone bilingue du Canada, du point de vue d'étudiants universitaires franco-ontariens, acadiens et québécois francophones quant à l'accueil de migrants interprovinciaux et internationaux d'origine francophone ou anglophone. Notre étude compare les préférences et les perceptions des étudiants francophones de trois provinces (Ontario, Nouveau-Brunswick, Québec) envers des migrants canadiens-français ou canadiens-anglais s'établissant dans leur province natale respective, et compare ces préférences à celles pour des immigrants internationaux francophones d'origine africaine ou anglophones des États-Unis.

Vitalité des communautés linguistiques

Giles, Bourhis et Taylor ont proposé en 1977 la notion de « vitalité ethnolinguistique » comme outil conceptuel visant à mieux analyser les forces et faiblesses des communautés linguistiques en contact dans les sociétés multilingues. Plus la vitalité d'une communauté linguistique est forte, plus elle a de chances de survivre et de s'épanouir en tant que collectivité distincte en présence d'autres communautés linguistiques. Inversement, plus la vitalité d'une communauté linguistique est faible, plus elle risque de disparaître en tant que minorité distincte dans une région ou un État national. La notion de vitalité ethnolinguistique tient compte du fait que les contacts entre communautés linguistiques sont plus souvent inégalitaires qu'égalitaires et

que l'ascendance d'une communauté se fait parfois aux dépens de la communauté de plus faible vitalité. Toutefois, une prémisses de la vitalité ethnolinguistique demeure : tant les minorités que les majorités linguistiques ont à cœur de vivre et de s'épanouir en tant que collectivités linguistiques et culturelles distinctes (Bourhis *et al.*, 2019). Ainsi, que leur groupe soit de faible ou de forte vitalité, que leur langue soit valorisée ou dévalorisée, les communautés linguistiques ont droit à leur existence et à leur épanouissement distincts, au présent comme dans l'avenir. Trois catégories de facteurs sont susceptibles d'influencer la vitalité des communautés linguistiques, à savoir le poids démographique, le contrôle institutionnel et le statut social.

Les variables démographiques sont les suivantes : le nombre absolu de membres du groupe linguistique défini ici selon la langue maternelle (L1) à l'intérieur d'un territoire urbain, régional ou national, les taux de natalité et de mortalité, le nombre de locuteurs par tranche d'âge selon la pyramide d'âge et selon le genre, le nombre de mariages endogames et exogames, les tendances à l'immigration et à l'émigration interrégionale ou internationale, ainsi que le degré de connaissance des première, deuxième ou troisième langues des populations. Nous nous intéressons aussi à l'utilisation des langues minoritaires et majoritaires dans les domaines *privés* de la vie des locuteurs, tels qu'au foyer, et dans le domaine *public* du travail, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et des administrations gouvernementales locales et nationales. Les facteurs de densité réfèrent à la concentration numérique des locuteurs dans différentes régions ou provinces, à leur pourcentage par rapport aux locuteurs des exogroupes, et au fait que la communauté linguistique occupe encore son territoire « ancestral » ou ne l'occupe plus. Les groupes linguistiques dont le nombre et le pourcentage sont élevés dans une région peuvent utiliser leur langue dans plusieurs domaines privés et publics, ce qui est moins le cas pour les minorités linguistiques en déclin. Quand

l'ensemble de ces indicateurs démographiques est favorable pour un groupe linguistique, nous considérons qu'il contribue à la vitalité ethno linguistique de cette communauté. En revanche, lorsque plusieurs de ces indicateurs sont défavorables, ils peuvent nuire à la vitalité d'une communauté linguistique et avoir un effet négatif surtout sur les communautés minoritaires déjà fragilisées par la faiblesse générale de leur vitalité.

Le contrôle institutionnel est le pouvoir qu'un groupe linguistique peut exercer sur son sort auprès et au sein d'institutions de sa municipalité, de sa province ou de son pays. Une communauté linguistique qui exerce un certain contrôle sur sa destinée est en meilleure posture dans la perspective de disposer du soutien institutionnel nécessaire pour garantir l'usage de sa langue d'origine dans les institutions privées et publiques de ladite municipalité, région ou province. Le contrôle institutionnel permet aux majorités et aux minorités de garantir l'usage de leur langue auprès et au sein d'institutions des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la justice (tribunaux), des services gouvernementaux, ainsi que dans les municipalités, dans le commerce, les finances, les médias et les industries culturelles, pour ne nommer qu'eux. Les minorités linguistiques doivent atteindre et maintenir un degré de contrôle institutionnel suffisant si elles désirent survivre en tant qu'entités collectives distinctes et autonomes à l'intérieur de régions et États où se trouvent des majorités linguistiques dominantes.

Le succès de leaders issus d'une minorité linguistique, par exemple leur obtention de postes qui leur confèrent un pouvoir décisionnel au sein de l'appareil gouvernemental majoritaire, peut mener à un soutien institutionnel des minorités linguistiques en présence. Ce soutien institutionnel témoigne du degré de mobilisation d'une communauté linguistique, souvent sous forme de groupe de pression, dans le but de représenter et de protéger ses intérêts linguistiques et culturels dans dif-

férents domaines de la vie publique et privée (Bourhis et Landry, 2012). Au Canada, par exemple, le bilinguisme officiel représente un soutien institutionnel qui peut satisfaire en partie les besoins d'usages linguistiques des groupes minoritaires francophone et anglophone dans un contexte de vivre-ensemble plus ou moins harmonieux. Toutefois, ce soutien institutionnel n'est pas acquis une fois pour toutes. Il peut s'affaiblir en raison d'un déclin démographique ou d'un leadership communautaire insuffisant à en contrecarrer l'érosion, qu'elle soit attribuable à de l'indifférence ou à de l'intolérance de la part des majorités dominantes à l'égard des minorités linguistiques. L'absence d'un leadership convaincu et engagé à la tête d'une minorité linguistique peut compromettre les progrès accomplis par les générations précédentes sur le plan institutionnel et peut hypothéquer les progrès indispensables à la survie linguistique de la génération à venir.

Le statut social des majorités et minorités linguistiques coexistant dans un État contribue à leur vitalité ethnoлингistique. Les facteurs contribuant au statut des communautés linguistiques sont : le prestige sociohistorique de la majorité et des minorités linguistiques ; le statut actuel des communautés linguistiques en fonction de leur rayonnement culturel, économique et technologique ; le prestige des langues et cultures de chacune des communautés linguistiques à l'échelle locale, nationale et internationale. Par exemple, les deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais, jouissent d'un prestige historique, économique et culturel depuis des siècles.

Les politiques linguistiques adoptées par les gouvernements peuvent aussi contribuer au statut social des langues et communautés linguistiques et de ce fait, contribuer à la vitalité des minorités et des majorités. Par exemple, au Canada, l'adoption de la Loi sur les langues officielles de 1969 a entériné le bilinguisme français-anglais de l'ensemble de l'administration fédérale du gouvernement canadien. Dans la mouture de 1988 de la Loi sur les langues officielles, l'article 41 engage le gouvernement

fédéral à prendre des mesures favorisant l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, garantissant l'accès aux services fédéraux dans les deux langues officielles et soutenant l'épanouissement des communautés minoritaires francophones hors Québec et anglophone du Québec. La Loi constitutionnelle de 1982 garantit, en vertu de l'article 23, le droit des francophones hors Québec et le droit de la minorité anglophone au Québec d'avoir et d'administrer des établissements d'enseignement primaire et secondaire dans leur langue, consolidant ainsi le soutien institutionnel des minorités de langue officielle dans le secteur de l'éducation. Ainsi, tandis que les lois et les règlements linguistiques des provinces tendent à restreindre, voire à miner la vitalité des minorités francophones hors Québec et celle des anglophones du Québec, les politiques linguistiques fédérales des dernières décennies ont tenté d'équilibrer et de protéger le statut des minorités de langues officielles afin de maintenir leur vitalité et de préserver l'unité canadienne. Au Québec, la Charte de la langue française (loi 101) adoptée en 1977 et la loi 14 venue la bonifier en 2022 sont des exemples d'aménagements linguistiques visant à rehausser le statut et le degré de contrôle institutionnel de la majorité linguistique francophone, parfois aux dépens de la minorité linguistique anglophone autrefois considérée comme une élite dominante et formant aujourd'hui une minorité officielle dont la vitalité est fragile (Bourhis, 2019).

Les trois facteurs de la vitalité interagissent pour influencer dans une direction ou dans l'autre la vitalité globale des communautés linguistiques en contact. Un groupe linguistique peut être faible sur le plan des variables démographiques, mais fort en contrôle et soutien institutionnel ainsi qu'en statut, avec pour résultat un niveau de vitalité moyen comparativement à celui d'une minorité linguistique faible sur ces trois dimensions de la vitalité (Bourhis et Landry, 2012).

La **vitalité subjective** est la façon dont les locuteurs perçoivent la vitalité de leur propre communauté. Quand il s'agit

de mobilisation collective des communautés linguistiques, cette perception peut s'avérer aussi importante que les évaluations objectives basées sur les données de recensements et les indicateurs de soutien institutionnel. Nous avons conçu un questionnaire sur la vitalité subjective (QVS) pour mesurer les perceptions des répondants de groupes majoritaires et minoritaires concernant la vitalité démographique de leur endogroupe et des exogroupes dans leur environnement immédiat, ainsi que le soutien (ou contrôle) institutionnel et le statut de ces mêmes groupes. Notre survol des recherches sur la vitalité utilisant le QVS dans plusieurs pays montre que dans l'ensemble, les membres des minorités et majorités linguistiques sont réalistes dans leurs perceptions subjectives de la vitalité endogroupe et exogroupe, ce qui reflète les tendances qui se dégagent des évaluations objectives de la vitalité des communautés, basées sur les recensements (Bourhis *et al.*, 2019).

Étude sur l'acceptabilité des migrants francophones et anglophones chez les francophones de la zone bilingue du Canada

Notre étude a porté sur les liens entre la vitalité des communautés d'accueil francophones de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec et les enjeux des migrations interprovinciale et internationale dans ces trois provinces. Cette étude, entreprise en 2015, a comparé l'acceptabilité des immigrants francophones et anglophones exprimée par des étudiants des minorités franco-ontarienne et acadienne du Nouveau-Brunswick à celle exprimée par des étudiants de la majorité québécoise francophone (Sioufi, Bourhis et Allard, 2016). La vitalité démographique des Franco-Ontariens demeure assez faible: ils représentaient, au moment du recensement de 2011, une minorité de 561 000 francophones (langue maternelle: L1) et ne constituaient que 4,5 % de la population ontarienne par rapport à la majorité de 8,9 millions de Canadiens anglais (L1)

constituant 70 % de la population ontarienne. La vitalité de la minorité acadienne du Nouveau-Brunswick est moyenne, cette minorité étant alors composée de 240 455 francophones (L1) constituant 32 % de la population, par rapport aux 411 275 Canadiens anglais (L1) constituant 65 % de la population de cette province. Les Québécois francophones sont une majorité de forte vitalité, composée alors de 6,1 millions de francophones (L1) représentant 77 % de la population provinciale, par rapport à la minorité de 647 655 anglophones (L1) constituant 8,3 % de la population du Québec.

Les répondants à l'étude étaient des étudiants franco-ontariens de l'Université Laurentienne, à Sudbury (N = 227), des étudiants acadiens de l'Université de Moncton (N = 227) et des étudiants québécois francophones de l'Université du Québec à Montréal (N = 204). Tous les répondants avaient le français comme langue maternelle (L1), partageaient le même niveau d'éducation et provenaient de classes sociales semblables. L'étude a trouvé que les étudiants de ces trois communautés francophones pouvaient être plus ou moins accueillants selon la langue des migrants canadiens-français et canadiens-anglais, mais aussi selon que les immigrants internationaux étaient des francophones d'Afrique ou des anglophones euro-américains des États-Unis.

Hypothèse 1. L'Hypothèse de l'identité canadienne commune propose que les Franco-Ontariens, Acadiens et Québécois francophones ne préfèrent ni les migrants canadiens-anglais ni les migrants canadiens-français puisque *tous* partagent les mêmes identité et citoyenneté canadiennes. Les trois groupes de répondants francophones auront une préférence plus marquée pour les migrants canadiens par rapport aux immigrants «étrangers», soit des Africains francophones, soit des Américains anglophones des États-Unis.

Hypothèse 2: l'effet du favoritisme pro-endogroupe. Les recherches en psychologie sociale démontrent que les humains valorisent et favorisent les membres de leur endo-

groupe linguistique ou ethnique plutôt que les membres d'exogroupes (Bourhis, 2021). Dans notre étude, les communautés d'accueil francophones avaient tendance à préférer accueillir les migrants francophones plutôt que les migrants anglophones, qu'ils soient du Canada ou d'autres pays. Le sentiment de menace identitaire est un facteur aggravant du favoritisme pro-endogroupe. Ce sentiment de menace peut être attisé par des politiciens, des partis politiques ou des individus qui cherchent à stigmatiser et rejeter les exogroupes ethniques ou linguistiques qu'ils considèrent comme rivaux. Les recherches montrent que plus les groupes perçoivent que les exogroupes menacent la culture et la langue de leur endogroupe, moins ils les perçoivent favorablement ou veulent les accueillir dans leur pays ou province d'établissement (Stephan, Ybarra et Morrison, 2015). Les Franco-Ontariens, Acadiens et Québécois francophones partagent une histoire commune de percevoir que leur langue (française) est menacée par l'indifférence, l'incompréhension ou l'intolérance des Canadiens anglais de toutes les provinces canadiennes. La perception d'une vitalité francophone commune fait en sorte que les trois groupes de francophones partagent le sentiment que la vitalité de leurs communautés est au contraire renforcée par la migration de Canadiens français et d'Africains francophones.

Méthode et répondants

Les trois groupes d'étudiants ont rempli, pendant leur cours en sciences sociales à l'université, un questionnaire commun en français adapté à leur contexte provincial. Ils devaient répondre aux questions selon une échelle de Likert en sept points où 1 signifiait « pas du tout d'accord », 4, « moyennement d'accord » et 7, « fortement d'accord ». Les moyennes (M) des résultats obtenus sur l'échelle de Likert ont été analysées à l'aide de statistiques multivariées comparant les trois groupes

de répondants sur l'ensemble des variables mesurées. Dans le présent chapitre, nous rapportons surtout les différences entre les variables dont les moyennes étaient statistiquement différentes.

L'échantillon de répondants ($N = 658$) était constitué de 443 femmes et 214 hommes dont la moyenne d'âge était de vingt-deux ans et dont le lieu de naissance était dans leurs provinces respectives. La langue maternelle des parents de l'ensemble des étudiants universitaires était le français et tous étaient nés au Canada.

Résultats et discussion

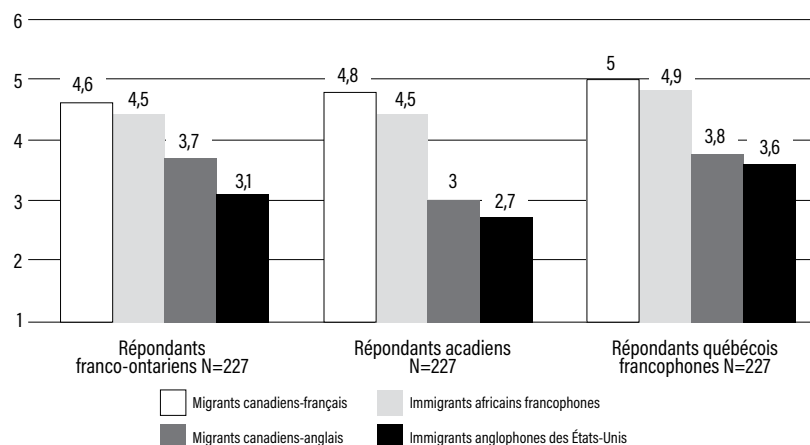
Bien que les Franco-Ontariens aient déclaré parler aussi bien l'anglais ($M = 6,5$) que le français ($M = 6,5$), les Acadiens ont déclaré parler mieux le français ($M = 6,6$) que l'anglais ($M = 5,8$), à l'instar des Québécois francophones, qui ont déclaré parler mieux le français ($M = 6,9$) que l'anglais ($M = 5,2$). En ce qui concerne l'usage du français à la maison, avec les amis et à l'université, les Franco-Ontariens ont déclaré faire un usage un peu plus fréquent du français ($M = 5,1$) que de l'anglais ($M = 4,6$), tandis que les Acadiens ont déclaré faire un usage beaucoup plus fréquent du français ($M = 6,5$) que de l'anglais ($M = 2,6$), tout comme les Québécois francophones (M français = $6,8$; M anglais = $2,2$). De plus, les Franco-Ontariens se sont déclarés bilingues dans une plus forte proportion ($M = 6,3$) que les Acadiens ($M = 5,6$) et les Québécois francophones ($M = 4,3$). De toute évidence, les Franco-Ontariens font fréquemment usage des deux langues dans leur vie quotidienne.

En outre, les répondants issus des minorités franco-ontarienne ($M = 6,7$) et acadienne ($M = 6,7$) s'identifiaient comme Canadiens davantage que ceux issus de la majorité francophone québécoise ($M = 4,3$). À l'inverse, les Québécois francophones s'identifiaient plus fortement à leur province d'origine ($M = 6,7$) que les Acadiens ($M = 6,2$) ou les Franco-Ontariens ($M = 6,2$).

Les répondants se sont aussi prononcés sur leur sentiment de sécurité culturelle et linguistique dans leurs provinces respectives. Les Québécois francophones percevaient leur sécurité culturelle comme étant plus faible ($M = 4,4$) comparativement au sentiment des Acadiens ($M = 5,2$) ou des Franco-Ontariens ($M = 5,0$). Bien que bénéficiant d'une forte vitalité au Québec, les Québécois francophones déclaraient ressentir leur sécurité linguistique comme plus faible ($M = 3,6$) par rapport à ce qu'ont déclaré les Franco-Ontariens ($M = 4,9$) et les Acadiens ($M = 4,0$). Ces impressions reflètent en partie la saillance des discours politiques concernant le déclin du français à Montréal et la primauté de la nation québécoise.

La figure 1 présente les préférences des trois groupes d'étudiants francophones pour certaines catégories d'immigrants selon leur langue et pays d'origine. Par exemple, les Québécois francophones préfèrent les migrants canadiens-français ($M = 5,0$) ou africains francophones ($M = 4,9$) plutôt que les migrants canadiens-anglais ($M = 3,8$) ou anglo-américains ($M = 3,6$).

Figure 1. Préférence pour les migrants et immigrants selon la langue et le pays d'origine



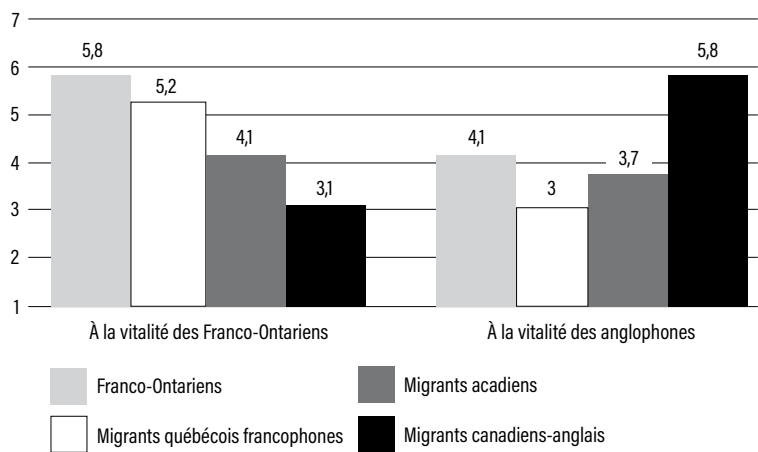
Les répondants ont aussi rempli le questionnaire portant sur la vitalité subjective et, plus précisément, leur désir de se mobiliser personnellement afin de renforcer la vitalité de leur

endogroupe dans les domaines de la démographie, du contrôle institutionnel et du statut. Les répondants franco-ontariens ($M = 5,5$), acadiens ($M = 5,9$) et québécois francophones ($M = 5,6$) ont affirmé désirer se mobiliser fortement pour soutenir la vitalité de leur endogroupe respectif. En revanche, les Franco-Ontariens ($M = 3,9$), les Acadiens ($M = 3,2$) et les Québécois francophones ($M = 3,2$) ont dit avoir peu de désir de se mobiliser pour la vitalité des Canadiens anglais dans leur province respective. Ces résultats montrent que les trois groupes de francophones sont davantage sensibles à l'enjeu du maintien de la vitalité de leur endogroupe linguistique qu'à de celui de la vitalité des exogroupes anglophones.

Franco-Ontariens: apport des immigrants à la vitalité endogroupe

Les étudiants Franco-Ontariens devaient en outre se prononcer sur l'apport des immigrants à la vitalité de leur endogroupe dans les domaines incluant la vigueur de la langue française, le bien-être économique et la création d'emploi dans leurs communautés. La figure 2 montre que les étudiants Franco-Ontariens ont affirmé percevoir que ce sont les membres de leur endogroupe ($M = 5,8$) qui contribuent le plus fortement à sa vitalité, suivis des migrants québécois francophones ($M = 5,2$) et des migrants acadiens ($M = 4,1$). Les migrants canadiens-anglais étaient perçus comme contribuant très peu à la vitalité de la communauté franco-ontarienne ($M = 3,1$). Inversement, la figure 2 montre que ce sont les trois groupes de migrants francophones qui sont perçus comme contribuant le moins à la vitalité des anglophones (majoritaires) de l'Ontario. Plutôt, ce sont les migrants canadiens-anglais qui sont perçus comme contribuant le plus fortement à la vitalité de la majorité anglophone de l'Ontario ($M = 5,8$).

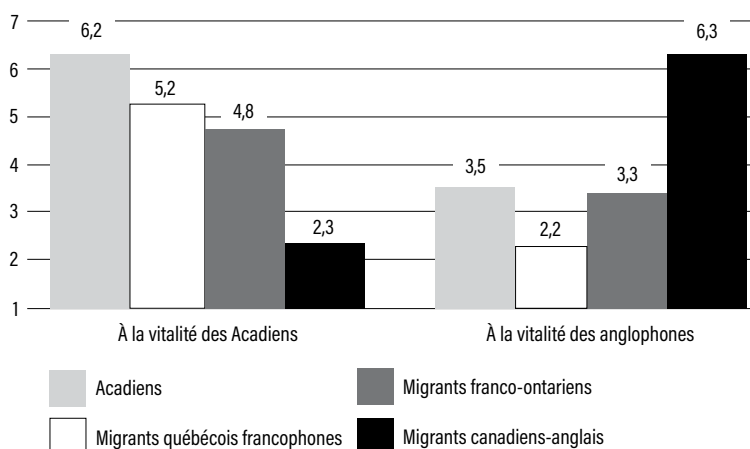
Figure 2. Perceptions des étudiants franco-ontariens (N =227) de la contribution de l'endogroupe et des immigrants à la vitalité des Franco-Ontariens et à la vitalité des anglophones



**Acadiens du Nouveau-Brunswick:
apport des immigrants à la vitalité de l'endogroupe**

La figure 3 montre que les étudiants acadiens estimaient que ce sont les membres de leur propre groupe (M = 6,2) qui contribuent le plus fortement à sa vitalité, suivis des migrants québécois francophones (M = 5,2) et des migrants franco-ontariens (M = 4,8). Les migrants canadiens-anglais étaient perçus comme contribuant le moins à la vitalité de la communauté acadienne (M = 2,3) et inversement, les trois groupes de migrants francophones étaient perçus comme contribuant le moins à la vitalité de la majorité anglophone du Nouveau-Brunswick. Plutôt, les migrants canadiens-anglais étaient perçus comme y contribuant le plus fortement (M = 6,3).

Figure 3. Perceptions des étudiants acadiens (N =227) de la contribution de l'endogroupe et des migrants à la vitalité des Acadiens et à la vitalité des anglophones

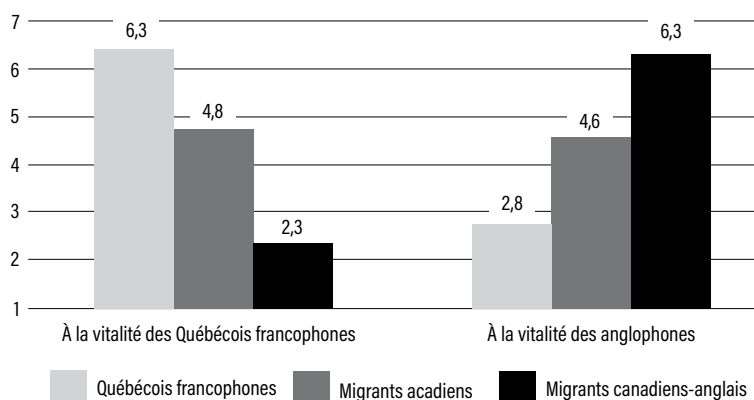


Québécois francophones : apport des immigrants à la vitalité endogroupe

Les étudiants québécois francophones devaient aussi se prononcer sur l'apport des immigrants à la vitalité de leur endogroupe majoritaire. La figure 4 montre qu'ils estimaient que ce sont les membres de leur propre groupe ($M = 6,3$) qui contribuent le plus fortement à sa vitalité, suivis des migrants acadiens ($M = 4,8$). Les migrants canadiens-anglais étaient perçus comme contribuant très peu à la vitalité de la majorité québécoise francophone ($M = 2,3$) et inversement : les Québécois francophones ($M = 2,8$) étaient perçus comme contribuant le moins à la vitalité de la minorité anglophone du Québec. Ce sont les migrants canadiens-anglais qui étaient perçus comme y contribuant le plus fortement ($M = 6,3$) suivie par les migrants acadiens ($M = 4,6$).

Dans l'ensemble, les figures 2, 3 et 4 montrent que les répondants étaient conscients des enjeux migratoires – non seulement de ceux qui avantagent ou désavantagent la vitalité de leur endogroupe, mais aussi de ceux qui avantagent ou désavantagent celle des exogroupes anglophones.

Figure 4. Perception des étudiants québécois francophones (N =204) de la contribution de l'endogroupe et des migrants à la vitalité des Québécois francophones et à la vitalité des anglophones

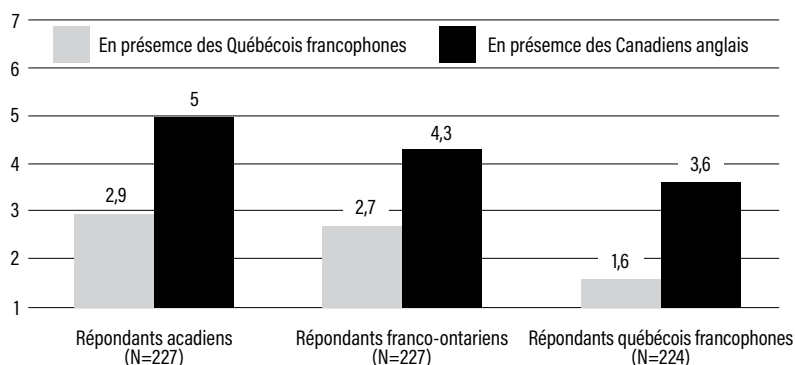


Sentiment de menace identitaire en présence des Canadiens anglophones

De surcroît, les répondants des trois groupes francophones devaient se prononcer sur le sentiment d'une menace identitaire en présence de Québécois francophones ou de Canadiens anglais établis dans leur province respective. Les résultats de la figure 5 montrent que les étudiants franco-ontariens se sentaient plus menacés par la présence de Canadiens anglais établis en Ontario ($M = 4,3$) que par celle de migrants québécois francophones ($M = 2,7$). De même, pour les étudiants acadiens, la présence de Canadiens anglais établis au Nouveau-Brunswick semblait plus menaçante ($M = 4,3$) que celle de Québécois francophones ($M = 2,7$). Les étudiants québécois francophones se sentaient modérément menacés par la présence de Canadiens anglais établis au Québec ($M = 3,6$), et très peu par celle de membres de l'endogroupe québécois ($M = 1,6$).

D'autres analyses statistiques ont montré que plus les Franco-Ontariens, Acadiens et Québécois francophones se sentaient menacés en présence des Canadiens anglais, moins ils voulaient les accueillir comme migrants dans leur province

Figure 5. Sentiment de menace identitaire



respective. Par contre, plus les trois groupes francophones percevaient que les migrants canadiens-anglais pouvaient contribuer à la vitalité de leur endogroupe francophone, plus ils étaient prêts à les accueillir. Ces résultats témoignent de l'importance pour les trois groupes de maintenir et de fortifier leur vitalité communautaire par l'apport de la migration francophone ou même par celle de migrants anglophones quand ces exogroupes sont perçus comme pouvant contribuer à la vitalité de la communauté francophone.

* * *

Les résultats de cette étude offrent peu de soutien à l'hypothèse d'une identité commune aux Québécois, Acadiens et Franco-Ontariens. Malgré leur citoyenneté commune en tant que Canadiens, les répondants de ces trois groupes ont dit préférer chez eux une migration canadienne-française à celle de Canadiens anglais et se sentir plus menacés linguistiquement et culturellement par ces derniers.

Les résultats appuient notre hypothèse du biais pro-endogroupe linguistique, une manifestation de linguicisme (Bourhis, 2021) tant chez les étudiants francophones majoritaires du Québec que chez les étudiants francophones minori-

taires du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Ainsi le sentiment de menace linguistique n'est-il pas uniquement tributaire de la vitalité démographique de groupes linguistiques, mais aussi des représentations idéologiques défavorables que peuvent en faire les élites politiques pour des raisons historiques, culturelles, économiques ou d'affirmation nationale ?

Les Québécois francophones, les Acadiens et les Franco-Ontariens se sont montrés très conscients de l'apport des migrants francophones à la vitalité de leurs communautés linguistiques. Cela dit, toute étude sur les perceptions subjectives de la vitalité d'un endogroupe et de ses exogroupes ne saurait être statique ; les études de ce type constituent des représentations sociales fluctuantes qui évoluent au gré de sentiments, d'enjeux politiques et idéologiques, de circonstances sociolinguistiques et de l'évolution de la vitalité des communautés linguistiques.

Références

- Bourhis, R. Y., 2019. «Evaluating the impact of Bill 101 on the English-speaking communities of Quebec », *Language Problems & Language Planning*, vol. 43, p. 198-228.
- Bourhis, R. Y., 2021. «Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes», dans Robert J. Vallerand (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*. Montréal: Chenelière Éducation, p. 390-436.
- Bourhis, R. Y. et R. Landry, 2012. « Vitalité communautaire, autonomie culturelle et bien-être des minorités linguistiques », dans R. Y. Bourhis (dir.), *Déclin et enjeux des communautés de langue anglaise du Québec*. Ottawa: Patrimoine canadien et Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, p. 24-73.
- Bourhis, R. Y., I. Sachdev, M. Ehala et H. Giles, 2019. «Assessing 40 years of Group Vitality Research and Future Directions», *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 38, p. 409-422.

- Giles, H., R. Y. Bourhis et D. M. Taylor, 1977. « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans H. Giles (dir.), *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*. Londres (Royaume-Uni): Academic Press, p. 307-348.
- Sioufi, R., R. Y. Bourhis et R. Allard, 2016. « Vitality and ethnolinguistic attitudes of Acadians, Franco-Ontarians and Francophone Quebecers : two or three solitudes in Canada's bilingual belt ? », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 37, p. 385-401.
- Stephan, Walter G., Oscar Ybarra et Kimberly Rios, 2015. « Intergroup Threat Theory », *Handbook of Prejudice*. Mahwah (New Jersey): Erlbaum, p. 55-67.

Langue et immigration

Marco Micone

« Ce n'est pas le français qui est en déclin,
mais la proportion de ceux dont le français
est la langue maternelle ».
Victor Piché

L'exode fut massif. Les nombreuses maisons vides, où les émigrés avaient laissé pour seul ornement l'image d'un Sacré-Cœur sanguinolent, rappelaient les évacuations de la dernière guerre. Dans d'autres, les veuves blanches de l'émigration sublimaient leur besoin d'aimer à coups de messes, de cancons et de robes noires. Sur cette colline dénudée du Mezzogiorno où, au début des années 1950, s'entassaient près de deux mille personnes, l'institutrice de première année se trouvera une décennie plus tard devant un seul écolier.

Très tôt, j'avais été captivé par les récits de grand-père relatant ses traversées atlantiques et son long séjour à Montréal, au début du siècle, d'où il rapporta la dot pour ses filles, quelques mots de français estropiés et la conviction que ceux qui les lui avaient appris étaient aussi pauvres que nous. C'est ce que conclut aussi le maître d'école lorsque, à la veille de mon départ, il déploya la mappemonde devant la classe, à la recherche de Montréal.

Debout, devant l'hémisphère occidental, il commença à explorer le littoral de la Colombie-Britannique. Pendant que son index serpentait vers le Nord, il nous demanda ce qu'étaient des séquoias et des totems. Irrité par notre silence, il se retourna brusquement pour nous traiter d'ignares et continua

de scruter l'Alaska et le Yukon. Visiblement frustré, il promena son doigt obliquement à travers les Prairies, contourna les Grands Lacs pour ensuite remonter rapidement jusqu'au cercle polaire, devant lequel il resta de glace pendant quelques instants. Croyant qu'il avait enfin trouvé Montréal, nous nous rapprochâmes du maître pétrifié et, au moment où il cassa le crayon qu'il tenait dans sa main, nous nous rassîmes. Lorsqu'il reprit contenance, il nous assura que l'endroit où je m'apprêtais à émigrer s'appelait bel et bien Montréal, une ville dominée par les anglophones dont la population francophone était démunie et en voie d'assimilation.

Je finis par y mettre les pieds, avec mon frère et ma mère, après douze jours interminables passés dans la cale d'un paquebot, étourdi par le bruit des moteurs et par l'odeur de vomissure. Je n'éprouvais aucune émotion à l'idée de revoir mon père après sept ans d'absence. Parti seul pour Montréal, il était devenu le protagoniste d'un feuilleton épistolaire dans lequel je tenais un rôle de figurant épisodique.

Peu de temps après mon arrivée, ayant été refusé par l'école française de mon quartier (la même que fréquenteront mes deux fils trente ans plus tard), je fus aiguillé vers l'école Saint-Philippe-Bénizi. J'échouai dans une classe où des enfants de neuf ans côtoyaient des adolescents de treize ans, comme moi. C'était la période de calcul mental. Le professeur traduisait les questions en italien. *Sette più quattro più tre meno otto*. Je me suis senti infantilisé. J'avais été rétrogradé. Un naufrage aurait été moins grave. J'en voulais à mon père de nous avoir demandé de venir à Montréal et à ma mère d'avoir cru que j'avais besoin de lui.

Je quittai cette école le plus tôt possible pour un *gorgeous high school* tout neuf, dont la majorité des élèves était d'origine italienne. Je commençais à peine à me débrouiller en français. Ni l'histoire ni la mémoire populaire n'ont retenu le tort énorme que le libre choix du système scolaire rétrograde de l'époque a fait subir aux jeunes immigrants, conséquence de l'impéritie des

élites canadiennes-françaises, celles-là mêmes qui ont opprimé pendant si longtemps les classes populaires francophones.

N'ayant aucune connaissance de l'anglais, je me claquemu-
rai dans un mutisme absolu pendant plusieurs semaines. Un
jour, le professeur d'histoire posa une question sur le fascisme,
à laquelle personne ne répondait. Nerveusement, après avoir
répété mentalement la réponse deux ou trois fois, je prononçai
quelques mots suffisamment intelligibles à la grande stupéfac-
tion de mes camarades et du professeur, qui marcha jusqu'à
l'autre bout de la salle, regarda un instant par la fenêtre puis,
se retournant brusquement, l'index pointé dans ma direction,
laissa échapper : « *Even that guy knows.* »

Il m'avait pris pour un demeuré sans chercher à comprendre
pourquoi je me taisais. L'humiliation s'ajouta à un sentiment de
profond rejet de ce milieu scolaire, si différent de mon quartier
majoritairement francophone, que seule la lecture de *Bonheur
d'occasion* à la fin du secondaire réussira à atténuer. Cette
famille de gens simples, de dominés, d'humiliés décrite avec
tant de finesse et d'empathie par Gabrielle Roy, était la mienne.
Pour la première fois, je me suis non seulement senti chez moi,
mais j'ai aussi rêvé qu'un jour je puisse donner aux *gens du
silence* de l'immigration la possibilité d'ajouter leur voix à celle
d'Azarius, de Florentine et de Rose-Anna afin de clamer leur
indignation et leur révolte.

Pendant tout le cycle secondaire, les *Christian Brothers of
Ireland* nous apprirent à singer les anglophones du West-Island
que nous rencontrions une fois ou deux par année dans des
compétitions sportives. Ignorant les mécanismes de la repro-
duction sociale, nous sortions de ce ghetto avec l'illusion – par-
tagée par nos parents – que la connaissance de l'anglais allait,
comme par magie, nous permettre d'occuper des postes de
prestige dans la société. Quelques années plus tard, on retrou-
vera la plupart d'entre nous endogames, sous-scolarisés et
hostiles à l'affirmation du français et de ceux dont c'était la
langue maternelle.

Rares sont ceux qui quitteraient leur lieu d'origine si la situation économique et politique ne les y forçait. Car, à part une minorité privilégiée, les autres n'en retirent, tout au moins au début, qu'une insécurité psychologique et matérielle qui les portera à accepter les pires conditions de vie et de travail. Ils se rendront compte rapidement qu'ils n'ont pas laissé derrière eux que des difficultés, mais aussi une communauté, des êtres aimés et certaines coutumes dont ils ne peuvent se passer. S'amorce alors un mouvement déchirant entre le regret et la joie d'avoir émigré, mouvement dont la durée et l'issue sont fonction tant de la façon dont s'effectue le départ que de la qualité de l'accueil. La situation linguistique et politique du Québec ne fera qu'exacerber leurs difficultés d'intégration.

Pour la plupart d'origine rurale et peu scolarisés, les immigrants méditerranéens d'avant la loi 101 avaient une perspective du temps et de l'espace bien différente de celle des citoyens. Immigrer à Montréal, c'était passer d'un monde unilingue à la variété des voix potentiellement discordantes; c'était quitter le dénuement matériel pour l'empire des choses, sans nécessairement être moins pauvres; c'était aussi découvrir que les dominants et les dominés ne parlaient pas la même langue. Accueillis souvent avec méfiance sinon avec mépris, ils recherchent, pour la plupart, compréhension et soutien à l'intérieur de leur communauté, où ils retrouvaient valeurs et modes de vie plus conformes à leurs attentes.

Il fut aisé de les prendre au piège et de les manipuler. Le quartier immigrant, qui devait être un lieu de transition facilitant l'adaptation au pays d'accueil, devint trop souvent un marché captif pour certains et une source exclusive de votes pour d'autres. Ils étaient nombreux à vouloir perpétuer la marginalisation de ces communautés.

La politique du multiculturalisme leur fournira à la fois le support idéologique et les moyens financiers pour promouvoir une évanescence culture d'origine, se limitant le plus souvent à des activités culinaires ou folkloriques. Elle contribuera néan-

moins à resserrer la cohésion de la communauté – en valorisant l'appartenance ethnique aux dépens de la conscience de classe – et à consolider le pouvoir de ses leaders, qui se porteront à la défense de l'école anglaise, tout en sachant qu'il n'y avait pas meilleur moyen de marginaliser ceux qui la fréquentaient. Il n'y avait qu'une solution : obliger, par une loi, tous les jeunes immigrants (et enfants d'immigrants) d'âge scolaire à fréquenter l'école française.

On s'aperçut rapidement que la loi 101 était loin d'être une panacée. Il aurait fallu, dès les années 1980, restructurer les écoles pluriethniques pour que les francophones de vieil établissement y soient le plus nombreux possible, et ainsi permettre aux jeunes allophones de vivre, au moins à l'école, dans un milieu à l'image de la société. Il s'y serait créé, tout naturellement, au-delà du bavardage théorique sur l'interculturalisme, des situations d'échange et de confrontation d'idées, ancrées dans la réalité de la vie quotidienne de ces jeunes, les menant petit à petit, le plus souvent à leur insu, à se défaire des stéréotypes, à apprivoiser la différence et à relativiser leurs visions du monde.

Un milieu scolaire dont la composition ethnique est considérablement différente de celle de la société engendre inévitablement des conceptions fantaisistes de celle-ci. Au Collège Vanier – où j'ai enseigné à une certaine époque –, mes étudiants, d'origines diverses, croyaient qu'il y avait entre 40 % et 60 % de francophones d'héritage canadien-français au Québec qui, en plus, ne parlaient pas le *real French*. Aujourd'hui, sur l'île de Montréal, il y a plus d'une centaine d'écoles dont la proportion de jeunes allophones dépasse 75 % (et parfois 90 %). À la ségrégation sociale attribuable aux écoles privées et internationales, il s'est ajouté celle de nature ethnique.

Avant, on marginalisait les jeunes allophones dans les écoles anglaises ; aujourd'hui on les isole dans des écoles francophones mal aérées, délabrées et *laïcisées*, en continuant de croire – ou de faire croire – que franciser est synonyme d'intégrer. Il en

résulte un système scolaire le plus inégalitaire au Canada, qui ne préoccupe guère nos élites – renouvelées mais inchangées – ni nos dirigeants, dont la progéniture est choyée dans des écoles privées, rénovées et à l’abri de la *laïcité*.

Le Québec accueille des immigrants depuis des générations. Beaucoup d’entre eux n’ont pas attendu la loi 101 pour apprendre le français. Depuis 1977, cette loi a obligé des dizaines de milliers de jeunes immigrants et enfants d’immigrants¹ à fréquenter les écoles françaises pendant onze ans. En outre, bon nombre de nos immigrants sont originaires d’anciennes colonies françaises. Ils se chiffrent eux aussi par dizaines de milliers, dont un grand nombre détient un diplôme universitaire. Comme très peu d’entre eux déclarent le français comme langue maternelle, ils sont pour la plupart disqualifiés comme francophones, même si parmi eux on compte des professeurs de français, des professionnels qui travaillent en français, des écrivains et tant d’autres citoyens venus d’ailleurs, profondément attachés au Québec, pour qui l’expression « Québec français » est un pléonasme. Dans une société plurilingue comme la nôtre, où 23,7 % des Montréalais sont au moins trilingues (français et d’autres langues), l’utilisation du français langue maternelle (ou du français langue d’usage à la maison²) comme critère dans les enquêtes sur l’état du français fait le jeu des alarmistes et perpétue l’image de l’immigrant comme menace.

La hiérarchie ainsi créée, entre le français de langue maternelle et le français de langue seconde, ne doit pas être prise à la légère. Elle crée des catégories de citoyens n’ayant pas la même valeur dans la société, situation propice au racisme. On sait comment, dans d’autres lieux, mais encore aujourd’hui, la hiérarchisation des cultures s’est substituée à celle fondée sur

1. Dans quelques années, on les comptera par centaines de milliers.

2. 90 % de ceux qui déclarent utiliser le français à la maison ont le français comme langue maternelle. Le français parlé à la maison, utilisé comme critère, cache une intention assimilationniste.

la race – lorsque celle-ci est devenue une hérésie scientifique –, avec des conséquences néfastes aux plans politique et social. Au Québec, où langue et culture sont trop souvent interchangeables, il est temps de remiser cette aberration avant que des esprits moins inoffensifs que des déclinistes et des comptables ne s'en emparent.

Aujourd'hui, le français est parlé différemment – selon le niveau d'instruction, la classe sociale et la durée de séjour des immigrants – par près de 94 % de la population. Son utilisation dans les écoles (maternelle, primaire et secondaire) est passée de 64 % à 90 % entre 1971 et 2016. En outre, depuis qu'une classe de francophones d'héritage canadien-français s'est imposée dans le domaine économique, et que la culture québécoise d'expression française (de la littérature au cinéma) s'est affirmée ici et est reconnue au-delà de nos frontières, le français a non seulement acquis du prestige, mais est aussi devenu un facteur de promotion sociale. Le français n'est pas en déclin. Il ne s'est jamais aussi bien porté – malgré quelques reculs sectoriels récents – si l'on tient compte des progrès accomplis depuis 1977. C'est la proportion de ceux dont il est la langue maternelle qui diminue, depuis que l'augmentation de la population québécoise dépend majoritairement des immigrants³.

Il y a peu d'endroits au monde où on a fétichisé la langue comme au Québec. On en demande trop, depuis trop longtemps, au français. Nous en avons fait le symbole de notre destinée, le substitut du combat pour une souveraineté chimérique, le patrimoine illusoire du pauvre et de l'unilingue, ainsi que le synonyme de notre culture et de notre identité, alors qu'il n'en est qu'un aspect. Ne faisant pas de différence entre langue et discours, nous croyons aussi qu'il est porteur d'une vision du monde, même si personne n'oserait soutenir qu'un

3. Les immigrants comptent pour 85 % de l'augmentation de la population québécoise.

assisté social a la même vision du monde qu'un privilégié ayant la même langue maternelle.

C'est cette importance exorbitante, que le français revêt dans l'inconscient collectif des Québécois, qui en fait un instrument idéal aux mains des démagogues. François Legault ne s'en est pas privé pendant la campagne électorale de 2018 lorsqu'il a déclaré avoir « peur que [ses] petits-enfants ne parlent plus français », si on ne réduisait pas le nombre d'immigrants. Ce jour-là, par ce mensonge éhonté, répercuté servilement dans tous les médias, l'aspirant premier ministre a fait des immigrants des *voleurs de langue* comme, un demi-siècle plus tôt, on avait fait de la génération de mes parents des *voleurs de jobs*. Devenu premier ministre, il n'hésitera pas à s'inspirer du lexique xénophobe de l'Hexagone pour associer les immigrants à la *violence* et au *suicide* de la nation. Ce discours accusatoire n'augure rien de bon pour l'avenir.

Tout autre était la perception des immigrants lorsque le Québec était gouverné par de grands humanistes – si rares aujourd'hui – issus de la Révolution tranquille. C'est à l'un d'eux, Camille Laurin, qu'on doit la loi 101, dont l'objectif était de faire de la langue maternelle une langue fraternelle, pour qu'on puisse mettre en commun nos mémoires plurielles, nos talents et nos rêves, afin d'y puiser les ressources et l'audace nécessaires pour faire du Québec une société plus juste, moderne et inclusive. C'est la tâche ardue qui attend les Québécois de tous horizons en cette période de repli identitaire et de creusement des inégalités... à moins qu'on ne croie les avoir éliminées depuis que dominants et dominés parlent la même langue!

Liste des collaborateurs et collaboratrices

Réal Allard, professeur émérite, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton

Stéphanie Arsenault, professeure titulaire, École de travail social et de criminologie, Université Laval

Nicolas Auclair, assistant de recherche, Département de démographie, Université de Montréal

Nicolas Bastien, analyste principal, Centre sur le genre, la diversité et l'inclusion, Statistique Canada

Danièle Bélanger, professeure et titulaire de la Chaire du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales, Département de géographie, Université Laval

Antoine Bilodeau, professeur, Département de sciences politiques, Université Concordia

Alessandra Bonci, doctorante, Département de science politique, Université Laval

Corina Borri-Anadon, professeure titulaire, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Richard, Bourhis, professeur émérite, Département de psychologie, Université du Québec à Montréal

Josée Charette, professeure, Département d'éducation et formation spécialisée, Université du Québec à Montréal

Jean-Pierre Corbeil, professeur associé, Département de sociologie, Université Laval

Louis Cornelissen, analyste, Programme de la statistique linguistique, Statistique Canada et doctorant, Département de sociologie, Université Laval

Jean-Philippe Gauvin, Conseiller à la recherche et à la statistique, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Malika Danican, doctorante, Département de sociologie, Université Laval

Diane Gérin-Lajoie, professeure émérite, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto

Samantha Giroux, candidate à la maîtrise, École de travail social et de criminologie, Université Laval

Julius Grey, avocat

Patricia Lamarre, professeure titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal

Étienne Lemyre, analyste, Programme de statistique linguistique, Statistique Canada

Richard Marcoux, professeur et directeur de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Département de sociologie, Université Laval

Éric Caron-Malenfant, directeur adjoint, Centre de démographie, Statistique Canada

Marco Micone, écrivain et dramaturge

Danial Nabizadeh, doctorant en science de l'éducation, Université du Québec à Montréal

Jean-Benoît Nadeau, écrivain et journaliste dans plusieurs médias, notamment au magazine *L'actualité*

Chenour Oechslin, assistante de recherche, Chaire du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales, Université Laval

Michel Pagé, professeur retraité, Département de psychologie, Université de Montréal

Victor Piché, chercheur associé, Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales, Université Laval et professeur honoraire, Département de démographie, Université de Montréal

Mario Polèse, professeur émérite, Centre Urbanisation Culture et Société, Institut national de recherche scientifique

Michel Seymour, professeur retraité, Département de philosophie, Université de Montréal

Marc Termote, professeur associé, Département de démographie, Université de Montréal

Steven Therrien, candidat à la maîtrise, Département de sociologie, Université Laval

Calvin Veltman, professeur retraité, Université du Québec à Montréal

Karine Vieux-Fort, coordonnatrice scientifique, Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur, Université du Québec

Remerciements

Le présent ouvrage s'inscrit dans le prolongement des échanges très stimulants initiés lors du colloque scientifique « Quels indicateurs et à quelles fins ? Regard interdisciplinaire sur la “mesure” de l'évolution de la situation linguistique et de l'usage du français au Québec ». Ce colloque, organisé par l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone de l'Université Laval (ODSEF)¹, s'est tenu à Québec les 11 et 12 mai 2022 grâce entre autres à une subvention obtenue du Gouvernement du Québec. Nous tenons à remercier tout particulièrement madame Juliette Champagne, qui était alors sous-ministre associée responsable de la promotion et de la valorisation de la langue française et qui est maintenant sous-ministre au ministère de la Langue française.

Réunissant près d'une centaine de participants, cette manifestation a permis à des scientifiques s'intéressant aux enjeux de la langue française au Québec d'échanger, notamment avec les analystes des principales institutions impliquées dans le suivi de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*. Merci à monsieur Simon Bergeron, statisticien en chef à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et à madame Lise Blanchette, directrice de la recherche de l'Office québécois de la langue française (OQLF) qui ont non seulement accepté de présider une des séances du colloque mais qui ont également permis à leurs équipes d'analystes d'y être présents pendant les deux jours. Finalement, nos remerciements sincères vont également à madame Louise Marmen pour sa contribution et ses commentaires judicieux lors de la production et la révision de plusieurs des textes du volume.

1. L'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) a été créé en 2009 suite à la signature d'un protocole d'entente entre le Gouvernement du Québec, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Université Laval.

Table des matières

Avant-propos	7
Un Québec au diapason de la nouvelle francophonie	10
Jean-Pierre Corbeil, Richard Marcoux et Victor Piché	
Encadré 1	
L'expression « déclin du français » dans les médias au Québec de 2017 à 2022	35
Steven Therrien et Richard Marcoux	
Encadré 2A	
Langue et choix de société	39
Victor Piché	
1 Une lecture plus nuancée de l'état de la situation linguistique au Québec en 2023	42
Jean-Pierre Corbeil	
Encadré 2B	
Doit-on suivre l'évolution des groupes linguistiques ou celle de la présence et des usages du français ?	93
Jean-Pierre Corbeil	
2 Un peu d'histoire : au-delà des indicateurs désincarnés	96
Victor Piché	
3 Forces et faiblesses des indicateurs linguistiques	112
Marc Termote	
Encadré 3	
La capacité autodéclarée de soutenir une conversation en français : un indicateur utile et pertinent	147
Jean-Pierre Corbeil et Richard Marcoux	
4 L'analyse sociolinguistique des variables linguistiques du recensement canadien	150
Calvin Veltman	

Encadré 4	
Les changements au contenu linguistique dans le recensement de 2021 : une mise au point	168
Éric Caron-Malenfant et Jean-Pierre Corbeil	
5 Portrait et évolution des groupes de langues française et anglaise dans la région de Montréal selon différentes approches, 2011-2016	171
Nicolas Auclair	
6 La mesure des transferts linguistiques au Québec : différentes approches et considérations méthodologiques	188
Éric Caron-Malenfant, Jean-Pierre Corbeil et Nicolas Bastien	
7 Connaître l'usage des langues en public : Une question de méthode	206
Michel Pagé	
8 Qu'est-ce qu'un francophone ? Enjeux et implications d'une définition	221
Jean-Benoît Nadeau	
Encadré 5	
Les limites de la langue maternelle pour renseigner sur la réalité francophone	233
Richard Marcoux	
9 Une approche ethnographique dans l'analyse de la situation linguistique québécoise	236
Patricia Lamarre	
10 Politiques d'aménagement linguistique et éducation inclusive en milieu scolaire : leviers et obstacles	258
Corina Borri-Anadon, Josée Charette et Danial Nabizadeh	
11 Le rapport aux langues chez les jeunes dans les écoles de langue anglaise au Québec : une réalité complexe	274
Diane Gérin-Lajoie	

12	Que deviennent ces étudiantes et étudiants francophones qui fréquentent le cégep anglophone ?	288
	Karine Vieux-Fort	
13	L'évolution de la composition industrielle de l'économie québécoise a-t-elle affecté l'usage des langues au travail ?	305
	Louis Cornelissen	
	Encadré 6	
	Éducation postsecondaire et langue : une causalité à repenser	320
	Jean-Pierre Corbeil	
14	Fréquence d'utilisation du français au travail par les diplômés des cégeps et des universités anglophones de l'île de Montréal	324
	Étienne Lemyre	
15	Petite promenade dans NDG et quartiers avoisinants : le dilemme linguistique québécois (et canadien)	339
	Mario Polèse	
	Encadré 7	
	Quel Montréal ?	355
	Victor Piché et Jean-Pierre Corbeil	
16	Quels rôles la langue française joue-t-elle dans l'intégration politique des personnes immigrantes au Québec ?	358
	Jean-Philippe Gauvin et Antoine Bilodeau	
	Encadré 8	
	Les défis de la francisation des immigrants temporaires	370
	Chenour Oechslin et Danièle Bélanger	
17	Le parcours à obstacles des résidents temporaires en emploi pour apprendre le français à Québec	373
	Stéphanie Arsenault, Alessandra Bonci et Samantha Giroux	
18	Francophone ou Québécois : quand « parler français » ne garantit pas l'intégration	387
	Malika Danican	

19 La loi 14. Des mesures raisonnables au niveau collégial?	401
Michel Seymour	
20 La réforme des lois linguistiques : la fausse prémisse	416
Julius Grey	
21 Vitalité communautaire et acceptabilité des immigrants anglophones : perceptions d'étudiants franco-ontariens, acadiens et québécois	431
Richard Y. Bourhis et Réal Allard	
22 Langue et immigration	449
Marco Micone	
Liste des collaborateurs et collaboratrices	457

